SHOUT
SHARE
IT

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

Pour les Mois

D'OCTOB. NOVEMB. ET DECEMB.

M. DCC. XXXIV.

TOME QUATRIEME,

PREMIERE PARTIE.

UT PROSINT PLACEANT

A LA HAYE,
Chez PIERRE DE HONDT.
M. DCC. XXXIV.

AVERTISSEMENT.

Pierre de Hondt, Libraire à la Haye, a imprimé LES TOMES XI. ET XII. de l'Hiſtoire d'Angleterre de Monſieur DE RAPIN THOYRAS.

TABLE

DES ARTICLES.

ART. I. MR. le Dr. Brown; *les Operations*, &c. *de l'Entendement humain . . . Les Choſes Divines & ſurnaturelles conçues par Analogie avec les Choſes naturelles & humaines.* Second Extrait. Pag. 1

II. *Mr.* Jacques Anderson; *Recueil concernant l'Hiſtoire de Marie Reine d'Ecoſſe, en* 4. *Volumes.* Prémier Extrait. 19

III. *Mr.* Samuel Chandler; *ſa Traduction en Auglois de l'*Hiſtoire de l'Inquiſition par Limborch, *précedée d'une ample Introduction touchant l'origine de la perſécution, ſes progrès, & ſes cauſes réelles, ou prétendues.* Second Extrait. 54

IV. *Mr.* Le Motteux; *ſuite de ſes Remarques ſur* Rabelais; *traduites de l'Anglois.* 80

V. *Lettre à Mr.* Waterland, *au ſujet de ſon dernier Ouvrage qui a pour titre*, l'Importance du Dogme de la Ste. Trinité maintenue. 130

VI. *Mr.* Salmon; *Defenſe de l'Hiſtoire d'Angleterre contre les Falſifications de* Mr. de Rapin Thoyras *dans*

dans ſon Hiſtoire de ce Roiau
qui ſe publie à préſent par ſema

Art. VII. *Mr. l'Evêque* BURNET; *ſes* 1
moires contenant l'Hiſtoire de ce
s'eſt paſſé de ſon tems en Angle
re depuis la Revolution juſqu'à
concluſion du Traité de Paix d'
trecht 2d. *Volume.* Second Extr
1

VIII. *Mr.* GEORGE CHEYNE; *La*
ladie Angloiſe, ou Traité des
ladies des Nerfs, de toute eſp
Troiſieme Extrait. I

IX. *Mrs.* BERNARD, BIRCH, LOC
MAN & SALE; *Traduction*
Dictionaire de Mr. BAYLE *en*
glois; avec des Additions & des
flexions des Traducteurs; & la
de Mr. BAYLE *par Mr.* D
MAIZEAUX. I

X. *Mémoires Philoſophiques, &c. V*
35. *pour les mois d'Avril, May, Ju*
Juillet, Août, Septembre, Octob
Novembre & Decembre 1728. I

XI. *Mr.* ROBERT WARREN; *l'*
glican impartial, ou l'excellence
la beauté de l'Egliſe Anglicane fi
lement repréſentées. &c. *Le Qua*
impartial, pour ſervir de Répon
l'Anglican Impartial *du Dr.* WA
REN. 2

XII. *Nouvelles Litteraires.* 2

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES DES SAVANS DE LA GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'OCTOBRE, NOVEMBRE, ET DECEMBRE. MDCCXXXIV.

ARTICLE PREMIER.

The Procedure &c. of Human Underſtanding. -- Things Divine and Supernatural conceived by Analogy with Things natural and human.

C'eſt-à-dire.

Les Operations &c. de l'Entendement humain. -- Les Choſes Divines & ſurnaturelles conçues par Analogie avec les Choſes naturelles & humaines; ſecond Extrait (*a*).

Notre

(*a*) On a vu le premier dans le Tom. III. de cette Biblioth. Part. I. pag. 39.

NOtre Auteur commence ſon Traité de l'Analogie par expliquer la difference qu'il y a entre la Métaphore & l'Analogie. La Métaphore, dit il, conſiſte à employer l'Idée ou la Notion d'une choſe avec le Terme qui l'exprime, pour repréſenter une autre choſe, qui a quelque rapport apparent avec la premiére, mais ſans qu'il y ait aucune reſſemblance réelle, ni aucun rapport véritable entre les choſes, que l'on compare; c'eſt ainſi que le Pſalmiſte exprime la verdure & la fécondité des champs par *rire* & *chanter*: L'Analogie au contraire, conſiſte à ſubſtituer l'idée ou la notion d'une choſe à la place d'une autre, pour la repréſenter, à cauſe de la reſſemblance réelle, & du rapport véritable qu'il y a dans la nature même des choſes, que l'on compare.

La Métaphore & l'Analogie conviennent, premierement en ce que par l'une & par l'autre on ſubſtitue l'idée d'une choſe à la place d'une autre, & que par elles un mot eſt détourné de ſa ſignification propre & primitive à un ſens éloigné.

En ſecond lieu elles conviennent en ce que ni dans l'une ni dans l'autre les Idées ou les Notions ſubſtituées n'offrent à l'eſprit rien de la nature propre & réelle des choſes repreſentées, telles qu'elles ſont en elles mêmes; ce ne ſont tout au plus que des ſimilitudes ou des reſſemblances.

Mais la Métaphore & l'Analogie différent, en ce que le fondement de la premiére n'eſt qu'une reſſemblance apparente, ou un rapport imaginaire, comme lors qu'il eſt dit, que Dieu a *des mains*, *des oreilles*, *des yeux*, &c. au lieu que le fondement de l'Analogie eſt une reſſemblance réelle, comme lors qu'il eſt parlé de la connoiſſance de Dieu, de ſa puiſſance, de ſa bonté, &c. il y a une reſſemblance réelle, entre ces perfections de la Divinité, & les qualitez de l'homme qui leur correſpondent & auxquelles on donne le même nom.

La Métaphore eſt purement arbitraire; elle eſt l'effet de l'imagination, une figure de langage, plûtôt qu'une véritable reſſemblance ou comparaiſon des choſes: c'eſt pourquoi elle appartient proprement à la Rhétorique & à la Poëtique. Mais l'Analogie étant fondée dans la nature même des choſes, elle devient par là un moien de concevoir, & une méthode non ſeulement utiles mais même neceſſaires: c'eſt pourquoi l'Analogie eſt le ſujet de la Phyſique & de la Metaphyſique. La comparaiſon, qui a lieu dans l'Analogie, renferme non ſeulement quelque choſe de réel, mais même de ſemblable & de correſpondant. Par exemple, lors que Dieu eſt appellé Pere par rapport à Jeſus Chriſt, parce que la nature & l'eſſence du Fils derive du

Pere, les Notions (*a*) auſſi bien que les termes de Pere & de Fils ſont appliquées à Dieu & à Jeſus-Chriſt par une Analogie fondée dans la nature même de Dieu & de l'homme; & voici comment; Ce qu'un Pere eſt par rapport à ſon Fils engendré ſelon le cours ordinaire de la Nature, Dieu l'eſt par rapport à Jeſus-Chriſt *dérivé* de lui par une generation ſurnaturelle; de ſorte que l'application qu'on fait des Notions & des termes de Pére & de Fils à Dieu & à Jeſus Chriſt n'eſt pas arbitraire, mais fondée ſur un rapport réel.

Notre Autre s'attache après cela à faire voir la difference qu'il y a entre l'Analogie humaine, & l'Analogie Divine. Dans la premiere, la reſſemblance qu'il y a entre les choſes, que l'on compare, eſt, ou peut être connuë, au moins en partie; par exemple, lors que nous attribuons les ruſes d'un renard à ſa fineſſe, nous connoiſſons, juſqu'à un certain point le rapport qu'il y a entre ce que nous nommons fineſſe dans cet animal, & la fineſſe de l'homme. Mais lors que par Analogie nous tranſportons nos Notions & nos Expreſſions de l'homme à

(*a*) Nous ſommes obligez d'emploier le terme de Notion, au lieu de celui d'Idée, parce que notre Auteur ne donne ce dernier nom, qu'aux Idées qui nous viennent des ſens, & que les Idées, ſelon lui, ne ſont pas propres à repréſenter les choſes divines.

à Dieu, le rapport ou la reſſemblance qu'il y a entre ce que nous affirmons de l'homme & ce que nous affirmons de Dieu, nous eſt non ſeulement actuellement inconnu, mais même auſſi incompréhenſible, que les choſes divines, que nous repreſentons par nos notions & nos expreſſions. Par exemple, ce que la ſageſſe eſt dans l'homme, une certaine Perfection *ſemblable*, *correſpondante*, mais incompréhenſible, l'eſt en Dieu; nous nous repréſentons ces deux choſes (la Sageſſe de Dieu & celle de l'homme) par une ſeule & même notion, nous l'exprimons par le même mot, & nous tranſportons analogiquement cette notion & ce terme de la Sageſſe dont nous avons une connoiſſance immediate par nous mêmes à cette perfection inconcevable & ineffable de la Divinité, quoique nous ſoions entiérement aveugles par rapport à la nature réelle & intrinſéque de cette perfection.

L'Analogie Divine différe encore de l'Analogie humaine en ce que celle-ci eſt en grande partie arbitraire; car les choſes humaines, que nous exprimons analogiquement, peuvent être connuës par des idées ou des notions directes, & exprimées par des termes propres, quoique peut-être moins énergiques & moins élegans, que les termes analogiques; ainſi la *fineſſe* d'un renard peut s'exprimer plus proprement par ſon inſtinct. Mais l'uſage de l'Analogie

Divine eſt fondé ſur une neceſſité abſolue, parce que nous n'avons ni idée ni terme propre, ni notion directe, qui puiſſent convenir aux choſes divines & ſurnaturelles; de ſorte qu'il faut ou n'y penſer & n'en parler jamais, ou le faire par Analogie.

En troiſiéme lieu, l'Analogie humaine peut conſiſter à repréſenter certaines choſes par les idées, qui naiſſent de la ſenſation. Mais l'Analogie divine doit conſiſter à repréſenter les choſes divines, non par nos idées, mais par des conceptions ou notions complexes: La raiſon de cela eſt, qu'il ne ſauroit y avoir aucune reſſemblance rèelle entre les objets des ſens, & des êtres purement ſpirituels: Mais les proprietés, les facultez & les operations de notre Eſprit, avec les notions qui naiſſent du ſentiment interieur, que nous en avons, nous fourniſſent une reſſemblance réelle, & un vrai rapport entre les proprietés & actions des Créatures humaines, & les attributs & opérations des Etres ſurnaturels & divins; ce qui ſuffit pour atteindre au but de la morale & de la Réligion dans cette vie.

En quatriéme lieu, on ne ſauroit dire, que dans l'Analogie divine le même terme ou la même notion ſoient attribués à une choſe dans un ſens propre, & à une autre dans un ſens impropre, comme cela a lieu dans la Métaphore; & ſouvent auſſi dans l'Analogie humaine: Car puiſque nous n'avons aucun terme, qui puiſſe exprimer directement les choſes divines, on ne ſauroit dire, que ce ſoit les exprimer d'une maniére impropre, que de les repréſenter par les ſeuls termes, & les ſeules notions, que nous puiſſions emploier pour cela. Nous diſons donc, que le même mot, & la même notion ſont emploiés dans le ſens propre & literal, pour exprimer ou repreſenter une choſe directement, & pour en exprimer ou repréſenter une autre analogiquement: Par exemple, le terme d'*Interceſſion*, avec la notion qu'on y attache, eſt emploié dans le ſens propre & literal pour ſignifier l'action d'un homme, qui s'adreſſe à un autre pour obtenir de lui le pardon d'un tiers; cependant ce même terme exprime, non pas improprement, mais analogiquement l'interceſſion divine & incomprehenſible de Jeſus Chriſt auprès du Pere en faveur des pécheurs: parce que c'eſt le ſeul terme: & la ſeule notion que nous ayons pour exprimer & repreſenter cette action du Sauveur; ce terme avec la notion qui y eſt attachée, eſt neceſſaire pour nous communiquer la connoiſſance d'une choſe, dont la nature réelle & la véritable maniére ne ſauroient s'exprimer par aucun terme propre, ni être repreſentées par aucune idée ou notion directe.

L'Auteur propoſe enſuite les differens Syſtèmes, qu'on a inventez, pour expliquer de quelle manière nous connoiſſons les choſes divines & ſurnaturelles, il les rejette tous, ſans s'amuſer à les refuter, perſuadé ſans doute, qu'il lui ſuffit de propoſer le ſien, pour faire abandonner tous les autres. Il poſe donc, comme un principe inconteſtable, qu'il nous eſt impoſſible d'avoir la moindre notion des choſes celeſtes, telles qu'elles ſont en elles mêmes, tout comme un homme né aveugle eſt incapable de recevoir les idées de la lumiére & des couleurs: & afin qu'on ne croie pas que cette comparaiſon lui ſoit échappée, & que par conſequent il ne faille pas la preſſer, non ſeulement il y revient pluſieurs fois, mais même il s'y étend beaucoup, la croiant très propre à donner une juſte idée de ſon ſyſtéme.

,, Suppoſons, dit-il, que tous les hom-
,, mes euſſent toujours été privés de la
,, vûe, & que Dieu voulût leur reveler;
,, qu'il y a de la lumiere dans le Monde,
,, puiſque les hommes n'auroient point
,, d'idée de la lumiére, ni de nom pour
,, l'exprimer, & qu'ils ſeroient même in-
,, capables d'en avoir la moindre idée, il
,, eſt clair, que l'exiſtence de la lumiére ne
,, pouroit pas leur être revelée ſous le nom
,, de *Lumiére*, terme qui leur ſeroit entié-
,, rement inconnu, & n'exciteroit aucune
,, idée dans leur eſprit. La Revélation ne
,, ſe feroit pas non plus par l'impreſſion
,, directe & immediate de la lumiére ſur
,, leurs Organes, puiſque, ſelon la ſuppo-
,, ſition,

„ ſition, ils n'auroient point d'organes pro-
„ pres pour recevoir cette impreſſion. En-
„ fin, on ne peut pas ſuppoſer, que Dieu
„ voulut communiquer à l'ame immediate-
„ ment, & d'une maniere ſurnaturelle,
„ quelque idée de la lumiére; car quand
„ même la choſe ſeroit poſſible, celui
„ qui auroit reçu cette impreſſion miracu-
„ leuſe ſeroit dans l'impuiſſance de la com-
„ muniquer aux autres: il faudroit qu'une
„ impreſſion ſemblable fut faite ſur tous
„ ceux, à qui on voudroit donner l'idée
„ de la lumiére. Si donc on vouloit reve-
„ ler aux aveugles l'exiſtence de la lumié-
„ re, il faudroit le faire par le moyen
„ des idées & des termes, qui leur ſeroient
„ déja familiers. Par exemple, on pouroit
„ leur dire, que la Lumiere eſt une cer-
„ taine choſe, qui tire ſon exiſtence de
„ la ſubſtance même d'un Corps glorieux,
„ qu'on appelle le Soleil, dont les hom-
„ mes ne connoitroient pourtant encore
„ rien que le nom & l'exiſtence: Que la
„ lumiere eſt auſſi ancienne que le Soleil,
„ quoiqu'elle derive de lui auſſi réellement,
„ qu'un fils derive du Pére, qui l'a engen-
„ dré: Que le Soleil & la Lumiére ſont
„ réellement diſtinct l'un de l'autre, & que
„ cependant ils ſont tellement une ſeule
„ & même choſe, qu'ils ſont inſeparables:
„ Que c'eſt ce qui nous échauffe, & nous
„ donne de la vigueur & de la force, &c".
Malgré tous cela, ajoute notre Auteur,

les hommes ſeroient auſſi deſtituez d'idées directes de la Lumiére, & de ſa nature, qu'ils l'étoient auparavant; toute leur connoiſſance à cet égard ſeroit bornée à des notions indirectes & ſubſtituées, tirées des idées, qu'ils avoient déja reçues par les autres ſens.

Il eſt aiſé de faire l'application de cette comparaiſon à l'état imparfait & tenebreux, dans lequel nous ſommes en ce monde; nous ſommes nés aveugles par rapport aux choſes immatérielles, & particuliérement par rapport a Dieu, & à ce qui regarde un autre monde; de ſorte que toute la connoiſſance, que nous pouvons en avoir, doit être indirecte, & empruntée des choſes de ce monde, que nous connoiſſons directement.

L'Auteur nous dit enſuite, qu'on ne ſauroit imaginer plus de deux maniéres, dont Dieu puiſſe nous reveler quelque choſe touchant lui même, ou touchant les choſes celeſtes: 1. En elevant notre Eſprit juſqu'à ces choſes celeſtes & ſpirituelles; 2. en abaiſſant celles-ci juſqu'à la portée de notre Entendement. On ne ſauroit ſuivre la premiére méthode, ſans augmenter nos facultés naturelles juſqu'à un degré ſurnaturel, & peut être ſans nous donner des facultés toutes nouvelles, & nous changer entiérement. Nous ſavons par experience, que cette premiére maniére n'a pas lieu; il faut donc que Dieu ait ſuivi la ſeconde.

conde. Qu'il nous ſoit permis de faire une remarque ſur ce ſujet. On a pû voir dans notre premier Extrait, que Mr. Brown pretend, que nous ne ſaurions acquerir aucune Idée, ou notion par la Reflexion, & comme ce qui regarde la Divinité ne tombe point ſous les ſens, qui ſelon notre auteur ſont la ſeule ſource de nos Idées, cela l'oblige a ſoutenir que nous ne ſaurions avoir aucune idée ou notion directe des choſes ſpirituelles & divines. Mais lors que l'on conſidere la beauté de l'Univers, la regularité des mouvemens des Corps celeſtes, la ſimplicité & en même temps la fécondité des Loix de la Nature, &c. ne peut on pas conclure de là, que l'Auteur de l'Univers s'eſt propoſé un but, & qu'il l'a rempli d'une maniére admirable; Et n'eſt ce pas là l'idée, ou ſi l'on veut, la notion, que nous avons de la *Sageſſe?* Ce terme ne ſe prend-il pas préciſément dans le même ſens, ne ſignifie-t-il pas la même perfection, lors qu'on l'applique à Dieu, que lors qu'on l'applique aux hommes? On en peut dire autant de la Bonté; la diſpoſition des choſes de ce monde fait voir, qu'elles ont été ainſi arrangées pour le bonheur de ceux qui y vivent. Or la Bonté conſiſte à vouloir le bonheur de ceux à qui on peut le procurer; elle ſe prend toujours en ce ſens, ſoit qu'il s'agiſſe de Dieu, ſoit qu'il s'agiſſe des hommes; d'où il ſuit, que nous avons une idée directe de la Bonté de Dieu, & non pas uniquement par Analogie, comme un homme né aveugle pouroit avoir l'idée des couleurs. Mais c'eſt ce que Mr. Brown ne veut point; il ſoutient fortement, que la connoiſſance que nous avons, des perfections morales de Dieu, n'eſt qu'Analogique, & que ces perfections différent non en degré mais en eſpèce, de celles, qui leur correſpondent dans les hommes: Voici ſes Argumens dans la forme, qu'il leur donne lui-même.

„ Si les Diſpoſitions réelles & internes, „ & les déterminations de la Nature & de „ la Volonté de Dieu aux actes de bonté „ different eſſentiellement des Diſpoſitions „ & determinations aux actes de bonté „ dans l'Ame de l'homme, les Attributs „ moraux de Dieu différent en eſpéce des „ Attributs moraux, qui leur correſpondent dans l'homme. Or, les Diſpoſitions „ réelles & internes, & les déterminations „ de la Nature, & de la Volonté de Dieu „ aux actes de bonté, différent eſſentiellement des diſpoſitions & déterminations „ aux actes de bonté dans l'Ame de l'homme, donc &c. "

La Majeure, dit notre Auteur, n'a pas beſoin d'étre prouvée; & la mineure eſt auſſi évidente, qu'il eſt évident que la Nature Divine eſt eſſentiellement differente de la Nature humaine; ce qui prouve que les Diſpoſitions internes dans l'une & dans l'autre doit être auſſi d'une nature toute differente. Le Lecteur jugera ſi cet Argument eſt bien concluant.

En voici un autre. " Si dans la Nature „ divine l'exercice exterieur & les opérations des facultez & des diſpoſitions internes aux actes de bonté différent eſſentiellement des opérations & de l'exercice exterieur des facultez & diſpoſitions internes aux actes de bonté dans l'ame „ de l'homme, il s'en ſuit, que les Attributs moraux de Dieu ſont d'une autre „ eſpèce, que les vertus correſpondantes „ de l'homme. Or, &c. Donc, &c. " Ou, pour parler un langage plus intelligible, ſi les effets de la Bonté de Dieu ſont differens des effets de la bonté de l'homme, celle de Dieu différe eſſentiellement & en eſpèce de celle de l'homme. Or, &c. Donc, &c. Il nous ſemble, que la Majeure de cet Argument méritoit bien d'être prouvée; car de ce que les hommes ne ſauroient exercer leur bonté ou leur Juſtice par les mémes actes, que Dieu les exerce, il ne ſuit nullement de là, que la bonté ou la juſtice de Dieu, ſoient d'une eſpèce differente de ce que nous nommons bonté & juſtice dans l'homme. La Juſtice, par exemple, conſiſte à rendre à chacun ſelon ſes œuvres, à punir le vice, & à recompenſer la vertu; & quoique les peines & les recompenſes, que Dieu diſtribue, ſoient differentes de celles que les hommes diſpenpenſent, il ne ſuit nullement de là que la Juſtice ſoit d'une eſpèce differente en Dieu & en l'homme: Cependant Mr. Brown ſuppoſe que cette conſequence eſt inconteſtable, & ne ſe met point en peine de la prouver. Et pour ce qui eſt de la Mineure de ſon Argument, il demande qu'on lui indique des cas, où les effets des Attributs moraux de Dieu ſoient de la même eſpèce, que les effets des Vertus morales des hommes: On lui accordera volontiers, que l'homme dans l'exercice de la juſtice ou de la bonté agit d'une autre maniére que Dieu, mais peut-être qu'on ne ſera pas ſi facile à accorder, que la juſtice & la bonté de Dieu ſoient d'une toute autre eſpèce, que ce qu'on nomme ainſi dans les hommes; ou que nous n'ayons aucune notion claire & diſtincte de ces Attributs de Dieu, qui eſt la thèſe, que Mr. Brown veut établir.

Il vient enſuite aux Attributs de Dieu, qu'on peut nommer naturels ou abſolus; comme ſont ſon Eternité, ſon Immenſité, ſon Independance, ſa Puiſſance, &c.: & il entreprend de prouver que toutes les connoiſſances que nous avons ſur ce ſujet ſont purement analogiques: Il trouve les Arriens & le Docteur Clarke ſur ſon chemin, & ne manque pas de les rembarrer vivement. Il nous aſſeure, qu'on a entrepris de renverſer le Dogme de la Trinité par les fauſſes idées, qu'on a débitées, ſur l'Indépendance & l'Infinité de Dieu, en pretendant qu'il ne peut y avoir qu'une ſeule perſonne indépendante & infinie. ,, Si vous prenez, dit notre Auteur, le ,, mot de *Perſonne* dans un ſens propre & ,, literal, & le terme d'*infini* pour ſignifier ,, quelque choſe de poſitif, on vous arrê- ,, te tout court; mais ſi vous donnés au ,, terme de *Perſonne* un ſens analogique, ,, & à celui d'*infini* un ſens purement né- ,, gatif, vous voila dégagé, & vous trou- ,, verez, que la propoſition, qu'on affir- ,, me avec tant de témérité, n'eſt rien ,, moins qu'évidente, & ne ſauroit former ,, un argument contre la diſtinction qu'il ,, y a dans la Nature Divine. Cette Pro- ,, poſition revient à ceci, *il ne ſauroit y* ,, *avoir de diſtinction incompréhenſible & ſur-* ,, *naturelle dans la Nature d'un Etre Divin* ,, *& infini*, de l'infinité duquel nous ne ,, pouvons avoir aucune idée ou notion ,, poſitive. Eſt ce-là un argument contre ,, la diſtinction qu'il y a dans la Nature ,, divine? Diſtinction incompréhenſible, il ,, eſt vrai, mais dont ce que nous nom- ,, mons perſonne parmi les hommes eſt la ,, repréſentation la plus juſte, que nous ,, puiſſions en avoir. N'eſt ce pas plûtôt ,, une aſſertion hardie & préſomptueuſe ,, ſur la nature réelle & interne d'un Etre, ,, qui eſt entierement incompréhenſible & ,, ineffable par rapport à ce qu'il eſt en lui ,, même? Je ſoutiens, que ſi au lieu de

„ trois perſonnes, il nous étoit auſſi clairement revelé qu'il y en a ſix, il ſeroit „ impoſſible de prouver la contradiction „ de cette Revélation par le ſeul terme „ négatif de l'*infinité*, terme auquel l'Eſprit de l'homme ne peut joindre aucune „ notion poſitive, pas même par Analogie. "

Il nous ſemble, qu'en voila aſſez pour donner au public une Idée du Syſtème de notre Auteur; nous ne l'avons pas ſuivi pié-à-pié, afin de ne pas tomber dans des repétitions, dont ſon livre eſt rempli.

Lorſque le premier Volume eut paru, dans lequel notre Prélat commençoit à développer ſon Syſtème, il fut vivement attaqué par l'Auteur de l'Alciphron ou Petit Philoſophe, qui fait raiſonner ſon Libertin ſur les Principes de notre Auteur. Les plus ſavans Theologiens, dit celui, qui fait le perſonnage d'un Libertin (*a*), " trouvant „ qu'il étoit impoſſible de concilier la raiſon humaine avec les Attributs de Dieu, „ pris dans un ſens connu & intelligible, „ ont enſeigné, que les termes de Connoiſſance, Sageſſe, Bonté, &c., lors „ qu'on les applique à Dieu, doivent être „ entendus dans un tout autre ſens, qu'on „ ne les entend communément. Par exemple, ſi l'on objecte, que la Préſcience „ de

---

(*a*) Alciphron Tom. I. Dial. IV. §. XVII. pag. 245.

„ de Dieu eſt incompatible avec la contingence des Evénemens; parce qu'il eſt contradictoire de connoitre certainement une choſe incertaine, on répondra, que cela eſt vray par rapport à la connoiſſance priſe dans le ſens ordinaire, mais que la contradiction diſparoit, ſi l'on ſuppoſe, que la *connoiſſance* en Dieu ſignifie quelque choſe que nous ignorons, mais qui tient en Dieu la place de ce que nous nommons connoiſſance, & en diffère pourtant non ſeulement en degré mais même en eſpèce, comme la Lumiére différe du Son." On voit aiſément, que ce raiſonnement, & pluſieurs autres ſemblables, que Mr. Barclay prête à ſon Libertin, vont à détruire entiérement la Réligion: C'eſt ce que Mr. Brown a bien ſenti; auſſi employe-t-il un long Chapitre, qui contient 180. pages, à répondre aux difficultez qu'on lui fait, non ſans marquer un peu de colère contre l'Auteur de l'Alciphron. Mais il faut avouer, qu'il y a un grand embarras dans les réponſes de notre Auteur: Il eſt difficile de comprendre ce qu'il veut dire, ſurtout lors qu'on ſe ſouvient de ſa comparaiſon de l'Aveugle né; car il ſemble que tout ſon Syſtème ſe reduiſe à ceci, que nous ne pouvons parler des Perfections divines, & de tout ce qui regarde la Divinité, que comme un aveugle peut parler des couleurs & de la lumièré, après qu'on a taché de lui en donner quelques notions empruntées des idées qu'il a acquiſes par l'atouchement ou par l'ouie.

Nous remarquerons ici, que dans les principes de Mr. Brown il eſt très aiſé de répondre à toutes les Objections de Mr. Bayle contre la Bonté de Dieu; il ſuffit de dire, que ce que nous nommons bonté en Dieu, diffère en eſpèce de ce que nous nommons bonté parmi les hommes, que les effets de l'une ſont tout à fait differens de ceux de l'autre; & que n'ayant aucune Idée directe de la bonté de Dieu, les raiſonnemens, que nous pouvons faire ſur ce ſujet ne ſont pas plus concluans, que le ſeroient ceux d'un aveugle, qui tireroit de l'idée qu'il a du ſon, des conſequences contre les couleurs. On peut par de ſemblables raiſonnemens reſoudre toutes les difficultés des incredules & des Heretiques: mais il y a lieu de douter, que cette maniére de raiſonner ſatisfaſſe le public; auſſi pouvons nous aſſeurer, que quoique le but de notre Prélat ſoit louable, puiſqu'il s'eſt propoſé de défendre la Religion, cependant ſon livre, loin d'avoir été generalement approuvé, a été regardé comme très dangereux, par des perſonnes éclairées & de bon goût: L'expoſé fidèle que nous en avons donné, mettra le public en état de juger, ſi ces perſonnes ont eu raiſon, ou ſi le Syſtème de notre Auteur peut ſervir en effet à lever les difficultez de la Religion, comme il s'en eſt flatté.

ARTICLE II.

Collections relating to the History of Mary Queen of Scotland, in four volumes, containing a great number of original Papers never before printed, alſo a few ſcarce Pieces reprinted, taken from the beſt Copies, reviſed and publiſhed by James Anderſon Eſq. with an Explanatory Index of the obſolete words, and Prefaces ſhewing the importance of theſe Collections. C'eſt-à-dire Recueil concernant l'Histoire de Marie Reine d'Ecosse, *en 4 Volumes, contenant un grand nombre de Pièces qui n'avoient point encore été imprimées; & quelques Pièces rares qui avoient déja paru, & qu'on redonne ici d'après les meilleures Editions. Le tout revu & publié, par Mr.* Jacques Anderson, *avec un gloſſaire, pour expliquer les mots hors d'uſage, & des Prefaces, où l'on fait voir l'importance des Pièces contenuës* *dans ce Recueil. in* 4. à Edimbourg 1727. Vol. I. pagg. 117. pour les Prefaces & 230. pour les Pièces. Vol. II. pagg. 284. Vol. III. pagg. 26. pour les Prefaces & 252. pour les Pièces. Vol. IV. pagg. 128. pour la Prem. Partie & 196. pour la ſeconde.

PREMIER EXTRAIT.

LE Public ſçaura Gré ſans doute, à Mr. ANDERSON de lui avoir donné un Recueil de Pièces Authentiques, qui le mettent en état de juger avec quelque certitude d'un point d'hiſtoire auſſi intérreſſant que l'eſt celui ci. La Reine MARIE d'*Ecoſſe*, célèbre par ſes infortunes, a été repréſentée ſous tant de diverſes couleurs; on en a porté des jugements ſi differens, que le Lecteur impartial eſt fort embarraſſé ſur l'idée qu'il doit s'en former. „ Les Au-
„ teurs qui en ont parlé, (dit Mr. Ander-
„ ſon dans ſa Preface) non ſeulement dif-
„ férent dans des circonſtances eſſentiel-
„ les; mais encore ſe ſont contredits &
„ refutés avec chaleur; ſoit qu'ils aiant été
„ réellement dans l'erreur, faute de ſecours
„ ſuffiſans pour s'inſtruire; ou qu'ils aient
„ rapporté les choſes comme ils ſouhait-
„ toient qu'elles fuſſent. Pour peu qu'on
„ ait de connoiſſance de l'hiſtoire de ce
„ temps là, on avouera que jamais affaire
„ publique n'a été traitée avec plus de

„ partialité; les principaux Acteurs & „ leurs adhérens étant pouſſés par des „ vuës, ou de Religion, ou d'intérêt par-„ ticulier, ou d'ambition, ou par d'autres „ motifs: deſorte qu'il ne faut pas s'éton-„ ner ſi les Auteurs ont donné des relations „ ſi différentes au ſujet d'une même Per-„ ſonne: jamais on n'a pris plus de liberté „ d'inventer des hiſtoires, d'affirmer & de „ publier pour vrai ce qui n'avoit aucun „ fondement."

Le deſſein de Mr. *Anderſon*, n'eſt pas d'entrer dans l'examen de la conduite de la Reine Marie: Il ſe contente de donner au Public les Actes Authentiques & les Pièces d'Etat qu'il a pu ramaſſer, & quelques Pièces curieuſes, qui à la verité avoient déja été imprimées, mais qui étoient devenu rares. Et du reſte il laiſſe à chacun la liberté de penſer & de juger ſur cette affaire, ſelon qu'il lui plaira.

Les deux premiers & principaux Antagoniſtes dans l'hiſtoire de Marie d'Ecoſſe, étoient LESLEY Evêque de ROSS & BUCHANAN, tous deux diſtingués par leur ſçavoir & par leurs écrits, & qui eux mêmes étoient engagés dans les affaires de ce temps là. Le premier a publié *une Defenſe de la Reine Marie*; & l'autre a donné *un Expoſé de ſa Conduite.* Ces deux Ouvrages ſe trouvent dans ce Recueil, & on y a ajouté les Pièces originales, que ces Auteurs citent dans leurs Ecrits.

Ce Recueil eſt fort différent de celui que *Woodman* & *Lyon* ont publié depuis quelque temps en 2. Vol. in folio ſous la direction du ſavant Mr. S. *Jebb*, & qui ne contient que des Pièces qui avoient déja été imprimées, touchant l'hiſtoire de la Reine Marie d'Ecoſſe & ſon droit à la Couronne d'Angleterre.

„ On pourroit croire (dit Mr. Ander-„ ſon) à voir la quantité de livres qui „ ont été écrits ſur ce ſujet, & après que „ tant d'habiles gens s'en ſont mêlés, qu'on „ n'y pourroit plus faire aucune decou-„ verte, ni rien publier qui ne fut déja „ connu. " Mais c'eſt ce grand nombre d'écrits qui a engagé l'Editeur à publier ce Recueil, parce qu'avec tous les livres qu'on pourra lire, on n'aura jamais aucune certitude ſur l'hiſtoire de la Reine Marie, à moins qu'on ne ſoit en état de conſulter les Actes Authentiques & les Pièces origanales. Mr. Anderſon étoit plus en état qu'aucun autre, d'enrichir le Public de ce Thréſor, aiant été emploié par le Parlement d'Ecoſſe, pour raſſembler & publier les Anciennes Chartes, les ſceaux, les Monnoies & les Medailles de ce Roiaume: Auſſi nous donne-t-il dans ſa Préface une hiſtoire abregée des Actes du Parlement d'Ecoſſe & du Parlement même; dans laquelle cependant nous ne ſçaurions le ſuivre ſans nous étendre trop.

Mais ce n'eſt pas ſeulement l'Ecoſſe qui lui a fourni des ſecours pour former ce Recueil, il en a trouvé encore en Angleterre: & il témoigne ſa reconnoiſſance à quelques Seigneurs, qui lui ont généreuſement communiqué dequoi l'encourager dans ſon entrepriſe; particulièrement à l'illuſtre Comte de *Pembroke*, au Duc de *Devonſhire*, au Comte d'*Oxford* & à Mylord *Malpas* à préſent Comte *Cholmondeley*, dont les Bibliotèques lui ont été d'un grand uſage. Mais où il a trouvé le plus de ſecours; pour l'abondance & la rareté des Piéces, c'eſt dans la Bibliothèque *Cottonienne*, dont le fondateur eſt le Chevalier *Robert Cotton*, non moins illuſtre par ſon amour pour les Lettres que par ſa naiſſance. Il tiroit ſon origine du Sang Royal d'Ecoſſe, étant deſcendu, dit Mr. Anderſon, de *Bernard Brus*, fils de *Robert Brus* compétiteur à la couronne d'Ecoſſe avec Jean *Baliol*: c'eſt pourquoi dans ſes Livres, il écrivoit ſon nom ainſi *Rob. Cotton Bruceus*: & le Roi Jacques I. lui faiſoit l'honneur de l'appeller ſon Couſin.

„ Par ce Recueil on ſera en état d'é-
„ claircir & de corriger bien des endroits
„ des Annales de CAMBDEN, ſur tout
„ dans ce qui regarde l'hiſtoire de Marie
„ d'Ecoſſe, où ce ſçavant homme s'eſt
„ trompé très ſouvent, par une lache com-
„ plaiſance pour *ſes ſuperieurs* (a), a mal rap-

(a) Jaques I.

,, rapporté pluſieurs Faits importants; en
,, a ſupprimé d'autres, & quelquefois n'a
,, dit les choſes qu'à demi, ce qui a fait
,, tomber dans l'erreur bien des Hiſto-
,, riens, tant Catholiques que Proteſtans,
,, qui ſe ſont appuiés ſur ſon Autho-
,, rité.

Mr. Anderſon finit la Préface en avertiſſant le Public, que ſi les Pièces qui compoſent ce Recueil, ſont reçuës favorablement, cela l'encouragera à en publier d'autres, ,, qui pourront ſervir, auſſi-
,, bien que celles-ci, a découvrir les ef-
,, forts qu'on a faits, pour déguiſer ou
,, pour nier certains Faits, pour en inven-
,, ter & en forger d'autres, afin d'en im-
,, poſer au Public: Au lieu, (ajoute t'il)
,, qu'un Hiſtorien fidèle doit ſe dépouiller
,, de toutes partialité par rapport à la Re-
,, ligion, à la Patrie, à l'intérêt, au pré-
,, jugés aux Partis &c. & ſacrifier unique-
,, ment à la Verité, ſe ſouvenant toujours
,, qu'il eſt *un Témoin public de la Verité*, &
,, qu'il eſt reſponſable de tout ce qu'il au-
,, ra falſifié, ou ſupprimé à deſſein dans
,, ce qui regarde l'eſſentiel de l'hiſtoire.
,, *Car malgré tout artifice & tout menage-*
,, *ment, la Vérité prévaudra à la fin.*

Voici la Liſte des Pièces contenuës dans ce premier Volume.

I. La Vie de *Jean Leſley* Evêque de

Roſs, avec une Lettre de cet Evêque au Cardinal *Albert* d'Autriche, ſur ſon avènement au gouvernement des Pais-Bas.

II. Diſcours ſur le Mariage projetté du Duc de *Nortfolk* & de la Reine MARIE *d'Ecoſſe*.

III. Deux Proclamations de la Reine Marie, ordonnant que *Henri* Lord *Darnley* (qu'elle avoit créé Duc d'Albanie) fût appellé Roi d'Ecoſſe, & qu'à l'avenir tous les Actes publics fuſſent faits au nom du Roi & de la Reine.

Ces deux Proclamations ont ceci de remarquable, qu'elles ont été publiées par ordre de la Reine, ſans l'avis de ſon Conſeil.

IV. Proclamation de la Reine & de ſon Conſeil, offrant une Recompenſe à quiconque voudroit découvrir les Auteurs du meurtre du Roi.

V. Proclamation pour empêcher l'évaſion de Jacques *Murray*, frère du Chevalier *Guill. Murray* de *Tullibardin*, Comptrolleur d'Ecoſſe.

VI. Six Lettres de la Reine Marie & du Comte de *Lennox*, Père du Roi Henri *Darnley*, ſur la détention du Comte de *Bothwell* & d'autres, ſoupçonnez d'avoir fair mourir le Roi.

VII. Un Arrêt du Conſeil privé pour juger le C. de *Bothwell*.

VIII. Lettre du C. de *Lennox* à la

Reine Marie, pour la prier de ſurſeoir le jugement du C. de Bothwell.

IX. Defenſe de la Reine Marie d'Ecoſſe, Douairiere de France &c.

X. Déclaration de la Reine Marie, faite à Edimbourg le 12. de Mai 1567. en préſence du Chancelier, des Seigneurs &c. par laquelle elle pardonne au C. de Bothwell, de l'avoir fait ſaiſir & empriſonner dans le Chateau de Dumbar.

Trois jours après cette Déclaration, la Reine épouſa le Comte de Bothwell.

XI. Inſtructions de la Reine Marie à l'Evêque de *Dunblane*, qu'elle envoioit en France, pour notifier ſon mariage avec Bothwell (qu'elle avoit fait Duc d'Orkney) au Roi Charles IX., à Catherine de Medicis, au Cardinal de Lorraine ſon Oncle, & à ſes autres amis.

XII. Inſtructions de la Reine Marie à Robert *Melvill* envoié en Angleterre, pour notifier ledit Mariage à la Reine Eliſabeth.

XIII. Copie d'un Engagement entre quelques uns de la Nobleſſe, pour faire réuſſir le mariage du C. de Bothwell avec la Reine Marie, daté d'Edimbourg le 19. d'Avril 1567., avec la copie du conſentement de la Reine, & de ſa déclaration du jour avant ſon mariage, ſçavoir le 14. de Mai, par laquelle elle promet qu'aucun de ceux qui ont ſigné le ſuſdit Engagement, ni leurs héritiers ne ſeront jamais pourſuivis pour cela.

XIV. Liſte de Ceux d'entre la Nobleſſe, qui ont ſouſſigné le ſuſdit Engagement.

XV. Liſte de ceux qui ont été préſens dans le Parlement d'Ecoſſe, depuis le 14. d'Avril 1567. juſqu'au 19. du même mois: temps auquel furent faits quelques actes en faveur du C. de Bothwell.

XVI. Déclaration ou Manifeſte du 11. de Juin 1567., au nom de la Nobleſſe d'Ecoſſe, touchant l'état du Roiaume depuis le mariage de la Reine avec Bothwell.

XVII. Proclamation des Seigneurs du Conſeil privé & de la Nobleſſe, du 12. de Juin, pour arrêter le C. de Bothwell, comme principal Auteur de la mort du Roi, & pour avoir enlevé, retenu & ſéduit la Reine, en l'engageant à contracter un mariage contre les Loix.

XVIII. Aſſociation de quelques-uns de la Nobleſſe & autres, du 16. de Juin 1567., pour pourſuivre le C. de Bothwell & ſes Complices au ſujet du meurtre du Roi & l'enlèvement de la Reine.

XIX. Proclamation des Seigneurs du Conſeil privé & de la Nobleſſe, des Barons & autres Sujets d'Ecoſſe, datée du 25. de Juin 1567, pour arrêter le C. de Bothwell, faiſant défenſe à qui que ce ſoit de lui donner retraite, & promettant une Recompenſe de mille Ecus au Soleil, à qui pourroit l'arrêter & le faire comparoitre en juſtice.

XX. Acte de quelques Seigneurs du Conſeil privé, du 21. de Juillet 1567. faiſant défenſe de paier à l'Evêque de *Murray* ſes revenus, & ordonnant d'arrêter le dit Evêque, pour avoir reçu & logé chez lui le C. de Bothwell.

XXI. Commiſſion du Conſeil privé du 10, d'Aout 1567. au Chev. Guill. Murray de *Tullibardin* Comptrolleur & au Chevalier Guill. *Kirkcaldie* de *Grange*, pour rechercher & arrêter le C. de *Bothwell* & ſes Complices, comme Rebelles & Pyrates, & ordonnant aux Magiſtrats de *Dundée* de faire enſorte que Tullibardin & Grange ſoient pourvus de Vaiſſeaux & de Matelots.

XXII. Acte du Conſeil privé du 12. d'Aout 1567. ordonnant au Secretaire d'Etat & à ſes Deputés, d'expedier des ordres à Tullibardin & à Grange afin qu'ils puiſſent chercher & arrêter le C. de Bothwell.

XXIII. Acte du Conſeil privé du 26. d'Août 1567. ordonnant au C. de Bothwell & à ſes adhérens, de rendre le Chateau de *Dumbar*, dont ils ſe ſont emparé, & de livrer Patrice *Wilſon*, un des Regicides, rebelle déclaré & qui a été reçu dans ledit Château.

XXIV. Index ou Gloſſaire pour expliquer les Mots hors d'uſage qui ſe trouvent dans ce Recueil.

Toutes ces Pièces ſont également curieuſes & intereſſantes pour ceux qui veulent connoitre à fonds l'hiſtoire de ce temps-là. La plûpart ne ſont guères ſuſceptibles d'extraits; & en liſant les titres on voit aſſez ce qu'elles peuvent contenir. Nous nous contenterons de parler de la première, de la ſeconde, de la neuvième & de la vingtième, qui nous fourniſſent le plus de matière.

I. La prémiere eſt en latin & contient la Vie de *Jean* Lesley Evêque de *Roſs*. Il étoit Ecoſſois & deſcendu de la Noble & Ancienne famille des Comtes & Barons de *Leſley*: il naquit le 29. de Septembre 1527. Après avoir fait ſes premieres Etudes à *Aberdeen*, il alla faire un Voiage en *France*. Il demeura quelque tems à *Paris*, où il s'appliqua à l'Etude de la Theologie, de l'Hébreu & du Grec: enſuite il alla à Poitiers où il étudia le Droit Civil & Canonique: de là étant allé a *Thoulouſe*, il y demeura environ un an, d'où il revint à *Paris* où il fut créé Docteur, & fit des Leçons publiques pendant un An entier.

En 1554. il fut rappellé en *Ecoſſe* par la Reine mère, *Marie* de *Lorraine*, qui le fit Coadjuteur d'*Aberdeen*. Ce fut vers ces tems-là, qu'il s'éleva de grands troubles en Ecoſſe à l'occaſion de la Reformation, qui commençoit à y faire des progrès ſenſibles, & à laquelle notre Evêque s'oppoſa toujours

jours avec beaucoup de force. Mais les Sacrementaires (comme ils ſont appellés ici) s'étant rendu maitres du Gouvernement, LESLEY fut obligé de comparoitre devant eux, pour rendre compte de ſa Foi. Il le fit avec tant de courage & de fermeté, que les Miniſtres firent enſorte que lui & quelques autres Docteurs furent retenus à *Edimbourg* comme priſonniers; d'où ils eurent permiſſion de retourner chez eux après avoir donné de bonnes Cautions.

En 1560. il fut choiſi par les Evêques, les Prélats & la Nobleſſe Catholique du Roiaume, pour aller demander de leur part au Roi *François* II. & à Marie Reine d'Ecoſſe, du ſecours contre les hérétiques & rebelles d'Ecoſſe. Etant arrivé en *France*, non ſans avoir couru de grands dangers, à cauſe des embuches qu'on lui avoit dreſſées, il fut fait Conſeiller ſecret de la Reine, & l'accompagna lorſqu'après avoir perdu le Roi ſon Epoux, elle s'en retourna en *Ecoſſe* en 1561. Il y fut admis dans la Cour ſuprême ou Parlement, dont il devint bientôt le Préſident: & afin qu'il pût ſoutenir ce rang, la Reine lui donna l'Abbaye de *Lendor* qui étoit extrèmement riche, & le fit Evêque de ROSS en 1564.

De nouveaux troubles s'étant élevez en Ecoſſe, & la Reine s'étant refugiée en Angleterre en 1568., attirée *par les Artifices d'Eliſabeth, qui par ſes Lettres lui avoit pro-*

promis du ſecours contre les Rebelles, & qui dès qu'elle l'eut en ſa puiſſance, la retint en priſon. L'infortunée Marie nomma l'Evêque de *Roſs* un de ſes Commiſſaires, & le fit venir pour la défendre contre les Accuſations de ſes ennemis.

Il aſſiſta aux Conférences qui ſe tinrent ſur ce ſujet à *York* & enſuite à *Londres*, entre les Députés d'Angleterre & ceux d'Ecoſſe pour & contre la Reine Marie. Là il parla avec beaucoup de force en faveur de ſa Souveraine, & contre les Herétiques & rebelles d'Ecoſſe. Pendant trois ans qu'il demeura à *Londres*, il ne ceſſa d'encourager les Catholiques, par l'eſpérance qu'il leur donnoit du ſecours de Philippe II. & de Charles IX.: & fit ſi bien qu'il engagea les Catholiques d'Ecoſſe à prendre les Armes; ce qui leur réuſſit mal, & fut fatal à Marie, qu'on reſſerra plus étroitement, auſſi-bien qu'à notre Evêque, qui fut enfermé dans la *Tour* de *Londres* en 1571. Après y avoir reſté quelque tems, il fut transféré dans le Chateau de *Fernamen* en *Suſſex*, & enſuite dans l'Iſle d'*Eli*. A la ſollicitation du Roi Charles IX. il fut remis en liberté, & s'en alla en *France* en 1574. Il avoit été dépouillé de ſon Abbaie de Lendor & de ſa Charge de Préſident, pour n'avoir pas voulu ſe joindre aux Calviniſtes d'Ecoſſe: *mais il aima mieux* dit l'Auteur, *mener une vie pauvre & indigente dans la maiſon de Dieu, que de vivre dans*

dans l'abondance dans les Tabernacles des Méchants.

En 1575, après la mort du Roi Charles IX, l'Evêque alla par ordre de Marie vers le Pape *Grégoire* XV, qui le reçut avec beaucoup de bonté: il demeura trois ans à *Rome* & y compoſa le premier Volume de ſon HISTOIRE D'ECOSSE, qu'il dedia à ſa Sainteté. Pendant ſon ſéjour à Rome, il eut pluſieurs conférences avec le Pape & les Miniſtres étrangers, ſur l'injuſte détention de la Reine; ſur le droit qu'elle & ſon Fils avoient à la Couronne d'Angleterre; ſur le mariage du Prince d'Ecoſſe avec une fille du Roi d'Eſpagne ou de l'Empereur Maximilien; & ſur les moiens d'enlever ſecrettement ce jeune Prince, afin qu'il fût élevé auprès de quelque Prince Catholique & qu'il pût être inſtruit dans la Religion Romaine.

Sur ces entrefaites on reçût des Lettres d'Ecoſſe, par leſquelles on donnoit quelque eſpérance que la Religion Catholique pourroit ſe rétablir bientôt dans ce Roiaume, par l'authorité que le Comte d'*Athol* s'y étoit acquiſe: ſurquoi le Pape envoia l'Evêque de *Roſs* en *France*, afin qu'il fût plus à portée de l'Ecoſſe, pour y faire paſſer du ſecours, ou y aller lui-même en cas de beſoin. L'Evêque partit de Rome en 1578. & paſſa par l'*Allemagne*, dans le deſſein de ſolliciter l'Empereur & les Princes Catholiques de le ſecourir en tems

&

& lieu; On lui donna partout de belles eſpérances: Mais ſe trouvant près de *Straſbourg*, il y fut arrêté par les Gens du Prince George Caſimir, Fils de l'Electeur Palatin: ils le prenoient pour l'Archevêque de Roſſano Italien, qui étoit envoié par le Pape à Cologne. Comme ils eurent reconnu leur erreur, ils laiſſèrent aller l'Evêque de Roſs, non pas pourtant ſans l'avoir rançonné.

Il arriva enfin en *France*, où il apprit que le Comte d'Athol, *avoit été empoiſonné par les Hérétiques*, & qu'il n'y avoit rien à faire en Ecoſſe; deſorte qu'il demeura où il étoit. Peu de temps après le Cardinal de Bourbon Archevêque de Rouen, le fit ſon Suffragant, & Vicaire Général de l'Egliſe & Archevêché de Rouen: il en fit les fonctions pendant pluſieurs années, & même après la mort du Cardinal, qui arriva en 1590. Annèe fatale à notre Evêque, dans laquelle faiſant la viſite de ſon Diocèſe, il fut pris par les *Hérétiques*, qui le mirent en priſon, d'où il ne put ſortir qu'en payant trois mille Ecus d'or, ſans quoi on le menaçoit de le livrer à *Eliſabeth*, *Hérétique auſſi & prétenduë Reine d'Angleterre, ſon ennemie capitale, qui avoit promis* 10000 *Ecus d'or à qui le lui livreroit:* de ſorte que pour éviter de tomber entre les mains de cette Princeſſe, il fut obligé de donner la ſomme qu'on lui demandoit & de vendre tous ſes biens pour la trouver.

Il eut bien-tôt dequoi s'en dédommager par l'Evêché de *Coutance*, que le Duc de Mayenne lui donna, pour avoir vigoureuſement animé le Peuple de Rouen à ſe défendre contre Henri IV, qui les aſſiègeoit. Mais voiant qu'il n'étoit pas ſûr pour lui d'aller à ſon Evêché, à cauſe des Partis ennemis qui courroient la Campagne, & ſachant par expérience ce qu'il en coutoit de tomber entre les mains *des Hérétiques*, il jugea à propos de faire ſa réſidence à *Rouen*: il y demeura juſqu'en 1594. que voiant la Ville diſpoſée à abandonner la Ligue, il fit tout ce qu'il pût auprès de Mr. de Villars Gouverneur de Rouen, auprès du Clergé & du Peuple, pour les détourner du deſſein de ſe livrer entre les mains du *Navarrois*, *declaré excommunié & relaps*: Mais voiant que par ſes exhortations & par ſes menaces, il ne pouvoit venir à bout de les perſuader, il leur déclara qu'ils ſeroient eux mêmes reputés ſchiſmatiques & excommuniez, quitta la France, abandonna tous ſes biens, & ſe retira à *Bruſſelles*, où il fut fort bien reçu par l'Archiduc Erneſt Gouverneur des Païs bas.

Il y apprit que la Ville de Rouen s'étoit ſoumiſe au Roi de France & que tous ſes biens avoient été confiſquez; ce que l'Evêque (*quoiqu'il n'eut preſque plus dequoi ſubſiſter*) prit en grande patience, ſe repoſant ſur la Providence de Dieu. Il jouïſſoit cependant d'une penſion de 50. Ecus par mois, que le Roi Philippe II, lui avoit accordée depuis long temps à la recommandation de la Reine Marie d'Ecoſſe, qui avant que de mourir avoit écrit une Lettre très touchante au Roi d'Eſpagne, dans laquelle elle marquoit qu'elle mouroit dans la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & que c'étoit pour cela qu'elle ſouffroit la mort de la part des hérétiques; elle lui envoyoit ſon Anneau où il y avoit un très-beau Diamant, *comme un Simbole de ſa conſtance dans la Foy, & de ſon amitié pour le Roy Catholique.* Et elle lui recommandoit ſon Fils, & l'Evêque de Ross comme un Serviteur fort fidèle. Le Roy d'Eſpagne là-deſſus fit l'honneur à l'Evêque de lui écrire une Lettre, & de lui promettre qu'il auroit ſoin de lui; & lui donna en attendant une penſion de cinquante Ecus par mois, qu'il commenca à toucher dès l'an 1587.

L'Evêque de ROSS ne manqua pas de montrer la Lettre qu'il avoit autrefois reçue du Roy d'Eſpagne, à l'Archiduc Erneſt, qui là-deſſus voulut lui procurer l'Archevêché de Malines, qui étoit vacant; mais par malheur pour notre Evêque l'Archiduc mourut. Le Cardinal Albert fut nommé pour lui ſuccéder. L'Evêque lui en écrivit une Lettre de Félicitation, qu'on trouve ici à la tête de ſa vie: mais il n'eut pas le temps de voir quels effets ſa Lettre produiroit, il mourut le 1. de Juin 1596.

II. La ſeconde Piéce eſt d'un Anglois,

bon Proteſtant, qui ſe propoſe d'examiner ſi le mariage projetté entre la Reine Marie d'Ecoſſe & le Duc de Nortfolk, ſeroit auſſi avantageux à l'Angleterre, que quelques-uns le prétendoient, & s'il ne vaudroit pas mieux que cette Princeſſe épouſât quelque Prince étranger. Il range ſes Reflexions ſous pluſieurs Chefs.

(I.) *Conſiderations ſur la Reine d'Ecoſſe.*

Par rapport à ſa Religion, dit l'Auteur, elle eſt ou Papiſte, ce qui eſt mauvais; ou Athée, ce qui eſt encore pis: Elle eſt unie à *une Ligue*, qui ſe donne le nom de *ſainte Ligue*, qui eſt compoſée des ennemis de l'Evangile, & dont le but eſt d'exterminer tous les Princes qui profeſſent l'Evangile.

Par rapport à ſa Patrie: Elle eſt Ecoſſoiſe. *Nation*, dit l'Auteur, *dont je m'abſtiens de dire tout ce qui pourroit en être dit, & cela par reſpect pour quelques honnêtes gens qui s'y trouvent.*

Pour ſes inclinations: tout le monde en peut juger par *ſes horribles déportements, qui ſont aſſés connus.*

Et pour ce qui eſt de ſa Parenté: du coté de ſa Mère elle eſt deſcenduë d'une Race également ennemie de Dieu & du repos de l'Europe &c.

(II.) *Conſidérations ſur le Duc de Nortfolk.*

Pour ce qui regarde ſa Religion: Savoir de quelle eſpèce elle eſt, *j'en laiſſe juger Dieu & ſa conſcience*, dit l'Auteur: Cependant il paroitra par pluſieurs raiſons qu'il n'eſt pas bien ferme dans celle qu'il profeſſe (c'eſt-à-dire *la Proteſtante*) 1. par l'Education de ſon Fils, qui eſt confiée à un Gouverneur Papiſte: 2. par la corruption de ſa Maiſon, dont la plupart des domeſtiques ſont Papiſtes: 3. par les liaiſons étroites qu'il a avec les principaux Papiſtes du Roiaume: 4. par ſon dernier mariage avec une Papiſte: 5. enfin par celui où il pretend à préſent.

Par rapport à ſon rang: Il eſt la ſeconde Perſonne du Roiaume. Pour ſon Crédit auprès des Nobles & des Communes, on ſçait qu'il eſt fort grand; Auprès des uns par ſes Alliances, & auprès des autres par une certaine familiarité qu'il affecte avec eux, dans leurs Divertiſſemens publics, *comme celui de tirer au blanc, & celui de faire battre des Cocqs.* Familiarité qui ne laiſſeroit pas d'être louable, ſi ce Mariage auquel il butte, ne faiſoit craindre qu'il n'agît que par des vuës ambitieuſes.

(III.) *Conſidérations ſur le Mariage.*

Tout mariage, pour s'en promettre un heureux ſuccès & une Union ferme & durable, doit être fait dans la crainte de Dieu & fondé ſur un Amour ſincère: Mais l'Amour n'eſt produit que par le moien des yeux & des oreilles, & ne ſçauroit être parfait, à moins que ces deux ſens ne ſoient parfaitement ſatisfaits: Et cette ſatisfaction des yeux & des oreilles ne ſçauroit ſe trouver dans le mariage de la Reine & du Duc, puiſqu'ils ne ſe ſont jamais vus & n'ont jamais eu d'entretien l'un avec l'autre. *Voions donc ſi c'eſt l'Amour qui fait ce Mariage.*

Pour ce qui regarde la Reine d'Ecoſſe: Eſt il apparent que n'aiant pas trouvé Mylord *Darnley* à ſon gré, elle puiſſe aimer le Duc de *Nortfolk?* Ceux qui connoiſſent ces deux Seigneurs ne le croiront jamais. Certainement ſes yeux ne ſçauroient être ſatisfaits, ſi le Peintre a fait ſon devoir, car elle ne l'a jamais vu qu'en peinture.

Et pour ce qui eſt du Duc: eſt il vraiſemblable qu'un homme, qui aime la véritable Religion, qui a ſon honneur en recommandation, & qui fait quelqu'attention à ſa ſûreté, veuille épouſer une Femme connuë pour avoir commis les crimes les plus horribles, contre ce qui lui devoit être le plus cher? Tout homme qui a de l'honneur & de la Religion ne ſauroit le penſer: il faut donc que ce ſoit quelqu'autre choſe qui ſerve de fondement à ce Mariage.

(IV.) *Conſidérations ſur l'état préſent du Roiaume.*

Dans ce qui regarde la Religion: on croit qu'on peut fort bien diviſer ce Roiaume en trois Parties, dont il y en a deux qui ont du penchant pour le Papiſme & pour l'Athéiſme.

Et dans ce qui regarde le Gouvernement; la douceur de la Reine (qualité ſi recommandable dans les Souverains, ſi la corruption des hommes n'en abuſoit pas) eſt ſi grande, que ſes ſujets pour la plûpart ſe ſont fort relâchez dans leur devoir envers Elle, & n'ont du reſpect ni pour les Loix ni pour les Magiſtrats.

Diſcours ſur les ſuſdites Conſiderations.

„ Après avoir conſidéré le Mariage en
„ lui-même, les deux Parties contractan-
„ tes, & l'état préſent du Roiaume; voions
„ maintenant, (dit l'auteur) ſi de ce
„ Mariage projetté on peut eſpérer
„ quelque ſureté pour la Religion Pro-
„ teſtante & pour la perſonne de notre
„ Reine.

Commençons par la Religion: Eſt-il apparent que l'Evangile ſoit protegé par une Femme ennemie de l'Evangile? On dira qu'elle peut changer, que peut-être ſe laiſſera t-elle perſuader: mais c'eſt-là une affaire qui dépend de Dieu ſeul: & ſi l'on en juge par l'expérience, par ſes inclinations & par ſes actions, on conviendra qu'il n'y a guéres lieu d'eſpérer que la Véritable Religion puiſſe habiter dans un Vaiſſeau ſi fragile. Outre qu'elle a une raiſon d'Etat pour demeurer ferme dans le Papiſme. Voiant les deux tiers de ce Roiaume avoir du penchant pour ſa Religion, voudra-t-elle l'abandonner pour ſe joindre au plus petit nombre?

Et pour ce qui eſt de la ſureté de notre Reine : pourra-t-elle l'attendre de Marie d'Ecoſſe, d'une Princeſſe qui n'a pas fait difficulté de prendre les Armes & le titre de Reine d'Angleterre ? On dira peut-être que ſi la Reine peut ſe réſoudre à approuver le mariage de cette Princeſſe, à la rétablir dans ſon Roiaume, & à la déclarer ſon ſucceſſeur, elle s'engagera par ſerment à faire tout ce qui pourra contribuer à la ſureté de la Reine. Mais quelle apparence y a t'il qu'une Ambitieuſe, une Ecoſſoiſe, une Perſonne qui a renoncé à ſon honneur & à ſa réputation, en un mot un rejetton de la Maiſon des *Guiſes*, qui font profeſſion de n'obſerver aucun traité, quelque ſolemnel qu'il ſoit. Quelle apparence, diſje, qu'une femme de ce Caractère veuille garder ſon ſerment ?

Puis donc que ni la Religion ni la Reine ne doivent attendre rien de bon de Marie d'Ecoſſe, voions s'il y a quelque choſe de plus à ſe promettre du Duc, qui eſt né Anglois. Pour ſa Religion, on a deja vu qu'elle eſt fort chancellante, & par conſéquent en grand danger. C'eſt ce que prouve l'exemple de Salomon, qui devint idolâtre en épouſant une femme idolâtre : & ſi ce Prince, qui étoit le plus ſage des hommes, s'eſt laiſſé ſéduire par une femme qui étoit au deſſous de lui par rapport au rang & à l'eſprit : que peut on attendre du Duc dont le rang & l'eſprit ſont inférieurs à ceux de la Reine Marie?

Mais ſuppoſons qu'il demeure ferme dans ſa Religion; tout le danger eſt il paſſé? non: car ſi elle ne l'agrée pas, ce qui eſt fort apparent, aiant le goût trop délicat pour l'aimer: ſi elle le gouverne, ce qui eſt fort naturel, puiſqu'il eſt ſon inférieur: s'il meurt, ce qui peut arriver, puiſqu'il eſt mortel: ou ſi la vie lui eſt ôtée par des moiens violens, ce qu'on peut fort bien attendre d'une Femme à qui ces pratiques ne ſont pas nouvelles, & qui eſt protegée par un Pape, qui peut diſpenſer de tout: dans tous ces cas là que deviendra la Religion?

De tout cela l'Auteur conclut que ſuppoſé que la Reine Eliſabeth voulût mettre en liberté Marie d'Ecoſſe, il ſeroit dangéreux de lui faire épouſer un Seigneur Anglois, qui quoique ſon ſujet né, ſe laiſſeroit bientôt ſéduire par une Epouſe Ecoſſoiſe; & qui par le crédit qu'il auroit dans le Roiaume, pourroit y exciter de grands troubles. Au lieu que ſi Elle épouſe un Prince étranger, ſes partiſans ſeront en petit nombre dans ce Roiaume (*car difficilement un Anglois pourra t'il ſe ſoumettre à un Maître étranger*). De plus dans ce dernier cas ſuppoſé qu'elle épouſe un Prince François, l'Eſpagne en ſera jalouſe, ſa Politique ne permettant pas que l'Angleterre & la France ſoient réunies ſous un même Gouvernement: & la France ſera dans les mêmes idées à l'égard d'un Prince Eſpagnol: mais ſi Elle épouſe un Seigneur ſujet d'Angleterre ou d'Ecoſſe, ces deux Puiſſances loin d'en avoir de la jalouſie ſe joindront enſemble, pour lui donner du ſecours, pour troubler & bouleverſer ce Roiaume.

On voit par la Préface que Mr. Anderſon a miſe à la tête de la defenſe de la Reine Marie, *que l'Evêque Leſley attribuoit cet Ecrit à un Miniſtre nommé Sampſon.*

IX. La neuviême Pièce a pour titre. *Défenſe de la haute, puiſſante & noble Princeſſe Marie, Reine d'Ecoſſe & Douairière de France, avec une Démonſtration de ſon Droit & Titre à la ſucceſſion de la Couronne d'Angleterre, & que le Gouvernemt des Femmes eſt conforme aux Loix de Dieu & de la Nature. Par Morgan* PHILIPPS *Bachelier en Theologie. L'an* 1570.

Cette Pièce eſt inſérée ici d'après l'édition de Lyege chez Watter Morbers 1571.

Mr. Anderſon y a mis une Préface, dans laquelle il parle des différentes Editions & de l'importance de cette Pièce, qui contient les Raiſons les plus plauſibles en faveur de Marie d'Ecoſſe, & où les autres Ecrivains qui ont traité ce ſujet, ont puiſé celles qu'ils ont alléguées. Il nous apprend à quelle occaſion la Pièce fut compoſée. Auſſi-tôt après que de la Reine Eliſabeth fut montée ſur le Throne, il parut pluſieurs Ecrits contre le prétendu droit de Marie d'Ecoſſe à la Couronne d'Angleterre : & depuis que cette Princeſſe ſe fut refugiée dans ce Roiaume, on publia quantité de Libelles contr'Elle. L'Evêque *Leſley* qui étoit alors en Angleterre un des Commiſſaires de Marie, s'en plaignit à la Reine Eliſabeth, & lui demanda la permiſſion de défendre ſa Maitreſſe contre tant de Calomnies : ce qui lui fut accordé : il compoſa un Traité en faveur de la Reine Marie, dont il donna une copie à Eliſabeth, qui en parut aſſez ſatisfaite.

Mais peu de temps après parut un petit Volume diviſé en trois Parties. La premiere *étoit une Défenſe de la Reine Marie.* La ſeconde prouvoit ſon *Droit & Titre à la ſucceſſion de la Couronne d'Angleterre*, & la troiſieme ſoutenoit *que le Gouvernement des femmes eſt conforme aux Loix de Dieu & de la nature.* Ce Traité étoit différent ſans doute, de celui que l'Evêque avoit donné à la R. Eliſabeth, puiſqu'elle en fut très choquée, que les Exemplaires en furent ſupprimés, & qu'on fit d'exactes perquiſitions pour en découvrir l'Auteur. Mr. Anderſon allègue pluſieurs raiſons pour prouver que c'étoit L'Evêque *Leſley* lui même; qui dans le titre n'avoit pris le nom de *Morgan Philipps* que pour dépaïſer le Lecteur; & qui dans le cours de l'Ouvrage parloit comme un Anglois.

L'Editeur a retranché de ce Traité les deux dernières Parties, qui regardent la ſucceſſion de Marie d'Ecoſſe à la Couronne ne d'Angleterre & le Gouvernement des femmes; ces deux Parties étant plus complettes dans l'Edition latine, qui ſe trouve dans le ſervice de *Woodman* & *Lyon.*

Enſuite vient la Préface de l'Auteur de la Pièce. Ce n'eſt qu'une Déclamation contre l'ambition & l'envie, à quoi il attribuë toutes les calomnies qu'on a débitées contre la Reine Marie. Il inſiſte enſuite ſur le droit indubitable qu'Elle a à la Couronne d'Angleterre (mais ſeulement après la R. Eliſabeth) & il prie ſes Compatriotes de conſidérer les terribles conſéquences qui auroient lieu, ſi on vouloit lui diſputer ce droit. Car à qui le tranſporteroit on? Et quels troubles n'en naitroit il pas? L'Equité & le bien du Roiaume demandent également que la Reine d'Ecoſſe ſoit regardée comme l'unique & légitime heritière de la Couronne d'Angleterre.

Venons à la *Pièce même.* L'Auteur après avoir parlé du défaut général des hommes *d'aimer à publier ce qu'ils ont entendu dire, ſans conſidérer s'il eſt vrai ou faux*, dit que perſonne n'a plus de ſujet de ſe plaindre d'un tel procédé, que la Reine Marie d'Ecoſſe, dont on a terni la Réputation par tant de calomnies & ſur tout en l'accuſant fauſſement *d'avoir fait mourir ſon Mari Henri Stuart le Lord Darnley*, & c'eſt d'un crime ſi odieux que l'Auteur entreprend de la juſtifier.

„ 1.

,, 1. Sur quel fondement, dit-il, attribue
,, t'on à la Reine une Action ſi noire?
,, Le ſexe naturellement abhorre le ſang:
,, il eſt rare de trouver dans les femmes
,, du penchant à la cruauté: pourquoi donc
,, attribuer un penchant ſi odieux à une
,, Princeſſe dont la naiſſance illuſtre, le
,, rang ſuprême, la noble éducation, &
,, tout le cours d'une vie paſſée dans la
,, pratique de la vertu & de la piété, doivent
,, éloigner d'elle un ſemblable ſoupçon:
,, & une Reine qui s'eſt attiré l'eſtime
,, & l'amitié de tous les Princes Chrétiens
,, par toutes les Qualités roiales qui
,, ornent & relèvent la beauté & les graces
,, de ſa Perſonne? Tombe t'on tout
,, d'un coup dans le crime? Non ſans
,, doute: nous nous élevons & nous tombons
,, par degrés auſſi-bien par rapport
,, à la vertu que par rapport au vice.
,, Qu'on faſſe donc voir dans la conduite
,, paſſée de cette Reine, quelqu'action qui
,, puiſſe fonder les ſoupçons qu'on a conçus
,, contr'Elle. Qu'a-t-elle fait d'indigne
,, d'une Princeſſe? J'en appelle au Roiaume
,, de France, témoin de ſa conduite
,, & de ſes demarches: j'en appelle à ceux
,, d'entre ſes propres ſujets, qui ne ſont
,, pas traîtres ou ſes ennemis déclarés.
,, Qu'ils l'accuſent hardiment, qu'ils ne
,, l'épargnent pas; & ils ne pourront rien
,, alléguer qui puiſſe la faire croire capable
,, d'une trahiſon ſi noire.

2. Si la Reine Marie, dit l'Auteur, avoit
,, eu deſſein de faire mourir ſon Epoux,
,, n'auroit elle pas pu le faire ſelon les
,, loix de la Juſtice? Quoiqu'il fut ſon
,, mari & ſon chef par les droits du mariage;
,, il n'étoit cependant d'ailleurs
,, qu'un Membre de la République, ſujet
,, à la Reine & à ſes Loix, & ſuivant ces
,, Loix, elle auroit pu, (ſi elle avoit
,, voulu ſe défaire de lui) le pourſuivre &
,, le faire condamner à mort, pour le
,, meurtre commis par lui en la perſonne
,, de *David Rizzo*, pour avoir retenu ſa
,, Reine en priſon, pour l'avoir voulu priver
,, du Gouvernement & s'en emparer
,, lui-même, & pour pluſieurs autres démarches
,, ambitieuſes dont il étoit coupable.

,, 3. Lorſqu'après tous ces troubles
,, une grande partie de la Nobleſſe, (&
,, de ceux là même qui à préſent ſont ſes
,, plus grands ennemis) la preſſoit de ſe
,, ſéparer du Lord Darnley & de faire
,, diſſoudre ſon mariage; Elle ne voulut
,, jamais y conſentir. Si elle eût haï ſon
,, mari, & qu'elle eût eu deſſein de
,, s'en délivrer, elle en avoit là une belle
,, occaſion, qu'elle n'auroit pas manqué
,, d'embraſſer plûtôt que de ſe ſervir de
,, voies auſſi criminelles, que celles qu'on
,, lui attribuë.

4. Une autre marque de ſon innocence, c'eſt qu'elle ſe refugia en Angleterre,

quoique ſes ſujets la priaſſent de reſter dans ſon Pais, l'aſſurant qu'elle y ſeroit en parfaite ſureté. Elle vint dans un Roiaume ou elle ſavoit qu'étoient le Père & la Mère de ſon Epoux, & où règnoit une Princeſſe trop équitable pour laiſſer répandre un ſang ſi prétieux ſans le vanger. Si la Conſcience lui avoit reproché quelque choſe, auroit elle oſé prendre ce parti?

5. Si la Reine après la mort funeſte de ſon mari, avoit recherché l'alliance de quelque grand & puiſſant Prince, afin d'aggrandir ſes Etats, & d'augmenter ſa puiſſance, il y auroit eu, dit l'auteur, quelque couleur aux accuſations qu'on a formé contr'elle.

6. Enfin la preuve la plus évidente de l'Innocence de la Reine, c'eſt que dans les dépoſitions de ceux qui ont été éxécutez en Ecoſſe comme coupables de la mort du feu Roi, il ne s'eſt rien trouvé qui puiſſe faire ſoupçonner la Reine d'avoir trempé dans cette mort, & qu'ils ont tous déclaré qu'ils n'avoient jamais oui dire ni cru qu'Elle eût rien ſçu de leur deſſein.

L'Auteur après avoir allégué des preuves directes de l'Innocence de la Reine, répond aux accuſations que l'on forme contr'elle.

On l'accuſe de n'avoir pas aimé ſon mari & d'avoir vécu dans une diſcorde continuelle avec lui. L'Auteur avouë que la Reine s'étoit un peu refroidie envers ſon Epoux ; mais que c'étoient ſes Accuſateurs eux mêmes, qui avoient le plus contribué à aliéner leurs eſprits, en ſeduiſant ſon Epoux, & l'engageant à conſpirer contre ſa Reine, à la retenir priſonniere, après avoir tué en ſa preſence *David* ſon Secretaire. Il ajoute que nonobſtant tout cela, dès que la Reine ſçut que Mylord Darnley ſe repentoit de ce qu'il avoit fait, elle alla le trouver à Glaſcow, lui donna des marques de l'amour le plus tendre, & cela juſqu'au dernier moment qu'elle le vit : preuve qu'elle l'aimoit véritablement, & qu'elle avoit oublié tout ce qu'il avoit fait contr'elle.

On produit quelques lettres, qu'on prétend avoir été écrites par la Reine au Comte de Bothwell. L'Auteur répond que dans ces lettres il n'eſt fait nulle mention du deſſein de tuer le Roi : que d'ailleurs il eſt faux que la Reine ſoit l'Auteur de ces lettres ; qu'il n'y a ni addreſſe, ni ſein, ni datte ; qu'on ne ſçait pas qui en a été le porteur ; & que vraiſemblablement elles ont été forgées par les ennemis de la Reine, *qui ont contrefait ſon écriture*, pour la rendre odieuſe.

On reproche à la Reine de n'avoir point paru affligée de la mort de ſon mari, & de n'en avoir point porté le deüil régulierement. L'Auteur répond, que ſi elle n'a pas fait le deüil comme les Reines d'Ecoſſe ont accoutumé de le faire ; c'eſt que les Reines ordinairement

ment en perdant leur mari, perdent leur Roi, au lieu que Marie d'Ecoſſe ne perdoit qu'un ſujet en la perſonne de ſon mari: Que néanmoins bien loin de paroitre indifférente à cette perte, elle en témoigna une ſi grande affliction, que pendant un tems fort conſidérable elle fuioit la lumière du jour, ſe tenant renfermée dans ſa chambre, où elle n'avoit d'autre clarté que celle de la Chandelle: Et qu'elle auroit demeuré, plus long-tems dans un état ſi triſte, ſi les exhortations réiterées de ſon Conſeil, & les perſuaſions de ſes médecins ne lui avoient fait enviſager cette conduite comme fort préjudiciable à ſa ſanté, & dangéreuſe même pour ſa vie; ce qui l'obligea à reparoitre en public.

Enfin on lui reproche, qu'Elle contracta bien-tot après un troiſième mariage, & cela avec le Comte de Bothwell ſoupçonné ſur de fortes préſomtions, d'avoir été un des principaux acteurs dans le meurtre de ſon mari. L'Auteur répond à cela 1. que le C. de Bothwell avoit été déclaré innocent par les Pairs du Roiaume, & par un Acte de Parlement: 2. Qu'on avoit ſollicité la Reine à épouſer le Comte; qu'un grand nombre de Seigneurs (entre leſquels il y en avoit de ceux la même qui enſuite ſe ſont le plus recriés contre le mariage de la Reine) avoient fait une eſpèce d'aſſociation, pour preſſer ce mariage & pour dé-

fendre le Comte contre tous ceux qui oſeroient l'accuſer. ,, La Reine voyant
,, cette conduite de la Nobleſſe, craignant
,, de nouveaux malheurs, & rappellant
,, dans ſon Eſprit, les troubles qui s'étoient
,, deja élevez contr'elle, le meurtre
,, de ſon Secrétaire commis en ſa préſence,
,, la mort funeſte de ſon mari & les
,, extrémitez où elle alloit être réduite,
,, connoiſſant d'ailleurs le courage & l'activité
,, du Comte de Bothwell, & les
,, grands ſervices qu'il avoit rendus à ſa
,, mère & à elle même; Elle crut ne devoir
,, pas réſiſter plus long-tems aux ſollicitations
,, de ſa Nobleſſe, & ſe réſolut
,, enfin à épouſer le Comte: deſorte que
,, ce Mariage loin d'être reproché à la
,, Reine, doit être regardé comme aiant
,, été fait en quelque ſorte malgré elle.

,, Mais comme on vouloit la pouſſer à
,, bout on ne fut pas content, juſqu'à ce
,, qu'on l'eût obligée à réſigner la Couronne
,, en faveur de ſon fils, & à céder
,, la régence au Comte de *Murray* " Ici l'auteur: s'étend beaucoup à prouver l'injuſtice de la conduite des Ecoſſois, de s'être rebellez contre leur Souveraine ſur des ſoupçons ſi mal fondez. " Ils proteſtoient
,, (dit-il) ,, que leur unique deſſein étoit
,, de retirer la Reine des mains du C. de
,, Bothwell & de la remettre en liberté, &
,, dès qu'ils l'ont en leur puiſſance, ils la
,, tien-

„ tiennent priſonnière dans le Chateau de
„ *Lochleven*. Ils font ſemblant de pourſuivre
„ le Comte pour le meurtre du
„ feu Roi, & ils ont été les premiers à
„ le juſtifier là-deſſus: & lorſque dans
„ la ſuite il n'y avoit rien de plus aiſé que
„ de l'arrêter, ils l'ont laiſſé échapper.
„ Ils prétendent rétablir la paix & la
„ tranquilité dans le Roiaume, & depuis
„ pluſieurs ſiecles le Roiaume n'a jamais
„ été plus rempli de troubles qu'à
„ préſent

Mais quand même la Reine auroit été auſſi coupable qu'on a voulu le perſuader, étoit-on en droit de ſe ſoulever contr'elle & de la traiter comme on a fait? Les Loix divines & humaines donnent elles à des ſujets le pouvoir de mettre la main ſur leur Souverain? On lit dans l'Ecriture que David étoit coupable de meurtre & d'adultère; cependant on n'y voit pas qu'il ait été dépoſé par ſes ſujets.

Enfin l'Auteur après avoir tâché de juſtifier la Reine, ſoutient que ſes Accuſateurs étoient eux-mêmes les Auteurs de la mort du Roi: il en charge en particulier le C. de *Murray* Regent d'Ecoſſe, ce qu'il prouve par l'ingratitude de ce Seigneur envers la Reine. Elle l'avoit élevé à la dignité de Comte, & l'avoit comblé de bienfaits, enſorte qu'il avoit juſqu'à 26000. livres de rente en fonds de terre; & pour toute reconnoiſſance il ôte la Couronne à ſa bienfaitrice ; ce qui marque aſſés, dit notre Auteur, qu'il a le cœur extrèmement mauvais, & qu'il eſt capable des plus grands crimes. Il eſt vrai qu'il ſe préſente ici une difficulté, c'eſt que le C. de Murray n'étoit pas à la Cour quand le Roi fut tué, & qu'il étoit hors du Roiaume lorſque la Reine fut arrêtée & miſe en priſon par les Rebelles. Mais l'auteur répond qu'il eſt perſuadé que le Comte étoit le Chef de tous ces Rebelles, que c'étoit lui qui les faiſoit agir, & que c'eſt par conſequent à lui qu'il faut attribuer tout ce qu'ils ont fait : il aſſure même que le Lord *Harris* reprocha en face au C. de Murray, *que le jour qu'il étoit parti* d'*Edimbourg* (quelques heures avant la mort du Roi) *il lui avoit dit ; cette nuit Mylord Darnley perdra la vie* : Et que le Comte ne s'abſenta que pour mieux cacher ſon jeu ; que ce fut pour cela que dans la ſuite il fit punir ſévèrement quelque-uns des complices de la mort du Roi, & en accuſa la Reine elle-même. Mais Dieu connoiſſant l'innocence de cette Princeſſe la délivra de la priſon de Lochleven d'une manière miraculeuſe ; de là Elle vint ſe refugier en Angleterre, (où elle s'eſt ſi bien juſtifiée devant les Commiſſaires Anglois, qu'ils ont tous été pleinement perſuadez de ſon innocence & ont ſollicité la Reine Eliſabeth de la rétablir dans ſon Roiaume) (*a*).

L'Auteur finit par une exhortation au C. de Murray & à tous les rebelles, de rentrer dans leur devoir ; Et pour les y engager, il leur promet le pardon de la Reine, s'ils ſe repentent & qu'ils mettent bas les Armes: il les prie de conſidérer que la Rebellion eſt toujours à la fin fatale à ſes Auteurs, & que les Puiſſances étrangeres, la France l'Eſpagne & ſur tout l'Angleterre ſe diſpoſeront bientôt à vanger l'honneur d'une Reine opprimée.

XX. Par la lecture de cette vingtiéme Piece, il paroit que le Comte de Bothwell avoit offert de ſoutenir ſon innocence par un combat ſingulier; & que le Cartel avoit été accepté par un Lord, un Chevalier & un Gentilhomme, qui chacun offroient de maintenir l'accuſation contre lui en préſence des deux Armées, mais que le Comte avoit enſuite refuſé de comparoitre; ce qui lui eſt reproché ici.

Nous donnerons l'extrait des trois autres Volumes dans les journaux ſuivans.

(*a*) Ce qui eſt ici renfermé entre les crochets eſt un fait abſolument faux, comme Mr. Anderſon le dit dans ſa Préface, & c'eſt là ce qui choqua ſi fort la Reine Eliſabeth, & pourquoi elle fit faire des perquiſitions pour en découvrir l'Auteur.

ARTICLE III.

The *Hiſtory* of the *Inquiſition* by *Philip à Limborch*, Profeſſor of Divinity amongſt the Remonſtrants, tranſlated into *English* by *Samuel Chandler*: To which is prefixed a large *Introduction* concerning the riſe and progres of *perſecution*, and the real & pretended cauſes of it. London, ſold by John Gray, 1731. C'eſt-à-dire, l'*Hiſtoire de l'Inquiſition par Limborch, traduite en Anglois par Mr. Samuel Chandler, & precedée d'une ample Introduction touchant l'origine de la Perſecution, ſes progrès, & ſes cauſes réelles, ou pretendues.* à Londres, chez Gray, 1731. in 4°. Second Extrait. On a vu le premier dans la 2. Partie du III. Tome de cette Bibliotheque, Article IV. page 308.

DAns l'Extrait précedent Mr. *Chandler* nous à conduit juſqu'au tems de la *Réformation.* Il rend juſtice à ceux qui contribuerent d'une maniére ſi zèlée à corriger les abus. Mais en même tems, il déplore le malheur qu'ils eurent de garder un reſte odieux de *Papiſme.* C'eſt ce qu'il prétend qui les porta à infliger des peines corporelles aux *Héretiques*. Nous croions plutôt qu'on a fait, parmi les Proteſtans, une mauvaiſe application des ordres donnés aux Iſraëlites (*a*) touchant ceux qui chercheroient à les détourner de Dieu, ou qui parleroient de révolte contre lui. Il falloit les faire mourir, par la ſentence du Magiſtrat, comme criminels de *Lèze-majeſté* divine & humaine. Car la Religion & l'Etat faiſant également partie du *Gouvernement* en Iſraël, de telles gens ne s'y attaquoient pas moins au Souverain de l'Etat, qu'à l'Objet de la Religion. Il en étoit de même des Idolatres; ce qui réſultoit de cette conſtitution ſinguliere, que *Joſeph* (*b*) appelle du nom de *Théocratie*.

Des Réformateurs en general, l'Auteur vient en particulier à *Luther*. Quoi qu'il fut d'une humeur violente, comme ſes *Sectateurs* le reconnoiſſent (*c*) il ne croioit pourtant pas, qu'on dût mettre à mort les Heretiques. Du reſte il a ſuivi l'opinion de S. Auguſtin, qui n'épargnoit par les autres peines aux fauteurs de l'héreſie. Auſſi ne tint il pas à Luther que la Saxe ne fut purgée de *Zuingliens*. En quoi il ſe vit appuié de l'Electeur qui, lorſque le Land-

---

(*a*) Voiez Deuteronome XIII & XVII.

(*b*) Contre Appion, Liv. II. chap. 16.

(*c*) Voiez l'Hiſtoire du Lutheraniſme, par Seckendorf.

Landgrave de Heſſe tacha de les faire comprendre dans la Ligue Proteſtante, n'en voulut point entendre parler. Il n'étoit pas poſſible, ſelon Luther & Melanchthon même, de vivre en paix avec des gens *qui enſeignoient des Dogmes contraires à ceux qui étoient reçûs en Saxe.* On aſſure d'ailleurs que Luther dit dans une de ſes Conferences avec Bucer, *qu'il falloit que ſes partiſans, ou ceux de Zuingle, fuſſent des Miniſtres de Satan.* Et les juges criminels, à Wittemberg, s'aviſerent quelques tems après de condamner à mort *Pierre Peſtelius*, pour Zuinglianiſme. Mais l'Electeur ne trouva pas cela bon. Il n'y eût que des Anabaptiſtes qu'on fit mourir.

Après ces obſervations, l'auteur commence une longue invective contre *Calvin.* Il n'y a pas un de ſes Lecteurs qui ne dût s'y attendre. Mais quelques-uns peut-être ſeront ſurpris de ce qu'il ajoûte, *que Caſtalion égaloit Calvin en ſçavoir.* Quoiqu'il en ſoit, lorſqu'il accuſe Calvin, *d'avoir, par un dernier effort d'inimitié, tâché de ſoulever le Magiſtrat contre Caſtalion, pour le mettre à mort*; on ne ſçait où il à pris ces termes, *pour le mettre à mort*; on n'en voit nulle trace dans aucun écrit de Calvin, ni dans aucun autre monument de ce tems là.

L'Article ſuivant regarde *Jerome Bolſec*, qui apres avoir été *Carme* en France, vint faire le Medecin à Geneve. Selon Mr. Chandler," Calvin étoit préſent à un *Ser-*

„ *mon* que Bolſec fit dans l'Aſſemblée, & „ il le combattit publiquement. Surquoi, „ *le pauvre Bolſec* fut arrêté, & peu après, „ par le conſeil de Calvin, banni pour ſe„ dition & Pelagianiſme." L'Auteur cite en marge. *Theodore de Bèze dans la vie de Calvin*, en Latin, où il n'eſt parlé d'un *Sermon*, qu'autant que ce mot y reſſemble à *Sermonem*. L'*Aſſemblée* dont il s'agit n'étoit pas du nombre de celles qu'on fait, avec le peuple, pour le ſervice divin; c'étoit une aſſemblée des Miniſtres pour conferer ſur quelque point de Theologie, ou ſur un endroit important des Livres ſacrés. Bolſec n'étoit là qu'un des auditeurs, qui ne voiant pas Calvin à ſa place ſe crût tout permi. Mais *comme il commençoit à parler* (a) Calvin arriva inopinément, & l'entendant diſcourir, ne ſe montra pas: L'audience fut paiſible, quoi qu'après que Bolſec eut fini, Calvin le réfuta fortement, par une foule d'autoritez de l'Ecriture ſainte, auſſi bien que de paſſages de S. Auguſtin & de ſolides raiſons. C'eſt ainſi qu'en juge *Bèze*, qui ajoute, que ce fut *de l'avis des Egliſes de Suiſſe*, que le Senat de Genève fit le procès à Bolſec. Et *Lullin*, l'un des Syndics, atteſte, ſur la foi des Regiſtres de la République, que Bolſec fut condamné *pour ſes ſcandales, ſes impietés & ſa mauvaiſe*

(a) *Eo Sermonem ingreſſo.* Th. Beza in vita Calvini, ad ann. 1551.

va ſe vie (a) du moins, la ſuite de ſon hiſtoire ſera toujours l'objet d'une juſte horreur, non ſeulement pour des Proteſtans : mais même pour des Catholiques Romains qui n'ont pas perdu tout ſentiment d'honneur & de conſcience.

Si le ſort de l'*Infortuné Servet*, comme parle Mr. Chandler, fut des plus tragiques, il n'a pas moins ſervi de pretexte aux Ennemis de Calvin pour le dechirer. L'Auteur rapporte, ſur le temoignage de Bolſec, & d'Uytenbogard, ce que Calvin, dit parlant de Servet, dans *une Lettre*, qu'il écrivit *à Viret, & à Farel*; c'eſt que *ſi cet heretique tomboit jamais entre ſes mains, il feroit enſorte qu'il perdit la vie.* Le fait eſt mal rapporté : Et encore plus mal atteſté. Il ne failoit pas mettre l'addreſſe de la lettre aux deux anciens colégues de Calvin, qui ne ſe trouvoient pas alors dans le même lieu pour la recevoir enſemble. D'autre côté les Témoins ſe coupent; l'un la ſuppoſant écrite à Viret, & l'autre à Farel. L'accuſateur auroit pu & dû le ſçavoir. Mais paſſons à quelque choſe de plus grave.

On nous force de revenir à *Bolſec*; nom infame par une calomnie, auſſi execrable que le crime, pour lequel Bolſec n'eut pas honte de publier, que le Réformateur avoit été *fleurdeliſé* à Noyon; Et Bolſec diſoit avoir vu l'acte, qui en faiſoit foi: Tout cela pourtant eſt faux, d'une fauſſeté notoire. On le ſçait, depuis long tems, par les preuves authentiques qu'en a rammaſſé le célebre Drelincourt, dans la *Défenſe de Calvin:* (*a*) Et aujourd'hui, par tout le monde, à la faveur du *Dictionaire de Bayle* (*b*). *Maimbourg* même forcé par l'évidence des faits, abandonne Bolſec (*c*). Choſe étrange qu'on reproduiſe ce miſérable ſur la Sçene contre Calvin! qu'un Hiſtorien *Proteſtant*, qui a quelque *honneur* à perdre, l'ait fait!

(a) Voiez la Defenſe de Calvin, par Drelincourt, p. 151. imprimée à Geneve en 1667. avec approbation des paſteurs, & privilege des Syndics.

Pour *Uytenbogard*, il raconte ce qu'il avoit

(*a*) Comme cet Ouvrage devient rare, on en rapportera de la page 32, le *paragraphe* ſuivant. " ,, Si les Regiſtres & les Archives de cette ville ,, là (*Noyon*) euſſent été pillés ou brûlés, on di- ,, roit qu'il eſt du tout impoſſible de faire voir ,, cette prétendue ſentence. Mais par une ſingu- ,, liere Providence de Dieu, afin de pouvoir fer- ,, mer la bouche aux calomniateurs, tous les Re- ,, giſtres & tous les Archives de Noyon ont été ,, conſervés, & on les a fouillés une infinité de ,, fois, pour y trouver quelque choſe au difame ,, de Calvin: mais il ne s'y eſt jamais rien trou- ,, vé; Et le Diable lui même n'y trouveroit point ,, ce qui n'y eſt pas, & qui n'y fut jamais. "

(*b*) *Article* Bolſec.

(*c*) Voiez Orat. cui tit. *Calvinus*, Gen. 1648.

avoit oui dire à *Grotius* : Et on admettra que celui-ci croioit avoir vu une Lettre, où étoient les mots en queſtion. Mais étoit elle de Calvin ? Si Grotius ſe l'imagina, il a pu s'y méprendre aiſément, comme (*a*) *Alexandre Morus* le fait remarquer exprès ; le cœur lui diſoit qu'elle étoit de la main d'un homme qu'il cherchoit à trouver coupable. S'il eut été poſſible de prouver que cette lettre fut de Calvin, on n'auroit pas manqué d'en régaler le public, durant les diſputes ſi échauffées de l'*Arminianiſme*. Quoiqu'il faille avouer qu'elle auroit été miſe au jour un peu bien tard, *Soixante Ans* après avoir été écrite.

Par une citation, que Mr. Chandler a pris ſoin d'indiquer exactement, on doit juger qu'il a lu la *Bibliothéque Raiſonnée*, *pour le mois d'Octobre*, 1728. *Article VIII.* Cependant il étalle, avec un air de confiance, les chicanes qu'elle a réfutées. Il veut que Calvin ait fourni aux Magiſtrats de Vienne, en Daufiné, de certains écrits peu favorables à Servet, qu'ils venoient de faire mettre en priſon ; Il en apelle à la ſentence, où on voit ces écrits produits contre le Priſonnier : Et ſans s'embarraſſer de prouver le fait, il conclut que c'étoit ou une lacheté, ſi Calvin n'en fut pas requis par ces Magiſtrats, ou un procédé étrange s'il

---

(*a*) Voiez ſon *Hiſtoire de l'Hereſie*, Liv. VII. chap. 8.

s'il en fut requis. Mais les Journaliſtes, qu'il a cités, ont fait ſentir vivement la vanité de l'accuſation, ſur laquelle il fonde ce dilemme. Nous ne repeterons point ce qu'ils en ont ſi bien dit. Voions la ſuite.

„ Outre cela Servet taxa Calvin d'avoir „ écrit à un nommé *Guillaume Trie*, à „ Lyon, de fournir aux Magiſtrats de „ cette ville, des chefs d'accuſation con„ tre Servet. " C'eſt ce qu'il faudroit encore pouvoir garantir par la Bibliothéque qu'on a alleguée. Mais loin de là, elle montre nettement d'après les *Dialogues entre Vatican & Calvin*, quoiqu'on les ait inventez pour le noircir, que ce fut *Trie* qui écrivit de Genéve à Lyon. Il eſt vrai que certaines gens ont ſoupçonné, par le ſtile de cette lettre, que Calvin même l'avoit écrite. Mais il faut n'avoir ni ſens ni goût, pour y reconnoitre le ſtile de Calvin.

Pour le fonds de la choſe même, que les Journaliſtes traitent de *Roman*, Mr. Chandler ne trouve pas que cela ait l'air ſi romaneſque. „ En effet, dit-il, Herode „ & Pilate ſe ſont bien accordés. Et „ pourquoi pas Calvin & les Papiſtes? „ D'ailleurs les Magiſtrats de Geneve en„ voierent demander à ceux de Vienne, „ copie du procès de Servet; ce que ceux „ ci leur accorderent. Ainſi il paroit qu'ils „ travaillerent de concert pour ôter la vie „ à ce pauvre homme, & pour être ſes

„ *meurtriers*. Enfin, Calvin lui-même a
„ avoué que pluſieurs le blamoient de n'avoir
„ pas bien agi dans cette affaire, &
„ que Servet s'en étoit plaint. Cependant
„ Calvin n'a pas pris la peine de s'en juſtifier
„ ". Mais il ſeroit difficile, en pareil cas, d'ouvrir quelqu'autre moien de juſtification à un honnête homme, que celui que Calvin emploia. On le trouve dans le paſſage traduit par notre Auteur même; quoiqu'il ne le croie pas ſuffiſant. Voici ce paſſage, mot pour mot, du françois de Calvin. *Le bruit volle çà & là que j'ai prattiqué que Servet fut prins en ſa Papauté, à ſavoir à Vienne. Sur cela pluſieurs diſent que je ne me ſuis pas honneſtement porté en l'expoſant aux ennemis mortels de la foi, comme ſi je l'euſſe jetté en la gueule des Loups. Mais je vous prie, d'où me ſeroit venue ſoudain une telle privauté avec les Satellites du Pape. Voila une choſe bien croiable que nous communiquions enſemble par lettres, & que ceux qui s'accordent avec moi, auſſi-bien comme Belial avec Jeſus Chriſt, complotent avec un ennemi ſi mortel, comme avec leur compaignon. Parquoi il n'eſt jà beſoin d'inſiſter plus longuement à rembarrer une calomnie ſi frivole laquelle tombe bas, quand j'aurai dit en un mot*, qu'il n'en eſt rien.

N'en deplaiſe à Mr. Chandler, c'eſt à lui qui affirme de prouver. Tout le monde ſent la juſtice de cette loi; Elle eſt inviolable: Sans cela il ſuffiroit d'attaquer hardiment l'innocence même. Qu'on ne diſe point, qu'à ce compte un coupable n'auroit qu'à nier. Il ne s'agit pas ici de quelque malheureux qui n'aiant point de réputation à perdre, pourroit ſe proſtituer impunément par des menſonges, & qui au cas qu'on le ſurprit en flagrant délit, n'en ſeroit pas chargé de plus d'infamie. Il eſt queſtion d'un homme grave, qui loin de ſe cacher, fait gloire de ce qu'il avance: Et qui du reſte n'ignore point que ſes écrits ſeront examinez à la rigueur; que ſes ennemis ne le laiſſeront pas échapper, s'il leur donne priſe. D'ailleurs, tout rouloit ſur un fait récent dans le voiſinage de Genéve. Il étoit auſſi facile d'en être informé ſeurement, que de ce qui ſe paſſe ici d'une Province à l'autre.

Notre auteur dit enſuite, *que Servet fut brulé à Genéve le* 25. *d'Octobre* 1553. Ce fut Calvin qui fit informer contre lui par un nommé *la Fontaine*, après l'avoir lui-même denoncé à un des Syndics: Et il l'avoue hautement. De plus, *il ſouhaita que le priſonnier fut ſupplicié*; *quoiqu'il eut voulu qu'on eut épargné à Servet la peine du feu.* Mr. Chandler croit reconnoitre là le langage des *Inquiſiteurs*. Car puiſque les loix de Genéve condamnoient un Heretique au feu; ſouhaiter qu'il fut exécuté à mort, c'étoit vouloir qu'il expirât dans les flammes. Pour décider ce point, il faudroit être inſtruit de la Conſtitution de Genéve.

Ce qu'il y a de ſeur, c'eſt que les Magiſtrats n'y ſont pas auſſi liez par la lettre de la loi, que les Juges le ſont en Angleterre. Ces Meſſieurs là repreſentent la Souveraineté, & tout à la fois en font partie: Ils auroient pu *commuer la peine.* Calvin le leur demanda, accompagné de tous ſes Collegues qui n'étoient pas en petit nombre, & parmi leſquels il y avoit des *Genévois.* A moins que de ſuppoſer que les Magiſtrats étoient les Maîtres de cette affaire; ce ſeroit peu dire que Calvin & ſa compagnie étoient de francs hypocrites, dans la demande qu'ils faiſoient: Il faudroit qu'ils euſſent eu perdu le ſens commun. Venez vous ici nous inſulter, pouvoient dire Meſſieurs les Syndics; ou vos lumieres ſont elles encore ſi bornées par raport à la République & au pouvoir de ſes Magiſtrats?

Que l'on parle donc de Calvin comme d'un autre homme: A la bonne heure! Mais que ce ſoit pour en dire ce qui eſt vrai, ou dont on a des preuves. Il faut rendre juſtice à tout le monde: mais il n'eſt pas juſte que la charité ſoit violée: Et on la viole par des diſcours, autant que par des actions.

Mr. Chandler ſe vante d'avoir rapporté toute cette affaire *de la maniere la plus impartiale.* Il nous permettra d'en penſer ce que nous voudrons. Mais s'il faut le dire en paſſant, les reproches qu'on a faits au

Réformateur de Genéve, ont je ne ſçai quoi qui ſied mal dans la bouche des *Genevois*. Quelle pitié de leur entendre dire que c'eſt ſur le compte de Calvin qu'on doit tout mettre, & qu'il a mené *leurs Seigneuries*? N'eſt ce pas les faire regarder comme les organes de la vengeance d'un homme, qui tout Paſteur qu'il étoit de l'Egliſe, n'en étoit pas moins ſujet de la République?

Au reſte, ſi ce fut vangeance, ou conſcience qui le fit agir; c'eſt ce qu'on ne peut ſçavoir qu'autant que ſes actions le manifeſtent. Notre Auteur aſſure, *que Calvin agit en cette affaire par principe*: *Et ce principe*, dit il encore, *étoit commun à Calvin avec tous les Péres*, *avec les plus ſçavans & les plus pieux Réformateurs*, *Melanchthon Bucer*, *Farel*; *avec les Paſteurs de Baſle*, *Berne*, *Zurich*, *& Schaffhouſe*. En voila beaucoup. Mais il y en avoit bien d'autres encore dans ce tems là; Et nommément *Socin*. L'Anonyme qui a écrit la *lettre à un ami*, n'a pas manqué de fournir là-deſſus un *Supplément à l'hiſtoire de la perſecution par Mr. Chandler*. Comme le fait eſt des plus curieux, nous donnerons le précis du recit qu'on en voit au long dans la *vie*, ou ſi on veut dans le panégyrique de ce Chef de Secte (*a*).

Fran-

(*a*) Vita Socini, authore Sam. Przipcovio. Equite Pol.

François David cauſant du deſordre en Tranſylvanie, où un parti s'étoit formé contre l'adoration de Jeſus Chriſt; Socin fut mandé du Baſle, en 1578., afin de retirer l'arcboutant de ſa faction, d'une erreur ſi honteuſe & ſi pernicieuſe: *ut præcipuum factionis ducem a tam turpi & pernicioſo errore abſtraheret.* Socin, en arrivant, alla prendre un apartement dans la maiſon où David logeoit. Mais ce qui facilita le commerce entre eux, n'aida point à ramener le conducteur des errans. Ce David cherchoit moins la verité qu'à ſe faire valoir dans ſon parti. Mal lui en prit; car le Prince, abrégeant la controverſe, le fit mettre en priſon, où il mourut peu après: Enſorte que tout le monde regarda ſa fin comme un martyre: *Obitus ejus, martyrio ſimilis, ſtatim omnium in ſe oculos converterit.*

Il reſteroit à ſçavoir, ſi Socin eut quelque part à la mort du priſonnier? c'eſt ce que *Samuel Przipcovius* ne voudroit pas que l'on crut. Selon lui, ce n'étoit pas l'intérêt de Socin. Mais après tout, le Prince étoit Socinien, de même que Blandrata ſon favori qui mena l'affaire. Ils avoient fait venir, du fond de la Suiſſe, leur grand Docteur: Et ſans ſon aveu, ou malgré lui, l'auroient ils débarraſſé d'un rival qui s'aviſa de vouloir pouſſer le Socinianiſme, auſſi loin qu'il ſemble aller naturellement? C'en étoit trop; On crut devoir

voir ſe piquer d'Orthodoxie, au ſujet de cette contradiction de François David. Et comme dans ce tems-la tout tendoit à réprimer l'héreſie par la force, les Sociniens eux-mêmes, lorſqu'ils ont été les maîtres n'ont nullement été d'avis que l'on dût *dogmatiſer*. S'ils ne livrent pas ouvertement l'héretique au *bras ſéculier*; ce bras, lorſque le Prince les favoriſe, ſe fait ſentir peſamment: le pouvoir *à la Dragonne* vient refréner fort à propos la pétulance d'une langue trop ſubtile, qui prétend *raffiner* après eux. Mais revenons à l'Hiſtoire.

En 1632, *Nicolas Anthoine* fut étranglé & brulé à Genéve. L'Hiſtorien paſſe legerement ſur ce qui eſt pourtant des plus curieux. Il eut du moins fallu dire ce qu'Anthoine a eu de ſingulier; C'eſt d'avoir exercé les fonctions du ſaint *Miniſtére*, ſans rien croire des verités de la religion Chrétienne, & d'être mort pour le *Judaïſme*, dont il n'avoit pas pu obtenir de profeſſer la créance.

Valentin Gentil, fut décapité à Berne en 1566. & le cadavre de *David George* brulé à Baſle en 1559. Dès 1526. on avoit noié un Anabaptiſte à Zurich: & Environ le même tems on bannit *Ochin*. L'auteur veut parler d'un Italien de ce nom, qui s'eſt rendu fameux par ſa défenſe de la Polygamie. Ce fut en 1563. qne chaſſé pour cela de Zurich, il ſe retira en Pologne, âgé de ſoixante ſeize ans. Il n'y a pas à en douter (*a*). *Lubieniecius*, Polonois du parti des Sociniens, fut auſſi chaſſé de ſa patrie, & de pluſieurs villes d'Allemagne. Mr. Chandler a pris la peine de prouver que ceci fut fait par les Luthériens: mais pour ce qu'il impute aux Calviniſtes, d'avoir chaſſé les Sociniens de Pologne, on ne ſçait pas quelles preuves il en a par devers lui. Il s'eſt preſſé de dire qu'en 1571, l'Electeur Palatin fit mourir *Sylvanus* accuſé d'Arrianiſme.

De là il paſſe bruſquement en Hollande, où Brandt lui fournit d'amples Mémoires, particulierement au ſujet de la controverſe entre les *Calviniſtes* & les *Arminiens*. Il s'y meſla des motifs de Politique, car ceux ci vouloient la paix avec l'Eſpagne, & ceux là ne la vouloient point; ce qui leur valût le ſupport du Prince Maurice. On réprima le parti contraire. Barnevelt perdit la tête, Grotius fut empriſonné, & Uytenbogard dépoſé. Chacun ſçait que les Etats convoquérent le Synode National à Dordrecht. Il commença ſes ſeances, le 14. de Novembre, en 1618. Tout s'y paſſa à l'avantage du parti dominant: Et ſelon notre Auteur, qui prétend railler, *il faut dire à l'honneur de l'Egliſe Anglicane, qu'elle y concourut par ſes Deputés*, Carleton *Evê-*

(*a*) Anno 1563, natus (Ochinus) annos 76, a Tigurinis pulſus eſt. *Biblioth. antitrin.*

Evêque de Landaf; Hall, Davenant, & Ward, *Docteurs en Theclogie.*

Nous voici enfin arrivés à la Grande Bretagne, où d'abord on produit *Crammer*, qui après avoir fait ſouffrir le martyre à d'autres, le ſouffrit à ſon tour lui même. Si on ne trouve rien ici de ce qui ſe paſſa ſous *Henry* VIII, & qu'il n'y ſoit rien dit des cruautés du regne de *Marie*; c'eſt apparemment que l'Auteur n'a pas regardé le premier comme Proteſtant, & qu'il a regardé la derniere comme Papiſte.

Sous *Eliſabeth*, l'an 1559, le Parlement paſſa un *Acte d'Uniformité.* En ſuite *Parker* fit ſouſcrire à ceux du Clergé, qu'ils approuvoient l'uſage des *Céremonies*, & des *Vêtemens.* Trente-ſept Miniſtres, à Londres, refuſerent de le faire; & il les ſuſpendit. *Bien reſolu*, dit l'Auteur, *que le peuple n'auroit ni Sacremens ni Sermons, ſans le Surplis & ſans le Bonnet quarré.* La *Chambre Etoilée* publia auſſi un Décret qui defendoit d'imprimer quoique ce fut contre les Réglemens de la Reine. L'Archevêque de Cantorbery & l'Evêque de Londres le ſignèrent. Ce *Zèle fanatique*, ſelon Mr. Chandler, obligea les Puritains à ſe ſéparer. Mais la Reine & les Evêques en envoièrent bon nombre à la priſon de *Bridewell* où on enferme la canaille. En 1572, on en vint aux ſouſcriptions pour la doctrine. Et là deſſus dépoſitions nouvelles, & nouveaux empriſonnemens. Deux ans après on défendit l'*exercice de la Prophetie.* C'eſt ainſi que l'on apelloit des Conferences, entre les Miniſtres, ſur des ſujets de Religion. Et il fut défendu aux Laïques de s'aſſembler pour lire l'Ecriture Sainte les jours de Fête. En 1583, Thacker & Copping, Miniſtres Puritains, furent pendus. Les principaux inſtrumens de ces perſecutions étoient Parker, Aylmer & Withgift. L'auteur renvoie à l'*excellente Hiſtoire de Mr. Neal*, dont nous avons donné des extraits. Il ajoute cependant que Withgift établit une certaine Cour, fort ſemblable à l'Inquiſition, qu'elle devint un objet d'horreur pour la Nation entiere, & qu'enfin, ſous Charles I, le Parlement l'abolit.

Le regne de *Jaques* fait voir une ſuite continuelle de vexations. Entre autres l'Archevêque de Cantorbery, nommé Bancroft, après avoir pris la *reſolution d'exterminer le parti des Puritains, s'ils ne vouloient pas céder*, fit ſentir la rigueur des Cenſures Eccleſiaſtiques, à plus de *trois cent Miniſtres.* Mais Wigtman, dogmatiſeur de ce tems-là, n'en fut pas quitte à ſi bon marché. L'Evêque Neal trouva le moien de le faire pendre. Et King, Evêque de Londres, condamna un nommé Legat, à être brulé pour hereſie, ce qui fut exécuté à *Smithfields*: mais qui déplut fort au peuple.

Tout ceci donna un fort mauvais exemple à *Charles premier*, qui comme on ſçait, ſe livra à *Laud*, Anglican des plus rigides. Ils s'en trouverent mal tous deux, puiſqu'ils perdirent tous deux la vie ſur un échaffaut. Notre Auteur ouvre ce ſujet lugubre, par une periode triomphante. „ Sous le regne du Roi Martyr, *l'Egliſe*, „ dit.il, étoit au comble de ſa gloire, & „ de ſa puiſſance. Mais, tel eſt le ſort des „ choſes humaines: Bientôt cette Egliſe „ tombe malade, languit, & meurt ". La période, qui ſuit immédiatement, ne paroit pas bien ſe lier avec celle-là. On y dit, „ que Laud faiſoit tout plier, & „ qu'il gouvernoit l'*Egliſe* avec une verge „ de fer ". C'eſt le double ſens du mot d'*Egliſe*, qui cauſe ici l'embarras. Mais il ne faut pas s'arreter à ces minuties.

Mr. Chandler a peint *Laud* des plus noires couleurs. Auſſi Mr. *Berriman*, admirateur paſſioné du Prelat, & de ſes principes, n'eſt pas content de ce procedé injurieux. Nous ne croions pas devoir entrer dans le detail de cette diſpute qui intéreſſe bien moins ailleurs, que dans ce païs. Nous nous contenterons de deux ou trois remarques (*a*).

1. Mr. Berriman allégue, en faveur de *Laud*, une excuſe qui paroit plauſible. Il dit

---

(*a*) Sur quoi on peut ;voir Brief Remarks, 70. Anſwer, 54. Review, 72. Second letter 45. & 50. advertiſement 57.

dit que les Arrets de la Chambre Etoilée, où cet Archevêque avoit ſéance, étoient *conformes aux loix*. Cela n'empecheroit pourtant point qu'il n'y eut eu, en ſes ſentences un fonds d'injuſtice, ſi on prend pour régle ce que la Raiſon & l'Evangile dicteroient, ſur le ſujet dont il s'agit. Mr. Chandler l'entend bien ainſi: mais d'ailleurs, il ne convient pas de cette *conformité*, ſans reſtriction. De ſorte que le fait & le droit ſemblent être ici également conteſtez. Qui ſera le juge pour donner l'arrêt définitif? En attendant que l'on en ait un, on pourra admettre, ſans beaucoup riſquer de part ni d'autre; & dire que le ſeul Laud n'étoit point la chambre Etoilée, quelque credit qu'il y eut; &, que ſi les Juges prononcerent ſelon la loi, c'eſt elle, plutôt qu'eux & lui, qui porte le blame de la rigueur dont on uſa contre les Puritains.

2. Mr. Chandler ſe moque de ce qu'on pretend ériger Laud en *Martyr* de l'Egliſe d'Angleterre. Quoi qu'il entre là-deſſus en un grand détail, Mr. Berriman ne s'eſt-ému qu'au ſujet du tort *inſupportable* qu'on oſe faire à cette Egliſe, en taxant ſes *Articles*, d'être *évidemment Calviniſtes*, dans les matières de la grace. Cela l'a ſurpris extremement, lui qui fait profeſſion d'en être un Membre des plus zèlez. Il allegue *Bull*, & d'autres, qui ont entrepris de la decharger d'une imputation qui lui paroit ſi étrange. Elle l'eſt moins pourtant

qu'il ne ſemble. Un *Docteur*, du moins auſſi celebre que Bull, a bien pretendu pouvoir ramener à ſon *Arrianiſme* la liturgie Anglicane, avec ſes Homilies, & avec les XXXIX. Articles.

3. Quand enfin *Limborch* a beaucoup loué Laud, qui étoit en Angleterre le Protecteur des Remontrans Hollandois, il ne s'enſuit nullement qu'il approuvât l'eſprit de perſecution, dont l'Archevêque étoit animé. Quelques louanges qu'on donne à un Prélat, on n'adopte pas pour cela tous ſes ſentimens. Du reſte, un Savant d'outre mer peut n'être pas toujours bien au fait de nos diviſions: Ou s'il les connoit, il s'y attachera plus ou moins, ſelon ſa paſſion regnante, ou ſelon le zèle dominant de ſon Parti. Parmi les Sectateurs d'Arminius, le penchant n'eſt pas pour ce qu'on apelle *Puritaniſme*. Mais c'eſt ce qui importe très peu.

La guerre entre le Roi & ſon Parlement eſt connue de tout le monde. *Les Presbyteriens*, devenus, les maitres, infligerent des peines corporelles aux réfractaires. A la vérité, on n'en vint point juſqu'à répandre le ſang. Mais auſſi, le parti qui ſe vit dominant alors, ne le fut que très peu de tems.

Charles II. rétablit l'Egliſe Anglicane par l'Acte paſſé dans ſon premier Parlement, ſous l'ancien titre d'*Acte d'Uniformité*. Par ce ſeul Acte, *deux mille Miniſtres* furent privés de leurs benefices. Et à conſiderer la choſe dans pluſieurs de ſes circonſtances, & particulierement dans ſes ſuites, on ne peut gueres conteſter à Mr. Chandler, qu'elle n'ait eu l'air de ce qu'on doit apeller *Perſecution.* Auſſi ſe dechaine-t-il violenment contre ceux qui en furent les Auteurs. Il nomme en particulier *Sheldon Ward* & *Wrenn*, Evêques de ce tems-la. Mais la crainte du Papiſme fit que ceux-même, qui s'étoient le plus acharnez à pourſuivre les Nonconformiſtes, furent alarmez du peril où étoit l'Egliſe. Et le Parlement, en 1673., ſe crût obligé de faire la loi du *Teſt.* On ſe propoſoit alors d'exclure les *Papiſtes*, des Emplois. Mais ce Teſt ſert aujourd'hui à en éloigner des *Réformez* qui ne communient pas ſelon le *Rit Anglican.* Mr. Chandler ſe plaint de cela, d'une maniere ſenſée: Et à cet égard il a ſans doute des partiſans zèlés dans l'Egliſe, auſſi-bien que dans l'Etat.

Perſonne n'ignore que *Jaques*, frère & ſucceſſeur de Charles, eut ſes raiſons pour diſpenſer & Papiſtes & Proteſtans de la rigueur des loix. Mais c'eſt ce qui ne contribua pas peu à l'heureuſe *Révolution* qui rendra toujours le nom d'*Orange* ſi cher à de veritables Anglois.

Guillaume d'immortelle mémoire ne fut pas plutôt couronné, qu'il mit fin, par l'*Acte de Tolerance*, à la fureur des perſecutions en Angleterre.

Toutesfois, ſelon notre Auteur, on y a perſecuté, plus ou moins, depuis ce tems-là. Entre autres preuves qu'il en allegue, il n'a point oublié l'Acte contre les progrès du Schiſme. Cette loi, qui a été revoquée depuis, fermoit toutes les Ecoles des Nonconformiſtes. Nous ſommes fort d'avis d'apeller cela du nom de Perſecution. Mais cela ſe fit dans les dernieres années de la *Reine Anne.*

La Maiſon d'*Hanovre* s'eſt déclarée hautement pour la Tolerance. Il ſe pourroit bien que ſous ce prétexte, quelques particuliers l'auroient pouſſé au delà des bornes. Du moins un *Commité* de la Chambre baſſe de la Convocation l'a prétendu. On ſçait qu'en 1718., il s'en prit à Mr. Hoadley, alors Evêque de Bangor. Mr. Chandler eſt fort en colere contre ces Meſſieurs. Il dit que s'ils en avoient été les maitres, ils auroient depoſé le Prélat, & qu'après ils l'auroient *livré à Satan, pour la punition de ſa chair.*

Qui l'eut jamais cru? Ce moment d'aiſe ou de repos, qu'ont eu les *Nonconformiſtes*, leur a donné le loiſir de ſe quereller. La grande affaire qu'ils ont eue entre eux, c'eſt ce qui ſe paſſa dans une de leurs Aſſemblées à Londres, preſque auſſi nombreuſe que le Concile de Nicée. Il s'étoit répandu un bruit qu'ils étoient infectez d'*Arrianiſme.* Pour detruire ce ſoupçon, il y en eut qui propoſerent de ſouſcrire, le *pre-*

mier Article de l'Egliſe Anglicane: Et une *Demande* de leùr Catéchiſme, avec ſa *Réponſe.* Mr. Chandler traite mal ces *Zélateurs*, comme il les apelle par mépris. Cependant, ſi on en croit la *lettre à un Ami*, qui paroit neutre ſur le ſujet, il y avoit, parmi eux, bien des gens d'un merite diſtingué.

Voila, ſelon Mr. Chandler, l'*Hiſtoire de la Perſecution* ammenée juſqu'à notre tems. Ce qui ſuit eſt une *Troiſieme Section*, à laquelle il donne pour titre, *Remarques ſur cette Hiſtoire.* Et on pourroit la regarder comme une eſpèce d'*Application* que le docte *Prédicateur* a jugé à propos de faire de ſa *Tractation* hiſtorique. Auſſi il y a là tout le feu, qu'on attend d'un Orateur, dans cette partie d'un DISCOURS AU PEUPLE.

Après avoir fait l'Eloge des Apotres, il s'écrie; „ O que leurs Succeſſeurs leur
„ reſſemblent peu! Quelle difference dans
„ leurs methodes pour convaincre les con-
„ trediſans? *Excommunications*, *Suſpenſions*,
„ Amendes, Banniſſemens, Empriſonne-
„ mens, Liens, Fouets, Tortures, Mort;
„ voilà les puiſſans Argumens qui furent
„ introduits dans l'Egliſe, recommandés,
„ pratiqués, ſanctifiez par pluſieurs de ſes
„ pretendus Peres; ceux même que la
„ *Superſtition* a honnorez du nom de *Saints*,
„ *Athanaſe*, *Chryſoſtome*, *Gregoire*, *Cyrille* s'en-
„ flerent de leur pouvoir, opprimerent
„ cruellement ceux qui differoient d'avec

„ eux : Et la plupart ſouillerent leur caractere, en ſe rendant coupables de *rapine* & de *meurtre* ". On voit là qu'un *Anglois* même peut déclamer, & que pour avoir embraſſé le ſyſtème de ce qu'on apelle *Moderation*, on n'a pas renoncé à l'emportement. Au reſte le gros des lecteurs de Mr. Chandler, ſi on en juge par ſes *ſouſcrivans*, ne connoit gueres ces anciens Docteurs, que par ce qu'il a bien voulu leur en dire. Et voila quatre de ces noms celèbres, qu'il expoſe à leur reſſentiment, ſans leur aider à deviner qui des quatre n'a été meurtrier, ou raviſſeur. Par exemple, *S. Gregoire* ne fut jamais ſoupçonné, qu'on ſçache, d'avoir été cauſe que l'on commit de tels crimes ; moins encore de les avoir commis lui-même. Les trois collégues d'iniquité qu'on lui donne, en auront ſi on veut été accuſez. Mais la queſtion ſera de ſçavoir, ſi la calomnie ne s'en mêla point ? Si l'accuſation paroit ſuffiſamment appuiée ? On en peut juger, à peu près, par ce qu'on a dit de *S. Athanaſe*, dans le premier Extrait.

En tout cas ces paroles enflammées de l'auteur appartiennent à la premiére branche de la *ſubdiviſion*. Là, il poſe en general, que *les Chretiens ſe ſont perſécutés*. Dans la deuxiéme, il aſſure que *c'a été generalement pour des choſes de nulle importance*. Il dit dans la troiſiéme, que *tout cela ne s'eſt fait que par de mauvais motifs*. La quatriéme me en conclut que *les Deciſions Synodales n'ont par conſequent nulle autorité.* Il y a beaucoup de bon dans ces Remarques: Et elles plairoient plus, ſi l'*Auteur* s'étoit moins laiſſé emporter à ſon Zèle.

Fertur equis Auriga, neque audit currus habenas.

Son Article cinquiéme, ſurquoi nous nous arrêterons un moment, revient à ceci; Qu'*impoſer des Signatures de Symboles ou Confeſſions de foi, comme preuves d'Orthodoxie, eſt une choſe déraiſonable en elle même, & d'une très mauvaiſe conſéquence dans l'Egliſe, comme l'experience l'a fait voir.* Il prétend même avoir découvert le fondement de cette propoſition, dans la *ſeconde lettre paſtorale de Mr. l'Evêque de Londres*, où on lit ces mots; *Il y a une Regle fixe, pour tous les points les plus neceſſaires, reçeue comme telle par toutes les Sectes.* Par *ces points* le Prélat entend les *Principes de la Religion* en general, non ceux du Chriſtianiſme en particulier. Mr. Chandler, qui ſuppoſe le contraire, rapporte ces mots à toutes les Communions Chrétiennes. Et il en prend occaſion, avec la permiſſion de l'Evêque, d'en retracer *un petit nombre*; *Sociniens*, *Arriens*, *Athanaſiens*, *Sabelliens*, *Pelagiens*, *Arminiens*, *Calviniſtes*, *Epiſcopaux*, *Presbyteriens*, *Independans*, *Anabaptiſtes*, &c. Là-deſſus, il ne fait nul doute que l'Evêque *n'emploie tout ſon crédit pour* *ôter le mur de ſéparation dans l'Egliſe, afin de joindre toutes les differentes Sectes en Angleterre:* Et que par cela même il n'accompagne *de la voix & du cœur cette priere très Chrétienne & très Catholique de l'un de ſes* Frères, (*a*) *quoique des approuvée par un autre* (*b*) plus rigide. *Benis ſoient ceux qui contribuent à une ſi bonne œuvre.* On voit que l'Auteur penſe triompher en tout cela. Mais avec bien peu de raiſon, ſi on s'en rapporte à ceux qui ont attaqué ſa *Préface*: Et ſur tout à Mr. *Johnſon* (*c*) qui vient de faire une diſcuſſion très exacte de ce point particulier, à l'occaſion d'une brochure que Mr. Chandler publia dernièrement, en forme de lettre à M. l'Evêque de Londres (*d*).

Quoiqu'il en ſoit, il poſe, en ſixiéme lieu, que *l'Ecriture ſainte eſt le lien unique de communion.* Et aſſurement c'eſt ce qu'aucune des Societez Proteſtantes ne deſavouera, ſi on l'entend par raport aux points eſſentiels, & à une communion intérieure. Autrement ce ne ſeroit là qu'une idée creuſe; ſortable ſeulement à la Republique

---

(*a*) Mr. Hoadley, à preſent Evêque de Saliſbury.

(*b*) Mr. Sherlock, à preſent Evêque de Bangor.

(*c*) *Voiez* a Letter to Mr. Chandler &c. By Tho. Johnſon. M. A. &c. Cambridge chez Fenner 1734. & ſe vend à Lond. chez Roberts.

(*d*) A vindication of a paſſage &c. in a Letter to his Lordſhip, Lond. chez Roberts, 1734.

blique de Platon, ou à lUtopie de Morus.

Enfin l'Auteur déclare, *Que ſi on avoit égard aux leçons de l'Evangile, la charité regneroit parmi les Chretiens.* Surquoi il allegue un grand nombre de très beaux Textes, ſuivis de pluſieurs autres qui regardent l'*Excommunication*; laquelle il reſtraint aux mœurs. L'étendre à la mauvaiſe doctrine, c'eſt à ſon avis, violer la charité. Il nous paroit pourtant très poſſible que cette vertu s'exerce entre des communions ſéparées, puiſqu'elle embraſſe même nos plus violens ennemis, & nos plus cruels perſecuteurs. Auſſi, quoiqu'il ſe trouvera beaucoup d'honnêtes gens qui n'adopteront pas les opinions de Mr. Chandler; il n'y en a point qui ne ſouhaitent, avec lui, de voir ceſſer cette funeſte animoſité qui les porte à ſe déchirer les uns les autres.

ARTICLE IV.

SUITE DES REMARQUES
SUR
RABELAIS
OU
REMARQUES
Sur le Livre V.

LE PROLOGUE de ce Livre commence par cette queſtion : *Pourquoi eſt-ce qu'on* *qu'on diƈt maintenant en commun proverbe: Le Monde n'eſt plus fat?* A quoi l'Auteur ne répond que par certains vers prophétiques, tirez d'un Livre imaginaire qu'il intitule, *La Cornemuſe des Prélats.* Voici les vers.

L'an Jubilé que tout le monde raire
Fadas ſe feit, eſt ſupernumeraire·
Au deſſus trente. ô peu de reverence!
Fat il ſembloit: mais en perſévérance
De longs brevets, fat plus ne gloux ſera;
Car le doux fruit de l'herbe eſgouſſera
Dont tant craingnoit la fleur en prime vere.

L'AN JUBILE', c'eſt l'an 1525., fameux par le Jubilé célébré ſous le Pape *Clément VII.* Ce fut alors que *tout le Monde*, encore *fadas*, ſe laiſſa tondre ou *ſe feit raire*, par les vendeurs de Pardons, d'Indulgences, & autres clinquailles de la Cour de Rome. Mais le Jubilé eſt *ſupernumeraire au deſſus trente*, c'eſt à dire inutile depuis mille cinq cens *trente*, parce que c'eſt à cette année qu'on peut rapporter la reſtauration des Siences qui fut ſi fatale à la ſuperſtition. François I. avoit attiré pluſieurs Savans en France: & l'Univerſité de Paris lui fut redevable de l'établiſſement de douze Profeſſeurs pour le Latin, le Grec, l'Hébreu, les Mathématiques, la Philoſophie, la Théologie, l'Eloquence, la Médecine &c. *Belleforeſt* & *Lambin* placent cet établiſſement en 1531. mais il eſt placé en 1530. par *du Tillet*, qui rapporte fort au long ce que François I. avoit fait ou projetté pour l'avancement des ſciences. Le Père *Pétau* dit (a) *Multum huic Principi debent Gallicanæ Litteræ : nam illius liberalitate, accitis undique viris omni artium genere excultis, publicæ Scholæ honeſtis ſtipendiis Lutetiæ conſtitutæ ſunt Anno* 1530, *quam in rem hortatoribus uſus eſt Johanne Ballaïo* &c. Et *Génébrard*, qui dans la ſuite fut un des Profeſſeurs dont j'ai parlé, dit de même, *Anno* 1530. *Guillelmo Budæo & Joanne Bellaïo hortantibus, Regios Linguarum Profeſſores inſtituit* (b). Ces Savans, à qui le P. *Pétau* donne l'Epithète de *Pieux*, ne contribuèrent pas peu à rendre ~~le~~ Monde moins *fat* qu'il n'étoit, & avancêrent beaucoup les affaires de la Reformation. Il ſe pourroit au reſte que l'*Au deſſus* TRENTE de Rabelais ſignifiât *Depuis le Concile de* TRENTE, Aſſemblé dans un tems où l'on peut dire que le règne de l'ignorance & de la ſuperſtition tiroit vers ſa fin.

O peu de reverence! Fat il ſembloit: C'eſt à dire, que les ſots qui s'étoient laiſſé tondre, parurent ce qu'ils étoient ; & que malgré le reſpect pour l'Egliſe, on ſe moqua d'eux, ou du moins on les regarda en pitié.

(a) Ration. Temp. Part. I. Lib. IX. cap. XI.

(b) Genebrard. In Clemente VIII.

Mais en perſeverance de longs Brevets, fat plus ne gloux ſera. Ces *longs Brevets* pourroient ſignifier la Bible par oppoſition au Bréviaire Romain, où ce qui eſt pris des Livres ſacrez a auſſi peu d'étendue que le reſte en a beaucoup. Ils ſignifient au moins les ouvrages, ſouvent fort longs, que publioient les Savans d'alors, & dont la lecture deſabuſoit le Peuple, qui par cela même n'étoit plus *fat*, ni *gloux* de ſuperſtitions.

Car le doux fruit de l'herbe eſgouſſera, Dont tant craingnoit la fleur en prime vere. C'eſt à dire que la Vérité, qui avoit été ſi longtems cachée, comme les Fèves dans leur Coſſe, ſera découverte au Monde: & que ſi elle a d'abord été regardée comme un Poiſon, on s'en repaîtra comme d'un Fruit délicieux quand on en aura une fois goûté.

Par ce *Fruit* à *eſgouſſer*, nous pouvons auſſi entendre l'Ouvrage même de Rabelais, ou plutôt les véritez qu'il y a cachées ſous une enveloppe allégorique (*a*): & fixer ainſi l'Epoque du rétabliſſement des ſiences à l'an 1550. (*b*): Tems où ce cinquiême Livre

---

(*a*) Rabelais dit lui même en parlant des *febves en gouſſe*, que *ce ſont ces joyeux & fructueux livres de Pantagrueliſme.*

(*b*) Rabelais lui même dit encore que les *meilleurs interpretes* de la Prophétie, *expoſent l'an jubilé paſſant le trentieſme, eſtre les années encloſes entre ceſt âge courant l'an mille cinq cens cinquante.*

Livre fut compoſé (quoique, pour des raiſons de prudence, il n'ait été publié qu'après la mort de l'Auteur) & où les Siences rétablies commençoient à fructifier d'une manière ſenſible: Ce qui lui fait predire, l'oubli où vont tomber *ung tas de livres qui ſembloient floribes, florulens, floris comme beaulx Papillons, mais au vray eſtoient ennuyeux, faſcheux, dangereux, eſpineux & tenebreux.* Le mot de *Papillons* eſt là vraiſemblablement par alluſion au *Pape*, qui dans la *Prognoſtication Pantagruéline* eſt appellé *Roy des Papillons.*

C'eſt pour confirmer ce que j'avois dit du deſſein de mon Auteur, que j'ai entrepris d'expliquer ſes vers prophétiques. J'avoue qu'il y paroît d'abord auſſi inintelligible que *Noſtradamus.* Mais il auroit trop riſqué à être plus clair. Il lui ſuffiſoit d'être entendu de ſes Patrons les Cardinaux *du Bellay* & *de Chatillon*, de l'Evêque *de Maillezais*, d'*André Tiraqueau*, & de tels autres Ennemis de l'Ignorance. De là le ſoin qu'il prend de donner le change au commun des Lecteurs, en ſe jettant tout-à-coup ſur les louanges de *Colinet*, de *Marot*, de *Saingelais*, & *aultres Poëtes & Orateurs Galliques*, comme s'il trouvoit l'entier accompliſſement de ſa Prophétie dans les progrès de la Rhétorique, de la Poëſie, & de la Langue Françoiſe. Il ne laiſſe pourtant pas d'inſinuer qu'il prétend ainſi qu'Eſope à l'*office d'Apologue*, & de comparer ſon Livre à une *bonne & belle pancrée* de *febves* qu'il faut *eſgouſſer* & *devorer.* Il parle auſſi des *haults myſtéres* qui y ſont *comprins* ; & promet à ceux qui les étudieront ſérieuſement qu'ils *entreront en poſſeſſion & reputation ſinguliére*, *comme en cas pareil feit Alexandre le grand des Livres de la prime Philoſophie compoſez par Ariſtote.* Il s'agit là ſans doute de ces Livres *Acroamatiques* qu'Ariſtote écrivit d'une manière preſque inintelligible, diſant qu'il l'avoit fait exprès. Rabelais pouvoit en dire autant. On en jugera par mes Remarques ſur cette dernière Partie, la plus belle au reſte de tout l'Ouvrage.

§ Remarques *ſur le Chapitre* I.

L'ISLE *ſonnante* ne peut être que l'Egliſe Romaine où tout ſe fait au ſon des *Cloches*, *groſſes*, *petites*, & *médiocres*, ſans parler des Clochettes. Et tout ce qui eſt dit de l'Iſle ſonnante dans les Chapitres ſuivans ne peut guère s'apliquer qu'au Clergé Catholique. On ſe trompe lorſqu'on s'imagine qu'elle repréſente l'Angleterre, où la Reformation étoit établie, ſous *Edouard ſixiéme*, quand Rabelais écrivoit ce Livre. Il parle à la vérité des Chevaliers de la Jarretière au Chapitre cinquiême: Mais il les y diſtingue manifeſtement des habitans de l'Iſle, & des Chevaliers de Malte, placez avec raiſon parmi les *Abbegaux* & *Monagaux*,

gaux, puiſqu'ils ſont vœu de Célibat, liſent le Breviaire, & ont des Bénéfices. Les Chevaliers de la Jarretiere ſont apellez dans le même endroit. Oiſeaulx de proye terribles, *non toutesfois venans au leurre, & ne recognoiſſans le guant.* D'ailleurs quand on demande, à *Editue* d'où vient dans l'Iſle ſonnante une abondance de *biens* & de *frians morceaulx*; s'il répond d'abord, *de tout l'aultre monde*, il ajoute incontinent: *exceptez moi quelques contrées Aquilonaires, lesquelles, depuis quelques centaines années, ont meu la Camarine* (*a*). Parlant enſuite de la *Touraine*, il dit: *de Touraine, tant & tant de biens annuellement nous viennent, que nous feut dict ung jour par gens du lieu parcy paſſans, que le Duc de Touraine n'ha en tout ſon revenu; de quoi ſon ſaoul de lard manger, par l'exceſſive largeſſe que ſes Prédéceſſeurs ont faict à ces Sacro-Saincts Oiſeaulx, pour icy de Phaiſans nous ſaouller, de Perdreaulx, de Gelinotes, poulles d'Inde, gras Chappons de Loudunois, venaiſon de toutes ſortes, & toutes ſortes de gibier* (*b*).

Le *petit bon homme hermite nommé Braguibus* qui donna aux gens de Pantagruel *pleine inſtruction de toute la ſonnerie*, les fait *quatre jours conſequens jeuſner, affermant qu'en l'Iſle ſonnante aultrement receus ne ſeroient, par-*

(*a*) Livre V. Chapitre VI.

(*b*) Ibidem.

parceque lors eſtoit le jeuſne de quatre temps (*a*). C'eſt ainſi que les ordinations, dans l'Egliſe Romaine, ſont accompagnées de jeûnes, & cela aux tems marquez ici par Rabelais, qui fait voir que ces jeûnes (quoique louables, à conſidérer leur inſtitution) ſont ſujets à un grand abus; & que bien des gens s'en moquent en les obſervant.

§ Remarques *ſur le Chapitre II.*

Les jeûnes parachevez, Pantagruel & ſes Compagnons, à la *recommandation de l'Hermite*, ſont très-bien reçus par *Albian Camar*, *maiſtre Editue de l'Iſle ſonnante.* CAMAR, en Hébreu, eſt un nom donné à des Prêtres Idolâtres. St. Jérome le rend en Latin par *Aruſpex* auſſi bien que par *Æditus.* On peut juger par le choix de ce nom, quel cas Rabelais veut que nous faſſions des habitans, des ſacrifices, & des miſtères de l'Iſle ſonnante.

Camar dit à ſes Etrangers qu'*elle avoit premierement eſté habitée par les* SITICINES, mais que *par ordre de nature .... ils eſtoient devenus oiſeaulx.* Or on ſait que les *Siticines* étoient, dans le Paganiſme, ceux qui avoient coutume de chanter des chants lugubres ſur les corps morts (*b*) & que les

---

(*a*) Livre V. Chapitre I.

(*b*) Voyez l'*Alphabet de l'Auteur François*, au mot *Siticines.*

les Prêtres de l'Egliſe Romaine à leur tour ſubſiſtent principalement par leurs *Obits*, par leurs *Trentins*, par leurs Meſſes pour les Trépaſſez.

Ce n'eſt pas au reſte ſans raiſon, qu'ils ſont repréſentez comme autant d'Oiſeaux. L'emblême convient à des gens qui prenant l'eſſor ſur les aîles de la contemplation & d'une ſainteté ſublime, laiſſent bien loin au deſſous d'eux (ſi on les en croit) ces vanitez terreſtres, dans la fange des quelles nous rampons, nous autres Laïques, comme autant de pauvres vers de terre. Rabelais inſinue ce qui en eſt, lorſqu'il dit que ces *beaulx oiſeaulx . . . . reſſemblans és hommes dë ſa Patrie, beuvoient & mangeoient comme hommes, eſmeutiſſoient comme hommes . . . . dormoient & rouſſinoient comme hommes: brief*, ajoute-t-il, *à les veoir de prime face euſſiez dict que fuſſent hommes, toutesfois ne l'eſtoient mie, ſelon l'inſtruction de maiſtre Edituë: mais proteſtant qu'ils n'eſtoient ni Seculiers ni Mondains.*

Leurs Cages qui étoient *grandes*, *riches*, *ſumptueuſes*, *& faictes par merveilleuſe architecture*, repréſentent d'autant mieux les Egliſes qu'on voit des *cloches pendantes au deſſus* (*a*).

Les divers *Pennaiges* marquent les divers habillemens qui diſtinguent les différens Ordres d'Eccléſiaſtiques ou de Religieux.

(*a*) Livre V. Chapitre III.

gieux. Le *pennaige tout blanc*, déſigne l'Habit blanc des Bénédictins. Ceux qui l'ont *tout noir*, ſont les Auguſtins. Le *gris* appartient aux Franciſcains: Le *miparty de blanc & noir*, aux Bernardins: Le *rouge* aux Cardinaux: Le *blanc-&-bleu*, à certains Chevaliers & Commandeurs.

Des *Cagots* à *col tors* & *pates peluës*, qui *depuis trois cens ans ...... entre ces joyeulx oiſeaulx* étoient *advolez*, ſont les Ordres de St. Francois, & de St. Dominique. Rabelais avoit été Cordelier. Il avoit eu même bien des chagrins à aſſuyer de la part de ſes Confrères: Il parloit de ces gens là avec connoiſſance de cauſe. Auſſi ne ſouhaite-t-il pas moins que *quelcque ſecond Hercules* pour les *exterminer*.

§ Remarques *ſur le Chapitre* III.

Le *Papegaut*, unique en ſon eſpèce comme le *Phænix d'Arabie*, eſt inconteſtablement le Pape.

Vray eſt, dit Rabelais, *qu'il y a environ deux mille ſept cens ſoixante lunes que furent en nature deux Papegaux produits, mais ce feut la plus grande calamité qu'on veit oncques en cette Iſle.* C'eſt ce qui étoit effectivement arrivé, environ 1760 Lunes, ou environ 140. ans avant que notre Auteur écrivît, (a) Ce ſera pour déguiſer la choſe qu'il aura mis 2760. Lunes au lieu 1760; ou peut-être y-a-t-il ici une faute d'impreſſion. Quoiqu'il en ſoit, je crois qu'il s'agit du Schiſme d'*Avignon*, qui dura quarante ans, & pendant lequel on vit juſqu'à trois Papes à la fois, ſavoir BENOIT *neuvième* (*a*), GREGOIRE *douze*, & ALEXANDRE *cinq*. Ce Schiſme fut terminé par le Concile de *Conſtance*, qui commença en 1414, & finit en 1419 (*b*).

(a) Si Mr. le Motteux a compté à 12. Lunes par

§ Re-

---

an, c'eſt 146. ans 18. Lunes: & s'il a compté à 13. ce ne ſera que 135. ans, 5. Lunes. On verra dans la ſuite l'uſage de cette remarque.

(*a*) Mr. le Motteux a voulu dire *Benoit* XIII.

(*b*) Le Schiſme d'Avignon avoit commencé en 1379. c'eſt à dire 170. ans avant le tems où Rabelais eſt cenſé écrire, & non 140. comme ſemble l'avoir ſupoſé Mr. le Motteux. Mais c'eſt qu'il ne conſideroit point le ſchiſme dans ſon origine, quoique les expreſſions de Rabelais ſemblaſſent l'exiger. *Il y ha environ deux mille ſept cens ſoixante Lunes que furent en nature deux Papegaux* PRODUITS. Mr. le Motteux ne peut pas non plus avoir conſidéré le ſchiſme par raport au tems où il fut terminé: Car de 1419. à 1549. où Rabelais écrivoit, il n'y a que 130. ans. Il parut deux Papes en 1406., année de l'élection de *Grégoire* XII. Mais de 1406. à 1549. il y a plus de 140. ans; il y en a 143. Pendant le double Pontificat de *Grégoire* XIII. & de *Benoit* XIII., l'élection d'*Alexandre* V, ſe fit en 1409 Et il ſemble d'abord que ce ſoit là le point fixe de Mr. le Motteux, parce que de 1409. il

y

§ Remarques *ſur le Chapitre* IV.

C'EST dans ce Chapitre qu'il eſt dit des *Cler-*

y a juſtement ſes 140. ans. Mais oûtre qu'il n'indique en aucune maniere cette date (d'où on peut conclure qu'il ne l'avoit point en vuë) quelle apparence que Rabelais, qui ne parle conſtamment que de deux Papes, eût voulu déſigner le tems de leur ſchiſme par l'élection d'un troiſiême dont il ne dit mot, & qui ne commença ni ne finit le ſchiſme dont il s'agiſſoit de faire reconnoître le tems? Il eſt plus apparent que Mr. le Motteux ſe ſera attaché, faute de mieux, à l'année où s'aſſembla le Concile qui termina le ſchiſme. Il a cotté cette année dans ſa Remarques : Et de cette année (1414.) à celle de 1549. où ſon Auteur écrivoit, il y a juſtement les 1760 Lunes auxquelles il a crû devoir ſe borner, c'eſt à dire 135. ans (& 5. Lunes pour l'*environ*) au lieu de quoi il aura mis 140. ans par mégarde, pour avoir ajouté les cinq Lunes reſtantes au Quotient de 135. comme ſi elles étoient des années. Que Rabelais au reſte ait été choſir l'année où s'aſſembla le Concile de Conſtance; & que pour ſe cacher encore d'avantage il ait mis ſans néceſſité *deux mille* au lieu des *mille* 760.; ou que le *deux* ait été ajoute à *mille* par une faute d'impreſſion; c'eſt ce qu'il faut avouer qui eſt d'autant moins vraiſemblable, qu'il ne ſeroit peut être pas impoſſible d'expliquer ce paſſage de Rabelais plus naturellement.

A 12. Lunes par an, les 2760. Lunes font 230. ans: Et à compter pour un an 13. Lunes, elles en font 212, & 4. Lunes qui n'entrent point en

Clergaux habitans de l'Ile ſonnante, qu'*ils ſont touts oyſeaulx de paſſaige*, & *viennent* de l'*aultre Monde*, *part d'une Contrée . . laquelle on nomme Jour-ſans-pain: part d'une aultre . . laquelle on nomme Trop d'itieulx.*

L'*Aultre Monde* ſignifie les Laïques, les gens du Monde; d'entre leſquels ſe prennent ceux qui embraſſent l'état Eccleſiaſtique.

Les *Jour-ſans-pain*, c'eſt la Pauvreté. On aime mieux ſe faire homme-d'Egliſe que mourir de faim.

Le nom de *trop-d'itieulx*, marque la raiſon

---

en ligne de compte. En retrogradant ſelon le premier calcul on s'arrêtera à l'an 1319, & ſelon le ſecond à l'an 1337.; Ce qui fait une différence de 18. ans. Partagez la différence: retranchez neuf ans de 1337; ajoutez neuf ans à 1319: Et vous tomberez juſtement ſur l'an 1328, où *Pièrre de Corhière* fut ſolemnellement déclaré & reconnu Pape ſous le nom de *Nicolas* V., comme ſi *Jean* XXII. eût été mort.

Suivant Rabelais lui même, le ſchiſme dont il parle ne fut terminé que par la mort de l'un des *Papegaux*: ce qu'on expliqueroit difficilement par les ſchiſme d'*Avignon*, mais qui s'explique fort bien par celui de *Nicolas* V. Car quoique cet Anti-Pape, en 1330. eût renoncé à ſon Pontificat & eût été reçu à pénitence par *Jean* XXII; ce dernier ne laiſſa pas de le tênir, dans une priſon où on le traitoit comme un Ami, mais où on le gardoit comme un Ennemi, & où il mourut. (Voy. *Spond. Contin.* A°. 1330. N°. VII.)

ſon pourquoi les Parens ont coutume de deſtiner leurs Enfans à l'Egliſe ou au Cloître : c'eſt parcequ'ils onc *trop d'itieulx* ou d'*iceulx*, pour les pouſſer à leur gré dans le Monde.

Les Oiſeaux qui *retournent au monde où ils feurent ponnus*, ſont les Moines, & les Eccléſiaſtiques qui, comme Luther, Calvin, & tels autres, quittent leur Habit; ou qui, comme Rabelais lui même, abandonnent leur Monaſtère.

Leur *pennaige laiſſé parmy* les *orties & eſpines*, fait manifeſtement alluſion à la phraſe: *Il a jetté le froc aux orties.*

Le *pot aux roſes découvert* peut déſigner l'Ouvrage même de notre Auteur, où les myſtères des Moines ſont dévoilez.

§ Remarques *ſur le Chapitre* V.

Les Oiſeaux appellez *Gourmandeurs*, ſont en général les Comandeurs des Ordres Militaires.

La *marque au deſſoubs de l'aeſle gauche*, eſt la croix qu'ils portent.

Les différentes couleurs de leurs marques, ſont celles de leurs croix, qui varient ſelon l'Ordre auquel ils apartiennent.

Ils ne chantent jamais : c'eſt à dire, qu'ils ne diſent point la Meſſe, qu'ils n'officient point comme les Prêtres & les Moines. Ils en ſont quittes pour dire leur Breviaire, en tout ou en partie.

Mais ils repaiſſent au double: parcequ'ils ont de bons Bénéfices ou de bonnes *Commanderies*.

Ils n'ont point de *Femelles*, dit Editue. Et en effet il n'y a point de Femmes dans leur Ordre. Mais ils trouvent dans les autres Ordres dequoi ſe dédommager. Et la véritable réponſe à cette queſtion de Panurge, *Comment donc ſont ils ainſi croutelevez* &c.? c'eſt qu'ils ne vont pas toujours à la Guerre ſainte. Comme ils font vœu de Célibat, il n'eſt pas étonnant qu'ils en viennent aux priſes avec d'autres Infidelles que les Turcs.

J'ai déja parlé dans mes Remarques ſur le Chapitre I. de cette *eſpèce de gaux* qui portent *jects aux jambes bien beaulx & precieux, avec inſcription aulx vervelles, par laquelle qui mal y penſera, eſt condamné* &c.

Ceux qu'on voit *au devant de leur pennaige porter le trophée d'ung Calumniateur*, répréſentent les Chevaliers de l'Ordre de St. Michel. Le Diable aux pieds de leur Saint, eſt le Calomniateur dont ils triomfent. Leur Ordre étoit le plus eſtimé en France du tems de Rabelais: car celui du *St. Eſprit* fut inſtitué depuis, par *Henri* III.

La *peau de Belier*, déſigne l'Ordre de la *Toiſon d'Or*.

§ Remarques *ſur le Chapitre* VI.

ON VOIT ici quelle eſt la vie des Oiſeaux de l'Iſle ſonnante. *Ils ne labourent ne cultivent la terre. Toute leur occupation eſt, gaudir, gazouiller & chanter . . . Ils ſont douillets & en bon poinct des rentes qui leur viennent de tout l'aultre monde.* Ce Chapitre entier eſt une Satire vive & ingénieuſe de la Bigoterie des Grands & des Petits qui ſe ruïnent à entretenir des Hypocrites, francs Oiſeaux de proye, dans une molle & luxurieuſe Oiſiveté: Les Oiſeaux *chantent* pour les Duppes qui les nourriſſent: Et puis c'eſt tout.

§ Remarques *ſur le Chapitre* VII. (*a*).

Ce Chapitre n'eſt pas à ſa place: & je ne ſai, qui pis eſt, quelle autre place lui aſſigner. Ou je ſuis bien trompé, ou c'eſt un morceau que l'Auteur avoit préparé pour quelque Livre ſuivant; car le cinquiême n'acheve pas de remplir l'attente des Lecteurs, à qui le troiſiême faiſoit eſpérer une relation du mariage de Panurge. J'entrevois d'ailleurs quelque différence dans le ſtile, & quelque choſe qui cloche dans le ſens. C'eſt une ébauche qu'on aura trouvée parmi les Papiers de Rabelais,

---

(*a*) Ce Chapitre, qui eſt le VII. dans les Editions ordinaires, eſt placé après le XV. & fait le XVI. dans l'Edition de Mr. *Le Duchat*, conformément a celle de l'*Iſle ſonnante* publiée ſéparément en M. D. LXII.

lais, & qu'on aura enchaſſée ici à tout hazard pour la conſerver.

Quoiqu'il en ſoit, la fiction de l'Ile des APEDEFTES *à longs doigtz & mains crochuës*, eſt une Satire des Cours de Juſtice. Tout le Monde entend ſans peine ce que ſignifient les *Preſſouërs* des Apedeftes, & les pauvres *Grappes* qui y ſont *preſſurées.*

§ Remarques *ſur le Chapitre* VIII.

IL EST évident que ce Chapitre devroit ſuivre immédiatement le ſixiême.

On peut obſerver ici que pluſieurs Religieux ſont obligez de ſe lever à minuit pour vaquer à la prière; & qu'Editue fait lever ſes hôtes *à minuit, pour boire.*

L'*Apologue du Rouſſin & de l'Aſne*, conté à Editue par Panurge, qui étoit paſſionné pour le mariage, inſinue aux Prêtres que le mieux pour eux ce ſeroit d'être mariez.

§ Remarques *ſur le Chapitre* IX.

ON VOIT dans ce Chapitre *comment à grande difficulté, feut monſtré Papegaut* à nos Voyageurs, *accroné* dans ſa Cage, & *accompaigné de deux petits Cardingaux, & de ſix gros gras Eveſgaux.* Panurge *curieuſement conſidéra ſa forme, ſes geſtes, ſon maintien. Puis s'eſcria à haulte voix, diſant: En mal an ſoit la beſte, il ſemble une duppe:* c'eſt à dire une *Huppe:* Oiſeau dont la touffe repréſente aſſez bien la tiare & la triple courone du St. Père ; & qui par ſon inclination à ſe nicher dans l'ordure, reſſemble encore mieux à pluſieurs Papes ; nommément à *Jules* III. que Rabelais pouvoit avoir particulièrement en vue.

La *Cheveſche* que Panurge apperçoit au deſſous de la Cage de Papegaut, fait peut-être alluſion à l'hiſtoire ou fable de la Papeſſe Jeanne, ou plutôt aux Maitreſſes des Papes : Mais on pourroit fort bien auſſi ſuppoſer que cette prétendue *Cheveſche*, dont Editue dit à Panurge, *Ce n'eſt mie une cheveſche, il eſt maſle, c'eſt ung noble Chevechier*, deſigne le Cardinal *Innocent*, ce Mignon de *Jules* III., dont Paſquin dit un jour qu'il n'en pouvoit croire la chronique ſcandaleuſe ; qu'Innocent n'étoit pas aſſez beau pour être le Ganymède de Jupiter.

Les *deux petits Cardingaulx* ſemblent indiquer quelques jeunes Débauchez en Chapeau rouge, amis familiers de *Jules* ; ou plutôt quelques Batards, ſoit de ce Pape, ſoit au moins de ſes Prédéceſſeurs. On peut conſulter à cette occaſion la quinziême Lettre de notre Auteur à Mr. de *Maillezais*.

Le *gros villain Eveſgaut, à teſte verde*, qui ronfle *ſoubs une feuillade* avec trois *Onocrotales joyeulx*, & qu'une *jolie-Abbegeſſe, laquelle joyeuſement chantoit*, ne ſauroit reveiller, eſt JEAN DE LA CASE, Archevêque de *Benevent*, & Legat du St. Siège à

Veniſe, fameux par ſes vers, & Auteur d'un Poëme où il apelle la Sodomie un *meſtier divino.*

§ Remarques *ſur le Chapitre* X.

LA Deſcription de l'ISLE DES FERREMENS, n'eſt guère moins odieuſe, que l'hiſtoire du *Papegaut* & de l'*Eveſgaut.* Je me contente de dire qu'on trouvera une ſorte de clé pour cette Deſcription dans le Quatrain de la *Coignée* & du *manche*, qui ſe lit au *Prologue du* IV. Livre.

> *S'il eſt ainſi que Coingnée ſans manche*
> *Ne ſert de rien* &c.

§ Remarques *ſur le Chapitre* XI.

DES jeux dont il s'agit dans le Chapitre précédent, Rabelais paſſe dans celui-ci aux jeux de hazard: & de ceux-ci à un jeu d'adreſſe, celui des *Reliques*, auquel l'Egliſe Romaine a ſu gagner tant d'argent. Aumoins ſe moque-t-il du *ſang-real*, ou ſang prétendu de J. C. qui ſe montre en Italie juſqu'à ce jour avec beaucoup de cerémonie, à la lumiere d'un bon nombre de flambeaux, de torches, & de cierges bénits: *Choſe divine*, dit Rabelais, *& à peu de gens connue: Panurge feit tant par belles prières avecques les Syndics du lieu qu'ils le nous monſtrarent: mais ce fut avecques plus de cere-*

monies, & ſolemnité plus grande trois fois qu'on ne monſtre à Florence les Pandectes de Juſtinian, ne la Veronicque à Romme. Je ne veids oncques tant de ſandeaux, tant de flambeaux, de torches, de glimpes & d'agiaux. Mais il ſe trouve *finablement* que ce qui fut montré *eſtoit le viſaige d'ung connin roſti.*

Là ne veiſmes, ajoute-t-il, *aultre choſe memorable fors bonne mine femme de maulvais jeu* (Ce qui s'applique fort bien à la contenance de ceux qui montrent de fauſſes reliques) *& les cocques des deux œufs jadis ponnus & eſclous par Léda:* Relique digne des autres.

Il parle enſuite de *chappeaulx & bonnets de Caſſade*, pour railler peut-être quelques Prélats qui avoient fait ſottement & ſans ſuccès bien des préſens aux favoris du Pape, dans l'eſpérance d'obtenir le *Chapeau* de Cardinal: car *avoir des caſſades* ſignifie *être duppe.* Peut-être auſſi a-t-il voulu dire ſimplement que les gens de Pantagruel avoient été trompez, lorſqu'ils avoient mis leur argent en *Agnus-Deï*, & en telle autre ſainte pretintaille. Quoiqu'il en ſoit, nous voyons, au Chapitre ſuivant, que mal leur prit de vouloir revendre leurs *chappeaulx de Caſſade.*

§ Remarques *ſur le Chapitre* XII.

PANTAGRUEL paſſe prudemment CONDAMNATION, *qui eſt une aultre Iſle toute* *deſerte*; Il ne veut pas non plus deſcendre au GUISCHET; Mais quelques-uns de ſes Compagnons ſont moins ſages ou plus malheureux que lui; Ils y ſont *faicts priſonniers, & arreſtez de faict par le commandement de Grippeminaud Archiduc des Chats fourrez.* Ce *Guiſchet*, c'eſt en général, l'Inquiſition; & en particulier la Cour qui fut établie à Paris en 1548. *pour connoiſtre du faict des hérétiques* (*a*), car les *Chats-fourrez* portent robbes fourrées, (*b*) & ſe couvrent la tête de *mortiers* ou de *caparaſſons mortifiez*. .

Ils grippent tout, devorent tout . . . . ils bruſlent, eſcartelent, decapitent, meurdriſſent, empriſonnent, ruïnent & minent tout ſans diſcrétion de bien & de mal. Car parmy eux vice eſt vertus appellé: meſchanceté eſt bonté ſurnommée: trahiſon ha nom de feaulté: larein eſt dict liberalité: pillerie eſt leur deviſe, & pour eulx faicte eſt trouvée bonne de touts humains, EXCEPTEZ MOY LES HERETICQUES: *& le tout font avecques ſouveraine & irrefragable authorité. . . . . Et ſi jamais peſte au monde, famine ou guerre . . . adviennent . . . attribuez le tout à la ruïne indicible, incroyable, & ineſtimable meſchanceté,*

(*a*) Voyez les Remarques *ſur le Chapitre XVIII.* du Livre IV.

(*b*) Aumoins Rabelais dit il qu'*ils ont le poil de la peau non au dehors ſortant, mais au dedans caché.*

ceté, laquelle eſt continuellement forgée & exercée en l'officine de ces Chats-fourrez.

C'eſt *ung gueux* & ung gueux *de l'hoſtiere* (*Oſtiarius Mendicus*) qui dit tout cela aux gens de Pantagruel. Mais il y a apparence que Rabelais dans cet endroit, comme en pluſieurs autres a voulu donner le change à certains Lecteurs: & que par ſon *gueux de l'hoſtière*, qu'il appelle *noble gueux* dans la ſuite, il a pretendu déſigner cette *Nobleſſe* des Payïs-bas à qui le Sobriquet de *Gueux* fut affecté, dit-on, parce qu'elle s'étoit oppoſée à l'établiſſement de l'Inquiſition, & cela avant que notre Auteur écrivît; encore que le Sobriquet n'ait été répandu qu'à l'occaſion des troubles arrivez ſous le gouvernement de la Ducheſſe de Parme.

Quoiqu'il en ſoit, on ne ſauroit nier que Rabelais n'en veuille ici aux Tribunaux perſécuteurs de ſon tems, & principalement à l'Inquiſition; ou dumoins à la *Tournelle*, cette Partie du Parlement qui juge les cauſes criminelles.

Selon le parti qu'on prendra, il faudra faire de *Grippeminaud*, ou le grand Inquiſiteur, ou le Préſident de la Tournelle, ou le Chef de la Commiſſion établie en 1548. contre les Luthériens.

L'*Imaige d'une vielle femme* placée *à l'endroict du ſiege principal*, eſt un Portrait de l'Injuſtice.

§ Remarques *ſur le Chapitre* XIII.

PANURGE étant ſur la *Sellette*, Grippeminaud, d'une voix *furieuſe & enroüée*, lui recite une *Enigme*, & lui ordonne de l'expliquer. Voila juſtement l'*Inquiſition:* où il faut que l'Accuſé dévine ſon crime, & le nom de ſes Accuſateurs, ſans quoi il eſt perdu immanquablement.

En vain Panurge dit: *je n'y eſtoit mie, & ſuis . . . innocent du faict.* Grippeminaud répond. . . *Orça, malautru, nous allegues-tu innocence, orça, comme choſe digne d'eſchapper nos tortures?*

Nos loix, ajoute-t-il, *ſont comme toiles d'Araignes . . . les ſimples moucherons & petits papillons y ſont prins . . . les gros taons malfaiſans les rompent . . . & paſſent à travers:* Ce qui ſemble regarder Pantagruel: On a vu qu'il n'avoit pas voulu deſcendre au *Guiſchet*, (*a*) c'eſt à dire ſe ſoumettre à l'Inquiſition.

§ Remarques *ſur le Chapitre* XIV.

COMME Panurge, parle de s'en aller, *Aller?* dit Grippeminaud, *orça encore n'advint depuis trois cens ans en ça . . que perſonne eſchappaſt de ceans ſans y laiſſer du poil . .* ou

---

(*a*) Livre V. Chapitre XII. au commencement.

ou de la peau pour le plus ſouvent. Cela eſt vrai ſi on l'entend de l'Inquiſition, dont on avoit vu un Tribunal érigé à Toulouſe contre les Albigeois, par St. Louïs environ trois cens ans avant que Rabelais écrivît.

§ Remarques *ſur le Chapitre* XVII.

LE titre porte *Comment nous paſſaſmes oultre, & comment Panurge y faillit d'eſtre tüé.* Il faut que ces dernières paroles ſoient là de trop, ou que ce Chapitre ſoit incomplet: car il n'y eſt dit mot du danger que courut Panurge.

§ Remarques *ſur le Chapitre* XVIII.

COMME pour arriver à la Vérité il eſt néceſſaire de prendre connoiſſance de tout, nos Voyageurs qui y veulent aller, font voile dans ce chapitre vers le *Royaulme de la* QUINTE; par laquelle nous pouvons entendre toutes ſortes de fantaiſies, & entr'autres celle du Grand-œuvre.

Lorſqu'ils approchent de ce Royaume, il s'élève *ung furieux tourbillon de vents divers.* Image naturelle de ce qu'éprouvent les gens à fantaiſies.

Le Pilote veut qu'on *temporiſe*, aſſurant aux Voyageurs qu'ils n'étoient *ny en eſpoir de grand bien, ny en crainƈte de grand mal.* Et en effet: Il n'eſt pas toujours à propos de s'oppoſer entièrement à l'inclination de certains Eſprits, pas même lorſqu'elle les conduit à des études ou a des entrepriſes qui ſemblent n'aboutir à rien. On peut quelquefois *temporiſer* : le tems les fait revenir de leur marotte ; & alors ils diſtinguent d'autant mieux ce qui eſt utile, qu'ils connoiſſent par eux mêmes ce qui ne l'eſt pas.

Mais il ſe pourroit bien après-tout, que dans l'intention de l'Auteur, le vrai Roiaume de la *Quinte*, fût ce qu'on appelle l'Ecole ou la Théologie Scholaſtique, avec ces points douteux de Doctrine pour l'éclairciſſement deſquels on étoit oiſivement affairé dans ſon ſiècle, comme on ne l'eſt encore que trop dans le notre, où bien des gens négligent la Pratique pour jaſer de la Théorie, & où il s'en faut beaucoup qu'on ſoit bien revenu de certaines ſubtilitez dont le Peuple tire auſſi peu de profit que les Docteurs en tirent de gloire par l'étalage d'une ſavante ignorance.

Les *naufs enquarrées parmy les arenes* après les efforts qu'on a faits pour *rompre le tourbillon ſuſdict* parcequ'il *duroit* trop, ſont un Emblême de ces Eſprits qui après avoir bien flotté entre leurs diverſes penſées, hazardent à la fin quelque nouveauté qui leur donne d'abord une eſpèce de vogue, mais par laquelle ils ſe trouvent enſuite ſi bien *enquarrez* qu'ils ne ſavent comment ſe tirer de là. Et le ſecours que les naufs enquarrées reçoivent d'*une navire chargée de tabou-*

tabourins qui venoit *de la Quinte*, me fait ſonger aux ſecours que nous fournit la Scholaſtique pour nous délivrer de nos doutes. C'eſt *le ſon des tabourins*, c'eſt du vent, & voila tout. C'eſt un bruit ſemblable au *doulx murmur du gravier*, qui joint au *ſon des tabourins* & au *celeume* ou tintamare d'une *chorme, nous rend harmonie peu moins que des aſtres roctants, laquelle dict Platon avoir par quelques nuits ouïe dormant.* Ce ſecours chimérique ne laiſſe pourtant pas d'avoir ſa réalité pour certaines gens. Ils jouïſſent réellement du plaiſir d'être tirez d'affaire en imagination: Ils paſſent outre à leur aiſe: & *obtemperant au courant* comme nos Voyageurs, ils ne manquent pas de *parvenir* de même *au Royaulme de la Quinte.*

§ Remarques *ſur le Chapitre* XXI.

On voit ici des *Damoiſelles & Princes* qui *revocquans l'antiquité en uſaige*, s'amuſent à pluſieurs divertiſſemens qui ne ſont plus connus. C'eſt un coup de dent contre ces Pédans qui enfoncez dans l'étude de ce que pratiquoient les Anciens, ſont ſouvent fort ignorans ſur les uſages du monde au milieu duquel ils vivent: Eſpèce de vermine qui s'attache aux Livres & qui s'y enfonce: Si accoutumez à converſer avec les Morts, qu'ils ne ſont plus propres pour la ſociété des Vivans. Mais Rabelais en veut aux Moines: il ne les perd guère de vue: De là ce trait où parlant d'un des *Gentils hommes de la Royne*, *Ung autre*, dit il, *guariſſoit toutes les trois manieres d'heticques, atrophes, tabides, emaciez, ſans bains, ſans lait Tabian, ſans dropace, pication, n'aultre medicament: ſeulement les rendant moines par trois mois. Et m'affermoit que ſi en l'eſtat monachal ils n'engraiſſoient, ne par art, ne par nature, jamais n'engraiſſeroient.*

§ Remarques *ſur les Chapitres* XXIV. & XXV.

DANS la vive & ingénieuſe deſcription que nous avons ici du Jeu des Echets ſous l'idée d'*ung bal joyeulx en forme de Tournay*, je remarquerai ce qui eſt dit d'une marche trop hardie de la *Royne aurée.* Elle *ſe mit des premieres en camp avecques ung Archier & ung Chevalier.* Elle *s'eſcarmoucha parmy la trouppe . . Vous euſſiez dict que ce feuſt une autre Penthaſilée Amazone fouldroyante . . . Mais peu dura ceſtuy eſclandre, car les argentées . . luy dreſſerent occultement en embuſcade ung Archier . . & ung Chevalier errant, par leſquels elle feut prinſe & miſe hors le camp. Le reſte feut bientoſt deffaict. Elle ſera une aultre fois mieulx adviſée . . . & ira, quand aller fauldra, bien aultrement accompagnée.* Cet endroit ſemble fait exprès pour rappeller le ſouvenir de *François* I.,

&

& de ſon imprudence qui le fit prendre Priſonnier à la Bataille de *Pavie* (*a*) On ne ſauroit trop admirer le talent de Rabelais pour faire naître d'une bagatelle, des reflexions importantes, qui viennent lorſqu'on s'y attend le moins, & qui ne laiſſent pas de venir naturellement.

Il y a ici un autre exemple d'une adreſſe à peu-près ſemblable : c'eſt l'éloge ironique qu'il donne au Cardinal *Cuſan*, en le citant gravement comme Auteur d'une reflexion puérile dans la comparaiſon de la Toupie ou du Sabot.

Je trouve beaucoup d'art encore dans le tour qu'il prend pour tirer d'affaire les Compagnons de Pantagruel. Il dit d'abord que *durant* les *dances* qu'il vient de décrire comme un *ſpectacle plus qu'humain*, *la Dame* (c'eſt à dire la Quinte) *inviſiblement ſe diſparut*: Après quoi il embarque ſans délai ſes Voyageurs, *entendans*, ajoute-t-il, *qu'avions vent en pouppe*, *lequel ſi nous refuſions ſus l'heure*, *à peine pourroit eſtre recouvert de trois quartiers briſans*. La moralité ſe préſente d'elle méme. La *dance*, la Muſique, le Jeu, & telles autres recréations, ſont propres à nous faire oublier certaines études vaines & extravagantes : La *Quinte* qui nous y attache, *diſparoit* comme le mauvais

---

(*a*) Rabelais a parlé de cette Bataille au Livre I. Chapitre XXXIX. Voyez le premier Tome de ce Journal, Part. I. p. 133, 134.

vais Eſprit de Saül par le charme de la Muſique: Mais ſi après cela notre Eſprit ne s'applique pas *ſus-l'heure* aux études raiſonnables qui lui conviennent, il riſque d'être occupé de nouveau par des méditations frivoles & pleines d'incertitude.

Il eſt remarquable enfin que ces deux Chapitres ſont écrits ſi clairement qu'ils ſuffiroient preſque pour apprendre le Jeu des Echets. Cette clarté avoit ſon uſage: L'auteur a voulu faire croire par là que ſes Allégories Satiriques qui ſont plus obſcures, ſont auſſi peu importantes que celle du *Bal joyeulx en forme de Tournay.*

§ Remarques *ſur le Chapitre* XXVI.

L'ISLE *des Odes*, ou des *Chemins* qui *cheminent*, paroît un pur badinage, fondé ſur cette façon de parler, (auſſi uſitée en Anglois qu'en François) *Où va ce chemin*? Cependant l'Auteur y donne un coup de dent aux Scholaſtiques. Parlant du chemin le plus long, il ne manque pas de dire que c'eſt celui de l'*Ecole*, & met un homme entre les mains *de la Juſtice* pour avoir pris ce chemin là *injuſtement* & *malgré Pallas.*

Le mot *Odos* qui en Grec ſignifie un *Chemin*, a de plus diverſes ſignifications analogues. C'eſt ſouvent une manière ou un régime de vivre, une methode; C'eſt la voye dont on ſe ſert pour aller d'un endroit

droit à l'autre, le Chariot ou le Bateau; quelquefois même c'eſt une embuſcade de voleurs ſur la route. Il y a tel de ces ſens ſuivant lequel on pourra dire aſſez proprement que le chemin *chemine*; & ſi on les tranſporte tous au mot de *Chemin*, ce ſera encore mieux.

Peut-être encore qu'il y avoit au Chateau le Village d'*Odos* en Bigorre (où la Reine Marguerite de Navarre mourut) des gens qui s'appelloient *Chemin* ou *du Chemin*; & que l'Auteur joue ſur ce nom.

§ Remarques *ſur le Chapitre* XXVII.

LE premier endroit où nos Voyageurs débarquent après l'Ile des *Odes*, c'eſt celle des *Sandales*, que Rabelais appelle *l'Iſle des Eſclots*. ESCLOT, dans une partie de la France, & nommement vers Toulouſe, ſignifie un Sabot, une *Sandale*: Mais je m'en tiens à ce dernier mot, & je dis l'*Ile des Sandales*, parceque c'eſt le nom ordinaire de la chauſſure de pluſieurs Ordres Monaſtiques, & qu'il s'agit manifeſtement des Moines dans ce Chapitre.

Cependant, comme on ſe ſervoit autrefois en France du mot d'*Eſclop* pour celui d'*Eſclave*, je ſuis perſuadé que Rabelais en cachant ſa penſée ſous celui d'*Eſclot*, a voulu inſinuer que les Moines ſont autant d'*Eſclops* ou d'Eſclaves: car en effet ils le ſont par leur vœu d'obédience.

Les Jéſuites même (à qui il en veut auſſi dans ce Chapitre, quoiqu'il diſe en termes fort couverts ce qui les regarde particulierement) ſont des Eſclaves par les ſtatuts de leur Société. Il faut qu'ils renoncent à leur propre Raiſon; qu'ils ſoyent toujours prêts à obéir à l'Egliſe Romaine; qu'ils croyent, ſi elle le dit, que le noir eſt blanc & que le blanc eſt noir; qu'ils reſpectent les ordres de leur Superieur comme ceux de Dieu même; & qu'ils ſe ſoumettent à ſon gouvernement comme s'ils n'étoient que de pures machines. (*a*).

C'eſt ſur ce pié que le Pape *Paul* III. confirma l'établiſſement de leur Société en 1540. environ dix ans avant que Rabelais écrivit ſon cinquiême Livre. On voit que cette date de leur Inſtitution s'accorde fort avec ce qu'il dit: que le Roi de l'Ile nommé Benius, *tiers de ce nom*, montra à ſes Etrangers *ung monaſtere nouveau faict, erigé & baſti .. pour les Freres Fredons.* Ce qu'il ajoute peut s'apliquer aux Moines & aux Religieux en général.

Par ſtatuts & bulle patente obtenue de la Quinte . . . ils eſtoient tous habillez en bruſleurs de maiſons. Ce ſont gens qui portent le feu de la diviſion dans les Familles, & qui ruinent les Maiſons comme s'ils y avoient mis le feu.

Leurs

(*a*) Voyez les *Exercitia Spiritualia Ignatii Loyolæ*, imprimez à *Anvers.*

Leurs *ventres carrelez* marquent le ſoin qu'ils ont de ſe bien *bourrer le Ventre.*

Leur *duplicité braguatine*, par laquelle nous voyons *quelcques certains & horrificques myſteres eſtre ducment repréſentez*, peut ſignifier, non ſeulement la double portion de vigueur ou de laſciveté qu'on attribue aux Moines; mais encore quelque choſe de plus vilain, & qu'on reproche particulierement aux Jéſuites.

Ils portent *ſouliers ronds comme baſſins*: De quelque côté que l'intérêt dirige leurs marches ſecrètes, vous ne ſauriez reconnoître à la trace leurs Allées ou leurs venues.

Ils ont *barbe raſe*: c'eſt à dire que vous ne gagnerez rien avec les Moines: que vous ne leur aurez jamais du poil.

Ils ont *pieds ferrats*: quand ils ont une fois mis le pié dans un endroit, ils s'y tiennent ferme.

Ils ſe font *raire & plumer comme cochons la partie poſtérieure de la teſte, depuis le ſommet juſques aulx Omoplates*; afin que ſi on veut les prendre par derrière, il n'y ait point de priſe.

A la ceinture Rabelais leur met *ung raſouoir trenchant*; ſoit pour Symbole de leur appetit qui n'a pas beſoin d'être éguiſé; ſoit pour dire qu'au moindre obſtacle ils ſont prets à vous taillader, ils vous emportent la pièce & vous coupent juſqu'au vif.

Deſſus les pieds chaſcun portoient une boulle ronde. Cette Boule c'eſt notre Monde, qu'il ne tiendroit pas à eux d'avoir tout entier à leur diſpoſition. Et il ne faut pas s'étonner de leur voir la boule *deſſus* les pieds, *parcequ'eſt dicte fortune en avoir une* SOUBS les ſiens. On eſt ici, comme le remarque Frère Jean à la fin du Chapitre, *en terre antictone & antipode*, où le Vulgaire conçoit que tout doit ſe faire *à rebours.*

Le cabuet de leurs capuchons eſtoit devant attaché, non derriere; en ceſte façon avoient le viſaige caché, & ſe mocquoient en liberté tant de fortune comme des fortunez. C'eſt à dire que dans les Monaſtères on rit ſous cape de ces gens dont la bonne fortune & la ſottiſe entretiennent l'oiſiveté de la Vie Monaſtique.

Ils *avoient auſſi tousjours patente la partie poſterieure de la teſte, comme nous avons le viſaige, . . & paincte rudement; avecques deux yeulx*, & *une bouche.* On reconnoît à ce maſque les grimaces dont les Moines amuſent le ſot Peuple, à qui ils ne montrent jamais qu'un faux viſage, pendant que le véritable rit aux dépens de leurs Duppes.

S'ils alloient de cul, vous euſſiez eſtimé eſtre leur alleure naturelle: Vous euſſiez juré qu'en reculant ils avançoient: Et c'eſt ce qui eſt vrai des Moines. En faiſant profeſſion de Pauvreté, d'Obédience & de Chaſteté, ils s'enrichiſſent, ils gouvernent, & donnent dans la Débauche.

S'ils alloient de ventre, vous euſſiez penſé que feuſſent gens joüans au Chapifou. Il eſt contre nature chez les Moines, de ſe conduire naturellement & de marcher droit. Tirez les de leurs voyes obliques; ils n'iront plus qu'à tâtons.

Ils ſe tenoient bottez, eſperonnez & preſts à monter à cheval, quand la trompette ſonneroit pour le *jugement final.* Mais notez qu'*ainſi bottez & eſperonnez*, ils *dormoient ou ronfloient pour le moins*, & *ſe compoſoient à dormir* auſſi-tôt que *le Soleil ſoy couchant* avoit mis fin a la journée.

Midy ſonnant . . ils s'eſveilloient . . . & ſe desjeunoient de baiſler. Aumoins étoit ce là leur premier déjeuner . . . . Ce trait qui porte directement ſur la pareſſe des Moines, peut tomber par reflexion ſur la maniere édifiante dont ils chantent ou braillent à Matines.

Cependant *ils deſcendoient aux Cloiſtres*, & *là ſe lavoient curieuſement* &c. Il me ſemble voir les Moines au Bénîtier.

Puis s'aſſéoient ſus une longue ſelle, & ſe curoient les dents juſques à ce que le Prévoſt feiſt ſigne, ſifflant en paulme, lors chaſcun ouvroit la gêule tant qu'il pouvoit, & baiſloient aucunes fois demie heure, aucunes fois moins, ſelon que le Prieur jugeoit le desjeuner eſtre proportionné à la feſte du jour. Ainſi s'aſſeyent les Moines pendant que l'office du jour ſe lit.

Apres cela faiſoient une fort belle proceſſion, ſur la quelle *Pantagruel feit ung notable mirificque . . Avez vous veu*, dit-il, *& noté la fineſſe de ces Fredrons icy? Pour parfaire leur proceſſion, ils ſont ſortis par une porte de l'Egliſe, & ſont entrez par l'aultre . . . Sus mon honneur, ce ſont quelcques fines gens . . . ſus mon bonneur qu'ils en ſçavent bien d'aultres.*

Je dirai à mon tour des Moines, ce que Plaute a dit des Souris.

Ces Animaux ne ſont pas bêtes,
Et ne s'enferment pas, Ami, ſans ſavoir où:
Quand par un trou tu les arrêtes,
Toujours pour s'échapper ils ont quelque autre trou.

Cogitato mus puſillus quam ſit ſapiens beſtia:
Ætatem qui uni cubili nunquam committit ſuam;
Quia ſi unum oſtium obſideatur, aliud perfugium quærit.

PLAUT: in Muſt. Act. IV.

A la Proceſſion *ils portoient deux bannieres, en l'une des quelles eſtoit en belle painčture le pourtraičt de Vertus, en l'aultre de Fortune. Ung Fredon premier portoit la banniere de Fortune, apres luy marchoit ung aultre portant celle de Vertus, en main tenant ung aſperſouoir mouil-*

mouillé . . . duquel continuellement il comme fouettoit le precedent Fredon portant Fortune. Le ſens eſt: que dans le ſyſtême des Moines la Fortune marche devant la vertu, & qu'ils ne prodiguent leur encens qu'aux gens riches.

La proceſſion achevée comme promenement & exercitation ſalubre, ils ſe retiroient en leur refectoir, & deſſoubs les tables ſe mettoient à genoilx. Le lieu étoit convenable pour cet acte d'adoration. Le Refectoire eſt le Paradis des Moines: C'eſt le ſéjour des Divinitez qu'ils adorent: Elles ſont là ſur les Plats comme ſur autant de Thrônes. Cette explication d'un paſſage aſſez obſcur, eſt peut-être plus juſte qu'elle ne paroît d'abord. Aumoins ſemble-t-il que Rabelais, en mettant les Fredons agenouillez *deſſoubs* les tables, ait voulu dire qu'ils étoient *dominez* & *maitriſez* par les mêts qui étoient *deſſus*, comme il inſinue plus clairement dans un autre endroit qu'un Religieux *deſſoubs la treille*, ayant par là le vin *au deſſus* de la teſte, doit paſſer par cela même pour un homme *maiſtriſé & dominé par le vin.* C'eſt à peu près ce qu'il dit de *la Pontife de Jupiter*, mais pour en faire une application immédiate aux *Pontifes* quels qu'ils ſoyent, & à *touts perſonnaiges qui s'addonnent & dédient à contemplation des choſes divines* (a).

(a) Voyez Livre V. Chapitre XXXIV. vers la fin.

Pendant que les Fredons ſont à genoux ſous la table, on les voit de plus *s'appuyans la poictrine & eſtomach chaſcun ſus une lanterne*; qui pourroit bien n'être autre choſe que leur Ventre vuide & affamé, après la viande creuſe dont Rabelais a dit qu'ils déjeunoient.

Le *grand Eſclot* qui paroit ſur l'entrefaite, *ayant une fourche en main*, & qui *là les traictoit à la fourche*, c'eſt le Religieux qui vient avec un Livre & qui fait la lecture tandis que les autres mangent.

Ils commençoient leur repas par fromeige, & l'achevoient par mouſtarde & laictue. Cette biſarrerie, entre pluſieurs autres, caractériſe l'affectation avec laquelle les Ordres Religieux cherchent la ſingularité dans leur manière de vivre. Les Moines au reſte, n'auront point de peine à trouver un rapport ſenſible entre le *Benedicité* par où ils ſont obligez de commencer leur repas, & le *Fromeige* par où les Fredons commençoient le leur. C'eſt une piece de Deſſert, qui ne vaut rien à l'entrée, & qui eſt naturellement de dure digeſtion quand on n'a encore rien dans l'eſtomac. Imaginez vous un Libertin de grand appetit, invité à dîner chez un bon Presbytérien où on le regale d'une longue Oraiſon pendant qu'il voit le dîner ſe refroidir?

La *Mouſtarde* & la *Laictue*, ne convenant guère mieux au deſſert que le Fromage à l'entrée, pourra repondre à l'*Agimus* ou Action-de-graces, dont les Moines s'accommodent preſque auſſi peu que du *Bénédicité*: C'eſt une ſeconde cérémonie hors-de ſaiſon pour eux, lorſqu'ils leur tarde de courir à ces Recréations dont il eſt parlé au Chapitre ſuivant. Rabelais donne ſouvent dans les Jeux-de-mots; Peut-être a-t-il choiſi la *Moutarde* & la *Laitue*, pour inſinuer que la cérémonie de l'*Agimus* eſt ennuyeuſe au gré des Moines; qu'elle dure long-tems ou qu'elle *moult tarde* ſelon eux, & qu'elle *les tue* en quelque ſorte.

Le diſner parachevé, les Fredons joyeux & ſatisfaits béniſſoient avec tranſport les Divinitez nourricières à qui ils étoient redevables d'une vie ſi douce: (car c'eſt ainſi que j'entends ces paroles de mon Auteur, *ils prioient Dieu très-bien*: Et *le reſte du jour, attendans le jugement final, ils s'exerçoient à œuvre de charité*: tantôt *ſe pelaudant l'ung l'aultre*, tantôt *s'entrenazardant*, tantôt *s'entregratignant*: un jour *s'entremouchant*, & l'autre *s'entretirant les vers du nez*: Aujourdhui *s'entrechatouillant*, & demain *s'entrefouettants*. A quoi l'on peut ajouter les Actes de piété indiquez au Chapitre XXVIII.

Le Soleil ſoy couchant en l'Océan, ils bottoient & eſperonnoient l'ung l'aultre, & bezicles au nez; comme pour y mieux voir en cas qu'il vînt quelcun les ſurprendre, ou comme ſi leur manière de s'entrebotter &

de s'entr'éperonner avoit eu quelque choſe de ſcandaleux.

A la minuict l'Eſclot entroit, & gens debout, là eſmouloient & affiloient leurs raſouoirs: & la proceſſion faicte mettoient les tables ſus eux, & repaiſſoient comme devant. Ils faiſoient la même choſe que le jour.

Deffenſe rigoureuſe ſus peine horrificque leur eſtoit faicte, poiſſon lors ne toucher ne manger qu'ils ſeroient ſus mer ou riviere: ne chair telle qu'elle feuſt, lorsqu'ils ſeroient en terre ferme. On pourroit dire que les Moines obſervent quelque choſe de ſemblable, en ce qu'ils ne trouvent à mordre que ſur les Abſens; pouſſant juſqu'à la flatterie, le ſoin de vous épargner tant qu'ils ſont avec vous: Mais ce n'eſt pas toujours une règle. Il ſera plus ſûr de dire que Rabelais nous donne ici une idée de leur friandiſe, qui dédaigne les alimens faciles à trouver; qui dans les lieux les plus éloignez de la Mer ou des Rivières, voudroit avoir le Poiſſon tout vivant; & qui par la raiſon des contraires, ne voudroit en pleine Mer que de la viande fraîche.

§ Remarques *ſur le Chapitre* XXVIII.

CE Chapitre n'a pas beſoin de commentaire. J'obſerverai ſeulement que Rabelais en faiſant parler le Frère Fredon par *monoſyllabes*, a voulu tourner en ridicule la diſcrétion affectée & ſuſpecte de pluſieurs Religieux, qui devant le Monde ne ſavent pas, diroit on, deſſerrer les dents. De là la reflexion de Frère Jean ſur le Fredon qui eſt ſi *compendieux* dans ſes réponſes: *Corbieu . . ainſi ne parle-il avecques ſes garſes, il y eſt bien polyſyllabe* &c.

§ Remarques *ſur le Chapitre* XXIX.

ON voit dans ce Chapitre *comment l'inſtitution de Careſme deſplaiſt à Epiſtemon:* pourquoi les Moines en aiment l'obſervation; & combien leur zèle eſt vif à cet égard.

§ Remarques *ſur les Chapitres* XXX. *&* XXXI.

L'ISLE *de Satin* eſt une fiction où Rabelais montre beaucoup de litterature, d'eſprit, & de jugement. En décrivant ces *Tapiſſeries* qui repréſentent toutes ſortes d'hiſtoires, de Fables, & d'animaux ou de Végétaux fabuleux; il critique divers Auteurs anciens & modernes qui ſur bien des choſes, ne doivent point en être crus; leur ſtile fût il doux & uni comme *Satin.* Sa critique ſemble avoir auſſi pour objet les *Romans* pleins de Monſtres & de contes monſtrueux, pour leſquels ſon ſiècle avoit trop de goût. Les meilleurs Ecrivains Francois s'étoient appliquez à traduire

Amadis de Gaule afin d'étaler les beautez, l'abondance, & les graces de leur Langue.

Tout le Monde comprend en gros ce que Rabelais veut dire lorſqu'il parle du *meſtier de témoignerie* (*a*). Mais les Etrangers peuvent ignorer que les *Percherons* & les *Manceaulx* qu'il met en jeu, ſont fameux en France pour leur habileté dans ce métier. Il les introduit débitans cette maxime; Qu'il faut *eſpagner la vérité* ſi on veut *parvenir en Court de grands Seigneurs:* Mais à la manière dont il a ſuivi leur maxime, on voit bien qu'il n'étoit né, ni dans le *Perche* ni dans le *Mans*.

§ Remarques *ſur les Chapitres* XXXII. & XXXIII.

LE PAYS *de Lanternois* ou des *Lanternes*, eſt le Payïs des Siences & des Savans. C'eſt ainſi qu'Ariſtote *eſpiant*, *conſidérant*, & *tout redigeant par eſcript*, eſt repreſenté *tenant une lanterne*, pendant que *derriere lui eſtoient comme records de ſergens pluſieurs aultres Philoſophes* (*b*). C'eſt ainſi que *Bartole* eſt appellé *lanterne de droit.* (*c*).

Par la *lanterne de la Rochelle*, qui *feit bonne clairté* à nos Voyageurs lorſqu'ils en-

trè-

(*a*) Vers la fin du Chapitre XXXI.

(*b*) Chapitre XXXI. vers le commencement.

(*c*) Chapitre XXXIII. vers la fin.

trèrent *au port de Lanternois*, il me ſemble qu'il faut entendre *Geoffroy d'Eſtiſſac*, Evêque & Seigneur *de* MAILLEZAIS, un des meilleurs Patrons de notre Auteur, & qui mérite par cela même de n'être jamais oublié. Dire *la Lanterne de Maillezais*, comme il ſemble d'abord qu'il l'auroit fallu, c'eût été ſe rendre trop intelligible, & placer un Fanal trop loin des côtes: D'ailleurs la Rochelle étoit alors la principale Ville du Diocèſe de Maillezais: Le ſiège Epiſcopal y a même été transféré dans la ſuite, en 1648. Rabelais met la Lanterne avec raiſon *ſus une haute tour*: Le Prélat qu'elle devoit faire reconnoître, étoit illuſtre par ſa Naiſſance, par ſa Vertu, par ſon Savoir: Et les Lettres qu'il recevoit de notre Auteur, font bien voir qu'il n'étoit ni Papiſte ni Bigot. Si nous avions celles qu'ils s'écrivirent en chiffre, je ne doute point qu'elles ne nous découvriſſent en lui un Fauteur de la Réformation auſſi zèlé que quelques uns de la Maiſon *de la Rochefoucault*, Héritiers de ſa Famille.

Ainſi *les lanternes* en géneral feront les Evêques, les Doyens, les Théologiens, les Prédicateurs, tous ceux qui ſont capables d'expliquer l'Ecriture. Au moins eſt il certain qu'ils s'appliquent eux mêmes ces paroles de l'Evangile: *Vous étes la lumiere du Monde.*

Rabelais dit que les Lanternes *tenoient* *leur Chapitre Provincial.* On concevra peutêtre que cela regarde le Concile de Trente: Mais je croirois plutôt qu'il s'agit de quelque Aſſemblée du Clergé de *France*, ou même de l'Univerſité de *Paris*, dont certains Membres diſtinguez pourroient être les véritables Guides repreſentez par la *Lanterne des plus inſignes* qui conduit *l'Oracle de la Bouteille* ou de la Vérité. Pour *bien ſeurement & plaiſamment parfaire le chemin de la congnoiſſance divine & chaſſe de Sapience*, notre Auteur eſtimoit deux choſes *néceſſaires*: leſquelles dans ſon ſtile peuvent s'appeller indifféremment, ou *imploration de Dieu & conduite de bonne lanterne*, ou *guide de Dieu & compaignie d'homme.* [Voyez le Chapitre XLVII. vers la fin.]

Par les *Lychnobiens*, *qui ſont peuples vivants de lanternes*, *comme en nos pays les briffaulx vivent de Nonnains*, *gens de bien & ſtudieux*, nous pouvons entendre les Libraires: *Vivans de lanternes*, parceque ce ſont les Savans qui font aller le métier: *Gens de bien*, cela s'entend: *Et ſtudieux*, ne fût ce que par leur application à attraper de bonnes Copies qui ne coûtent guère, & à imaginer des titres impoſans, &c.

§ Remarques *ſur le Chapitre* XXXIV:

Nos Navigateurs arrivez enfin *en l'Iſle tant déſirée, en la quelle eſtoit l'Oracle de la Bou-*

Bouteille; la *noble lanterne* qui les y avoit conduits *en toute joyeuſeté*, leur ordonna d'abord de *bien eſpérer*, & de *n'eſtre aulcunement effrayez*, *quelcque choſe qui* leur *appareuſt*. Il faut du courage pour découvrir la Vérité. Cette découverte demande une préſence d'eſprit & des tentatives dont la Peur nous rend incapables.

Approchant au Temple de la Dive Bouteille, on les fait *paſſer parmy ung grand vignoble faict de toutes eſpeces de vignes.* Lorſqu'on veut avancer dans la recherche de la Vérité, on s'ouvre un vaſte champ.

Le Vignoble avoit été planté *avecques telle bénédiction*, *que tout temps il portoit feuille*, *fleur*, *& fruit.* Parmi les diverſes études où la recherche de la Vérité nous engage, il y en a qui par elles mêmes ne ſont pas plus utiles que *la feuille:* il y en a qui, comme *la fleur*, ſont plus agréables qu'utiles: & d'autres qui, *comme le fruit*, ſont d'un uſage ſolide.

La Lanterne cependant réduit ceux qu'elle dirige, à *manger trois raiſins par homme.* Il faut être ſobre, en fait même de Sageſſe. [*Ad Sobrietatem ſapere*: Rom. XII. verſ. 3.]

Le *pampre* qu'ils mettent *en leurs Souliers*, c'eſt l'érudition ſuperflue que les gens qui vont au fait ſavent fouler aux pieds.

La *branche verde en leur main gauſche*, marque l'eſpérance qu'ils ont de recueillir bientôt le fruit de leurs peines.

§ Re-

§ Remarques *ſur le Chapitre* XXXV.

AINSI, continue notre Hiſtorien, *deſcendiſmes ſoubs terre par ung arceau incruſté de plaſtre, painct au dehors rudement d'une dance de femmes & de Satyres, accompaignans le viel Silenus riant ſus ſon Aſne.* On ne trouve point la Vérité tant qu'on s'en tient à la ſuperficie des choſes: il faut les approfondir, il faut en quelque ſorte *deſcendre ſous terre.* Et ſi chemin faiſant on parcourt le Livre de Rabelais, ce ſera paſſer, pour ainſi dire, *par ung arceau incruſté de plaſtre, painct au dehors rudement*: On n'y verra en apparence qu'une peinture rude & groſſière, des images obſcènes & Satiriques, les ébats d'un homme yvre. Qui dit *Rabelais*, dit une eſpèce de *Silenus*, *riant* & montrant les dents à tout le Monde.

Il a au reſte ingénieuſement amené dans cet endroit un diſcours ſur l'Antiquité de *Chinon*, le lieu de ſa naiſſance: Et il ſemble en même tems avoir voulu ſe moquer des Fables qui ont cours en pluſieurs Villes au ſujet de leurs Fondateurs.

§ Remarques *ſur le Chapitre* XXXVI.

LES *degrez tetradiques* dont il s'agit dans ce Chapitre répondent à nos progrès dans la recherche de la Vérité. Les premiers progrès ſont lents: mais les ſuivans le ſont moins: & ils deviennent rapides à meſure qu'on avance.

§ Remarques *ſur le Chapitre* XXXVII, *& ſur les ſuivans juſqu'à la fin du Livre.*

LA *deſcription* du *Temple* eſt un Chef-d'œuvre d'Architecture, où Rabelais fait voir que les beautez de cet Art ne lui étoient pas moins connues que celles de tous les autres Arts auxquels un homme d'eſprit peut s'appliquer; Et ſi on veut chercher des miſtères dans cette deſcription, il n'eſt pas ſans apparence qu'on ſera payé de ſa peine par les découvertes qu'on fera. Mais je n'ai pas le loiſir de m'engager plus avant dans cette ſorte de recherches. Je me contenterai de dire deux mots qui donnent une idée générale du deſſein de l'Auteur, & c'eſt par où je finirai.

On ſait que BACBUC, le nom de *la Bouteille* & de l*a Pontiſe*, eſt un mot *Hébreu* équivalent à celui de *Bouteille*. S'il y a du miſtère dans ce choix d'un mot Hébreu, peut-être le deſſein de l'Auteur étoit-il d'inſinuer que l'*Hébreu* ou le Texte original de l'Ancien Teſtament, eſt la première ſource de la Vérité, qui de cette ſource a paſſé dans les Verſions comme le Vin coule de la Bouteille dans les verres: Et à ce compte l'Auteur aura inſinué la même me choſe touchant le Texte du Nouveau Teſtament, par le choix qu'il a fait du *Grec* pour l'Inſcription du Temple, ΕΝ ΟΙΝΩ ΑΛΗΘΕΙΑ, c'eſt à dire *en vin verité*. A propos de quoi on pourra obſerver que les Véritez ſalutaires qui devoient être revélées & rendues communes par la *Nouvelle Alliance*, ſont repréſentées dans l'Ecriture ſous l'emblême du vin. *Venez, achetez ſans argent du vin & du lait.* Iſaïe LV. v. 1. Les deux Teſtamens ſemblent encore avoir été l'objet de notre miſtérieux Architecte, lorſqu'il a donné *deux parties*, ou mis deux Battans, au *Portail* de ſon Temple. Tout le Monde ne goûtera peut-être pas de pareilles explications. Mais ma manière d'expliquer le reſte, ne ſera, j'eſpère, déſapprouvée de perſonne.

La *noble lanterne* qui avoit conduit les Pélerins, juſqu'aux portes du Temple, les pria là d'avoir *ſon excuſe pour legitime, ſi elle déſiſtoit plus avant les conduire . . . Car entrer dedans ne luy eſtoit permis pour certaines cauſes, leſquelles taire meilleur eſtoit à gens vivans vie mortelle, qu'expoſer.* Ces *certaines cauſes* ne ſont pas difficiles à deviner. Les gens éclairez ſachant bien que la Vérité eſt haïe dans le Monde, ils n'ont pas toujours le courage de montrer qu'ils la connoiſſent: Pluſieurs ſe cachent du commerce qu'ils ont avec elle, crainte de nuire à leur fortune, ou même d'expoſer leur vie.

Ils iront avec vous juſqu'au Temple de la Vérité: ils vous en ouvriront les portes, ſi vous voulez: Mais n'exigez pas qu'ils y entrent. C'eſt au moins ce qu'on pouvoit dire des plus grands hommes qu'il y eût en France, parmi les Laïques auſſi bien que dans le Clergé, ſous les règnes de *François* I. & de *Henri* II.

La *merveilleuſe perſpicuité* de la *grande Lampe* dont le Temple *eſtoit eſclairé*, dont *tout le corps ſphericque ſembloit emflamboyé*, & ſur laquelle il *eſtoit difficile d'aſſeoir ferme & conſtant regard, comme on ne peult au corps du Soleil*, nous fournit une autre raiſon pourquoi la Lanterne voulut demeurer hors du Temple. La Sage Lanterne inſinuoit par là que quelque lumineuſe qu'elle fût, il y avoit dans le Temple même une lumière capable d'effacer la ſienne.

L'Auteur ne pouvoit mieux finir; qu'en diſant que les hommes *addonneront leur eſtude*, s'ils ſont ſages, à *rechercher* la Vérité *par imploration de Dieu Souverain*; perſuadez que ce Dieu *abſcons*, quand ils le ſupplieront *de ſe manifeſter & deſcouvrir*, ne ſera point inſenſible à leurs prières, leur *eſlargira congnoiſſance de ſoy & de ſes creatures.*

Fin des Remarques ſur le cinquième Livre.

REMARQUES SUR QUELQUES AUTRES OUVRAGES DE RABELAIS.

I.

PANTAGRUELINE,

PROGNOSTICATION.

R*Abelais*, qui étoit Savant en Aſtronomie, ſe divertit dans cet Ouvrage aux dépends des Aſtrologues.

J'ai ouï dire que dans l'Almanac du pauvre Robin, (*Poor Robin's Almanack*) on voit imprimé quelque choſe de ſemblable à cette *Prognoſtication*: Et je n'en ſerois pas ſurpris, vu ce qu'il y a d'ingénieux & de Satirique dans ce Badinage: Il s'eſt bien trouvé un des plus Savans hommes d'Allemagne, qui n'a pas dedaigné d'en emprunter beaucoup de choſes: Je veux dire *Joachim Fortius Rindelbergius*. Il commence une petite pièce qu'il a faite dans le goût de celle de Rabelais, par ces paroles manifeſtement traduites du troiſiême Chapitre de la *Prognoſtication. Proximo anno cæci parum aut nihil videbunt, Surdi malè audient, muti non loquentur. ..... Multi interibunt piſces, boves, oves, porci, capreæ, pulli, & capones: inter ſimias, canes & equos, mors non tantopere ſæviet. Senectus eodem anno erit immedicabilis propter annos qui præceſſe-*

ceſſerunt. Non pauci inopia laborabunt &c.

Le titre de la *Prognoſtication* l'attribue à *Maiſtre* ALCOFRIBAS NASIER: Mais ce nom n'eſt qu'une anagramme de *François Rabelais*, qui eſt inconteſtablement l'Auteur de cette Production; dans la quelle au reſte on peut remarquer d'un bout à l'autre une teinture ſenſible de *Proteſtantiſme.*

II.

EPISTRE DU LIMOUSIN.

C'eſt une imitation ironique de ces Ecrivains qui par une affectation ridicule parloient Latin en François. Le *dixain* qui ſuit l'*Epître*, eſt une declaration du deſſein de l'Auteur.

III.

LA CHRESME PHILOSOPHALE

Des Queſtions Encyclopediques, &c.

Il y a des Bagatelles qui ne ſe ſauvent de l'oubli qu'à la faveur du nom de celui qui les a faites. La *Chreſme Philoſophale* eſt de ce nombre. On l'a miſe à la ſuite des Oeuvres de Rabelais après ſa mort, comme il paroît par le tître du cinquiême Livre dans quelques anciennes Editions.

I V.

DEUX EPISTRES.

A deux vieilles de differentes mœurs.

L'Epiſtre *à la premiere Vieille*, a tout l'air d'une ſanglante Invective contre l'Egliſe de Rome: Et l'Epiſtre *à la ſeconde Vieille*, pourra ſe prendre par cela même pour un Eloge de l'Egliſe Reformée.

Fin des REMARQUES *de Mr. le* MOTTEUX *ſur* RABELAIS.

ARTICLE V.

A Letter to the Reverend Doctor Waterland occaſioned by ſome paſſages in his late treatiſe entitled, The Importance of the Doctrine of the holy Trinity aſſerted. London, H. Withridge. C'eſt-à-dire, *Lettre à Mr. Waterland, au ſujet de ſon dernier ouvrage qui a pour titre l'Importance du Dogme de la Sainte Trinité maintenue*, à Londres chez Withridge, 1734. in 8. pages 43.

L'Anonyme, à qui Mr. Waterland s'étoit principalement attaché dans l'Ouvrage,

vrage, dont nous avons donné l'*Extrait* (*a*) a cru devoir défendre la pluspart de ſes premieres Remarques par de nouvelles Obſervations. Comme elles ſe reduiſent le plus ſouvent à expliquer ce qu'il avoit dit, cela l'oblige à entrer dans des détails peu intereſſans, où il ne ſeroit pas aiſé de le ſuivre, d'une maniere à contenter nos Lecteurs. Mais nous croions qu'on ne ſera pas fâché de trouver ici ce qu'il avance, touchant certains faits importans, qui regardent l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de ce Roiaume.

„ Vous avés raiſon, dit-il à Mr. Water-
„ land, de demander, *ſi c'eſt ſeulement dans*
„ *les mots que conſiſte la foi des Chrêtiens! ou*
„ *ſi ce n'eſt pas plutôt dans les choſes? ſi c'eſt*
„ *annoncer les verités divines que de reciter*
„ *ſimplement les paroles qui les contiennent,*
„ *après en avoir fait evanouir le ſens? ou*
„ *plutôt ſi ce n'eſt point là les corrompre &*
„ *les renverſer!* Je propoſe la même queſ-
„ tion au ſujet des *Trente neuf Articles.* Ils
„ paſſent pour être fondés ſur l'Ecriture:
„ Et à leur tête, on voit une Déclaration
„ du Roi Charles I. en ces termes; *Que*
„ *perſonne deſormais, en ecrivant, ou en prê-*
„ *chant, n'attache à ces Articles un autre*
„ *ſens que celui qui ſe preſente naturellement*
„ *à l'eſprit: Mais que chacun s'y ſoumette, en*
„ *les prenant dans leur ſimple & entiere ſi-*
gnifica-

(*a*) Tome II. ſeconde Partie, Article IV.

,, *gnification; Et ne prétende point que ce qu'il* ,, *en penſe, ou que la gloſe qu'il en fait, en* ,, *ſoit le ſens: Mais les reçoive dans leur ſens* ,, *litteral & grammatical.*

,, Vous avés vous même découvert, avec ,, beaucoup de vivacité & de force, la ,, prévarication extrême des *Arriens* qui ,, ſignent les Trente neuf Articles. Mais ,, ne vous en deplaiſe! N'y a-t-il que deux ,, ou trois de ces Articles qui ſoient importans? ,, Et d'ailleurs ne doit on pas ,, croïre chacun de ces Articles dans ſa ,, ſignification *pure & ſimple*, & dans toute ,, l'etendue des termes? Si on le doit, ,, d'où vient que vous faites gloire de rejetter ,, le dogme de la *Predeſtination* abſolue? ,, Et cela, dans le tems que vous ,, êtes obligé de faire evanouir le ſens de ,, l'*Article dix-ſeptiéme*; comme un Arrien ,, élude à ſon tour le ſens du Premier Article, ,, & de trois autres? Si *Epiſcopius*, ,, ou *Limborch* avoient ſouſcrit ces quatre ,, Articles Anti-Arriens, pour obtenir quelque ,, poſte Eccleſiaſtique, je les aurois (*a*). . . . .

,, Par raport à vos propres ſentimens ,, touchant la Predeſtination, je ne ſçais ,, point quels ils étoient, lorſque vous ,, ſouſcrivîtes aux Articles qui l'établiſſent. ,, La charité m'oblige à ſuppoſer, que ,, vous en prîtes alors les termes, dans ,, leur

---

(*a*) L'Auteur laiſſe ici le ſens ſuſpendu.

,, leur force primitive, ou dans leur *ſens*
,, *naturel*; & que vous en fites de même
,, par raport à tous les autres Articles qui
,, ſont *Calviniſtes.* Quoi qu'il en ſoit, je dois
,, vous dire, que ſi la *Diſcipline* étoit retablie
,, dans votre Egliſe; ce qu'elle ſouhaite
,, depuis long tems: vous vous ſeriés
,, expoſé vous même à une *premiere & ſeconde
,, admonition*, comme attaquant un
,, article fondamental de la Religion. Dans
,, la *Préface* que vous avés miſe à la tête
,, de vôtre *Défenſe de la Divinité de Jeſus
,, Chriſt*, vous confondés les opinions des
,, *Predeſtinatiens* avec celles des *Antinomiens*:
,, Et vous les expoſés également au mepris,
,, comme aiant été ſoutenus par les Adverſaires
,, de l'Evêque *Bull*, qui pour la
,, pluspart furent, dites vous, des gens
,, à *Syſtéme*, qui s'étoient intrus dans l'Egliſe,
,, durant la grande Rebellion.

,, Je vais ici tranſcrire la premiere partie
,, de l'*Article de la Predeſtination*, qui en
,, effet eſt le plus long de tous, & qui à
,, coup ſeur merite qu'on n'y ait pas moins
,, d'égard qu'aux autres.

,, *La Predeſtination à la vie eſt* le propos
,, éternel de Dieu, *par lequel avant la
,, fondation du monde, il a fermement* arrête
,, par ſon conſeil qui nous eſt caché, *de
,, delivrer de la malediction & damnation,
,, ceux qu'il a élus du genre humain, en Jeſus
,, Chriſt au Salut éternel, comme* vaiſſeaux
,, faits à honneur. *C'eſt pourquoi ceux qui*

„ *ont reçu de Dieu un ſi grand bienfait ſont* „ *apellez ſelon* le Décret de Dieu, *par ſon* „ Eſprit, *qui produit ſon efficace, lorſqu'il eſt* „ *tems. Ils obeiſſent* par grace *à ſa vocation;* „ *Ils ſont* juſtifiés gratuitement; *Ils ſont* „ faits *enfans de Dieu par adoption; Ils ſont* „ faits *ſemblables à l'image de Jeſus Chriſt,* „ *ſon Fils Unique; Ils marchent religieuſement* „ *dans les bonnes œuvres; Et enfin par la* „ *miſericorde de Dieu, ils arrivent à la beatitude éternelle.*

„ J'en apelle à tout homme qui ne ſe „ laiſſe pas aveugler par des préjugés, & „ qui n'a pas renoncé au ſens commun, ſi „ *ces paroles*, à la premiere lecture même, „ n'expriment pas le dogme de la Predeſtination abſolue? Je demande s'il eſt poſſible d'y faire la moindre attention, ſans „ être au fait de ce que vouloient dire les „ *Compilateurs* des Articles! Franchement, „ ils auroient été dignes des *petites maiſons*, s'ils avoient tenu la conduite qu'on „ leur prête. Car voila des Articles de „ foi qu'ils dreſſent ſolemnellement, pour „ être ſignez par une foule de gens, dans „ une longue ſuite d'années. Ces articles, „ ils les expriment d'une maniere extremement forte; en particulier celui dont „ il eſt queſtion: Et cependant, ils n'auront eu deſſein d'exprimer le dogme de „ la Predeſtination, ni de l'Election, que „ dans le ſens qu'ont imaginé les *Remontrans Hollandois*, ou les *Arminiens Anglois.*

„ *glois*. Mais y a-t-il là un ſeul mot qui „ ſe raporte à la preſcience de la foi, ou „ des œuvres, comme cauſe de la predeſtination? ou l'Article parle-t-il d'obtenir „ la félicité éternelle, ſi ce n'eſt en vertu „ du *propos éternel de Dieu*! Y fait on dépendre la Predeſtination du choix des „ hommes? ou n'eſt ce pas plutôt du „ *Décret de Dieu*! leur vocation que ſon „ Eſprit rend efficace; leur Obeiſſance à „ la vocation de cet Eſprit Saint; leur juſtification gratuite; leur Adoption; leur „ reſſemblance à Jeſus Chriſt, & le ſoin „ qu'ils ont de marcher religieuſement „ dans les bonnes œuvres; Enfin leur „ bonheur éternel: Tout cela ne decoule-t-il pas clairement, ſelon la teneur „ de cet Article, & du *Décret*, & de la „ *Grace* de Dieu?

„ Si dans le commerce de la *vie civile*, quelcun prenoit la même liberté d'expliquer, ou ſes paroles, ou celles d'autrui, „ qu'on a pris de tordre celles de la *Confeſſion de foi*; ou qu'il voulut leur donner un „ ſens qui les rendit favorables à ſes interêts temporels; il ſeroit regardé bientôt comme un fripon & menteur *fieffé*. „ Et ſi on lui faiſoit ſon procès dans une „ *Cour de Juſtice*, pour un abus ſi licentieux des termes de la Langue, qui ſont „ connus, & que l'on ſçait avoir une ſignification determinée; je crois qu'il auroit de la peine à eviter une *flétriſſure*.

,, Permettés moi de tranſcrire ici un Paſſage
,, de votre préface, que j'ai déja citée.
,, *Il y une choſe*, dites vous, *que je ne*
,, *ſçaurois m'empêcher de remarquer pour l'honneur*
,, *du* Docteur Clarke; *c'eſt que dans la*
,, Nouvelle Edition *de ſon livre ſur la Trinité*,
,, *il a retranché de ſon* Introduction *ces*
,, *paroles*; Il eſt clair que chacun peut raiſonablement
,, ſouſcrire à de pareils *Formulaires*,
,, lorſqu'il peut, en quelque ſens
,, que ce ſoit, les concilier avec l'Ecriture.
,, *J'oſe eſpérer*, ajoutés vous, *que deſormais*
,, *perſonne ne pretendra ſe ſervir de l'autorité*
,, *du Docteur Clarke*, *pour ſigner des* Formulaires,
,, *qu'on ne croit point*, *ſelon le ſens*
,, *propre & veritable des paroles*, *& ſelon l'intention*
,, *connue de ceux qui les ont compilés*
,, *& établis. Une telle prévarication eſt très*
,, *mauvaiſe en elle même: Et elle auroit, avec*
,, *le tems*, *une funeſte influence ſur les* mœurs
,, de la Nation. *Si d'un côté les* Sermens
,, *qu'on prête* à l'Etat, *& de l'autre les* ſignatures
,, du Clergé *ſont comptées pour rien*,
,, *& que pour defendre une obliquité ſi groſſiére*,
,, *ou pour pallier de telles ſupercheries*,
,, *on n'ait qu'à inventer de miſerables ſubtilités*:
,, *C'en eſt fait de tous les principes d'honneur*,
,, *& de tous les ſentimens de vertu*; la
,, Religion *ne ſera plus qu'un* Atheiſme deguiſé.

,, Ces paroles, que j'emprunte de vous,
,, attaquent auſſi fortement les *Arminiens*,
,, que les Arriens ou Demi-Arriens. Auſſi

„ ont ils tous eu recours à je ne ſçai quel„ les évaſions pour excuſer, s'il ſe pou„ voit, aux yeux du monde, leur peu de „ ſincérité & de bonne foi. A quel jargon „ de *Logique*, ou de *Metaphyſique*, n'ont „ ils pas été réduits? Quelles chicaneries „ baſſes & déteſtables n'ont ils point em„ ploié, pour procurer à leur conſcience „ une fauſſe tranquilité, & pour ſoutenir „ leur reputation chancellante? Nos Theo„ logiens *à Syſtème* ſe ſont bien conduits „ d'une autre maniére. Sçachant, qu'ils „ étoient ſous les yeux de celui qui voit „ tout; Perſuadés, que tous les avantages „ de cette vie ne pourroient jamais les de„ dommager de la perte de l'amour de „ Dieu; ils ont renoncé de bon cœur, & „ avec fermeté, à tout ce que le ſiecle „ leur offroit de plus brillant: Et s'étant „ expoſés, avec leurs familles, à une fou„ le de *vexations*, ils ont *reçu avec joie le* „ *raviſſement de leurs biens*, dans l'attente „ de l'heritage eternel.

„ Il eſt facile de voir, que c'étoit pour „ faire ſon apologie, que le *Docteur Clarke* „ inſera, dans l'*Introduction* de ſon Livre, „ une longue citation de la *Vie de l'Evêque* „ *Bull*, par Nelſon. Car autant que j'en „ puis juger, il faut que le *Prélat* & le „ *Docteur* ſe ſoutiennent, ou tombent enſem„ ble. Si l'un a prévariqué, l'autre l'a fait „ auſſi. La ſeule difference qu'il y a, c'eſt „ que quoique les idées de l'Evêque s'ajuſ-

,, tent auſſi peu, avec celles de Calvin ſur
,, la Grace, que celles du Docteur avec les
,, ſentimens ordinaires ſur la Trinité: Elles
,, ont eu de ſon tems le bonheur d'être
,, reçues avec un applaudiſſement plus general, que les opinions de Mr. Clarke
,, ne l'ont été pendant ſa vie. Nos *Univerſités*, auſſi bien que les *Curés des Paroiſſes*, donnerent à l'envi dans des idées
,, qui les éloignoient du *Calviniſme*: Et le
,, Parti qui l'emporte eſt toujours cenſé le
,, *Parti Orthodoxe.* Mais puiſqu'actuellement,
,, il ſemble que l'on ſe laſſe des vieux dogmes, & que l'amour de la nouveauté
,, gagne le deſſus; Qui ſçait ſi la generation ſuivante ne regardera point les Articles, dont on fait à préſent valoir l'*Importance*, comme des Articles entierement
,, *hors de mode.*

,, Quoi qu'il en ſoit, quand même les
,, Sçavans ſeroient entrés dans les idées de
,, *Bull*, plus generalement qu'ils n'ont fait:
,, Et qu'outre l'Ecriture Sainte, cet Evêque eut pu compter d'avoir pour lui tous
,, les Peres, & tous les Scholaſtiques, juſques à Calvin; c'eſt au fond ce qui ne
,, l'auroit point juſtifié de ce dont le *Docteur Tully*, l'accuſoit, lui & ſes Adherens; ſçavoir de penſer d'une maniere
,, contraire aux Articles, qu'ils avoient
,, ſouſcrits ſolemnellement. Et je ne vois
,, pas qu'il ſoit poſſible de l'abſoudre d'une
,, baſſe diſſimulation, ou d'une indigne

„ ſophiſtiquerie, s'il a tâché de tordre des „ mots, dont la ſignification eſt naturelle, „ & ſe préſente d'elle même à l'eſprit. „ Pourquoi *François de Ste. Claire* (a) n'auroit il pas prêté aux Articles de l'Egliſe „ Anglicane ce qu'il penſoit ſur la religion, „ & ne les auroit il pas pu accorder avec „ les Décrets du Concile de Trente? Cela lui étoit tout auſſi aiſé qu'au Prélat „ de faire parler ces Articles à l'Armineine. Bien en prit à Bull d'avoir écrit en „ *Latin*; Vous le faites remarquer vous „ même. Et en effet, c'eſt ce qui fit qu'il „ ne ſe deshonnora point parmi le peuple. Les partiſans de l'Arminianiſme en „ Angleterre ne feroient point mal de l'imiter en cela.

ARTICLE VI.

A Defence of the English Hiſtory, againſt the miſrepreſentations of Mr. de Rapin Thoyras, in his Hiſtory of England, now publiſhing weekly, London. Printed for J. Wilford, at the three flower-de-luces, behind the Chapter houſe in St. Paul Church yard 1734. C'eſt-à-dire. *Defenſe de l'Hiſ-*

(a) Voiés Biblioth. Brit. Tome II. Part. ſeconde p. 342.

l'Hiſtoire d'Angleterre, contre les Falſifications de Mr. de Rapin Thoyras dans ſon Hiſtoire de ce Royaume, qui ſe publie à preſent par ſemaine. 8. *pp.* 157.

L'Empreſſement avec lequel le Public a reçu l'Hiſtoire de Mr. de Rapin, l'eſtime dans laquelle, elle s'eſt maintenuë, & les differentes Editions qui s'en ſont faites, ſont un Garant ſûr du merite de l'Ouvrage: On ne ſçauroit s'empecher de reconnoitre dans cet Auteur, une grande application à s'inſtruire de la Verité des faits, une ſincerité peu commune à les rapporter, une exactitude, & un Ordre clair & naturel qu'on trouve dans peu d'Hiſtoriens: & quoiqu'il avertiſſe, qu'il n'écrit que pour le étrangers, ſon Hiſtoire n'a pas été reçue moins favorablement dans ce Roiaume que par tout ailleurs. Les Anglois qui ne ſont pas naturellement portez à louer les Auteurs étrangers, & ſur tout lorſqu'il eſt queſtion de l'Hiſtoire de leur Païs, n'ont pas laiſſé de rendre juſtice à Mr. de Rapin; ſon Hiſtoire a été d'abord traduite en Anglois; l'Edition s'en eſt bientôt debitée, & actuellement on la reimprime par ſouſcription, & on en livre aux Souſcripteurs un certain nombre de feuilles par ſemaine. Mr. Tindal Miniſtre, (& neveu de Mr. Tindal, Auteur *du Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde*) qui en eſt le Traducteur, y a ajouté pluſieurs remarques fort inſtructives, où il éclaircit pluſieurs endroits & rectifie quelques fautes: il ſeroit difficile que dans un Ouvrage d'une auſſi longue haleine, & qui demande une connoiſſance ſi étenduë, Mr. de Rapin ne fut tombé dans quelques erreurs, ſoit par inadvertance, ou manque de ſecours pour ſe bien mettre au fait. Les remarques de Mr. Tindal ſervent à le relever là deſſus, & il le fait d'une maniere également judicieuſe & polie, ſans rien ôter au merite de Mr. de Rapin, & le Lecteur y trouve toujours ſon compte.

La Brochure dont nous allons parler eſt d'un tout autre caractere. A en juger par le titre, on doit s'attendre à y trouver plutôt une Satyre, qu'un examen impartial du livre de Mr. de Rapin. L'Auteur n'a pas mis ſon nom a la tête de l'Ouvrage, mais on ſcait que c'eſt Mr. Salmon; le même qui a donné au Public pluſieurs autres Ouvrages, entr'autres *The modern Hiſtory*, qui paroiſſoit ici chaque mois, & qu'on a traduit en Hollande, honneur auquel ſans doute l'Auteur ne s'attendoit pas, vu le peu de ſuccès qu'ont eu ſes autres Ecrits dans ce Païs ci: Celui dont nous allons rendre compte, n'en a pas eu davantage: les honnêtes gens n'aiment point à lire des libelles diffamatoires, ſur tout contre des perſonnes d'un merite reconnu. Nous aurions pu nous diſpenſer de donner l'extrait

trait d'un livre de ce caractere ; mais on verra par là *l'Eſprit de parti* qui règne dans ce Roiaume ; où il y a bien des perſonnes, qui penſent à peu pres comme Mr. Salmon, & qui accuſent Mr. de Rapin de partialité, principalement dans l'hiſtoire des quatre Rois de la maiſon des Stuarts, qui ſont les Heros de ces Meſſieurs. Ils ſe plaignent que cet Auteur fait connoitre trop ouvertement de quel coté il panche; qu'il fait des reflexions qui préviennent le Lecteur. Mais Quoi! un Hiſtorien doit il être cenſé partial, lorſqu'on peut decouvrir de quel coté il panche, lors même qu'il donne ſon jugement ſur les démarches des differents partis, pourvu que d'ailleurs il ne taiſe rien de la Verité, & qu'il rapporte avec candeur le pour & le contre ? Un Auteur n'eſt-il pas bien aiſe de faire connoitre dans quels ſentimens il eſt, à l'égard des faits qu'il diſcute, & de donner une idée avantageuſe de ſon jugement? Et les Lecteurs ne ſont ils pas ſatisfaits de voir de quelle opinion eſt leur Auteur, ſur tout lorſqu'ils peuvent balancer les preuves & en juger par eux mêmes? Mais venons à notre livre.

Nous ne ſuivrons pas l'Auteur dans toutes ſes invectives contre Mr. de Rapin ; il faudroit preſque tout copier: il ne s'arrete pas à examiner la Verité des faits, qui ſont rapportés dans l'Hiſtoire d'Angleterre, il n'y auroit pas trouvé ſon compte; il s'attache ſeulement aux reflexions de l'Hiſtorien, auxquelles il en ſubſtituë d'autres à ſa maniere. Il commence par quelques Remarques ſur les Qualitez neceſſaires pour écrire une bonne Hiſtoire : il dit que dans la pluſpart des Hiſtoriens on trouve ces deux grands defauts, l'*ignorance réelle*, & *l'ignorance affectée. L'ignorance réelle, dit il, vient de ce que la vie d'un homme ne ſuffiroit pas pour s'inſtruire de tout ce qui eſt requis, pour bien écrire l'hiſtoire generale d'un Roiaume, quand il vivroit auſſi long temps que Methuſalem: il faudroit pluſieurs perſonnes occupées à un tel ouvrage, & que chacun choiſit pour ſa part un certain periode. L'ignorance affectée ou volontaire vient de ce que la plupart écrivant par des vuës d'interet, conſultent moins la verité, que ce qui peut plaire au public & faire debiter leur livre*; & ceux ci il les appelle des *Ecrivains Suiſſes*. Expreſſion qui lui plait ſi fort, qu'il y revient en pluſieurs endroits : & immediatement après ces remarques generales, il dit, que pour ce qui eſt de Mr. de Rapin, *il n'auroit pas pu dire la verité, quand il l'auroit voulu: & qu'il n'auroit pas voulu la dire, quand il l'auroit pu.*

Il a fort ſur le cœur, qu'un *Etranger* ait oſé entreprendre d'écrire l'hiſtoire d'Angleterre. Comment, dit-il, a t'il pu en ſi peu de temps acquerir une connoiſſance aſſez étenduë pour cela? Mais faut il en effet, comme notre Auteur l'avance, la vie d'un Methuſalem pour s'inſtruire de ce qui eſt neceſſaire à une telle entrepriſe? Le temps que Mr. de Rapin y a mis ne ſuffiſoit il pas? Il eſt vrai, qu'il étoit étranger, qu'à cet égard il avoit un grand deſavantage, & que malgré ſon application & ſon exactitude, il ne pouvoit guere s'empêcher de commettre quelques fautes que les Gens du païs decouvrent aiſément, & qui ſont de peu d'importance. Mais d'un autre coté, on oſeroit preſqu'avancer, que par rapport aux Revolutions qui ſont arrivées dans ce Royaume, & qui font la partie la plus intereſſante de l'hiſtoire; un Etranger eſt plus propre qu'un Anglois, à en donner une idée claire & fidele, qui mette le Lecteur en état de juger. On peut regarder l'étranger comme un Spectateur desinterreſſé des évenemens où ni lui, ni ſes Ancetres n'ont eu aucune part, ce qu'on ne peut pas dire des Anglois. Il y en a bien peu qui ne ſoient prevenus pour ou contre quelque Parti; on ſçait qu'il y en a deux dominants dans ce Roiaume, dont Mr. de Rapin a fort bien developpé l'Origine & les principes dans ſa Diſſertation ſur *les Whiggs & les Torys*: & ceux qui ſont outrez dans ces deux Partis ſe font des idées ſi differentes des choſes, qu'on pourroit appliquer à leurs hiſtoires, ce que Mr. de Rapin dit de celles que Buchanan & Cambden ont écrit de la Reine Marie d'Ecoſſe, qu'il ſemble preſque qu'on liſe l'hiſtoire de deux differentes perſonnes.

Mais Mr. de Rapin étoit *étranger*, il étoit *Francois refugié*, il n'en falloit pas davantage pour émouvoir la bile de notre Auteur, qui auroit voulu qu'il eut parlé avec plus de menagement de la Famille des Stuarts: *Quel retour*, s'écrie t'il, *pour la favorable reception que les Huguenots exilés ont trouvé ici! ils ont été recueillis par un Prince de la même Communion, que celui qui les avoit chaſſez: tant d'humanité auroit au moins dû les engager à paſſer ſous ſilence ſes malheurs & ſes demarches imprudentes: mais ce charitable Protecteur des affligés, n'en reçoit pas un meilleur traitement que d'en être calomnié & avili: ſes Ancêtres, depuis le prémier qui a monté ſur le Throne d'Angleterre, ſont repreſentez comme des Tyrans & des Monſtres par ceux là même que ſa bonté a nourris. Et il eſt tres probable que la compaſſion de ce Prince infortuné, lui a couté cher, & que ce fut là une des raiſons qui lui attirerent la colere du Pape. Pour ravaler une telle Bonté nous avons ſouvent ouï dire, que le deſſein de Jaques II. étoit de rendre les Refugiez à leur Roi, afin qu'on leur fit ſouffrir de nouveaux tourmens; Accuſation où l'on voit autant de probabilité que de reconnoiſſance; car ſi leur Roi avoit eu cette intention, ne les auroit-il pas retenu chez lui?* Par cet échantillon on voit que les François proteſtans ne doivent pas s'attendre à être fort menagez par notre Auteur. Il auroit voulu que Mr. de Rapin *eut paſſé ſous ſilence, les malheurs & les fauſſes demarches de ce Prince Charitable*: mais il n'auroit donc pas fallu écrire ſon hiſtoire, ou l'écrire comme le Pere d'Orleans l'a fait, qui tient de la bouche même de ce Prince, ce qu'il dit de lui. L'auteur aſſure que *la bonté de Jaques II. lui a couté cher, puiſque cela lui attira la colere du Pape*; apparemment qu'il attribuë à cette colere la perte de ſa couronne. A l'égard du deſſein qu'il dit, que les Refugiez attribuerent à Jaques II. *de les livrer à leur Roi*, c'eſt un ſecret qu'il revele au Public, & qui pourroit bien être de ſon invention.

Ce que Mr. de Rapin dans ſa Diſſertation ſur *les Wittena-Gemot*, dit des libertez & des droits du Peuple & du Contract Original qu'on doit ſuppoſer entre le Monarque & les ſujets, déplait fort à notre Auteur: Il pretend que les droits & les privileges des Peuples, ne ſont qu'un effet de la conceſſion des Rois, & il le prouve par le Serment qu'Edourd II. fut obligé de prêter à ſon couronnement, dont voici la formule qui lui fut luë. *Sire voulés vous conſerver & confirmer par votre ſerment au Peuple d'Angleterre, les Loix établies par les pieux Rois vos Predeceſſeurs, & en particulier les Loix, Coutumes & Libertez accordées au Clergé & au Peuple, par le glorieux St. Edouard votre Predeceſſeur*? Mr.

de Rapin avoit obſervé ſur la formule de ce ſerment, qu'on y pouvoit decouvrir combien le Peuple avoit empieté ſur les Prerogatives Roiales, depuis l'établiſſement de la grande Charte; qu'il paroit manifeſtement, que bien loin de ſuppoſer que la grande Charte fût le titre original des privileges accordez par le Roi Jean au peuple d'Angleterre, on ne la regardoit que comme la confirmation des anciennes Libertez de la Nation: que ſuivant cette ſuppoſition on fait jurer à Edouard II., qu'il obſervera les Loix de St. Edouard, qui étoient les mêmes que celles des Anglo-Saxons: depeur qu'en l'obligeant à jurer d'obſerver la grande Charte, on ne lui donnât lieu de s'imaginer que les privileges du Peuple, n'étoient fondez que ſur les conceſſions des Rois. Notre Auteur remarque là-deſſus, que puiſque ſelon Mr. de Rapin le *Peuple avoit uſurpé les Libertés ſur la Prerogative Roiale, elles appartenoient donc originairement à cette Prerogative*; & que la derniere reflexion de cet Hiſtorien eſt contredite par le ſerment même, où Edouard II. jure *de conſerver les Loix, Coutumes & Libertés, accordées au Clergé & au Peuple par St. Edouard.* Ces Libertez ſont donc de l'aveu même de ceux qui exigent le ſerment, une Conceſſion des Rois, ſinon Normans du moins Anglo-Saxons.

Sur la maniére dont Edouard I. traita le Clergé, qui d'abord refuſa de donner la douziéme partie de ſes Biens & qui enſuite fut obligé d'en donner la cinquiéme, Mr. de Rapin avoit remarqué, qu'on voit par cet exemple, que le Clergé eſt auſſi promt à ſe ſoumettre, quand il a affaire à un Prince ferme & reſolu, que fier & opiniatre envers un Prince foible & ſcrupuleux. Notre Auteur trouve qu'il auroit été de la candeur & de la ſincerité d'un Hiſtorien de marquer ici, ce qu'il entend par le Clergé de peur qu'on ne charge tout le Corps, de ce dont il n'y a qu'une partie qui ſoit coupable. *Car par le Clergé*, dit il, *quelquefois on entend le Pape & ſes Mirmidons, quelquefois les Moines, & d'autres fois les Evêques & les Prêtres, qui ſont le Clergé ſeculier; au lieu que l'accuſation de cet Hiſtorien ſemble retomber ſur tout le Corps*: c'eſt pourquoi notre Auteur interprete ici le terme de Clergé, Κλῆρος *par celui de Choiſis, ſcavoir, pour être blamez & tournez en ridicule par Mr. de Rapin.*

Il l'accuſe en pluſieurs endroits de paroitre peu favorable au Clergé, dont il ſe montre, lui, zèlé defenſeur, il ſe plaint de ce qu'on charge ſouvent le Corps en General, de demarches dont il n'y a que quelques particuliers qui ſoient coupables: Il entreprend même la défenſe des Monaſtères, qui furent *injuſtement* ſupprimez ſous Henri VIII., pour des crimes & des abominations, qui, ſelon lui, ne ſont pas croiables & n'ont aucun fondement. Et ſur ce que Mr. de Rapin dit dans ſon introduction, que les *Druides*, dans les affaires publiques & particulieres, avoient uſurpé une autorité qui ne leur convenoit pas, & obſerve là-deſſus qu'à cet égard le Clergé Chretien, n'avoit, que trop imité les anciens *Druides*; notre Auteur ſe récrie, *comme ſi on avoit voulu rendre le Miniſtere Evangelique odieux, & renverſer les fondemens de la Religion Chretienne. Mais* ajoute t'il, *les Rapiniſtes (the Rapiners) voudroient avoir une Religion ſans Sacerdoce; une Cour de Judicature ſans Juges & une Armée ſans Officiers.*

Edouard III. paſſera par tout pour un grand Prince, & les Anglois ſe feront toujours honneur d'avoir eu un tel Monarque: mais il ſuffiſoit que Mr. de Rapin, en eut parlé avec éloge, & dit, qu'en lui *ſe trouvoit réüni le Caractere de Souverain avec celui d'honnete homme & de bon Chretien*, pour que notre Auteur s'écriât, *Eſt ce que ravager des Provinces, & bruler des Villes, lors même qu'on n'a aucune eſperance de les retenir dans ſa poſſeſſion; & fouler ſon Peuple pour ſatisfaire au plaiſir de faire la Guerre, & à l'envie de s'aggrandir, donne le droit de pretendre au titre d'honnete homme & de bon Chretien? Au lieu*, ajoute t'il, *que quand cet Hiſtorien parle de quelque Prince qui merite veritablement cet Eloge, avec quel Art ne ſçait il pas tourner l'innocence en crime & la pieté en vice?* Par exemple dans l'hiſtoire de

Jaques I., Mr. de Rapin avoit dit, que par deriſion on appelloit ce Prince, *le Roi pacifique. Eſt ce donc*, dit notre Auteur là deſſus, *que la tranquilité & la paix ne ſont pas infiniment preferables à l'effuſion du ſang & à la rapine?* Oui ſans doute pourvu qu'on l'entretienne d'une maniere glorieuſe & avantageuſe au Peuple: mais ſi l'Auteur prétend en conclurre que Jaques I. étoit un plus grand Prince qu'Edouard III. & que Henri V., peu de Gens ſeront de ſon opinion. *Le Fils*, dit-il, *étoit d'une humeur auſſi pacifique que le Père, cependant lorſqu'il fut obligé de combatre par honneur, ou par deſeſpoir, perſonne ne montra plus de courage que lui.* Charles II. étoit encore de ce Caractere: *il aimoit la paix & la tranquilité*, & notre Auteur juſtifie la conduite que ce Prince a tenu, pendant tout le cours de ſon Regne, à l'égard de la France & de la Hollande; *Mais Mr. de Rapin*, dit il, *a une ſi grande Antipathie pour les Rois Vertueux, que plus les Princes ont de merite, plus ils ſont expoſez à être rendus odieux par cet Hiſtorien.*

Comme toutes les Remarques de l'Auteur ſont à peu près dans le même gout, nous croirions abuſer de la patience des Lecteurs, ſi nous en rapportions un plus grand nombre d'exemples. Il n'eſt pas difficile de rencontrer des livres remplis d'invectives, elles ont plus d'une ſource; mais celles de notre Auteur doivent être attribuées, comme nous l'avons déja remarqué, à cet *Eſprit de parti*, aſſés connu par ceux qui ont fait quelque ſéjour dans ce Roiaume, & dont les Etrangers jugeront, par le peu que nous venons d'en dire: à quoi l'on peut ajouter, que Mr. Salmon n'a d'autre moien pour ſubſiſter, que ce qu'il gagne par ſes Libelles, deſorte qu'on peut fort bien le ranger dans la Claſſe de ces Ecrivains qu'il lui plait d'appeller *Suiſſes*, & qui *conſultent moins la Verité, que ce qui peut plaire à certains Eſprits & faire debiter leurs livres.*

ARTICLE VII.

Bishop Burnet s'Hiſtory of his own time. Vol. II. C'eſt-à-dire, *Mémoires de l'Evêque Burnet contenant l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé de ſon temps en Angleterre depuis la Révolution juſqu'à la conclusion du Traité de Paix d'Utrecht. Second volume. Fol.* ſecond Extrait (On peut voir le premier dans la 2. Part. du Tom. III. de cette Bibliotheque Article III.)

LA joye preſque univerſelle qui s'étoit répanduë dans toute l'Angleterre, & même dans les païs voiſins & Proteſtans à l'occaſion de la Révolution, ſembloit être d'un heureux augure pour le regne de *Guillaume* & de *Marie*. Leur avénement à la Couronne relevoit la Religion Proteſtante, dont la perte paroiſſoit être prochaine; il arrêtoit encore les projets ambitieux du Roi de *France*, qui ſembloit vouloir réduire toute l'Europe en eſclavage. Ainſi on attendoit de grandes choſes de la *Révolution*.

La ſuite ne répondit pas tout à fait, à cette attente. Le Roi *Guillaume* mecontenta preſque, d'abord par ſon humeur ſombre les *Anglois* accoutumés à avoir des Rois populaires & qui converſoient familiérement avec eux. Il aimoit la retraite, & paſſoit la plus grande partie du temps à *Hampton-Court*, dont il fit rebatir le Palais. Les grandes dépenſes qu'il faiſoit pour cela firent murmurer les *Anglois*, & ces commencemens de murmure & de mécontentement, quoique peu conſiderables d'abord, s'accrurent viſiblement dans la ſuite de ſon Regne.

Le prémier ſoin du Roi fut de choiſir les Miniſtres d'Etat & les Juges du Roiaume. Ses deux principaux favoris étoient Mrs. *Bentinck* & *Sidney*. Le prémier fut fait Comte de *Portland*, & conſerva pendant dix ans les bonnes graces du Roi, qu'il ſervit toujours avec beaucoup de fidélité; mais il ne pût jamais venir à bout de ſe faire aimer des *Anglois*. *Sidney* fut créé Comte de *Rumney*, & occupa conſecutivement

ment les poſtes de Secretaire d'Etat, de Viceroi d'*Irlande* &c. Son amour pour les plaiſirs l'empêchoit de s'appliquer aux affaires. Après pluſieurs débats la *Convention* qui avoit apellé *Guillaume* & *Marie* à la Couronne fut changée en *Parlement.* Huit Evêques, entre autres *Sancroft* Archevêque de *Cantorberi*, s'abſentérent & refuſérent de prêter ſerment au Roi. Ce qui fut cauſe qu'on paſſa un *Acte* au Parlement, qui y obligeoit tous ceux qui poſſédoient des emplois, faute de quoi ils encourroient diverſes peines. Les Eccléſiaſtiques par exemple devoient être d'abord ſuſpendus pour ſix mois; & ce temps expiré, s'ils perſiſtoient, ils devoient être dépoſez.

On paſſa enſuite l'Acte de *Tolerance*, qui exemptoit de toutes peines les *Non-Conformiſtes*, qui n'alloient point à l'*Egliſe Anglicane*, & qui avoient leurs Aſſemblées particulieres. Les *Sociniens* ſeuls furent exceptés. On diſpenſa les *Quakres* de prêter ſerment de fidèlité, pourvû qu'ils en fiſſent une déclaration ſolemnelle.

Cet Acte chagrina le Clergé, qui haïſſoit mortellement les *Non-conformiſtes*, & qui auroit ſouhaité qu'on les eût traitez avec plus de ſévérité.

En parlant de la guerre d'*Irlande*, l'Auteur dit que le Roi Jaques avoit été tendrement reçu du Roi de *France* & que celui-çi l'avoit aſſuré, qu'il ne quiteroit point les armes, qu'il ne l'eût rétabli ſur le

Trône. Les Miniſtres de *Louis XIV.* étoient *Louvois* & *Seignelai. Louvois* avoit plus de crédit. On croit que *Seignelai* avoit la faveur de M^{me}. de *Maintenon*, & qu'il balançoit par là le crédit de *Louvois.* On peut juger, qu'ils ne s'aimoient pas l'un l'autre. *Seignelai* avoit ſoin de la flotte, & comme le Roi *Jaques* fondoit principalement ſur elle toutes ſes eſpérances, il s'adreſſoit particuliérement à ce Miniſtre. Cette diſtinction excita la jalouſie de *Louvois*, & le porta à négliger les interêts du Roi *Jaques*, & même à traverſer tout ce qu'on entreprenoit en ſa faveur. C'eſt à cela principalement que l'Auteur attribue le peu de ſuccès, que ce Roi eût en *Irlande.*

Mr. Burnet paſſe enſuite aux affaires d'Ecoſſe. On y aſſembla une *Convention* des *Etats*, dont le Duc de *Hamilton* fut choiſi Préſident: On agita d'abord la queſtion, ſi le Roi *Jaques* étoit déchu de ſon droit à la Couronne. Il y avoit là deſſus trois differens partis. L'un compoſé de tous les Evêques & de pluſieurs Seigneurs fut favorable à ce Prince, & alléguoient leurs Loix & leurs Sermens. Le ſecond parti ſoutenoit que le Roi *Jaques* avoit perdu tous ſes droits à la Couronne, & qu'ils lui avoient prêté ſerment de fidelité, à condition qu'il ne paſſeroit point les juſtes bornes de l'Autorité Roiale. Un troiſième parti s'accordoit bien avec le ſecond par rapport à l'Excluſion du Roi, mais il vouloit qu'on renvoiât cette affaire à un autre temps. Il jugeoit qu'il étoit de l'intérêt de l'*Ecoſſe* d'être unie à l'*Angleterre*, que c'étoit alors le véritable temps de faire cette *Union* à l'avantage des *Ecoſſois*, puiſque l'*Angleterre*, dans la ſituation préſente des affaires leur accorderoit probablement de bonnes conditions. On objecta, que l'*Union* des deux Roiaumes demandoit trop de temps; qu'il faloit en venir à une prompte réſolution dans une circonſtance ſi critique; & que s'ils continuoient longtemps dans cette eſpèce de *Neutralité*, ils s'attireroient beaucoup d'Ennemis & conſerveroient peu d'amis.

La crainte de quelque ſoulévement mit fin à toutes ces conteſtations. Le Roi *Jaques* fut condamné. *Guillaume* & *Marie* furent déclarez Roi & Reine d'*Ecoſſe*. L'Epiſcopat en même temps fut aboli, & cela en partie par l'opiniatreté des Evêques à s'attacher au parti du Roi *Jaques*, qu'il ſe flattoient de voir bientot rétabli: au lieu que s'ils avoient voulû approuver la *Révolution*, le Roi *Guillaume* auroit emploié tout ſon crédit, dit notre Auteur, pour conſerver l'Epiſcopat en *Ecoſſe*.

Cette *abolition* déplut extrêmement au Clergé Anglois, qui chargea le Roi d'en avoit été l'Auteur, où du moins d'y avoir trop mollement conſenti. On répandit auſſi des bruits ſourds, qui le taxoient d'avoir en averſion l'Egliſe Anglicane. Les Chefs des deux *Univerſitez* favoriſoient ces bruits, & cela nuiſit beaucoup aux affaires du Roi.

L'Aſſemblée du Clergé ſe tint peu de temps après en Angleterre pour déliberer ſur les moiens d'unir les *Non-conformiſtes* avec l'Egliſe *Nationale*. Elle n'y réuſſit point, & fut bientôt rompuë. Ce fut, dit notre Auteur, un coup de la Providence, car ſi cette *Union* avoit eû lieu, il auroit falû faire tant de changemens dans la *Liturgie* qu'un *Schiſme* étoit à craindre. C'eſt ce que ſouhaitoit le Clergé *Jacobite*, qui avoit déja pris des meſures pour augmenter les diviſions dans l'Egliſe.

A l'occaſion d'un Acte du Parlement qui regardoit les Communautez des Villes, & qui cauſa beaucoup de diſpute parmi les *Whigs* & les *Toris*, l'Auteur dit que le Roi avoit pris une réſolution étrange. Ne pouvant pas ſe fier aux *Toris*, & ne voulant pas ſe fier aux *Whigs*, il crût que les prémiers auroient plus de zêle pour le ſervice de la Reine, que pour le ſien. Ainſi il ſe réſolut de quitter l'*Angleterre*, de ſe retirer en *Hollande* & de remettre le Gouvernement entre les mains de ſon Epouſe. Il communiqua ce deſſein au Marquis de *Carmarthen* au Comte de *Shrewsbury* & à quelques autres Seigneurs. Ils le ſuppliérent avec larmes d'abandonner ce projet & de céder à la néceſſité. Le Roi ſe laiſſa gagner,

& réſolut d'aller en perſonne mettre fin à la Guerre d'Irlande. Mr. *Burnet* dit qu'il tient cette particularité du Comte de *Shrewsbury*: Il ajoute que le Roi étoit ſi reſervé avec la Reine, qu'elle auroit peut-être toujours ignoré ce ſecret, ſi lui Mr. *Burnet* ne le lui avoit appris.

L'an 1690. Il y eût un nouveau Parlement, où le nombre des *Toris* l'emporta ſur celui des *Whigs*, Cependant *Whigs* & *Toris* s'accordérent à donner au Roi des ſubſides néceſſaires pour ſubvenir aux fraix de la Campagne prochaine. Le produit de la *Douane* & les autres revenus de la Couronne lui furent accordez pour cinq ans. Il y eût un parti pour les lui céder à vie; mais le prémier avis l'emporta. On crût cette précaution néceſſaire par la raiſon qu'un revenu accordé pour un petit nombre d'années étoit le moien le plus efficace pour aſſembler ſouvent le Parlement. Le Roi en témoigna ſon mécontentement. Il s'en plaignit à l'Auteur, *Pourquoi les Anglois*, lui dit il, *ſe défient ils de moi qui ſuis venu pour défendre leur Religion & leur Liberté*, *tandis qu'ils avoient tant de confiance au Roi Jaques*, *qui ne cherchoit qu'à détruire l'une & l'autre.* L'Auteur répondit, *qu'ils ne ſe défioient pas de lui*, *mais de ceux qui pouvoient lui ſucceder*, *& qui abuſeroient peut-être un jour de ce privilége.*

Le Roi aiant réſolu d'aller en *Irlande* fit venir notre Auteur dans ſon Cabinet.

Il lui témoigna combien il étoit fatigué des diviſions des *Anglois*. Il ſe plaignit auſſi des Evêques & du Clergé, dont il excepta pourtant Mr. *Burnet*. Il ajouta qu'il étoit bien aiſe d'aller en Irlande, & qu'il entendoit mieux cela, que de gouverner la Nation *Angloiſe*.

Nous n'entrerons point dans le détail de la Guerre d'Irlande qui finit l'an 1691. Cette même année un parti dans le Parlement ſe déclara ouvertement contre le Gouvernement. Il avoit gardé le ſilence pendant la Guerre d'Irlande, mais la voiant finie il témoigna hautement, qu'on n'avoit pas beſoin d'entretenir plus longtems une ſi grande armée. Le motif ſecret qui animoit ce parti, c'étoit la crainte que le Roi ne s'en ſervit pour ſe rendre enfin Deſpotique.

On étoit prévenu encore d'une autre idée qui étoit plus fondée & qui produiſit d'auſſi mauvais effets, c'eſt que le Roi aimoit plus les *Hollandois* que les *Anglois*. En effet notre Auteur remarque que ce Prince ne s'étudioit pas aſſez à gagner l'affection de ſes ſujets. Ils ſe renfermoit tout le jour dans ſon Cabinet; & quand on pouvoit le voir, ſon ſilence déplaiſoit autant que s'il avoit refuſé de donner Audience.

L'Année ſuivante le Duc de *Marlborough* (qui n'étoit alors que Comte) fut diſgracié & on défendit à ſon Epouſe de ſe préſenter à la Cour. Mr. *Burnet* dit que la raiſon de cette diſgrace étoit que la Comteſſe de *Marlborough* avoit engagé la Princeſſe de *Danemark* à faire demander pour elle une penſion au Parlement. Le Roi, & ſurtout la Reine le prirent en très mauvaiſe part, parce qu'ils regardoient cette demande comme une preuve de l'envie que la Princeſſe avoit de ſe rendre indépendante du Roi, dont elle recevoit ſa penſion. Le Parlement accorda à la Princeſſe cinquante mille pièces. La Reine piquée de ce ſuccès, porta ſon reſſentiment à un point qui ſurprend & afflige notre Auteur. Elle défendit qu'on rendit à la Princeſſe les honneurs qu'on rend d'ordinaire aux Princes de la famille Roiale, & ſon inimitié dura juſqu'à la fin de ſa vie.

Dans le temps que le Roi étoit paſſé en Hollande afin de ſe préparer pour la Campagne prochaine, le Roi *Jaques* meditoit une deſcente en *Angleterre.* Il avoit avec lui quatorze mille tant Anglois qu'Irlandois, & le Maréchal de *Belfonds* devoit l'accompagner avec trois mille hommes dans cette expédition. Ils devoient s'embarquer à *Cherbourg* & *à la Hogue*, ou à quelque autre place maritime de *Normandie*, & deſcendre en *Suſſex* & de là marcher en hâte à *Londres*. Le Parti du Roi *Jaques* en *Angleterre* devoit lui fournir des chevaux. Le Roi de *France* devoit aller en même temps avec une grande armée en *Flandres* & il comptoit que la deſcente qu'on projettoit de faire en *Angleterre*, réuſſiroit, puiſqu'il n'y avoit point d'armée capable de s'y oppoſer, où que du moins elle obligeroit le Roi à revenir en Angleterre avec une bonne partie de ſes troupes. Dans ce cas *Louis XIV*, ſe flattoit de pouvoir ſe rendre aiſément maitre de la *Flandre*, & de forcer les Etats à ſe ſoumettre. Ce projet lui parut ſi bien concerté, qu'il ſe vantoit publiquement, qu'il alloit mettre fin à la guerre. Cependant les *Anglois* ne ſe défioient de rien, & ſi le vent avoit favoriſé les *François*, ils auroient apporté eux mêmes la prémiere nouvelle de leur deſſein. On le découvrit enfin, & on donna ordre auſſitôt de raſſembler en un corps les troupes diſperſées en différens quartiers. On envoia en même tems une *Eſcadre*, vers les côtes de *Normandie*. Mais le Ciel, remarque nôtre Hiſtorien, combattit plus efficacement contre la *France* que les Anglois. Pendant un mois entier il y eût dès tempêtes ſi continuelles & ſi violentes, que les François ne purent ſortir de leur ports. Ce bonheur fut ſuivi bientot d'une victoire complete que l'Amiral *Ruſſel* remporta ſur le Maréchal *Tourville*.

A l'occaſion du tremblement de terre qui arriva la même année, Mr. *Burnet* parle de l'extrême corruption qui s'étoit répanduë dans toute l'*Angleterre*. Malgré les exemples de pieté que le Roi & la Reine donnoient à la Nation, on faiſoit profeſſion ouverte de Libertinage & d'Irreligion. La Reine pendant l'abſence du Roi avoit donné ordre aux Magiſtrats d'exécuter à la rigueur les Loix contre l'ivrognerie, les juremens & la profanation du jour du *Dimanche*. Ces ordres furent mal ſuivis, les Magiſtrats étant pour la plûpart coupables des mêmes vices qu'ils devoient punir. La conduite des Eccleſiaſtiques donnoit un grand avantage aux Libertins. Le Clergé avoit prêté ſerment au Roi & prioit pour le Gouvernement. Il ſembloit reconnoitre ſon autorité en obſervant ſes ordres par rapport aux jours de Jeune & d'Actions de Graces, & cependant il marquoit viſiblement en pluſieurs endroits ſon averſion pour le Gouvernement préſent. On concluoit de là que les Eccleſiaſtiques étoient des gens qui pouvoient prêter ſerment & faire des prières contre leurs conſciences, & qu'ainſi ils ſe conduiſoient plutôt par intéret que par Religion.

L'Auteur finit le cinquiéme Livre par le triſte événement de la mort de la Reine *Marie*. Elle mourût de la petite vérole le 28. Decembre 1694., agée de 33. ans. Jamais Princeſſe ne fut tant regrettée, & jamais Princeſſe ne mérita tant de l'être. Le Roi en témoigna une ſi vive affliction qu'elle paſſa toutes les bornes, & on ne croioit pas, qu'il en fut ſuſceptible. Pendant la Maladie de la Reine il étoit dans un état qui ſurprit tout le monde. On le voioit tantôt tomber en foibleſſe, & tantôt faiſant les plaintes les plus amères. Lorſqu'elle mourût, il étoit ſi affoibli qu'on ne croioit pas qu'il put ſurvivre longtems à cette perte; & pendant pluſieurs ſemaines il fut abſolument hors d'état de s appliquer aux affaires. Il diſoit que du plus heureux de tous les hommes il alloit devenir le plûs miſerable: qu'il n'avoit jamais trouvé aucun défaut dans la Reine, & quoique ſon mérite fut aſſez connu de tout le monde, que perſonne cependant ne le connoiſſoit ſi bien que lui.

Le caractere que Mr. *Burnet* nous donne de cette Princeſſe juſtifie la douleur du Roi. Elle avoit trouvé l'art de tirer les Dames de ſa Cour de cette oiſiveté qui non ſeulement leur fait perdre beaucoup de temps, mais qui les expoſe encore à pluſieurs tentations. On la voioit tout le jour occupée au travail avec elles, tandis qu'une d'elles faiſoit quelque lecture à haute voix. Elle ſavoit partager habilement ſon tems entre la Dévotion & les affaires, entre le travail & le délaſſement. Sa pieté étoit éclairée & fervente. Elle étoit ſincère dans tous ſes diſcours, & ne promettoit jamais que ce qu'elle vouloit & pouvoit tenir. Quelque grande que fut ſa capacité dans les affaires, elle avoit ſi bonne opinion de celle du Roi, qu'elle déferoit

feroit toujours à ſes ſentimens & lui étoit toujours parfaitement ſoumiſe.

Elle fut enterrée avec toute la magnificence imaginable : & cette cérémonie fut accompagnée d'une pompe, qu'on n'avoit point vuë encore, & que peut-être on ne verra jamais, c'eſt que les deux Chambres du Parlement aſſiſterent à ſon Convoi funebre. Elle ne pouvoit point être arrivée puiſque par la mort des Rois d'Angleterre, le Parlement y eſt cenſé être diſſous.

Nous donnerons la ſuite de cet extrait dans les Journaux ſuivans.

ARTICLE VIII.

The English Malady, or a Treatiſe of nervous Diſeaſes of all Kinds, as Spleen, Vapours, Lownes of ſpirits, Hypochondriacal and Hyſterical diſtemper, &c. Part. III. containing variety of Caſes that illuſtrate and confirm the foregoing method of cure, with the author's own caſe at large, by George Cheyne, M. D. Fellow of the College of Phyſicians at Edinburg, and F. R. S. London printed for G. Straton, and J. Leake. 1733. C'eſt-à-dire : *La Maladie Angloiſe*,

ou traité des Maladies des Nerfs de toute eſpèce, comme le mal de Rate, les Vapeurs, l'Abbatement, les Maladies hypochondriaques & hyſteriques &c. Troiſieme partie: qui contient pluſieurs Cas de differente eſpèce pour éclaircir & confirmer la methode qui a été expoſée, dans la precedente partie, avec le Cas de l'Auteur même fort détaillé. Par Mr. Cheyne Docteur en Medecine & membre de la Societé Royale à Londres, 1733. 8°. pp. 370. 3me. Extrait.

CEtte derniere partie de l'ouvrage de Mr. Cheyne eſt ſans doute la plus enterreſſante. Ceux que les raiſonnemens de notre Auteur n'auroient pas entierement perſuadés de la bonté de ſa methode, ne pourront reſiſter à un ſi grand nombre d'experiences qui la confirment & qui ſont ici raſſemblées. De plus les Medecins y trouveront de grands ſecours, & des guides ſurs pour l'application des regles de pratique qu'ils ont vües dans les deux premieres parties: mais celle ci n'eſt gueres ſuſceptible d'extrait; les Cas dont elle eſt compoſée, ne peuvent s'abreger, puis qu'ils ne contiennent que les circonſtances neceſſaires. Cependant pour ne pas fruſtrer entierement l'attente du Lecteur, nous avons choiſi entre tous ces Cas le plus étendu &

& le plus detaillé, & c'eſt celui de l'Auteur même. Mais avant d'en donner le précis, nous rendrons compte de la methode que notre Auteur a obſervée dans l'arrangement des Cas dont cette troiſième partie eſt compoſée; enſuite nous rapporterons les objections qu'il ſe propoſe contre la Diete qu'il fait obſerver pour la cure des Maladies des Nerfs, avec la maniere dont il les reſout.

Les trois claſſes dans leſquelles l'Auteur a rangé les exemples des heureux ſuccès de ſa methode repondent aux trois degrés de la Maladie Angloiſe, qu'il a diſtingués dans la premiere partie de cet ouvrage. La premiere claſſe ne contient que les Cas de ceux dont les Maladies nerveuſes avoient leur ſiege dans les premieres voies, ſans s'étendre plus avant, ce qui n'empêchoit pas que les liquides ne fuſſent à peu près ſains, & les ſolides aſſés forts: ainſi on n'a emploié pour les guerir que quelques Volatils dans les attaques, & quelques Evacuatifs Nerveux pour prevenir les rechutes, faiſant obſerver pendant le cours de ces remedes un regime convenable. On a rangé dans la ſeconde claſſe ceux dont le mal étoit plus enraciné & plus opiniatre. Dans ces malades le ſang étoit épais, viſqueux ou inflammatoire, & quelqu'une des parties nobles commençoit à ſe corrompre: il a falu emploier des remedes plus efficaces, ſur tout les metalliques, outre que la Diete du malade devoit être reglée de maniere qu'il ne mangeât un jour que peu de Viande jeune & tendre, & le lendemain que du lait & des legumes, & ainſi alternativement; on ne lui permettoit pour ſa boiſſon que du vin fort trempé. La troiſième & derniere claſſe comprend ceux dont le cas étant preſque abſolument incurable par d'autres moiens, accompagné de ſymptomes effrayans & très douloureux cauſés par la corruption des liquides & le mauvais état de quelqu'un des principaux Organes, on n'a pu ſurmonter de ſi grands maux que par les plus puiſſans *alteratifs* & *evacuatifs* & en aſtraignant le malade à ne ſe nourrir que de lait & de Vegetaux.

Nous avons déja remarqué que cette methode de guerir les Maladies des Nerfs par l'abſtinence de tout ce qui a eu vie, eſt le but principal de l'ouvrage de Mr. Cheyne. Non content d'avoir prouvé cette methode a priori, pour ainſi dire, & de confirmer ici ſon ſentiment par pluſieurs experiences, avant de finir il propoſe & réfute les objections que l'on a faites & que l'on peut faire contre, afin de lever tous les doutes qui pourroient faire craindre de s'y conformer dans la pratique.

On apprehende que le lait & les legumes ne nourriſſent pas ſuffiſamment; & qu'après tout cette diete ne ſoit très incertaine pour la cure des Maladies des Nerfs. La premiere de ces objections diſparoitra bien-tôt, ſi l'on fait attention que les Pauvres de toutes les Nations ne ſe nouriſſent gueres que de lait & de Vegetaux; & l'auteur nous aſſure, pour diſſiper la ſeconde, que pendant plus de trente ans de pratique il n'a jamais vû que deux cas où ſa Methode ait manqué, encore étoient ils abſolument deſeſperés. Une des plus fortes objections contre ce regime, c'eſt qu'ordinairement, lors qu'on le commence, on trouve que le lait & les Vegetaux ſe gonflent & excitent dans l'eſtomac & les inteſtins des tempêtes qui otent l'envie & la force de le continuer. L'Auteur avoüe le fait; & après avoir tâché d'expliquer la cauſe de ces facheux accidens, il dit qu'on peut les prevenir en entrant peu à peu dans ce regime: il conſeille même d'emploier juſques à deux mois pour cet Eſſai; & il ne faut pas negliger pendant ce tems là les Vomitifs doux, les Amers, les Abſorbants; avec tous ces ſecours on entre inſenſiblement dans ce regime dont on éprouve bien-tôt les ſalutaires effets. La derniere & la plus importante objection, c'eſt que le lait & les legumes affoibliſſent plus que les Alimens ordinaires: Mais Mr. Cheyne pretend que ce n'eſt que tant que la cure eſt encore imparfaite; enſuite l'activité & la gaieté qui accompagnent une gueriſon entiere, ſuppléent abondamment à ce defaut, s'il eſt auſſi réel qu'on le pretend; outre que l'on peut dans les commencemens, ſoutenir le malade par d'autres remedes, retenir les ſolides dans la tenſion neceſſaire, à la quelle ils reviendront bien-tôt d'eux mêmes ſans autre ſecours, lorſque les liquides auront été ſuffiſamment attenués & adoucis.

Après ces objections & les reponſes dont nous venons de donner l'abregé, on trouve la relation d'un phenomene ſi ſingulier, que quoi qu'il n'ait aucun rapport à la matiere de cet ouvrage, l'auteur n'a pas cru qu'il eût même beſoin de la plus legere Apologie pour le rapporter, & nous croions que nos lecteurs ne ſeront pas fachés d'en voir ici la ſubſtance.

Mr. le Colonel Townshend frere de Mylord Townshend d'aujourd'hui, après avoir été tourmenté de la Gravelle pendant pluſieurs années, vint enfin mourir à Bath; il y fut viſité pendant environ une ſemaine avant ſa mort par Meſſieurs Cheyne & Baynard Medecins. Le jour même de ſa mort le Colonel envoia chercher ces deux Meſſieurs de grand matin: ils le trouverent avec toute la liberté de ſon eſprit, ſa garde & pluſieurs de ſes domeſtiques étoient autour de lui; il dit à Mr. Cheyne & à ſon confrere qu'il les avoit fait venir pour qu'ils lui rendiſſent raiſon d'une ſenſation extraordinaire qu'il avoit obſervée & éprouvée depuis quelque temps en lui même; c'étoit qu'en ſe tenant tranquile il pouvoit mourir lorſqu'il vouloit, & qu'enſuite par un effort, ou de quelqu'autre maniere qu'il n'explipliquoit pas, il pouvoit revivre de nouveau; & malgré ſon extreme foibleſſe il voulut abſolument en faire l'experience en preſence de ces Meſſieurs. Ils lui tâterent le pouls, ils le trouverent diſtinct quoique petit & foible, ſon cœur battoit à l'ordinaire; le Malade ſe mit alors ſur le dos & demeura quelque tems ſans mouvement, pendant ce tems Mr. Cheyne lui tâtoit le pouls, le Dr. Baynard avoit la main ſur ſon cœur, & un Apoticaire tenoit un miroir ſur ſa bouche; on ſentit peu à peu ſon pouls diminuer & bientôt on ne put plus le trouver du tout; le cœur ceſſa auſſi entierement de battre, & l'on n'apercevoit ſur le miroir aucun veſtige de reſpiration: enfin on ne trouvoit en toute ſa perſonne aucun ſymptome de vie, cet état dura environ demie heure & l'on apprehenda que le Colonel ne fut mort en effet, & qu'il n'eut pouſſé l'experience trop loin; les Medecins étoient prêts à le quitter, lorſqu'on s'apperçut de quelque mouvement, & enfin on ſentit le pouls & le battement du cœur qui revenoient par degrés; le malade commença à reſpirer doucement & à parler, quoique fort bas; enfin il ſe retrouva bientôt dans le même état où il étoit avant l'experience. Il agît encore pendant le reſte du jour avec beaucoup de preſence d'eſprit, & mourut tout de bon vers les cinq ou ſix heures du ſoir. Voila l'exemple d'une extaſe bien atteſtée, qui pourra rendre plus croiables celles que l'on trouve en certaines hiſtoires, & les depouiller en même tems de ce qu'on leur attribue de ſurnaturel. Mais il eſt tems de finir cette degreſſion, & de paſſer a l'hiſtoire de la maladie de l'auteur, que nous donnerons auſſi en detail que les bornes d'un extrait le pourront permettre.

Mr. Cheyne eſt né de parens ſains & dans la fleur de leur âge, il paſſa ſa jeuneſſe dans une forte application à l'étude des ſciences abſtraites, ſans pourtant s'interdire abſolument les delaſſements qu'offre la converſation des gens d'eſprit, ni les plaiſirs de la bonne chere. Il s'apperçut de bonne heure que ſes ſolides étoient foibles, & ſes Glandes d'une tenture lâche. En arrivant à Londres il changea de vie, & ſe livra un peu trop aux plaiſirs de la table; en peu de tems il devint exceſſivement gras, oppreſſé, lethargique & nonchalant. La premiere incommodité qu'il reſſentit fut une fievre intermittente, dont il ſe guerit par le Quinquina. L'Autonne ſuivant il eut des Vertiges ſi violents qu'ils ne differoient gueres d'une attaque d'Apoplexie, mais peu à peu ces Vertiges ſe changerent en un mal de tête continuel, des étourdiſſemens, un abbatement, une anxieté & une terreur qui le ſuivoient par tout. Il commença dès lors à ſe retrancher le ſoupé, & à ſe moderer beaucoup à diné;

né; enſuite il ſe retira à la campagne dans un bon air : ſes maux y augmenterent bien loin d'y diminuer ; il eſſaia les remedes violens & ſe mit dans un petit flux de bouche ; après quoi il ſe trouva plus degagé à la verité & l'eſprit plus libre, mais du reſte auſſi mal qu'auparavant. De violens maux d'eſtomac l'attaquerent enſuite, & les Vomitifs qu'il prit frequemment à cette occaſion lui firent rendre une prodigieuſe quantité de Bile, d'où il conclut que les remedes peſans qu'il avoit pris auparavant avoient ouvert & penetré le Foie, la Veſicule du Fiel & le pare biliaire & attenué les ſucs viſqueux.

Nous paſſons ce que l'auteur raconte des ſerieuſes reflexions qu'il fit alors, elles le conduiſirent à une étude ſuivie de la Religion & des livres de piété; ce qui en calmant ſes terreurs, rendit le calme à ſon eſprit & ne contribua pas peu à lui faire ſupporter ſes maux avec patience. Le Printems ſuivant Mr. Cheyne alla a Bath pour y prendre les eaux, dont il ſe trouva d'abord beaucoup mieux : enſuite il les quitta pour celles de Briſtol; ce qui avec le ſecours de quelques Vomitifs lui fit paſſer cette année un peu mieux que la precedente.

Au retour du Printems les ſymptomes s'augmenterent de telle ſorte que la vie lui étoit à charge. Le hazard voulut qu'il entendit parler alors d'une perſonne qui s'étoit guerie d'une Epilepſie en ſe mettant au lait. Il n'en falut pas davantage pour rapeler à notre auteur ce qu'il avoit lu dans Sydenham, & ce qu'il avoit apris de Pitcairn, ſous qui il avoit étudié, que ce regime étoit un moien infaillible de guerir le ſcorbut, la Goute & la Cacochymie portés au plus haut point; outre qu'il en avoit vû lui même pluſieurs exemples des plus ſurprenans. Après s'être ſuffiſamment informé, & avoir levé tous ſes doutes, il commença à quitter la viande & les liqueurs fermentées; il ne prit plus d'autres alimens que du lait de vache, des fruits & des legumes. En cinq ou ſix mois il s'apperçut d'un changement conſiderable en mieux; il devint maigre & diſpos, il montoit tous les jours à cheval pendant deux ou trois heures, & prenoit une pilule d'Alöes environ tous les quinze jours; ce qui ne manquoit pas de lui redonner de l'appetit & de ramener ſes eſprits. Une douleur fixe dans l'eſtomac determina le Docteur à mâcher deux ou trois fois par jour environ demie drachme de Quinquina; il produiſit un ſi bon effet, qu'en moins de quinze jours il ſe trouva dans un état qui lui parut un enchantement; ſon appetit, ſes forces & ſa vivacité augmenterent à un tel point, qu'il crut pouvoir ſe relâcher un peu de la ſeverité de ſa Diete: mais malgré les precautions qu'il prit, & le peu de viande & de vin qu'il ſe permit, il ſentit bientot qu'il avoit été trop vite. Le Printems ſuivant il fut attaqué d'une fievre depuratoire: malgré tous les ſecours de l'art elle dura vingt jours, & laiſſa le malade dans une extrême foibleſſe: il la ſurmonta enfin & rentra peu à peu & avec beaucoup de menagement dans la maniere de vivre ordinaire, ſans en être incommodé, mais en obſervant toujours les regles d'une tres exacte ſobrieté.

Mais quoique Mr. Cheyne ne fit qu'un repas par jour, & ne but jamais plus d'une bouteille ou une bouteille & demie de vin à ſon repas, il devint en peu de tems d'une groſſeur prodigieuſe, ſa reſpiration étoit ſi embaraſſée qu'en montant en caroſſe un peu trop bruſquement il étoit prêt à étouffer, & ce n'étoit qu'avec une peine extrême, & même avec danger pour ſa vie, qu'il montoit à un premier étage: S'il étoit obligé de faire cent pas il ſe faiſoit ſuivre par un valet qui portoit un ſiege, ſur lequel le Docteur étoit obligé de ſe repoſer de tems en tems.

Douze ans après ſa première gueriſon, ſes jambes ſe couvrirent d'ulceres ſcorbutiques, que rien ne put guerir pendant trois ans; au bout deſquels Mr. Cheyne prit pendant quatre mois une once d'Æthiops mineral par jour, & ſe purgea toutes les ſemaines avec douze grains de Mercure doux. Ses jambes ſe guerirent par cette methode, & ſont toujours demeurées depuis en bon état. Sa ſanté ſe ſoutint auſſi pendant quatre ou cinq ans depuis cet accident; au bout deſquels il fut attaqué d'une fievre ſymptomatique, qui ſe termina par la plus violente Ereſypele ſur les cuiſſes qu'on puiſſe imaginer, accompagnée des plus facheux ſymptomes; Cette Ereſypele revenoit regulierement tous les trois mois pendant deux ans quoique le malade eût repris entierement le lait & les legumes: alors il recouvra ſa vivacité ordinaire & eut deux accès de Goute conſecutifs; apres quoi il fut tourmenté pendant ſix ou ſept mois par des inſomnies preſque continuelles, des maux de cœur, un abbatement & une melancholie extrêmes, accompagnées de terreurs que la raiſon ne pouvoit ſurmonter. Dans cette extremité il eut recours au Quinquina, mais inutilement; les eaux de Bath n'eurent pas un meilleur ſuccès, non plus que les Gommes, les Volatils ni la poudre de Viperes, l'Opium même n'apportoit qu'un ſoulagement paſſager, & il falloit en renouveller ſi ſouvent les doſes & les augmenter ſi fort, qu'il y avoit lieu de craindre qu'en peu de temps il ne produiſit aucun bon effet. Vaincu par les ſolicitations de ſes amis & de ſa famille Mr. Cheyne vint à Londres au commencement de l'hyver de 1725.; là par le conſeil des plus fameux Medecins il eſſaia une Opiate chalibée avec les eaux de Pyrmont; car pour les

Purgatifs il les rejetta abſolument, & ne voulut rien changer à ſa Diete. Vers le Printems il ſe trouva mieux par l'uſage de ces remedes auxquels il ajoutoit chaque mois un violent Vomitif; mais ces Drogues chaudes & trois ou quatre verres de Vin trempé qu'il beuvoit chaque jour, firent ſortir une Ereſypele ſi terrible, que les Chirurgiens de la plus grande experience avoüoient qu'ils n'en avoient jamais vû de ſemblable. Elle ſe termina par un ulcere fiſtuleux à la jambe. Cela dura juſqu'au Printems ſuivant que le malade recouvra ſa gaieté ; & depuis cette derniere Ereſypele il a commencé à dater ſa gueriſon, quoiqu'il n'ait été parfaitement rétabli que quatre ans après, pendant leſquels il obſerva regulierement le regime, auquel il attribue la parfaite ſanté dont il jouit à préſent, & il continue encore la même diete, bien reſolu de ne la jamais changer.

Cette hiſtoire qui occupe quarante pages du livre de notre auteur pourra ſuppléer par la varieté des accidens de ces deux maladies, à pluſieurs autres qu'il a rapportées, & que nous ſommes obligés de paſſer. Peutêtre trouvera t'on que ce Cas pourroit ſe placer parmi les maladies ſcorbutiques, & qu'il a peu ou preſque point de raport aux maladies des Nerfs, qui devroient être le principal objet de cet ouvrage: mais Mr. Cheyne a declaré dans la premiere partie qu'il comprend ſous ce nom toutes les maladies chroniques, quelque diſtinction que les Medecins en aient fait juſques à preſent. Quoiqu'il en ſoit, les perſonnes intelligentes ſauront bien profiter des obſervations utiles qui ſe trouvent repandues dans ce Traité, & ſur tout dans la derniere partie.

ARTICLE IX.

A General Dictionary Hiſtorical, and Critical, in which a New and Accurate Tranſlation of that of the Celebrated Mr. BAYLE is included, with the Corrections and Obſervations printed in the late Edition at Paris, and interſperſed with ſeveral thouſand Lives never before published: The whole containg the Hiſtory of the moſt Illuſtrious Perſons of all Ages and Nations; particularly thoſe of Great-Britain and Ireland, diſtinguished by by their Rank, Actions, Learning, and other Accomplishments; With Reflexions on ſuch Paſſages of Mr. BAYLE, as ſeem to favour Scepticiſm, or the Manichee Syſtem. By the Reverend Mr. JOHN PETER

BERNARD, The Reverend Mr. THOMAS BIRCH, Mr. JOHN LOCKMAN, and other Hands: And the Articles relating to Oriental Hiſtory By GEORGE SALE, Gent. With the Life of Mr. Bayle, by Mr. DES MAIZEAUX, F. R. S. C'eſt-à-dire. *Dictionaire univerſel Hiſtorique & Critique, qui renferme une Nouvelle & fidéle Traduction de celui de Mr.* Bayle, *avec les Corrections & les Remarques, ajoutées à la Fin de l'Edition de Paris, & un grand nombre de Nouveaux Articles: Le tout contenant l'Hiſtoire des Perſonnes les plus Illuſtres de tous les tems & de tous les lieux, particuliérement de celles de la Grande Brétagne & d'Irlande, qui ſe ſont diſtinguées par leur Rang, leurs Actions, leur Savoir, ou par d'autres Qualitez éminentes. On y a joint des Reflexions ſur les Paſſages de Mr. Bayle, qui paroiſſent favoriſer le Pyrrhoniſme, ou le Syſtéme des Manichéens. Par Mrs.* Bernard & Birch, *Miniſtres, Mr.* Lockman, *& d'autres Auteurs; particulierement Mr. Sale qui a fourni les Articles, qui regardent l'Hiſtoire Orientale. Avec la Vie de Mr. Bayle par Mr.* Des Maizeaux, *Mem-*

bre de la Societé Royale. A Londres 1734. chez G. Strahan, J. Clarke, &c. Fol. T. I. pp. 712.

C'Eſt ici l'Ouvrage, que nous avons annoncé dans notre Journal (*a*). Comme nous avons rendu compte du Projet de ce Dictionaire, il ne nous reſte plus qu'à faire connoitre de quelle maniére il eſt executé. Outre pluſieurs Additions ou Supplémens conſiderables aux Articles de Mr. Bayle, particuliérement à ceux des Hommes Illuſtres de la Grande-Bretagne & d'Irlande, on trouve ici un grand nombre d'Articles nouveaux; donnons en quelques Exemples.

Il y a une longue Addition à l'Article du Patriarche Abraham; on y diſcute pluſieurs Queſtions importantes; par exemple, ce qu'il faut entendre par la Semence d'Abraham, en laquelle toutes les familles de la Terre devoient être benites; la Diſſimulation dont le Patriarche uſa en Egypte; l'Origine de la Circonciſion; la Tentation d'Abraham, le ſacrifice de ſon Fils, &c. On rapporte ſur tout cela les ſentimens des plus celébres Commentateurs & Theologiens, & on laiſſe au Lecteur la liberté de ſuivre l'opinion, qui lui paroitra la plus probable.

Nos Auteurs ne ſe bornent pourtant pas telle-

(*a*) Tom. I. Part 2. p. 460. & ſuiv.

tellement à rapporter les ſentimens d'autrui, qu'ils ne hazardent auſſi quelquefois leurs propres conjectures. On en trouve un exemple dans cet Article même d'Abraham. Après avoir rapporté l'objection de ceux, qui prétendent que l'ordre donné au Patriarche de ſacrifier ſon Fils eſt incompatible avec la Bonté de Dieu, & y avoir répondu dans les Principes de Mr. Chub, nos Auteurs ajoutent, „ Si cette „ Solution ne paroit pas ſatisfaiſante, qu'il „ nous ſoit permis de propoſer une Conjecture, que nous ſoumettons au Jugement du Lecteur. On ſait que l'Ecriture ſainte attribue ſouvent à Dieu certaines Actions, comme s'il en étoit l'Auteur immédiat, quoiqu'il ne faſſe que „ les permettre par ſa Providence: Il eſt „ certain auſſi, que les Peuples, parmi „ leſquels Abraham demeuroit, avoient „ coutume de ſacrifier leurs Enfans à leurs „ fauſſes Divinitez. Pourquoi donc ne „ pouroit on pas ſuppoſer, qu'Abraham „ ait voulu de lui-même donner au Vrai „ Dieu la même preuve de ſa Foi & de „ ſon amour, que les Paiens donnoient à „ leurs Idoles? Ceci, loin de diminuer le „ mérite de ſa Foi, prouve au contraire „ qu'elle étoit extremement vive, puiſqu'il ſe confioit tellement en Dieu, qu'il „ ſe reſolut à lui ſacrifier ſon Fils unique, malgré la promeſſe qui lui avoit „ été faite, que par le moien de ce fils

„ il deviendroit le Pére d'une nombreuſe „ Poſterité. Dieu approuva le motif, qui „ faiſoit agir Abraham, quoiqu'il eut en „ horreur le ſacrifice, que le Patriarche „ vouloit lui offrir ; & pour montrer combien il déteſtoit ces ſortes de Sacrifices, „ il arrêta Abraham avant qu'il eut exécuté ſon deſſein ". Il ne nous paroit pas que cette conjecture puiſſe s'accorder avec le narré de Moïſe.

L'Article de George Abbot eſt auſſi accompagné d'un Supplement, qui contient diverſes particularitez, que Mr. Bayle avoit ignorées. Cet Auteur dit, que le prétexte, dont on ſe ſervit, pour ſuſpendre l'Archevêque de toutes les Fonctions de la Primatie, fut le refus qu'il fit de donner ſon approbation au Sermon du Docteur Sibthorp. Suivant nos Auteurs, ce ne fut point là le prétexte; mais la véritable raiſon de la ſuſpenſion, de ce venerable Prélat (*a*): Ce Sermon pouſſoit trop loin l'Obéiſſance paſſive, pour pouvoir être approuvé par un homme de probité comme Abbot; mais on n'eut garde de publier, que ce fut là la raiſon de ſa ſuſpenſion; le motif qu'on allegua dans la Commiſſion, étoit, que l'Archevêque n'étoit pas alors en état de vaquer aux Affaires, qui étoient de ſon reſſort & de ſa Juriſdiction.

Mylord Clarendon a fort maltraité cet Arche-

(*a*) V. Rapin, Hiſt. d'Anglet. T. VII. p. 336.

Archevêque : il l'accuſe entre autres choſes d'avoir été entiérement ignorant ſur la Conſtitution de l'Egliſe Anglicane, & ſur les Intérêts du Clergé. „ On avouera „ peut-être, diſent là-deſſus nos Auteurs, „ qu'Abbot n'a point travaillé à agrandir „ le Clergé, ni augmenter ſon pouvoir. „ Mais il faut auſſi convenir, qu'il con„ noiſſoit fort bien la Conſtitution de l'E„ tat, & les véritables interêts de l'An„ gleterre. Il étoit certainement de l'inté„ rêt de l'Angleterre de maintenir l'Elec„ teur Palatin ſur le Throne de Bohème, „ afin de fortifier par là la cauſe des Pro„ teſtans. Abbot en étoit fortement per„ ſuadé; c'eſt pourquoi dès qu'on ſût à „ Londres, que les Etats de Bohème „ avoient offert la Couronne à Frederic, „ notre Archevêque, que la Goûte em„ pêchoit d'aller à la Cour, écrivit à „ Nawnton Secretaire d'Etat, que ſon „ avis étoit, que l'Electeur acceptât la „ Couronne, & que l'Angleterre le ſou„ tint hautement . . . . Le Roi rejetta „ les raiſons, ſur leſquelles l'Archevêque „ appuioit ſon Opinion, comme étant fon„ dée ſur des Principes Puritains (*a*). „ Frederic fut abandonné; & tout le mon„ de ſait quelles en furent les ſuites. Une „ autre preuve des Lumiéres d'Abbot ſur „ les Affaires d'Etat, & de ſon Zèle pour „ la

---

(*a*) Rapin, là même, p. 131.

„ la Religion Proteſtante, c'eſt la vigueur „ avec laquelle il s'oppoſa au mariage du „ Prince de Galles avec une Infante d'Eſ„ pagne, & à la Tolerance des Papiſtes. „ On peut voir dans l'Hiſtoire de Mr. de „ Rapin (*a*) la Lettre, qu'il écrivit au „ Roi là-deſſus. *Cette Lettre*, ajoute cet „ Hiſtorien, *fait voir que ce n'eſt pas ſans* „ *fondement, que l'Archevêque paſſoit pour* „ *Puritain, du moins ſelon les Idées de la* „ *Cour, qui regardoit comme Puritains, tous* „ *ceux, qui refuſoient d'attribuer au Roi un* „ *pouvoir ſans bornes* ".

Abbot ſuſpendu de ſes fonctions ſe retira dans ſa maiſon à Ford, où il s'attacha, dit le Neve (*b*), à écrire l'hiſtoire de ſa diſgrace, au lieu de faire ſa ſoumiſſion au Roi. „ Mais, remarquent nos Auteurs, quelle ſoumiſſion pouvoit il faire, „ ſi toute ſa faute conſiſtoit à n'avoir „ pas voulu approuver un Sermon, qui „ tendoit à renverſer la Conſtitution de „ l'Etat, & à avoir refuſé de ſe prêter „ aux vûës d'un Miniſtére, qui vouloit „ lever de l'argent par des voies, qui „ étoient contre les Loix? Tels étoient „ les crimes d'Abbot! C'étoient, il faut „ l'avouer, des crimes aux yeux d'un „ Prince qui vouloit être deſpotique, & „ d'un Miniſtre avare & ambitieux; mais „ des

---

(*a*) Là même, p. 211. 212.

(*b*) Lives of the Biſhops, p. 101.

„ des crimes, qui relevoient ſa Gloire
„ aux yeux de tous les bons Citoiens, &
„ qui le rendoient extrêmement cher à
„ toute la Nation, pour la cauſe de laquelle il ſouffroit ".

Vers la fin de l'Année 1628. Abbot fut en apparence rétabli dans les bonnes graces du Roi, qui le fit venir à la Cour. L'Archevêque d'York, & le Comte de Dorſet furent au devant de lui, & l'introduiſirent avec beaucoup de ſolemnité chez le Roi; ce Prince lui donna ſa main à baiſer d'un air fort affable, & lui dit de ne pas manquer de ſe trouver deux fois la ſemaine au Conſeil. Malgré ce renouvellement de fureur, Abbot ne trouva pas beaucoup de contentement à la Cour: ſoit que la triſteſſe, que lui cauſoit l'accident facheux qui lui étoit arrivé, le rendit plus indolent & plus relaché dans l'exercice de ſa charge, ſoit qu'il ne penetroit pas la politique de la Cour, & qu'il crût, qu'en faiſant lever ſa ſuſpenſion, on avoit eu moins deſſein de lui rendre juſtice, que d'appaiſer un puiſſant parti (*a*) dans la Chambre des Communes, il eſt certain, qu'il tomba dans un abattement, qui le mina peu à peu, & le conduiſit enfin au Tombeau.

Voici le portrait, que le Docteur Welwood fait de ce Prélat. „ Il avoit, dit-il,
„ l'eſ-

(*a*) Celui des Puritains.

„ l'eſprit doux, & une grande moderation; „ dans toute ſa conduite il a fait voir, „ qu'il étoit très éloigné d'étendre l'Acte „ d'*uniformité* au delà de ce qui étoit abſolument neceſſaire pour entretenir la „ paix dans l'Egliſe, & pour maintenir les „ Prérogatives de la Couronne. Quoiqu'il „ fut très ſavant, il n'étoit pas propre „ pour la Cour, étant incapable de céder „ au tems; par ſa fermeté hors de ſaiſon „ il donna lieu à ſes ennemis de le faire „ paſſer pour un homme peu favorable à „ l'Autorité Roiale, trop attaché aux interets du peuple, & par conſequent „ peu propre à être emploié dans les affaires d'Etat.

Cet Archevêque étoit fort charitable, comme il paroit par un état des Aumones, & des dons, qu'il faiſoit; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt, que tout l'argent qu'il pouvoit épargner, il l'envoioit à la Reine de Bohème, pour les interêts de laquelle il a toujours été extrèmement Zèlé.

Outre les Ouvrages, dont Mr. Baile fait mention, Abbot à compoſé pluſieurs autres pièces, dont on trouve ici le Catalogue, & entre autres un Recit de ſa diſgrace à la Cour, *A Narrative concerning his diſgrace at Court.*

Voilà un exemple des Additions ou Supplemens, que nos Auteurs ont jugé à propos de faire à divers Articles de Mr. Bayle.

le. Il y a outre cela un fort grand nombre d'Articles nouveaux dans ce Volume, puiſque contenant 712. pages, il ne va pourtant que juſqu'aux Lettres ANE, le dernier Article étant de Barthelemi Aneau. Malgré ce grand nombre d'additions, nous ne nous attacherons pourtant qu'à un ſeul Article, que nous choiſirons parmi les Hommes Illuſtres de la Grande Brétagne, parce qu'ils ſont moins connus de delà la mer. L'Article auquel nous nous bornons eſt celui de l'Evêque Andrews.

Lancelot Andrews (*a*) naquit à Londres environ l'An 1555., d'une ancienne famille de la Province de Suffolk: Aiant fait ſes humanitez dans le lieu de ſa naiſſance, il alla étudier dans le Collége de Pembroke à Cambridge; où il prit bientôt après le degré de Bachelier ès arts. Il ſe diſtingua d'une manière ſi particuliére pas ſon ſavoir & ſon merite, que Mr. Price ayant fondé un Collége à Oxford, le nomma à ſon inſceu, pour en être un des Membres. Il s'acquit bientot l'eſtime des Perſonnes les plus diſtinguées dans l'Etat: Le Comte de Huntingdon, Gouverneur d'York, l'engagea à aller avec lui dans le Nord de l'Angleterre, pour y travailler à la converſion des Papiſtes; en quoi il eut le bonheur de réuſſir aſſez bien, aiant ramené pluſieurs Catholiques Romains,

---

(*a*) *Ou* André *en* François.

mains, & même quelques Prêtres à la Religion Proteſtante. Il gagna auſſi les bonnes graces de François Walſingham, Secretaire de la Reine Elizabeth; ce grand homme ne voulut jamais permettre, qu'Andrews accepta un benefice à la Campagne, de peur que ſes Talens & ſon ſavoir ne fuſſent par là enſevelis dans l'Obſcurité; il avoit deſſein de lui procurer la charge d'expliquer les Controverſes dans l'Univerſité de Cambridge; en attendant il lui donna une Cure & une Prébende à Londres. Andrews fut enſuite ſucceſſivement Chef du Collége de Pembroke à Cambridge, Chapelain de la Reine, & Doien de Weſtminſter. En l'Année 1605. le Roi Jaques I. le fit Evêque de Chicheſter; de là il fut tranferé à l'Evêché d'Ely en 1609. & fait Conſeiller privé du Roi, premierement en Angleterre, & enſuite en Ecoſſe, où il accompagna ce Prince. En 1618. il fut fait Evêque de Wincheſter, & Doien de la Chapelle du Roi. La manière dont il acquit toutes ſes Dignitez lui eſt fort honorable, car il ne les ſollicita jamais & ne les dût qu'à ſon mérite.

Jaques I. aiant, comme on ſait, écrit en faveur de l'Autorité des Princes; Bellarmin, déguiſé ſous le nom de Matthieu Tortus, l'attaqua avec beaucoup d'aigreur. Le Roi aiant dedaigné de répondre à cet adverſaire, Andrews s'en chargea, & le fit avec autant de vivacité, que de force.

Sa Reponſe eſt intitulée, *Tortura Torti*; ſive ad Matthei Torti librum Reſponſio, qui nuper editus contra Apologiam Sereniſſimi, Potentiſſimique Principis Jacobi, Dei Gratia, Magnæ Britanniæ, Franciæ, & Hiberniæ Regis, pro Juramento Fidelitatis. Cet Ouvrage fut imprimé à Londres en 1609., *in quarto*; Caſaubon en faiſoit beaucoup de cas. L'Auteur y ſoutient que les Princes ſeuls ont le Droit de convoquer les Conciles, Synodes, ou autres Aſſemblées Eccleſiaſtiques, & de les diſſoudre lors qu'ils le jugent à propos; & que les Synodes &c. n'ont droit de déliberer ſur rien ſans la permiſſion du Prince. Il ſoutint le même ſentiment dans un Sermon, qu'il fit devant le Roi, qui étant mecontent des Miniſtres Presbyteriens d'Ecoſſe, parce que malgré ſa Defenſe ils avoient tenu une Aſſemblée generale à Aberdeen, en avoit fait venir quelques-uns des plus conſiderables à Londres, & leur avoit demandé leur Opinion ſur trois Queſtions, qui regardoient ſon Autorité dans les Affaires Eccleſiaſtiques. La ſeconde de ces Queſtions étoit, „ S'ils reconnoiſſoient, que ſa Majeſté, en vertu de ſon Autorité & de ſa Prerogative „ comme Roi Chrétien, avoit le Droit de „ convoquer, proroger, & diſſoudre, pour „ des cauſes juſtes, & à lui connues, les „ Aſſemblées Eccleſiaſtiques, dans tous les „ païs de ſa Domination. "

Tandis que les Miniſtres Ecoſſois deliberoient ſur cette queſtion, & ſur les deux autres, le Roi établit quelques Evêques pour prêcher tour à tour devant lui, & ordonna aux Miniſtres d'Ecoſſe d'aſſiſter à leurs Sermons. Quand ce fut le tour de l'Evêque Andrews, il fit le Sermon dont nous avons parlé, & dont on trouve ici un Extrait curieux.

Jaques I, avoit tant de reſpect pour notre Prélat, qu'en ſa préſence il étoit beaucoup plus modeſte & plus retenu, qu'à l'ordinaire, auſſi l'Evêque lui parloit il quelquefois avec aſſés de liberté; on en rapporte ici un exemple remarquable. Après que le dernier Parlement, qui ſe tint ſous ce Prince eut été diſſout, le Roi s'adreſſant un jour à Neal Evêque de Durham, & à Andrews, leur dit, *Meſſieurs, ne puis-je pas prendre l'argent de mes ſujets, lorſque j'en ai beſoin, ſans toutes ces Formalités d'un Parlement? ſans doute, Sire, vous le pouvés*, dit l'Evêque de Durham, *vous étes le ſouffle de nos narines.* Le Roi s'adreſſant enſuite à Andrews, *eh bien Mylord*, dit il, *qu'en penſez vous? Sire*, repondit Andrews, *je ne ſuis pas aſſés habile, pour juger des affaires, qui regardent le Parlement. Point d'évaſion*, reprit le Roi, *répondés moi nettement. Eh bien, Sire, s'il faut vous répondre*, dit Andrews, *je crois qu'il vous eſt très permis de prendre l'Argent de mon Confrére Neal, puiſqu'il vous l'offre.* Cette Réponſe ſe plût à tous ceux, qui étoient preſens, & le Roi lui même en ſentit la force.

Notre Prélat avoit une piété exemplaire, & un grand fond de charité, il étoit hoſpitalier, genereux, deſintereſſé: de tous les vices, ceux qu'il abhorroit le plus étoient l'Uſure, la Simonie, & le Sacrilège; Il eut divers procès, qui lui coutérent beaucoup, & dans leſquels il ne fut engagé que pour avoir refuſé d'admettre à des Benefices des gens qu'il croioit avoir été nommez pour de l'argent; dans ces occaſions il ne vouloit pas les admettre, qu'il n'y fut forcé par un jugement des Tribunaux civils (*a*).

Tous les grands Hommes d'Angleterre donnent de magnifiques éloges à l'Evêque Andrews; & les Etrangers même ont rendu juſtice à ſon mérite. Caſaubon, Cluvier, & Voſſius, avec qui il étoit en commerce de Lettre, Grotius, Pierre du Moulin, Spanheim, & Erpenius avoient beaucoup d'Eſtime pour lui; ce dernier lui avoit de l'obligation, puiſqu'il ne tint qu'à lui d'accepter une penſion, que notre Prélat lui offrit, pour venir en Angleterre donner des Leçons ſur les Langues Orientales. Mal-

---

(*a*) Quoique les Loix condamnent les Simoniaques on trouve moien de les éluder, & il eſt ſouvant difficile de prouver dans les formes, qu'un homme a donné ou reçu de l'argent pour un Bénéfice.

Malgré la reputation, que le ſavoir & le mérite d'Andrews: lui avoient acquis, il étoit extremement modeſte, & ſi humble, qu'il ne dédaignoit pas d'apprendre de ſes Chapelains même; & lors qu'il leur avoit entendu reciter quelque Sermon, qui lui plaiſoit, il empruntoit d'eux le manuſcrit, afin de le lire à loiſir & d'en profiter, & peut-être auſſi afin de les encourager par cette marque de ſon eſtime à faire de nouveaux progrès dans leurs Etudes.

Après ſa mort on l'a accuſé d'avarice: mais ſa charité & de ſa generoſité, dont nos Auteurs rapportent divers exemples, ſuffiſent pour refuter cette accuſation. On a auſſi prétendu qu'il obſervoit des Ceremonies ſuperſtitieuſes dans ſa Chapelle, & qu'il y avoit mis des Ornemens, qui ſentoient le Papiſme. Mais Fuller (*a*) nous aſſure, que pendant tout le tems qu'il a été Miniſtre, Doien, ou Evêque, il n'a jamais fait aucune innovation ni chagriné ſa Paroiſſe, ſes Chanoines ou ſon Diocèſe par l'introduction de nouvelles ceremonies.

Il mourut le 26. de Septembre 1626. dans ſa ſoixante & onzieme année, & eſt enterré dans l'Egliſe de S. Sauveur à Southwark. Le Docteur Jean Buckeridge Evêque d'Ely fit ſon Oraiſon funébre: Les Exe-

---

(*a*) Church Hiſtory, B. 11.

Executeurs de ſon Teſtament lui érigérent un Tombeau de marbre, ſur lequel ils firent graver ſon Epitaphe en Latin; & le fameux Milton, qui n'avoit alors que dix-ſept ans, compoſa une très belle Elegie Latine ſur la mort de ce Prélat. Outre la part, qu'il a eue à la Traduction Angloiſe de la Bible, depuis la Genéſe, juſqu'au premier Livre des Chroniques excluſivement, il a compoſé pluſieurs autres Ouvrages dont nous allons donner le Catalogue.

1. Un Volume de Sermons, en Anglois, imprimez à Londres en 1628, & 1631. fol. Quoique ces Sermons aient été très eſtimez du vivant de l'Auteur, cependant, malgré le bon ſens, le ſavoir, & l'eſprit, qui y règne, le goût du ſiècle a ſi fort changé, qu'on ne peut plus ſouffrir le ſtile affecté de cet Auteur, ni les faux brillans, & les pointes dont ſes Sermons ſont remplis.

2. *A Manuel for private Devotions, and Meditations for every day in the Week.* " Un
,, Manuel pour les Dévotions domeſtiques,
,, & des Meditations pour chaque jour de
,, la Semaine.

3. *A Manuel for Directions for the Viſitation of the Sick.* " Directions pour la Viſite des Malades. "

4. *Reſponſio ad Apologiam Cardinalis Bellarmini, quam nuper edidit contra præfatio-*

nem monitoriam Sereniſſimi, ac Potentiſſimi Principis Jacobi, &c., *omnibus Chriſtianis Monarchis, Principibus, atque Ordinibus inſcriptam*; à Londres 1610. 4.

5. *Tortura Torti, &c.* dont nous avons déja parlé.

6. *Concio ad Clerum, pro Gradu Doctoris, in Proverb. XX.* 25.

7. *Concio ad Clerum in Synodo provinciali Cantuarienſis Provinciæ, habita Februar.* 20. 1593. *in Act. XX.* 28.

8. *Concio latine habita coram Regia Majeſtate, quinto Auguſti* 1606. *in Aula Grenvici, quo tempore venerat in Angliam Regem noſtrum inviſurus Sereniſſimus, Potentiſſimuſque Princeps Chriſtianus Quartus, Daniæ & Norvegiæ Rex. In Pſal.* CXLIV. 10.

9. *Concio Latine habita coram Regia Majeſtate decimo tertio Aprilis* 1613., *in Aula Grenvici, quo tempore cum lectiſſima ſua Conjuge diſceſſurus jam erat Regis Gener, Sereniſſ. Potentiſſimuſque Princeps Fredericus Comes Palatinus ad Rhenum. in Iſai.* LXII. 5.

10. *Quæſtionis, Nunquid per Jus Divinum Magiſtratui liceat a reo juſjurandum exigere, & id quatenus, & quouſque liceat, Theologica Determinatio, habita in publicâ Scholâ Theologicâ Cantabrigiæ menſe Julii Anni* 1591.

11. *De Uſuris Theologica Determinatio, habita in publicâ Scholâ Theologicâ Cantabrigiæ.* Dans cette piéce, il ſe déclare contre toute ſorte d'uſures.

12. *De Decimis Theologica Determinatio.* Il y ſoutient qu'on ne doit point abolir les Dixmes.

13. *Reſponſiones ad Petri Molinæi Epiſtolas tres, una cum Molinæi Epiſtolis.*

14. *Stricturæ, Or, A Brief Anſwer to the eighteenth Chapter of the firſt Book of Cardinal Du Peron's Reply, written in French, to King James's anſwer, written by Mr. Caſaubon in Latin.* „ Courte Réponſe „ au dixhuitiéme Chapitre du premier „ Livre de la Replique Françoiſe du „ Cardinal du Perron à la Réponſe du „ Roi Jaques, écrite en Latin par Caſau„ bon ".

15. *An Anſwer to the twintieth Chapter* &c. „ Réponſe au vingtiéme Chapitre du „ même Livre. "

16. *A Speech delivered in the Star-Chamber againſt two Judaical Opinions of Mr. Traske.*" „ Diſcours prononcé dans la Chambre „ Etoilée contre deux Opinions Judaïques „ de Mr. Traske „. Ce Mr. Traske ſoutenoit, que les Chretiens ſont obligés de s'abſtenir de toutes les viandes, dont l'uſage eſt défendu aux Juifs dans le Levitique, & qu'ils ſont dans l'obligation d'obſerver le Sabbat des Juifs.

17. *A Speech delivered in the Star-Chamber concerning Vows; In the Counteſs of Shrewsbury's Caſe.* " Diſcours ſur les Vœux, prononcé „ dans la Chambre Etoilée, dans l'Affaire de „ la Comteſſe de Shrewsbury „. Cette Com-

teſſe, après avoir promis de comparoitre devant la Chambre pour être examinée, & de répondre aux queſtions, qu'on lui propoſeroit, le refuſa enſuite, ſous pretexte qu'elle avoit fait vœu de ne point répondre. Le Docteur Andrews s'attache à prouver, que ce vœu étoit injuſte & criminel, & par conſequent n'obligeoit point.

Toutes ces Pièces, depuis le Nombre 6. ont été imprimées enſemble, après la mort de l'Auteur, en 1624. in 4. & dediées à Charles I. par Laud, alors encore Evêque de Londres, & Jean Buckeridge Evêque d'Ely.

18. *The Moral Law explained; or, Lectures on the ten Commandments; whereunto is annexed nineteen Sermons upon Prayer in general, and upon the Lord's Prayers in particular.* „ Explication de la Loi Morale; ou, „ Diſcours ſur les dix Commandemens; on „ y a joint dix-neuf ſermons ſur la Priére „ en general, & en particulier ſur l'Oraiſon „ Dominicale „. Publiés par Jean Jackſon à Londres, 1642. Fol. & dediés au Parlement.

19. *Ἀποσμάτια Sacra, Or, A Collection of Poſthumous and Orphan Lectures, delivered at St. Paul's and at St. Giles his Church:* „ „ Recueil de Diſcours poſthumes, prononcés dans les Egliſes de S. Paul & de S. „ Giles, à Londres, 1657, Fol. "

On peut juger par cet exemple des nouveaux Articles de ce Dictionaire. On y trouve auſſi pluſieurs Obſervations inſerées dans les Remarques de Mr. Bayle, & placées entre deux crochets, avec une Etoile au commencement, & ces mots CRIT. REM. à la fin, quelques unes de ces Obſervations ont été communiquées aux Auteurs.

Nous remarquerons en finiſſant, que quoiqu'ils aient dit dans leur premier projet, qu'ils emprunteroient du Dictionaire de Moreri, & des autres Dictionaires Hiſtoriques, les particularités, qu'ils croiroient pouvoir entrer dans le leur, ils ont cependant bien-tôt abandonné ces guides, qui ne pouvoient que les induire en erreur. Ils ont dreſſé leurs Articles tout de nouveau, ſur les Originaux même, & ſouvent ils relévent les fautes de Moreri, dont il font la critique, auſſi bien que des autres Dictionaires Hiſtoriques, dans la Preface, qu'ils ont mis à la tête de ce Volume, qui eſt dedié à la Societé Roiale. Le ſecond Volume eſt déja fort avancé, & paroitra au commencement de l'Année prochaine (*a*).

ARTICLE X.

Philoſophical Tranſactions &c. Vol. xxxv. N°. 402. for the Months April,

---

(*a*) Savoir de 1735.

April, May, & June 1728. N°. 403. for the Months July. Auguſt, & September 1728. N°. 404. for the Months October, November & December. 1728. London. Printed for Will. Innys, in 4. C'eſt-à-dire, *Mémoires Philoſophiques &c. Vol. 35. N°. 402. pour les Mois d'Avril, de Mai, & de Juin* 1728. *N°.* 403. *pour les Mois de Juillet d'Aout, & de Septembre* 1728. *N°.* 404. *pour les Mois d'Octobre, de Novembre & de Decembre* 1728 à Londres imprimé pour W. Innys. Quatrieme extrait.

LE 1. *Article* du 1. de ces *Cahiers* contient des *Obſervations Aſtronomiques* faites par Mr. *Derham* ſur les *Eclipſes* des *Satellites* de *Jupiter* depuis l'an 1700. juſqu'à l'an 1727.

Art. 2. Deſcription d'un *Pavé Romain* trouvé près de la Ville de *Grantham* dans le Comté de *Lincoln*, avec des remarques ſur l'*œconomie* des *Romains*; dans une Lettre de *Guill. Stukeley*, Dr. en Medecine & Membre du College des Medecins & de la Societé Roiale à Londres, au Dr. *Rutty* Secretaire de la Societé Roiale. En labourant la terre dans les plaines de *Denton* à deux miles & demi de *Grantham*, on decoucouvrit au Mois de Fevrier 1728. un Pavé Romain de Moſaïque. Mr. *Saul* Miniſtre de *Harlaxton* le fit ſcavoir à l'Auteur de cette Lettre, qui trouva que c'étoit le Pavé d'un grand Appartement de 30. pieds, de long ſur autant de large. Comme de tems immemorial la charüe avoit paſſé par deſſus, ce Pavé qui n'étoit couvert qu'environ d'un pied de terre étoit preſque tout gaté; cependant Mr. Stukeley eut le plaiſir d'en voir une partie entiere longue de 30. pieds & large de 6. dont les Couleurs étoient vives & le deſſein très beau. Il croit qu'il y avoit eu autrefois dans cet endroit là une maiſon de campagne de quelque Seigneur Romain; & il fonde ſa conjecture ſur ce qu'en creuſant la terre on trouva les ruines de quelques murailles comme auſſi des Oſſemens de Corps humains: l'Edifice étoit diſpoſé ſelon les quatre Points Cardinaux du Ciel: ſa ſituation étoit agréable & cette maiſon avoit d'un coté la vüe ſur un grand chemin nommé *Salters gate*, & de l'autre ſur une vaſte étendue de païs, où l'on decouvroit pluſieurs Villes & Villages: la Campagne d'alentour peut être comparée à celle de *Montpellier* à cauſe de ſon bon air, & par rapport à ſes Eaux, ſes forêts, & ſes belles vües à *Freſcati.*

Art. 3. *Remarques* ſur la *Comparaiſon* que Mr. *De Liſle* a faite de la grandeur de *Paris* avec celle de *Londres*, imprimée dans les

Memoires de l'Academie Roiale des Sciences à *Paris* pour l'an 1725. par Mr. *Pierre Davall.* Mr. *De Liſle* pour tracer un plan exact de *Paris*, dans le deſſein de comparer la grandeur de cette Ville avec celle de *Londres*, s'attacha d'abord à marquer la veritable ſituation des differentes places de *Paris*: il tira enſuite le Meredien de cette Ville afin de pouvoir la diviſer par des Meridiens & des Paralleles, de la même maniere que cela ſe pratique dans les Cartes generales. Il traça ces Paralleles de 15. en 15. ſecondes & les Meridiens de 20. en 20. parce que ſous le Parallele de *Paris* 15. degrez de Latitude ſont égaux à 20. D. de Longitude. Par ce moien il forma des quarrez parfaits: traçant de la même maniere des quarrez de 15. en 15. ſecondes d'un grand Cercle, il compara la Grandeur de *Paris* avec celle de *Londres*, & trouva que *Paris* concevoit 63. de ces quarrez, & que par conſequent ſa ſurface étoit de 3538647, toiſes quarrées, au lieu que *Londres* ne contient que 60. de ces quarrez, & par conſequent 3370140. toiſes quarrées de ſurface: d'où il conclut que *Paris* eſt plus grand que *Londres* d'une vingtieme Partie. Mr. *Davall* après avoir examiné ce calcul de Mr. *De Lisle* pretend qu'il a bati ſur un faux Principe. Sçavoir que ſous le Parallele de Paris 20. Deg. de Longitude ſont égaux à 15. D. de Latitude, & que par conſequent en tirant des

Meridiens de 20. en 20. ſecondes, & des Paralleles de 15. en 15. on forme des quarrez parfaits. Pour prouver le contraire il dit; l'Equateur & ſes Paralleles ſont comme les Sinus de leur diſtance du Pole, par conſequent comme le Raion ou le Sinus total de 90. Deg. eſt au Sinus de la diſtance d'aucun Parallele du Pole, ou du compliment de ſa Latitude, ainſi eſt un degré, ou quelque autre partie que ce ſoit, de l'Equateur ou d'un grand Cercle à un degré, ou telle autre partie du Parallele donné: le Parallele de *Paris* eſt à 48°. 51′. la Proportion des Degrés d'un grand Cercle à ceux du Parallele de *Paris* ſe trouve par la Table des Sinus être comme un à 6580326. *Mr. De Lisle* au contraire met cette proportion ſeulement comme 20. à 15. ou 1. à 75. & ainſi les figures qu'il apelle des quarrez ſont des Rectangles dont le coté le plus long, qui contient 15. ſecondes d'un grand Cercle eſt en proportion, au coté le plus court qui contient 20. Secondes du Parallele de Paris comme. 75. à 658. ou à peu près comme 8. à 7. & il auroit fallu pour faire de quarrez parfaits ajouter aux Meridiens de *Mr. De Lisle* $\frac{15}{658}$ &c. de Secondes & les mettre à la diſtance l'un de l'autre de 22″ $\frac{4}{5}$ ou 22″ 48‴ du Parallele de *Paris*. Par ce Calcul il eſt manifeſte que *Mr. De Lisle* en marquant la grandeur de *Paris* s'eſt trompé d'un 7. & qu'au lieu de 63. quarrez parfaits qu'il donne à cette Ville, elle n'en contient que 56. Ainſi ſelon le propre Calcul de *Mr. De Lisle*, la grandeur de *Londres* eſt à celle de *Paris* comme 60. à 56. ou comme 15. à 14. c'eſt-à-dire que *Londres* eſt plus grand que *Paris* d'une 14. partie.

Art. IV. & V. Dans le 4. Article Mr. *Pierce Dod* Medecin de l'Hopital de *S. Barthelemi* à *Londres* nous donne la Deſcription d'un Aneüriſme d'une femme agée de 34. ans qui étoit d'un temperament aſſés robuſte. Et dans l'Art. V. *Mr. Nicholls* Profeſſeur en *Anatomie* à *Oxford*, & Membre de la Societé Roiale, remarque qu'il y a deux opinions differentes ſur les Aneüriſmes : Les uns croient que cette ſorte de Tumeur eſt cauſée par la Dilatation de l'Artere, les autres ſoutienent qu'elle ſe forme par la rupture de la tunique interieure de l'Artere & l'extenſion de la tunique exterieure. Pour refuter cette derniere opinion on allegue que la tunique interieure étant plus épaiſſe que l'exterieure, il eſt impoſſible que cette derniere reſiſte à une force capable de rompre la 1^re. Pour repondre à cette objection, *Mr. Nicholls* aſſeure qu'en ſoufflant dans l'Artere Pulmonaire, la tunique interieure creve auſſi-tôt, & que l'exterieure forme des tumeurs ou un Aneüriſme, & il dit qu'il en a fait l'experience devant la Societé Roiale

Art. VI. Lettre de Mr. *Jean Dove* au

Dr. Halley touchant un amas de Pierre-ponces qui flottoient ſur la Mer. *Mr. Dove* racconte que faiſant le Voiage des Indes Orientales dans le Vaiſſeau le *Lyell*, il decouvrit le 22. de Mars 1725. ſur le Midi dans la Latitude de 35°. 36′ Sud, & dans la Longitude de 4°. 9′. Oueſt pluſieurs pierres-ponces qui flottoient ſur la mer à la diſtance de 186. lieües des Iles *Triſtan*, qui étoient la terre la plus proche; que ſur le ſoir toute la mer, autant que la vüe pouvoit s'étendre, fut couverte de ces pierres; que la même choſe arriva le 23. 24. & 25. mais que le 26. environ Midi, ces pierres diſparurent.

Art. VII. Mr. *Guill. Cheſſelden* Chirurgien de la Reine & Membre de la Societé Roiale, aiant gueri un jeune homme de 13. à 14. ans des Cararactes, rapporte que ce jeune homme qui étoit né aveugle, ou du moins avoit perdu la vüe dès le berceau, lors qu'il commença à voir, ne pouvoit former aucun jugement ſur les diſtances, croiant que tous les Objets qu'il voioit touchoient ſes yeux; les objets qu'il agreoit le plus c'étoient ceux qui étoient unis & reguliers, il ne ſavoit ni diſtinguer les choſes par leurs differentes figures & grandeur, ni exprimer ce qui lui plaiſoit dans un objet: Quand on lui diſoit le nom des choſes qui lui étoient connues par l'attouchement, il les regardoit fixement; afin de les connoitre dans la ſuite, & un jour ne pouvant diſtinguer le chien d'avec le chat, il prit ce dernier, le toucha, & l'aiant regardé avec attention, il dit, une autre fois je te connoitrai. Rien ne le ſurprenoit tant que de voir que les Perſonnes qu'il aimoit le plus ne lui paroiſſoient pas les plus belles, & que ce qui flattoit ſon gout n'étoit pas ce qui frappoit le plus ſes yeux. On lui montra des tableaux; d'abord il crut que ce n'étoit que des planches, ſur leſquelles on avoit jetté diverſes couleurs: deux mois après, il comprit que ces tableaux repreſentoient des Corps, mais il ne pouvoit concevoit comment ce qui paroiſſoit rond ou inégal à ſa vüe, étoit uni quand il le touchoit, & il demanda fort ſerieuſement lequel des deux ſens trompoit, la vüe, ou l'attouchement? Voiant le portrait de ſon Pere en mignature, il reconnut que c'étoit un Viſage, mais dit qu'il auroit cru qu'il étoit auſſi impoſſible d'exprimer un grand Viſage dans un ſi petit eſpace, que de mettre un boiſſeau d'Orge dans une Pinte. D'abord la grande Lumiere l'incommodoit beaucoup, & tout ce qu'il voioit lui paroiſſoit fort grand. Il ſçavoit fort bien que l'appartement où il ſe tenoit, n'étoit qu'une partie de la maiſon, mais il ne comprenoit pas que la maiſon put lui paroitre plus grande. Il repetoit ſouvent qu'un aveugle avoit cet avantage ſur ceux qui voient, qu'il marchoit mieux dans l'obſcurité.

Art. VIII. Cet Article contient une Deſcription des Inſtrumens dont Mr. *Cheſſelden* s'eſt ſervi, lorſqu'il a levé les Cataractes du jeune homme dont on vient de parler dans l'Article precedent.

Art. IX. On voit dans cet Article la deſcription de pluſieurs pierres trouvées dans les Reins d'une Perſonne diſſequée par Mr. *Jean Dobyns* Chirurgien & Lithotomiſte de l'Hopital de S. *Barthelemi* à Londres, & Membre de la Societé Roiale.

Art. X. Extrait de pluſieurs Lettres &c. de differentes parties de l'Europe, touchant l'*Aurore Boreale* qui parut le 19. d'Octobre 1726. Mr. *Gaudin* dans une Lettre datée de l'Obſervatoire de *Paris* du 20. d'Octobre, rapporte qu'il vit cette Aurore Boreale à ſept heures & demi du ſoir: Elle formoit un arc lumineux, qui s'étendoit depuis le lieu où le Soleil ſe coucha juſqu'à celui où la Lune ſe leva, avec un autre arc moins lumineux par deſſus. Il étoit élevé au deſſus de l'Horizon de 25. degrés. Environ 10. deg. plus haut on voioit de tems en tems s'élancer des Colonnes de lumiere. Ces Colonnes ſe renforcerent beaucoup vers les 8. heures & demi, de ſorte que preſque tout le Ciel en étoit couvert. Vers le Zenith il reſtoit un eſpace circulaire où ces Colonnes ne penetroient point. A 10. heures & demi le nombre des Colonnes, diminua & tout ce Phenomene diſparut environ 2.

heures après minuit. Mr. *Maraldi* écrit de *Thiers* du 20. d'Octobre 1726. que ce Phenomene commença là à 6. heures & demi; que d'abord on vit une lumiere conſtante & uniforme au Nord, qu'enſuite 3. ou 4. Arcs lumineux parurent l'un au deſſus de l'autre d'où un grand nombre de raions s'élevoient à une hauteur conſiderable au deſſus de l'Horizon; qu'à huit heures ces raions monterent juſques au Zenith & ſe renforcerent tellement une demi heure après, que tout le Ciel en étoit couvert & formoit comme un Pole, dont le ſommet étoit au Zenith. Mr. *Quaranbozi* écrit de *Treggiaia* du 20. d'Octob. 1726. que l'Aurore Boreale commença à paroitre un peu avant huit heures du ſoir; qu'elle s'étendit d'abord le long de l'Horizon vers le Nord environ à 80. degrés, & qu'à huit heures elle étoit au deſſus de l'Horizon; que peu de tems après des raions lumineux s'éleverent perpendiculairement, & continuerent ainſi depuis 9. juſqu'à 11. heures; que ſur les dix heures cette Aurore s'étendit 15. degrés vers l'Eſt & diſparut à 11. h. Un *Anonyme* écrit de *Florence* qu'on y vit cette Aurore Boreale à 6. h. & demi du ſoir, qu'elle occupoit tout l'eſpace qui eſt entre le Nord-Eſt, & le Nord Oueſt, qu'à 7. h. elle ſe diviſa en pluſieurs Triangles Spheriques près de l'Horizon, qui une demi heure après ſe reunirent dans un grand Triangle, dont la baſe étoit près de l'Horizon & s'étendoit de-

depuis le Pole Arctique vers le Oüeſt de 20. deg. A huit heures ce Triangle diſparut, mais reparut à 10. h. formant autour du Pole une groſſe Colonne élevée au deſſus de l'Horizon de 30. deg. & continua juſqu'à minuit. Cette Aurore Boreale fut vüe à *Milan*, *Bologne*, *Peſaro*, *Fano*, en *Angleterre*, dans l'*Allemagne* & dans la *Suiſſe*.

Art. I. *du ſecond Cahier* N°. 403. Memoire ſur les Dents & autres oſſemens de l'Elephant, trouvés dans terre par Mr. *le Chevalier Hans Sloane*: Comme cette Piece a été inſerée toute entiere dans les Memoires de l'Academie Roiale des Sciences de Paris: pour l'Année 1728. nous y renvoions nos Lecteurs.

Art. II. Cet Article contient differentes obſervations de l'Eclipſe du Soleil du 15. Septembre 1727. faites par le Pere *J. B. Carbone* à *Lisbone*, par Mr. *Maraldi* à *Rome*, par Mr. *Euſtache Manfredi* à *Bologne*, & par le Comte *Poleni* a *Padoüe*. Elles ont été communiquées à la Societé Roiale par Mr. *de Seguera Samuda*, Licentié du College des Medecins à Londres & Membre de la Societé Roiale.

Art. III. Seconde Lettre du Dr. *Nicholls*, Profeſſeur en Anatomie à *Oxford* & Membre de la Societé Roiale, au Dr. Rutty Secretaire de la Societé; dans laquelle ſont contenuës des Remarques pour ſervir à une Hiſtoire Naturelle des Mines & des Metaux. Mr. *Nicholls* traite dans cette

Lettre des Mines de fer & d'Etain qui ſont en *Cornoüaille.* Il dit que de toutes les matieres qui concourent à former le globe terreſtre, il n'y en a point qui ſoit plus abondante que le fer, qui non ſeulement ſe trouve en aſſés grande quantité dans toutes les pierres, mais auſſi dans l'Argile. Ce qu'il prouve par la reſſemblance des Couleurs de l'Argile & la Marcaſſite de fer, par la facilité de vitrifier l'Argile, par la reſſemblance de cette Argile vitrifiée avec les lames de fer, par ſa couleur d'un rouge foncé, qu'elle acquiert après avoir été calcinée, & parce qu'aiant été brulée avec de l'huile, elle produit des morceaux de fer pur. Il y a pluſieurs mines de fer en *Cornoüaille*, mais comme le bois y eſt cher, les fraix emporteroient le profit. Mr. *Nicholls* rapporte enſuite qu'il y a 5. ſortes de Marcaſſites d'Etain, qui toutes ſont des Criſtaux de differentes couleurs & grandeurs, depuis le blanc juſqu'au noir le plus foncé, & depuis des Criſtaux de deux onces juſqu'à de petits Criſtaux qui échapent à la vüe; que ces Criſtaux ſont, après l'Argent vif & les Metaux, les Corps les plus peſants que la terre produiſe, puiſque leur peſanteur ſpecifique comparée à celle de l'eau eſt comme 90½ à 10., à celle des Criſtaux de roche comme 90½ à 26. à celle des Diamans 90½ à 34., à celle d'Etain malleable 90½ à 78.

Art. IV. Lettre de Mr. *Philippe Miller*, Directeur du Jardin des Apothicaires à *Chel-*

Chelſea au Dr. *Douglas*, Membre de la Societé Roiale, dans laquelle il lui explique ſa nouvelle Methode d'elever les plantes exotiques. Mr. *Miller* après avoir eſſaié inutilement pluſieurs Methodes pour faire venir les Noix de Coco en *Angleterre*, en mit enfin deux horiſontalement dans une Couche remplie d'ecorces dont les Courroieurs s'étoient ſervi, pour empêcher que l'humidité n'entrât par le trou qui eſt à la baſe de ce fruit & ne corrompit le germe de la plante. Il les couvrit enſuite de cette ecorce a la hauteur de deux ou trois pouces & mit des Cloches par deſſus. Au bout de 6. Semaines, il ota les Cloches & trouva que ces Noix avoient pouſſé par le trou de la baſe près d'un pouce, & du coté oppoſé 2. à 3. pouces. Il les tranſplanta alors dans des grands pots remplis de bonne terre fraiche; il enterra ces pots juſques aux bords dans l'écorce, & couvrit la terre qui étoit dans les pots de la même écorce d'un demi pouce d'épaiſſeur. Par ce moien il les fit venir fort bien. Il aſſeure qu'en ſe ſervant de la même Methode, il a élevé pluſieurs autres plantes exotiques, comme le *Bonduc*, l'*Abrus*; le *Phaſeolus Braſilianus fruteſcens lobio villoſis pungentibus, maximus Hermanni*. Enfin il dit que de la même maniere on peut retablir les Orangers qui ont beaucoup ſouffert dans un long paſſage.

Art. I. *du Cahier*, N°. 404. Memoire ſur les Dents & autres oſſemens de l'Elephant, trouvés dans terre par Mr. le Chevalier *Hans Sloane.* Ce Memoire auſſi bien que le I. dont nous avons parlé dans le 1. Art. du Cahier N°. 403. a été inſeré dans les Memoires de l'Academie Roiale des ſciences de *Paris*.

Art. II. Methode pour determiner le nombre des racines impoſſibles dans les Equations affectées, par Mr. *George Campbell.* Comme cet Article eſt fort long, & contient uniquement des Calculs Algebraïques, & que d'ailleurs il a été inſeré tout entier dans les Principes Algebraïques du Chevalier *Newton*, publiés par Mr. *'s Graveſande.* Nous nous diſpenſons d'en donner un Extrait.

Art. III. Lettre de Mr. *Charles Price* Etudiant au College de la *Trinité* à *Oxford* au Dr. *F. Nicholls* Membre de la Societé Roiale & Profeſſeur en *Anatomie* à *Oxford*, touchant le Velouté de l'Eſtomac des Bœufs, & l'Epiderme qui couvre les Conduits par où les alimens paſſent. Mr. *Price* en examinant l'Eſtomac d'une Vache, remarqua 2. choſes; la 1. que les filets qui compoſent la Tunique veloutée qui ſont à peine viſibles dans les hommes, ſont fort gros dans les bœufs; chacun de ſes filets eſt formé par le redoublement de la lame interieure de la Tunique Vaſculeuſe, d'où il reçoit trois Vaiſſeaux ſanguins: les 2. qui ſont aux Extremitez du filet ſemblent être des arteres, & celui du milieu une veine. Les branches

ches ou rameaux qui ſortent des 2. arteres, ſont ſelon Mr. *Price* des Conduits ſecretoires qui portent continuellement un fluide de ces arteres dans la Cavité de l'Eſtomac.* La ſeconde remarque de Mr. *Price* eſt que la ſurface interieure de l'Eſtomac des bœufs eſt couverte d'un Epiderme, qui deſcend des Levres & couvre tous les Conduits par leſquels les alimens paſſent. Il croit que cet Epiderme couvre de même tous les inteſtins, tant dans les hommes que dans les Animaux, mais qu'à cauſe de ſa fineſſe, il eſt inviſible.

Art. 4. Obſervations Aſtronomiques faites dans l'Obſervatoire de *Bologne* l'an 1727. par *Euſtache Manfredi* Membre de la Societé Roiale, & communiquées à Mr. *Iſaac de Sequeyra Samuda* Licentié du College des Medecins à Londres & Membre de la Societé Roiale, par le P. *Carbone*: Ces obſervations regardent pluſieurs Eclipſes des Satellites de Jupiter. En Voici la Table.

Janv.1.St.N.	3.Satell.de♃.	Imm.h.9.45′.47″.	Em.h.11.53′38″
5.	1. Satell.	- - - -	Emerſ.h.6.51 54″
7.	1. Satell.	- - - -	Emerſ.h.8.54′12″
Fevr.7.	3. Satell.	Imm. h.5. 50′5″	Emerſ.h.7.52 54″
8.	2. Satell.	- - - -	Emerſ.h.8.37 59′
Aout.21.	1. Satell.	Imm.h.13.34′39″	- - - -
Sept. 6.	1. Satell.	Imm.h.11.55′15″	- - - -
17.	3. Satell.	Imm.h.10.48 59′	Emerſ.h.12.40′30″

Monſieur *Manfredi* ajoute des obſervations ſur une Eclipſe de *Venus*, il dit que *Venus* entra dans le Diſque de la *Lune* le 8.

Sept. h. 0. 27′ 21″ que l'Immerſion totale fut à h. 0. 28′ 13″ que *Venus* commença à ſortir du Diſque de la *Lune* à h. 1. 16′ 45. & que l'Emerſion totale étoit à h. 1. 17′ 50″.

ARTICLE XI.

The impartial Church-man: or a fair and candid repreſentation of the excellency and beauty of the Church of England, together with an affectionate addreſs to Proteſtant Diſſenters, by *Robert Warren* D.D. Rector of *Strafford-Bow*, in Middleſex. *Sed nec religionis eſt cogere religionem quæ ſponte ſuſcipi debet, non vi; cum & hoſtiæ ab animo libenti expoſtulentur* Tertull. ad Scapulam. London for R. Ware 1728. C'eſt-à-dire." *L'Anglican impartial:*
,, *ou l'excellence, & la beauté de l'Egliſe,*
,, *Anglicane fidèlement repreſentées; avec*
,, *une exhortation affectueuſe adreſſée*
,, *aux Non-conformiſtes Proteſtants. Par*
,, Robert Warren, *Docteur en Théologie*
,, &c. A Londres chez Ware. 1728.
8. p. 208.

The impartial Quaker in anſwer to *the impartial Church-man*, written by Dr. Robert Warren Rector of Strafford-Bow in Middleſex by H. L. *Ingrede-*

re ut proficias. London J. Roberts and E. Nutt 1731. c'eſt-à-dire. *Le Quakre impartial pour ſervir de réponſe à* L'ANGLICAN IMPARTIAL *du Dr. Warren, Miniſtre* &c. A Londres chez Roberts & Nutt. 1731. 8. pages 47.

I. QUoique le premier Ouvrage, dont on vient de voir le titre, ne ſoit pas tout-à-fait nouveau : néanmoins comme il a donné occaſion à l'Ecrit récent qui y répond ; on a cru que pour rendre juſtice, à Mr. *Warren*, il falloit d'abord donner une idée de ſon Livre. Il eſt vrai que le ſujet qu'il a traité eſt rebattu dans ce païs : Mais tandis que la *ſéparation* des Non-Conformiſtes ſubſiſtera, il ſe trouvera toûjours quelque bonne ame, qui ſouhaiteroit d'en voir la fin. M. Warren paroit être dans cette louable diſpoſition ; Et il ne tiendra pas à ſes manières douces & affectueuſes pour l'ordinaire, que les Non-Conformiſtes ne rentrent dans le ſein de l'Egliſe Nationale.

Il débute par une *Epitre dédicatoire* à un *Chevalier* fort opulent qui étoit originairement *Anabaptiſte* : Et il le propoſe comme un exemple de la facilité avec la quelle on revient des préjugés de l'enfance, lorſqu'on prend le ſoin d'éxaminer les choſes ſans partialité. Son Epouſe à qui Mr. Warren donne l'épithete d'*Illuſtre*, & qui apparemment ne s'accommodoit pas de la ſimplicité Anabaptiſte, n'a pas ſans doute nui à cet examen impartial. Ainſi on n'eſt pas ſurpris que Mr. Warren ſe recommande à ce digne couple de la façon la plus reſpectueuſe. Enſuite, dans une Préface il témoigne que ſon but eſt d'affermir, & de fortifier ceux qui ont déja de l'attachement pour le Rit Anglican, auſſi bien que d'y amener les autres. Pour cet effet, il s'attache d'abord dans ſon Introduction à prouver la prééminence de cette Egliſe, dont il étale, pluſieurs rares prérogatives. Après quoi, dans le corps de l'Ouvrage il entre dans un grand détail, où nous ne croions pas devoir le ſuivre.

Il ſuffira que nous en rapportions quelques traits qui pourront mettre les Lecteurs, au fait, & nous prendrons ce qui regarde en particulier le Gouvernement Eccléſiaſtique. Mr. Warren s'imagine avoir trouvé dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de *Socrate*, (*a*) que les Apôtres partagèrent entr'eux les nations par ſort, & que c'eſt à quoi ſe rapportent ces paroles des Actes des Apotres (*b*) *afin qu'il prenne ſa part*, ou *ſon ſort de ce miniſtére*, *& de l'Apoſtolat.* " Par ce „ moien, dit-il, chacun avoit ſa juriſdiction „ particuliere qui étoit la ſphére de ſes fonc- „ tions: Et comme ils alloient en divers „ païs, auſſi en vertu de leur commiſſion „ univerſelle établirent-ils avec autorité des „ Evêques dans la plûpart des endroits où „ il

---

(*a*) Liv. I. Chap. 15. (*b*) Chap. I. 25.

,, il étoit à propos qu'ils en établiſſent. ,, Il eſt en effet remarquable que lorſque ,, *Clément* & *Polycarpe* écrivirent leurs lettres, ,, le 1. aux *Corinthiens*, & le 2. aux *Philippiens*, ,, il n'y avoit point d'Evêques dans ,, ces Egliſes : car ces Lettres étoient adreſſées ,, *aux Prêtres & aux Diacres*. Cependant ,, cela ne prouve pas qu'il n'y eut point ,, eu d'Evêques de ces villes là ; mais plutôt ,, que les ſiéges étoient vacans, ou que les ,, Evêques étoient abſents ; puiſque quand ,, St. *Paul*, écrit aux *Philippiens*, il fait mention ,, des Evêques : Et pour les *Corinthiens*, ,, ils ne furent pas long-tems ſans en avoir, ,, ſuppoſé qu'ils en fuſſent alors deſtitués ; ,, car *Denis* leur Evêque fut célèbre ſous ,, *Marc-Auréle*." On ſait aureſte, que ce *Denis* fleuriſſoit vers la fin du 2. ſiecle.

On objecte que cet ordre d'Evêques ſupérieurs aux Prêtres eſt *Anti-Chrétien* ; mais quoi ! dit Mr. Warren," n'eſt-ce point là taxer ,, d'Anti-Chriſtinaniſme ces ſaints *Evêques* ,, *ſucceſſeurs immédiats* des Apôtres & ceux, ,, qui *ſouffrirent ſous le règne cruel de Marie* ? ,, Etre ſcandaliſé de voir nos Evêques *Pairs* ,, *du Roiaume*, c'eſt ne pas faire reflexion ,, que les Souverains ont été autoriſés par ,, St. Paul à leur conférer cette dignité ; ,, car il eſt dit en termes exprès, *que les* ,, *Ançiens qui préſident duëment, ſoient réputés* ,, *dignes de double honneur* (a) outre que dans ,, l'A-

---

(a) I. Tim. V. 17.

„ l'Apocalypſe ils ſont appellés *des Anges*; „ (*a*) & les Anges valent bien les *Pairs* d'Angleterre, pour ne pas dire enfin, que J. C. „ porte auſſi le titre d'*Evêque:* " Et porter le même titre que lui, c'eſt une qualité que Mr. Warren regarde comme bien au deſſus de celle de *Baron*. Mais ajoûte t'il," bien des „ gens ſe trouvent choqués de la vaſte étenduë des Dioceſes d'aujourd'hui. Ils ne „ conſidérent pas que la commiſſion des „ Apôtres s'étendoit à toute la terre, que St. „ Paul avoit le ſoin de toutes les Egliſes; „ qu'Athanaſe n'avoit pas ſeulement pour „ ſon Evêché la ville la plus marchande du „ monde (*b*) mais une partie conſidérable „ de l'Egypte; qu'outre Hippone, St. Auguſtin avoit l'Egliſe de Fuſtala (*c*) à 40. „ milles de ſon Diocéſe; & que celui de „ Théodoret, Evêque de Cyr, étoit de 40. „ milles en quarré, & contenoit 800. Egliſes „ Autant en compte l'Archevêque de Tolé„ de, duquel la rente annuelle eſt de deux „ cent mille ſix cens écus. Et que dirons nous „ de Timothée, & de Tite? Celui-là étoit „ Evêque d'Ephéſe, & par là même d'un „ Païs tout entier, ſavoir l'*Aſie*, ſuivant St. „ Chriſoſtome, c'eſt-à-dire, l'Aſie Proconſulaire. Mais, voici plus, Tite étoit Evêque de Créte; Et du temps d'Homére, „ cette Ile contenoit cent villes, d'où Theo„ phy-

---

(*a*) Apoc. II. 2.

(*b*) Μέγιστον ἐμπόριον τῆς οἰκουμένης.

(*c*) Auguſt. Epiſt. 262.

„ phylacte conclut qu'il y avoit cent Evê„ ques ſoumis à Tite. Comme d'ailleurs, ſelon d'autres Péres, il prêchoit dans les „ Iles voiſines, c'eſt ce qui a dû augmenter beaucoup ſon diocéſe. Cependant tout „ cela n'eſt allégué, au fond, que par *voie d'Apologie*, juſques à ce qu'on puiſſe convenablement réduire nos Evechez à des „ bornes plus étroites, & afin qu'en attendant on ne laiſſe point d'avoir une profonde vénération pour ceux qui les occupent actuellement.

„ Pour les Prêtres qui ont le ſoin des ames, quoiqu'ils n'aient pas d'autorité ſur „ elles, comme les Evêques; Clément d'Aléxandrie leur donne une *Roiauté* (a) *Spirituelle.* Auſſi ont ils le pouvoir d'abſoudre „ qu'ils reçoivent dans l'ordination par ces „ paroles; *A qui tu pardonneras les péchez, ils ſeront pardonnez*; ce qui fait que St. Chriſoſtome s'écrie, *Grande eſt la dignité du Prêtre!*

„ Mais les *Anciens*, comme on les appelle, n'en ont d'autre que celle que *Calvin* „ leur a donnée; & il n'étoit pas un Apôtre, „ il n'étoit pas inſpiré, ni il ne faiſoit pas „ des miracles; Il n'eſt pas même mort martyr: Tout cela néanmoins peut ſe dire des „ Sts. Hommes qui ont établi les prémiers „ Evêques." L'Auteur prouve qu'il n'eſt pas ſeul de ſon ſentiment touchant la nouveauté de ces *Anciens*, par ce qu'en ont dit *Epiſcopius*

(a) Οὗτος ὄντως ὁ βασιλικὸς ἄνθρωπος. Clem Alex. Strom. L 7.

copius, *Courcelles* & *Limborch*; car ſelon lui on doit croire qu'ils avoient bien médité ce ſujet; étant d'auſſi habiles gens qu'ils l'étoient.

Il ajoute que dans la prémiére Epitre aux Corinthiens, il eſt dit que *Dieu a mis les uns dans l'Egliſe*, 1. *Apôtres*, 2. *Prophetes en* 3. *lieu Docteurs*; *puis les miracles*, *les dons de guériſon*, *les ſecours*, *les gouvernemens*, *les diverſitez des langues*. C'eſt ſe moquer que de prétendre que les *Gouvernemens* ſoient les *Anciens*. Il y a là trois ordres d'Eccléſiaſtiques, & cinq eſpèces de *dons*. On ne fait point de difficultez ſur les deux premiers de ces dons, ni ſur le dernier. Pour le 3. qu'on traduit *ſecours*, nôtre auteur veut qu'il marque un eſprit pénétrant, une grande habileté dans les affaires, & que le 4. ſoit le talent de bien conduire un troupeau; c'eſt comme St. Jérome l'a entendu, en quoi il eſt préférable à St. Grégoire de Nazianze qui l'explique des *maitres d'Ecoles*, & à Lyra qui l'entend des Curez dans chaque paroiſſe.

On n'eſt pas mieux fondé à trouver ceux qu'on appelle *Anciens* dans la I. Ep. à Timothée, où il eſt dit ſelon la Verſion ordinaire, *que les Anciens qui préſident duement ſoient réputez dignes de double honneur*, *principalement ceux qui travaillent en la parole*, *& en l'inſtruction*. Il s'agit ici ſelon Mr. Warren, non de 2. ordres de perſonnes, mais de differens talens dans le même ordre, dont les uns ſont ſuperieurs aux autres,

Calvin allegue en faveur des Anciens ces paroles de l'Ep. aux Romains, *ſoit que quelqu'un préſide qu'il le faſſe ſoigneuſement.* Et ſi l'on en croit ce grand homme, on ne peut pas bien les interpreter autrement, Mais Mr. Warren qui prétend qu'un Eccléſiaſtique n'eſt pas moins capable de bien préſider qu'un Laïque, aime mieux entendre cela des Evêques, puiſque ce devoir fait une partie principale de leur charge. Selon lui les Anciens dont il eſt parlé dans Tertullien, St. Cyprien, & Optat de Miléve, étoient des Eccléſiaſtiques. Et ce qu'on fait dire à St. Ambroiſe " que l'E-
,, gliſe avoit eu des Anciens ſans le con-
,, ſeil des quels rien ne ſe faiſoit, & qu'il
,, ne ſait point par quelle négligence cet-
,, te coutume ſe trouvoit abolie, ſi ce
,, n'eſt qu'elle l'ait été par l'orgueil des
,, Docteurs en vue d'augmenter leur auto-
,, rité ".

Cela, disje, ne prouve rien, à ce qu'il croit, parce que ce n'eſt par St. *Ambroiſe* qui l'a dit: En effet, c'eſt *Hilaire Diacre* qui vivoit longtems avant St. Ambroiſe. Paſſons au 2. Ouvrage dont nous devons donner l'extrait.

II. L'Anonyme qui répond au Dr. *Warren* paroit avoir beaucoup d'eſprit & d'érudition; c'eſt dommage qu'il donne un peu trop dans la plaiſanterie. Le Dr. peut y avoir donné occaſion lorſqu'il a prétendu pouvoir ramener les *Quakres* à l'Egliſe

Nationale par le moien des loüanges qu'il lui prodigue. S'imagine-t-il les convaincre de la préférence qu'il eſt perſuadé qu'on doit donner à cette Egliſe, en leur alleguant qu'elle eſt *de cinq ans entiers* plus ancienne que celle de Rome, ou parce qu'*Iſaac Caſaubon* qui étoit le *Phénix des Savants*, & le *Soleil de l'érudition*, a déclaré que la réformation la plus parfaite eſt celle d'Angleterre? Il étoit permis à Cauſaubon de dire ce qu'il en penſoit; mais il n'y a peut-être pas un Quakre qui ſe ſoucie de ſavoir qui fut le grand Caſaubon: Si bien que de pareilles autoritez ſont ici entiérement déplacées.

C'eſt pourtant dit l'Auteur, ce qui feroit encore moins de tort à la cauſe de Mr. Warren que les *légendes* qu'il débite avec un air de confiance, comme ſi c'étoient des faits averés. Par exemple, que l'Egliſe Anglicane a *par deſſus* toutes les autres l'avantage d'avoir eu le *prémier Roi Chretien* nommé *Lucius*; Et qui plus eſt, qu'elle a vu naitre dans ſon ſein le premier Empereur Chrétien, & la premiere Impératrice Chrétienne, *Conſtantin* le grand, & la très religieuſe *Helene* ſa mere. Mais à l'égard de Conſtantin, il fut bien déclaré Empereur en Angleterre, mais ce n'eſt pas à dire qu'il y ſoit né. Et qu'on ne ſe figure pas qu'il ſoit né Chrétien. Il avoit 35. ans avant que de penſer à quitter le Paganiſme. Pour ſa mére, on ſeroit fort embaraſſé de determiner où elle naquit. Et l'on doute qu'elle ait jamais mis le pié en Angleterre. Le Pere de Conſtantin avant que d'être declaré *Ceſar* avoit chaſſé cette femme, qui paſſe pour avoir été ſa concubine.

L'Auteur ajoute que ſon Antagoniſte auroit bien dû dans cet endroit regaler ſes Lecteurs du curieux récit d'*Urſule*, & de ſes *Onze mille Vierges* Martyres, nées dans l'Egliſe d'Angleterre: car il eſt vrai qu'il n'y eût jamais une autre Egliſe qui ait pu ſe vanter de pareille choſe. Mais à l'égard de Charles I. que Mr. Warren regarde comme le premier Roi Martyr, le Quakre ne chicane t'il pas lorſqu'il veut le lui enlever, ſous ombre que *Corradin* Roi de Naples fut décapité en 1269. pour avoir prétendu que ce n'étoit point au Pape qu'il appartenoit de dépoſer les Princes? Le cas de Charles eſt bien différent.

On ſait que les Quakres n'ont pas ſeulement banni de leur culte tout ce qui peut s'appeller Ceremonie, mais même les *Sacremens*. Cependant les Chrétiens ſe ſont toujours cru autoriſez par Jeſus-Chriſt à batiſer en vertu de l'ordre exprès qu'il donne à ſes diſciples, *d'endoctriner les Nations, les batiſant au nom du Père, du Fils, & du St. Eſprit* (*a*). Mais, dit nôtre Auteur, l'Ecriture a fait mention de 4. ſortes de

---

(*a*) Matth. 28. 19.

de batêmes, un *Batême d'eau*, un *Batême, d'eſprit*, un *Batême de tribulation*, & un *Batême d'inſtruction*: C'eſt de ce dernier que Jéſus-Chriſt parle; car il ne dit pas *endoctrinez*, & puis *batiſez*, mais *batiſant*; ſi bien que le Batême dont il s'agit ici, eſt le moien, l'inſtrument, la méthode, & le ſujet de l'inſtruction par laquelle le Catéchuméne eſt avancé en connoiſſance; au lieu qu'un homme ſort du *Lavoir* auſſi ſavant que lorſqu'il y eſt entré. Apparemment qu'à la prémiére occaſion l'Auteur fera voir que le Batême de Jeſus-Chriſt ne fut que ſon *inſtruction* par Jean Batiſte.

Au ſujet de la Céne, il dit, que le Dr. n'en a point prouvé l'inſtitution par l'Ecriture, & qu'ainſi il attendra qu'il l'ait fait, pour lui répondre. Sur quoi il paſſe à la *Liturgie*, à laquelle il ne croit pas juſte de tenir les gens ſervilement attachez: Et puis, d'après le Dr., il rapporte les raiſons des heures de la priére dans l'Egliſe Ancienne. A *matines*, c'étoit parce que la nuit étant paſſée, Dieu nous éclaire du jour; à *Tierce*, parce que Pilate y prononça ſentence contre Jeſus Chriſt; à *Sexte*, nôtre midi, parce qu'il ſouffrit alors ſur la croix, à *None* 3. après-midi, parce que tout y fut troublé & effraié par ſa crucifixion, & à *Veſpres*; parce que la nuit nous a été donnée pour nous repoſer de nos travaux ordinaires.

Notre Quakre, paſſe enſuite aux *Cérémonies de l'Egliſe* Anglicane. La prémiére eſt la révérence qu'on fait au nom de *Jéſus*; Ce qui ſert ſelon Mr. Warren " à déclarer què „ l'on croit la Divinité de J. C. en oppo„ ſition aux *Deiſtes* & aux *Sociniens*, ſans par„ ler des Juifs & des Quakres. Je vous „ abandonne, lui dit nôtre Auteur, les Déïſ„ tes, les Sociniens, & les Juifs; Vous êtes „ celui qu'il faut pour les *ſoufleter* (*a*) mais „ qu'aviez vous à faire de nous mettre en „ ſi méchante compagnie? On ne ſe feroit „ pas attendu à un procédé ſi peu charita„ ble, & ſi indigne d'un Chrétien ". Après avoir lancé ces traits contre le Dr., il lui ſoutient qu'il viole lui-même les Loix de la Société, qui défendent l'uſage de toute autre Ceremonie que de celles qui ſont autoriſées; car la *révérence* en queſtion ne l'eſt pas.

Mais ce qui ſemble étonner le plus nôtre Quakre, c'eſt que Mr. Warren ait appellé le *ſigne de la croix* „ *une pauvre figure en l'air* „ qui n'ajoute rien à l'efficace du Batême, „ ni à ſa prefection " *Et à quoi ſert-elle*, donc? dit-il, *eſt ce à chaſſer les mouches du viſage de l'enfant?* Le Dr. croit que c'eſt un moien de nous *retracer la memoire de la paſſion*; mais on le renvoie à ſes maitres qui veulent que ce ſigne emporte *qu'on n'aura point honte de combattre* &c. (*b*).

Pour la coutume de recevoir la Communion à genoux, Mr. Warren la fonde ſur l'*éton-*

(*a*) Voiez 2. de Epitre aux Corinth. Ch. 12. 7.

(*b*) Matth. 26. 40. Marc 18. Luc 22. 14.

l'étonnante familiarité avec laquelle le Très-haut nous y permet d'approcher de lui; d'où il conclut que *nous ne ſaurions trop-nous y humilier*. Le Quakre, après avoir dit que ce n'eſt pas là au fond ſon affaire, ajoute pourtant qu'à raiſonner juſte, il faloit conclure tout au contraire, qu'on doit s'aſſeoir dans ce repas. Mais ſelon le Dr. ce ſont les *Ariens* qui les premiers ſe ſont aviſez de prendre la communion aſſis. Voilà qui eſt admirable replique le Quakre, puiſqu'il paroit par la narration uniforme des Evangéliſtes (*a*) que les Apôtres en préſence de Jeſus-Chriſt s'aſſirent, & firent même quelque choſe de plus, la coutume étant alors d'être à table à *demi-couché*; *Familiarité la plus grande* qu'il ſoit poſſible de concevoir!

Mr. Warren n'eſt pas plus exact en diſant que les Catholiques Romains n'adorent l'hoſtie que lorſqu'elle eſt élevée; au lieu que ſelon le Quakre ils l'adorent en tous lieux, & en tout tems, mais principalement à *la communion*. On voit que celui-ci à ſon tour ſe méprend; car il, n'y a rien de plus ſolemnel dans ce culte, que lorſque la Meſſe eſt à l'élevation, c'eſt-à-dire au tems qu'on montre l'*hoſtie conſacrée* au Peuple. Ce qui paroitra plus ſurprenant, c'eſt que l'Auteur accuſe ſon Antagoniſte de ne pas ſavoir ce que ſa propre Liturgie contient, parce qu'il a affirmé que ſelon elle, *le corps &*

(*a*) Voi. la Liturgie de l'Egliſe Anglicane.

& le ſang ſimbolique de J. C. ſont offerts à Dieu par les Prêtres. Mais bien qu'il ait dit la choſe même, il eſt faux qu'il inſinuë le moins du monde que cela ſoit dans la Liturgie Anglicane.

Une 4me. Ceremonie ſur laquelle le Quakre l'attaque, c'eſt celle *d'adorer vers l'orient.* Mais, dit Mr. Warren *le fait qui veut:* Preuve évidente, ſelon lui, que l'Egliſe ne pouſſe pas les choſes trop loin, lorſqu'elles ne ſont appuiées que ſur de foibles fondemens. N'auroit-il pas pu nous apprendre en même tems où il a trouvé qu'Adam adoroit vers ce point du ciel? L'Auteur badine là-deſſus, & dit qu'apparemment il a tiré cela des Regîtres trouvés dans l'*Arche* ſur la montagne d'*Ararat*.

Pour le *Surplis* ſi l'on en croit le Dr. la queſtion ſera bien-tôt vuidée, le plus ſage de tous les hommes en aiant ſolemnellement décidé: c'eſt le Roi *Salomon* (*a*). Reſtent les *Orgues*, dont l'uſage, dit le Quakre, déplait à bien des gens dans les Cathédrales, ce qui fait qu'ils vont plus volontiers aux Paroiſſes, où l'on a moins occaſion de demander *à quoi bon ce murmure pendant le ſervice, quand on ne chante pas les Pſeaumes*?

Paſſant enſuite au *Gouvernement*, & à la Diſcipline de l'Egliſe d'Angleterre; l'Auteur fait

---

(a) *Les Lévites qui étoient Chantres-veſtus de lin, avec cymbales, muſettes, & violons, ſe tenoient vers l'Orient* &c. 2. Chron. 5. 12.

fait très peu de cas de la *venérable antiquité*; Elle ſe reduit, ſelon lui, à certains fragmens des Canons & Conſtitutions Apoſtoliques, ou tout au plus, à ce qu'on appelle les *Péres*. Qu'ils témoignent, dit-il, de ce qui ſe faiſoit anciennement, à la bonne heure! Mais ſi l'*Epiſcopat* eſt de droit divin, il faut avouër que l'Ecriture Ste. n'eſt pas fort claire ſur ce qui eſt d'inſtitution Divine. Il y avoit ſans doute un très grand nombre d'Evêques dans l'Egliſe naiſſante: Ce n'eſt pas dequoi il eſt queſtion, mais de ſavoir ſi ces Evêques étoient tels que ceux à qui l'on donne aujourd'hui ce nom. Les Juifs avoient leurs Synagogues, perſonne n'en doute; ni qu'il n'y eut de l'ordre; mais la préſence des Miniſtres du Temple n'y étoit nullement néceſſaire. Il y avoit des Scribes, ſoit; mais un *Scribe* n'eſt pas un *Prêtre*. Il faut que le *Pontificat* ait été introduit, dans l'Egliſe par les Gentils, avec les *Vêtemens*, *la Croſſe*, *la Mitre*, &c. C'eſt ainſi que raiſonne le Quakre.

Il convient d'ailleurs qu'il doit y avoir des regles pour prévenir la confuſion & le déſordre dans les aſſemblées religieuſes; cela eſt fondé ſur un précepte Apoſtolique (*a*). Mais il croit qu'un Laïque, y peut officier, ſi les *freres* le trouvent bon. Le Dr. dit que ce Laïque ne le fera point *avec autorité*; mais il lui demande ſi ce n'eſt pas de l'Ecriture qu'il tire

---

(*a*) 1. Cor. XIV. 40.

tire lui-même la ſienne, & ſi l'Ecriture a reſtraint le droit d'enſeigner à ceux qui ont pris les *ordres*. Il eſt vrai que les Apôtres ont eu une commiſſion particuliére de prêcher (*a*); mais d'où paroit-il qu'elle ait donné l'excluſion à ceux qui ne deſcendent pas de ces Sts. hommes par une ſucceſſion non interrompue? C'eſt, ſelon l'Auteur, ce qu'on tâcheroit en vain d'appuier de quelques Paſſages. On allégue, par exemple, qu'il faut *être appellé de Dieu* (*b*); mais c'eſt ce qui n'eſt appliqué qu'à J. C. dans une qualité où il n'a point de ſucceſſeur. On demande d'après un Apôtre, *comment prêcheront-ils s'ils ne ſont pas envoiez* (*c*)? Mais ce qui précéde veut dire que les Prophètes ont annoncé la vocation des gentils, en vertu d'une commiſſion extraordinaire du Ciel. Si l'on ne conſidére que la verité particuliére que ces Textes renferment, ils ne paroiſſent pas mal expliquez; Mais cette explication n'exclut pas la vérité générale; ou ſi on veut, elle n'empêche pas qu'on ne puiſſe dire des Prédicateurs ordinaires, qu'ils ſont *appellez & envoiez de Dieu*, quand les régles de ſa parole ſont obſervées dans leur vocation.

L'Auteur ſe moque ici d'un raiſonnement de Mr. Warren fondé ſur ce que l'Egliſe eſt un troupeau, le peuple ſont les brebis, & le clergé les bergers: Or que des brebis choiſiſſent leurs

---

(*a*) Matth. 28. 19.

(*b*) Ep. aux Heb. 5. 5. (*c*) Ep. aux Rom. 10. 15.

leurs bergers, c'eſt la choſe du monde la plus abſurde. D'accord! repond le Quakre, ſi le Prêtre eſt la ſeule *Créature raiſonnable*, dans ſa Paroiſſe.

Le Dr. demande ſi jamais dans l'Egliſe primitive, les Laïques ont donné la miſſion ou les ordres. La deſſus on lui indique *Apollos*, & l'*Apôtre Paul.* Celui-là ne fut jamais ordonné qu'on ſache (*a*), & celui-ci ſuppoſé qu'il l'ait été à *Antioche* (*b*), prêcha auparavant à Jéruſalem *à la barbe*, dit-on, *des Apotres.* Mais avec cet air de confiance on ne fait qu'éluder la queſtion. On a pourtant eu raiſon de repreſenter au Dr. qu'il ne gagnera rien à ſe retrancher dans ce que ces cas avoient d'*extraordinaire.* Des cas pareils ſe ſont préſentez depuis, & peuvent s'offrir encore. Son Antagoniſte ajoute ce qui paroit aller droit au fait, que ſi des Laïques ont pu concourir (*c*) dans l'élection de *Mathias*, à *faire un Apotre*, ils ne s'arrogent pas trop de prétendre donner leur voix lorsqu'il s'agit de la vocation d'un Prêtre ordinaire. De plus, le décret celebre du Concile de Jeruſalem eſt au nom des *Apotres*, des *Prêtres*, & des *Fréres* (*d*): Et parmi ces derniers il falloit bien qu'il y eut des Laïques. Si l'on doit appliquer à l'*ordination* ce qui eſt dit des prémiers *Diacres*, tout s'y fit, tant la *priére* que l'*impoſition des mains* (*e*), non en un lieu écarté, & en pré-

---

(*a*) Voiez Actes 18. 25. (*b*) Là même 13. 3.
(*c*) Voiez Actes 1. 14. &c. (*d*) Voi. Act. 15. 22.
(*e*) Voiez Actes 6. 6.

préſence de peu de témoins, mais à la vuë de toute l'Egliſe.

L'*Excommunication* ſuivant notre Quakre, ne doit pas non plus appartenir au Clergé à l'excluſion des Laïques. Dire que c'eſt une peine ſpirituelle, & qu'ainſi c'eſt à des hommes ſpirituels de l'infliger, c'eſt ne pas ſe ſouvenir que l'*Egliſe* eſt *emmuſelée*; Le Roi GEORGE, étant le *grand Ancien* de la Nation, & aiant ſous lui pour l'exercice de cette charge, les Chanceliers des Cours Epiſcopales, qui ſont tous Laïques. Alléguer l'autorité de Jéſus-Chriſt, qui veut qu'en cas d'offenſe contre Dieu ou le prochain, on dénonce les coupables *à l'Egliſe* (*a*), c'eſt manquer à la fidélité qu'on doit garder dans les citations. Dans celle-ci, afin d'autoriſer l'excommunication en matière de doctrine, on a fait entrer l'*offenſe contre Dieu*, de laquelle il n'eſt pas dit un ſeul mot. D'ailleurs, l'Egliſe en cet endroit n'eſt point le Clergé uniquement; ſelon *Grotius*, c'étoit les Synagogues, ou les Ecoles. Quoiqu'il en ſoit, le droit de regarder l'*offenſeur* comme un Paien n'eſt pas donné aux Conducteurs de l'Egliſe, mais à la partie *offenſée*: Et *le tenir pour Paien*, veut dire prendre patience comme les Juifs étoient alors obligez de faire, quand les Romains ne vouloient pas leur rendre juſtice. Voilà dit-on au Dr. *la vraie obéiſſance paſſive, & la véritable non-reſiſtance.* Il paroit que notre Quakre ne s'eſt aviſé

(*a*) Matth. 18. 15--17.

aviſé de l'explication rafinée des derniers mots de ce paſſage que pour pouvoir donner un coup de dent à ces *Anglicans rigides* qui ſe glorifient de leur *Loiauté* apparente.

La preuve empruntée du droit de *lier & de délier* paroitroit (*a*) dit-il, plus concluante, s'il s'agiſſoit là d'excommunication ou d'abſolution, & ſi c'étoit aux Ecléſiaſtiques ſeuls que ce droit eut été donné; mais c'eſt ce qui n'eſt point: outre que *lier & délier* eſt dit là des *choſes* & non des *perſonnes*. Ainſi ce paſſage doit s'expliquer par un autre (*b*) où il eſt dit, *Pourrois tu retenir les délices de la Pouſſiniére, ou délier les vertus actractives d'Orion?* car ,, J. C. ,, fait ici une promeſſe ſpéciale, que Dieu ,, prendra un ſoin particulier de ſes Diſciples ,, dans toutes leurs néceſſitez, & qu'à leur ,, requète il répandra ſes biens ſur eux, & di- ,, minuera leurs troubles & leurs afflictions. ,, A peu pres comme s'il y avoit deux grands ,, canaux qui atteigniſſent du ciel à la terre, ,, & que les fidèles puſſent par leurs priéres ,, ardentes *ſerrer* ou *relâcher* les *courroies* de ,, leurs *barriéres*" Notre Auteur fait parfaitement bien ici le perſonnage d'un Quakre.

Le 3. Texte que le Dr. Warren allegue pour prouver que l'excommunication n'appartient qu'aux Eccleſiaſtiques, eſt celui où il eſt parlé du pouvoir de *remettre* ou de *retenir* les péchez (*c*); mais dit l'Auteur," *quod nimis probat*

(*a*) Matth. 18. 18. (*b*) Job. 38. 31.
(*c*) Ev. ſelon St. Jean 20. 23.

„ *bat nihil probat.* Ce pouvoir paſſe celui que
„ notre Clergé s'attribue ; & d'ailleurs il s'a-
„ git dans cet endroit du pouvoir de guerir
„ les maladies & d'en infliger, comme dans
„ le cas de l'*inceſtueux* de *Corinthe*" C'eſt-là
une gloſe que *Sandius* avoit hazardée.

Quoiqu'il en ſoit, puiſque Mr. Warren appuie tant ſur la *ſucceſſion non interrompuë*, le Quakre conſent que le procez ſe vuide par là. Il faut que le Dr. ait eu tout au moins 200. Ancêtres ſpirituels, à commencer par un des Apôtres. Qu'il prouve ſa deſcente linéale par de bonnes atteſtations, & on ſe rangera ſous ſa houlette: Mais s'il ne le peut, qu'il quitte donc la robbe, & 400. piéces de rente en Bénéfices; ou qu'il brule tous ſes papiers. C'eſt le précis de la Declamation du Quakre.

ARTICLE XII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

Rivington a imprimé depuis peu un Ouvrage anonyme ſous ce titre, *An hiſtorical Diſſertation on Idolatrous Corruptions in Religion &c.* C'eſt-à-dire, Diſſertation hiſtorique ſur les diverſes eſpeces d'Idolatrie qui ont corrompu la Religion depuis le commencement du monde, & ſur les moiens que la Providence a emploiés pour y remedier: Ou l'on prouve, en même tems, l'Origine divine de la Loi de Moïſe, contre les objections de ceux qui ont cru que l'on pouvoit deriver cette Loi des rites & des coutumes & des Egyptiens & des autres Gentils; & où l'on examine par occaſion pluſieurs argumens captieux des Deïſtes contre la Revelation. 2. Vol. *in* 8. dont le premier contient 319. pp. & le ſecond 364. ſans une Table des Textes cités, & un ample *Index* alphabetique.

L'Infatigable Mr. *Whiſton* vient de donner au Public un nouvel Ouvrage, dont voici le titre *Six Diſſertations &c.* c'eſt-à-dire ſix Diſſertations. Dans la I. On défend l'autenticité des temoignages de Joſephe touchant Jeſus Chriſt, Jean Bâtiſte, & Jaques ſurnommé le juſte. Dans la II. On prouve que l'exemplaire du vieux Teſtament dont Joſephe s'eſt ſervi, eſt le même que celui qui a été recueilli par Nehemie. Dans la III. On replique à ce que le Dr. Sykes a dit dans la *Défenſe de ſa Diſſertation ſur l'Eclipſe mentionné par Phlegon*. Dans la IV. On confirme par les Eclipſes, & par des Obſervations aſtronomiques, la Chronologie de l'Ecriture Ste. & les Prédictions qu'elle renferme. Dans la V. On fait quelques reflexions ſur les *Remarques du Chevalier Newton ſur les Prophéties de Daniel & de l'Apocalipſe*. Dans la VI. On démontre que le Miniſtère de Notre Seigneur a duré au moins quatre ans, à l'occaſion d'une Diſſertation qui a paru depuis peu ſur ce ſujet. Par *Guillaume Whiſton Maitre ès Arts*. Chez *Jean Whiſton* (un de ſes fils) *in* 8. pp. 355. Nous rendrons compte de ces Diſſertations dans un Journal ſuivant.

Mr. *Thomas Carte* Maitre ès Arts propoſe de faire imprimer par ſouſcription une Hiſtoire de la vie de JAQUES DUC D'ORMOND, depuis ſa naiſſance en 1610. juſqu'à ſa mort en 1688. Où l'on trouvera un Etat des Affaires d'Irlande pendant la Viceroiauté, & un recueil très curieux de Lettres écrites tant par lui, que par le Roi, les ſecretaires d'Etat, & autres grands Seigneurs de ſon tems: En trois Volumes *in folio.* Le prix de la ſouſcription eſt de 5. Guinées, trois en ſouſcrivant, & les deux autres en recevant l'Ouvrage complet. On en imprimera un petit nombre d'Exemplaires en grand papier, qu'on donnera pour 6. Guinées.

R. Ware, *A. Ward*, *J. Oſwald*, & autres Libraires viennent de publier *The Anatomy of human Bones &c.* c'eſt-à-dire Oſteologie; Avec une explication du mouvement des Muſcles, & de la circulation du ſang, comme auſſi de la digeſtion & de la nutrition; & une Deſcription des quatre ſens. Le tout illuſtré & orné d'un grand nombre de figures. On y a joint une methode courte & aiſée pour découvrir les vertus des plantes pour la guériſon des maladies du Corps humain. Par *George Thompſon* Maitre es Arts. *in* 8. pp. 299. ſans la Préface, l'Index, & le Gloſſaire. Ce n'eſt ici qu'une compilation de ce que les plus célebres Auteurs modernes ont écrit ſur ces diverſes matiéres; mais une compilation qui ne laiſſe pas que d'être fort utile pour les commençans, & pour ceux qui n'ont pas encore fait de grands progrès en Anatomie & en Botanique.

L'Auteur de la Brochure intitulée, *Recherches ſur la queſtion s'il eſt permis de manger du ſang &c.* dont nous avons donné un Extrait dans la I. Part. du Tome III. de cette Bibliotheque, vient d'en publier une ſeconde pour ſoutenir ce qu'il avoit avancé dans la premiére, & refuter les nouvelles raiſons que Mr. *Delauny*, & celui qui a pris ſon parti ont allegué en faveur du ſentiment contraire, dans les deux petites Piéces que nous annonçames, à l'Articles des Nouvelles Litteraires du

Journal précedent. On voit par là que cette Diſpute n'eſt pas encore à ſa fin ; & l'on parle même de quelques autres ſavans du premier ordre qui ont deſſein d'y entrer, & de traiter la matiere à fond. Si cela arrive, nous aurons ſoin d'en inſtruire nos Lecteurs.

On a publié depuis peu une troiſiéme Edition du Traité de Mr. *Foſter* ſur l'*Utilité*, *la verité*, *&* *l'Excellence de la Revelation Chretienne*, conforme en tout à la ſeconde.

Mr. *Robert Stephens*, Hiſtoriographe du Roi, a donné au Public un *Recueil de Lettres & autres Pièces du Chancellier Bacon, qui n'avoient point encore été imprimees* ; *Avec la vie de ce grand Homme. I.* Vol. *in* 4. Mr. Stephens eſt mort depuis peu.

Il paroit depuis quelque tems une Brochure anonyme ſous ce titre, *An Eſſay for a Review of the Book of Common Prayer*, *&c.* c'eſt-à-dire Eſſai tendant à faire voir la neceſſité qu'il y a de retoucher le Livre des *Priéres Communes*, (ou de la Liturgie Anglicane) Avec quelques exemples des endroits qu'il faudroit reformer; le tout ſoumis à l'examen des perſonnes qui ſont en autorité. Par un Auteur impartial. Chez J. *Downing*, *in* 8. Cette Brochure a été vivement attaquée dans une feuille hebdomadaire, ſur ce que l'Auteur voudroit, entre autres choſes qu'on retranchât de la Liturgie & des Confeſſions de foi, le Symbole d'Athanaſe, comme ſi ſon deſſein étoit de favoriſer l'Arianiſme. Mais il s'eſt auſſi tôt juſtifié dans un petit Ecrit qui a pour titre, *A Defence of the Eſſay for a Review of the Book of Common Prayer*, *&c.* c'eſt-à-dire Défenſe de l'Eſſai tendant à faire voir la neceſſité, qu'il y a de retoucher la Liturgie Anglicane, & particulierement d'en retrancher le Symbole d'Athanaſe. En réponſe à une Lettre inſerée dans le *Weekly Miſcellany* du 19. d'Octobre dernier &c. Chez *T. Cooper*, *in* 8. Non Content de cela, l'Auteur a donné une ſeconde Edition, de ſon *Eſſai*, avec quelques changemens & additions, ſons ce titre, *Eſſai où l'on allegue l'autorité du préſent Archevêque de Cantorbery, du Doien Prideaux, du Doctr. Nicholls, & de quelques autres Theologiens diſtingués de l'Egliſe Anglicane pour prouver qu'il eſt raiſonnable de retoucher la Liturgie*, *in* 8. *chez le même.*

L'Hiſtoire d'Angleterre ſous les Règnes du Roi Guillaume & de la Reine Marie, de la Reine Anne, & du Roi George I. par Mr. *Oldmixon*, eſt actuellement ſous preſſe, & paroitra dans peu, en un Volume *in folio* d'environ 200. feuilles. Cependant on reçoit encore des ſouſcriptions, dont le prix eſt d'une Guinée paiable la moitié en ſouſcrivant, & l'autre moitié en recevant le Livre. Les ſentimens & la maniére d'écrire de l'Auteur ſont déja connus du Public, ſur tout par l'*Hiſtoire* qu'il publia il y a quelques années, *du Règne des Stuarts*, & dont on a donné de longs Extraits dans la *Bibliotheque Raiſonnée.*

J. Batley, & *T. Cox* viennent d'imprimer une ſeconde Edition du Livre de Mr. *Stackhouſe* intitule, *A Compleat Body of ſpeculative and practical Divinity &c.* c'eſt à-dire Syſtème complet de Théologie ſpeculative & pratique, diviſé en cinq Parties. I. De l'exiſtence, de la nature, & des attributs de Dieu; & des preuves de l'autorité divine de la Revelation. II. Des œuvres de la Création, & de la Providence. III. Des évenemens les plus memorables arrivés depuis le commencement du monde juſqu'à la venuë de *Jeſus Chriſt*; avec des Diſſertations particuliéres ſur chacun d'eux. IV. Des Myſtères de notre très Ste.

foi. V. Des grands préceptes de la Morale naturelle & Evangelique. Le tout extrait des meilleurs Auteurs anciens & modernes, mais principalement des Ouvrages de ceux qui ont paſſé pour les plus ſavans Theologiens & les plus habiles Prédicateurs parmi nous. Par *Thomas Stackhouſe*, Maitre ès Arts, & Vicaire de *Beenham*, dans la Comté de *Berk*. Un Vol. *in fol.*

Mr. *Balgui* a Maitre ès Arts, Vicaire de *North-Allerton* dans la Comté d'*York*, & Prebendier de *Salisbury*, a publié un Recueil de Traités de Morale & de Theologie, qu'il avoit donnés en differens tems, & dont voici les titres, I. *Lettre à un Deïſte.* II. *Les fondements de la bonté morale.* III. *ſeconde Partie de la Diſſertation ſur les fondements de la bonté morale.* IV. *De la Rectitude divine.* V. *ſeconde Lettre à un Déïſte.* VI. *De la Loi de la Verité.* Il y a joint des Notes, & un ſupplément ſur la *Rectitude.* Ce Recueil, fort eſtimé des Connoiſſeurs, eſt dedié à Mr. le Doctr. *Hoadley* nouvellement transferé du ſiége de *Salisbury* à celui de *Wincheſter*, & ſe trouve chez *J. Pemberton.* gros Volume *in* 8.

Le mérite de cet ouvrage n'a pas empeché qu'il n'ait été attaqué dans un ſermon imprimé ſous ce titre, *A ſermon containing ſome Reflections upon Mr. Balgui's Eſſai on Moral goodneſs &c.* c'eſt-à-dire ſermon contenant quelques reflexions ſur le Traité de Mr. Balgui *de la Bonté morale* : Prêché devant l'Univerſité d'*Oxford* le 25. de Juillet 1734. Par Mr. *Tipping Sylveſter* Maitre ès Arts. Chez *J. Wilford.* Nous rendrons compte quelque jour de ce ſermon, & du Recueil qui y a donné lieu.

Voici quelques autres Livres nouveaux. *An Eſſai on Phyſick*, &c. Eſſai ſur la Medecine, dans lequel on tâche de faire revivre la Pratique des Anciens. Par *André Hooke* Docteur en Medecine. Chez *J. Roberts.* *in* 8.

Four Diſcourſes on the four laſt things. Quatre Diſcours ſur les quatre fins de l'homme. Par un Theologien Anglican. Chez *J. Downing*, *in* 8.

A Paraphraſe and Notes on St. Paul's ſecond Epiſtle to Timothy &c. Paraphraſe & Notes ſur la ſeconde Epitre de *St. Paul* à *Timothée*, ſelon la methode de Mr. *Locke.* On y a joint un Eſſai, en deux Parties. Par l'Auteur de la Paraphraſe & des Notes ſur les Epitres de *St. Paul* à *Philemon.* &c. *in* 8. Chez R. *Ford.*

An Eſſai towards a new Explication of the doctrines of the reſurrection, &c. Eſſai tendant à expliquer d'une maniére nouvelle les dogmes de la reſurrection, du règne de mille ans, & du jugement à venir. Ce qui eſt une nouvelle Edition de toutes la ſubſtance de pluſieurs Diſcours ſur le 20. Chap. des *Revelations de St. Jean.* Par *Sayer Rudd* Docteur en Medecine. Gros *in* 8. Chez *B. Ford* & *A. Ward.*

Mr. *Leonard Twells*, propoſe d'imprimer par ſouſcription les Ouvrages du Dr. *Pocock* avec quelques Nouvelles Piéces qui n'ont pas encore paru.

Mr. *Jaques Auguſte Blondel* Docteur en Medecine & Membre du College des Medecins à Londres, mourut le 4. du mois d'Octobre dernier, après une maladie de peu de jours. Il étoit né à Paris en 1665, & y avoit fait ſes premiéres études, ſous les yeux de ſon Pére qui étoit Avocat au Parlement de cette ville, & frére du fameux *David Blondel.* Il fut enſuite à l'Univerſité de *Leyde*, où il étudia pendant pluſieurs années la Medecine; & après y avoir pris le degré de Docteur dans cette Faculté, il vint en *Angleterre.* L'Univerſité d'*Oxford* lui parut non ſeulement digne de ſa curioſité, mais encore très propre à le perfectionner dans ſon art. Il s'y rendit, & profita du long ſéjour qu'il y fit. En peu de tems il apprit l'Anglois, & ſe fit ſi bien aux maniéres du païs, qu'on eut dit qu'il

y

y étoit né. De retour à Londres, il commença à y exercer ſa Profeſſion, & depuis il s'y eſt toujours appliqué avec beaucoup de ſuccez. Les habiles gens du metier l'eſtimoient, les perſonnes dont il étoit connu aimoient à l'emploier, & les Pauvres ſur tout le chériſſoient; il les voioit avec plaiſir, & loin d'en exiger quelque recompenſe, ſouvent il les aſſiſtoit de ſa bourſe. En 1727., il publia un Traité du *pouvoir de l'Imagination des femmes enceintes* ſur le fœtus, ſans y mettre ſon nom. Cet Ecrit, dont Mr. *De la Chapelle* a donné un Extrait dans la 2. Part. du Tom. XV. de ſa *Bibliotheque Angloiſe*, combattoit trop vivement les préjugés vulgaires ſur ce ſujet, pour n'être point attaqué. Mr. *Turner* Medecin de *Londres* aiant ſoutenu l'opinion contraire dans un Traité des *Maladies Cutanées*, ſe crut engagé d'honneur à le refuter; mais il le fit avec ſi peu de ſolidité, & tant d'aigreur, que ſon Livre ſeroit bientôt tombé dans l'oubli, ſi Mr. *Blondel* lui même n'eut jugé à propos d'en prendre connoiſſance dans une ſeconde Edition de ſon Ouvrage, plus ample que la premiére. Cette, Edition qui parut en 1729., & dont les Auteurs de la *Bibliotheque Raiſonnée* ont rendu compte (Tom. V. 2. Part.) acheva de mettre le Public éclairé de ſon côté, & lui aſſura l'honneur de la victoire ſur ſon Antagoniſte. Mr. Blondel n'entendoit pas ſeulement ce qui étoit du reſſort de ſa profeſſion, il étoit verſé dans la Litterature, il poſſedoit les langues mortes, & en particulier l'Hebreu; il aimoit la Theologie, & les Ouvrages anonymes qu'on lui attribuë ſont effectivement de lui, il n'étoit rien moins que novice dans ces diverſes ſciences. Il eſt mort dans ſa 69. année, extrèmement regretté de ſa famille & de ſes amis.

BIBLIOTHEQUE
BRITANNIQUE,
OU
HISTOIRE
DES OUVRAGES
DES SAVANS DE LA
GRANDE-BRETAGNE.

Pour les Mois de
JANVIER, FEVRIER ET MARS.
M. DCC. XXXV.

TOME QUATRIEME,
SECONDE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez PIERRE DE HONDT,
M. DCC. XXXV.

TABLE DES ARTICLES.

ART. I. MR. PIERRE KOLBEN, *Etat préſent du* CAP DE BONNE ESPERANCE, *traduit de l'Allemand par Mr.* MEDLEY. Pag. 237.

II. *Mr.* COLLIBER; *ſes Penſées libres ſur l'Ame, en quatre Eſſais*. 275.

III. *Mr.* GUILLAUME SNELGRAVE; *Nouvelle Relation de quelques endroits de la Guinée, & du Commerce qu'on y fait des Eſclaves*; &c. 298.

IV. *Mr.* NICOLAS MANN; *Diſſertations Chronologiques ſur l'année de la Naiſſance de Jeſus Chriſt, & celle de ſa mort.* 318.

V. *Mr.* JAQUES ANDERSON; *Recueil de Pieces concernant l'Hiſtoire de Marie d'Ecoſſe*, &c. *en* 4 *vol.* Second Extrait. 338.

VI. *Mr.* GEORGE SALE; *Le* KORAN, *appellé communément*, l'ALCORAN DE MAHOMET, *traduit en Anglois ſur l'Original Arabe, avec des Notes tirées des meilleurs Commentateurs.* 368.

ART. VII. *Mr. l'Evêque* BURNET; *ſes Mémoires concernant l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé de ſon tems en Angleterre, depuis la Revolution juſqu'à la concluſion du Traité de Paix d'Utrecht. Volume ſecond.* Troiſieme Extrait. 388

VIII. *Mr. l'Evêque* BERKELEY; *L'Analiſte, ou Diſcours adreſſé à un Mathematicien incrédule;* &c. Item. *Mrs.* MIDDLETON ET SMITH; *La Géometrie ne favoriſe point l'incrédulité; ou Défenſe de Mr. Newton & des Mathematiciens Anglois.* 421

IX. *Mr.* JEAN AYLIFFE; *Nouveau Recueil du Droit Civil, tel qu'il eſt reçu & ſuivi chez la plupart des Nations de l'Europe;* &c. 431

X. *Nouvelles Litteraires.* 450

BIBLIOTHEQUE
BRITANNIQUE,
OU
HISTOIRE DES OUVRAGES
DES SAVANS DE LA
GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER
ET MARS. MDCCXXXV.

⁂

ARTICLE PREMIER.

The preſent State of the *Cape of Good-Hope:* Or A Particular Account of the ſeveral Nations of the *Hottentots*; Their Religion, Government, Laws, Cuſtoms, Ceremonies, and opinions; Their Art of War, Profeſſions, Language, Genius, &c. Together with a short Account of the Dutch ſettlement at the Cape. Written Originally in High German, by *Peter Kol-*

ben A. M. Done into English from the Original, by *Mr. Medley.* Illuſtrated with Copper Plates. London &c.

C'eſt-à-dire.

L'Etat préſent du Cap de Bonne Eſpérance: *Ou Relation particuliére des différentes Nations des* Hottentots, *de leur Religion, leur Gouvernement, leurs Loix, Coutumes, Ceremonies, & Opinions; de leur maniére de faire la guerre, de leurs Profeſſions, leur langage, leur genie, &c. Avec une Hiſtoire abregée de l'Etabliſſement des Hollandois à ce Cap. Traduit de l'Original Allemand de* Mr. Pierre Kolben *Maitre ès Arts, par* Mr. Medley; *& enrichi de figures en taille-douce.* A Londres, chez Guillaume Innys, 1731. *in* 8°. pp. 365. ſans la Préface, & la Table des matiéres.

LE Traducteur de cet Ouvrage, dans une aſſez longue Préface qu'il a miſe à la tête, fait pluſieurs reflexions ſur l'Hiſtoire & ſur les Hiſtoriens en general. Il s'attache principalement à montrer l'influence que les différens temperamens ont ſur ceux qui écrivent, & combien il importe par là même, pour pouvoir juger de la verité d'une Hiſtoire, de ſavoir quel a été le temperament particulier de celui qui en eſt l'Auteur. L'expérience prouve, dit-il, que les *Melancholiques* ſont ſujets à s'en laiſſer impoſer, qu'ils prennent ſouvent l'ombre pour la realité, & des ſoupçons malfondés pour des verités inconteſtables, qu'ils exagèrent le mal, & paſſent très legérement ſur le bien qu'ils rapportent, &c. Les *Sanguins*, au contraire, repreſentent toujours les choſes par leur plus beau côté, & ne ſe plaiſent qu'à des recits agréables & divertiſſans. Les *Bilieux* donnent à tout ce qui leur déplait les couleurs les plus odieuſes, & le font paroitre infiniment plus mauvais qu'il n'eſt. Les *Phlegmatiques* ſont, à la verité, impartiaux & exacts dans la relation des faits, mais de très mauvais Juges des cauſes & des motifs, parce qu'ils manquent de la pénétration neceſſaire pour cela. Ils ne voient que l'écorce des choſes, & d'ordinaire leurs recits ſont longs & ennuieux, chargés de repetitions & d'inutilités. C'eſt dans la claſſe de ces derniers que Mr. *Medley* met ſon Auteur, & c'eſt par là qu'il cherche à relever la fidelité de ſon Hiſtoire. Au reſte, il nous apprend que ce qu'il en donne eſt plûtot un abregé qu'une traduction, qu'il a retranché ou corrigé la plûpart de ſes reflexions & de ſes raiſonnemens, qui étoient ou inutiles ou peu juſtes, & qu'il a fait quelque changement dans la diſpoſition de l'Ouvrage, en rangeant ſous un même chef les matiéres qui avoient du rapport enſemble, & qui ſe trouvoient diſperſées. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il eut prit à ce dernier égard encore plus de liberté qu'il n'a fait, comme il paroitra par l'Extrait que nous allons donner de cette Hiſtoire.

Chap. I. Elle eſt diviſée en 28. Chapitres, dont le premier parle du voiage de l'Auteur au Cap de *Bonne Eſpérance*. En 1704., Mr. le Baron *Van Kroſick* Conſeiller privé du feu Roi de Pruſſe, dont Mr. *Kolben* étoit alors Secretaire, lui propoſa d'aller dans ce païs-là, pour y faire des obſervations aſtronomiques, avec promeſſe de le défraier & de lui fournir tout ce dont il auroit beſoin. Ce qu'il accepta, & après avoir mis ordre à ſes affaires, & s'être pourvu de quelques Livres, inſtrumens de mathematiques, & autres choſes propres à ſon deſſein, il partit avec des lettres de recommandation que ſon Patron lui donna pour quelques Seigneurs de Hollande, afin qu'il put faire le voiage ſur un Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, & avoir la protection du Gouverneur du Cap de bonne Eſpérance. Arrivé en Hollande il obtint tout ce qu'il pouvoit ſouhaiter, & s'embarqua ſur un Vaiſſeau de cette Compagnie qui mit à la voile le 8. de Janvier 1705., avec huit autres qui alloient de conſerve aux Indes.

Cette flotte eſſuia pluſieurs rudes tempêtes & bien des dangers, avant que d'arriver au Cap. Notre Auteur, en particulier, tomba malade, & fut pendant quelque tems dans un état qu'on crut qu'il n'en reviendroit point. Cependant à l'aide des remedes, & ſur tout du changement de climat, il ſe rétablit peu à peu. Le froid extrème qu'il avoit ſouffert dans le paſſage du Nord, lui avoit en quelque maniére glacé le ſang; mais à meſure que la flotte s'en éloigna & avança vers la Ligne, il ſentit la chaleur naturelle, & ſes forces revenir, de maniére que lorſqu'il fut ſous l'Equateur il ſe trouva parfaitement guéri, tandis que preſque tout l'Equipage languiſſoit & étoit malade. Tout l'effet que produiſirent ſur lui les chaleurs brulantes de la Zone torride, fut de lui faire tomber ſes cheveux, & de le rendre entiérement chauve pour le reſte de ſes jours, ce qui eſt aſſez remarquable. Enfin ils arrivérent le 11. de Juin fort heureuſement au Cap de bonne Eſpérance. Voici ce que Mr. *Kolben* nous apprend de plus curieux de ce Païs, où il a demeuré près de huit ans.

Chap. II. Les Portugais en firent la découverte en 1493, & quoiqu'ils aient tenté pluſieurs fois dans la ſuite d'y faire un établiſſement, ils n'en purent jamais venir à bout, ſoit par défaut de courage ou de prudence, ſoit par la cruauté avec laquelle ils traitérent les pauvres *Hottentots* pour ſe vanger de ce qu'ils en avoient d'abord été mal reçus. Il ne paroit pas que depuis ce tems-là les Européens aient fait aucune ne deſcente au Cap, juſqu'en 1600. que les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes Orientales de Hollande commencérent d'y toucher. Cependant les Hollandois ne comprirent pas d'abord tout l'avantage qu'ils pourroient tirer d'un Etabliſſement dans ce païs-là: Pendant pluſieurs années il ſe contentérent d'y mouiller en allant ou revenant des Indes, pour y acheter des proviſions. Ils bâtirent un petit Fort, dont on voit encore les ruïnes, tout proche du Havre, pour s'y mettre avec leurs rafraichiſſemens à couvert de toute inſulte, juſqu'à ce qu'ils puſſent ſe rembarquer. Ce ne fut qu'en 1650., que les Vaiſſeaux de la Compagnie s'étant arrêtés au Cap ſelon la coutume, Mr. *Van Riebeeck* qui y ſervoit en qualité de Chirurgien, vit bien-tôt par la ſituation & la bonté du païs, de quel avantage il feroit pour le commerce de cette Compagnie d'y établir un Comptoir. De retour en Hollande, il communiqua ſa penſée aux Directeurs, qui l'approuvérent & qui reſolurent de tenter la choſe ſans perte de tems. On le chargea du ſoin de cette expedition, on lui donna quatre grands Vaiſſeaux, avec tous les Materiaux, Inſtrumens, Ouvriers &c. neceſſaires pour cela. On le fit Amiral de cette petite flotte, & Gouverneur du Cap, avec plein pouvoir quand il y feroit arrivé, de traiter avec les Naturels du païs, & de règler toutes choſes pour un Etabliſſement, comme me il le jugeroit à propos. *Van Riebeeck* eut tout le ſuccez qu'il pouvoit deſirer dans cette entrepriſe. Il ſut ſi bien gagner les bonnes graces des Hottentots par les préſens qu'il leur fit de clincaillerie, qu'il conclut avec eux, preſque ſur le champ, un traité par lequel, moiennant qu'il leur délivra une certaine quantité de cette ſorte de marchandiſes, qui pouvoit monter à 50000. florins, les Hollandois auroient pleine liberté de s'établir dans leur païs, & de trafiquer avec eux comme ils le trouveroient bon. Ce traité fut auſſi-tôt executé fidèlement de part & d'autre, & depuis ce tems-là la Compagnie des Indes a joui ſans interruption de cet Etabliſſement, & n'a rien negligé pour le rendre auſſi avantageux qu'il étoit poſſible, comme nous le verrons dans la ſuite.

Le Païs, aux environs du Cap, eſt pour la plus grande partie plein de rochers & de montagnes, mais dont les ſommets ſpacieux forment des prairies émaillées de fleurs, & abondent en ſources d'eaux qui en tombant dans les vallées font une perſpective des plus agréables. On voit ces montagnes de 15. lieuës en mer, lorſque le Ciel eſt clair & ſerein. Sur les bords; & ça & là entre deux, il y a de petites forets dont le bois eſt fort propre pour la charpente & la menuiſerie.

Les plaines & vallées n'offrent à la vuë que de belles prairies couvertes de fleurs, de plantes medicinales, & d'arbres fruitiers, ou odoriferans, comme l'Aloés qui y croit en abondance. Le Terroir y eſt fertile, & produit du bled, du vin, & toute ſorte de fruits. Toutes les plantes qu'on y a tranſportées d'Europe, ont parfaitement réüſſi, ou ſi elles ont manqué, ce n'a pas été par l'infertilité des terres. Le Païs abonde en ſel, & l'on trouve en pluſieurs lieux des Bains naturellement chauds, d'une eau minerale qui eſt excellente pour la ſanté en bien des cas. Mais il eſt fort ſujet à des vents tempêtueux qui viennent ordinairement du Sud-Eſt, & du Nord-Oueſt, & qui règnent dans certaines ſaiſons. Ces vents ſont très dangereux pour les Vaiſſeaux, même pour ceux qui ſont à l'ancre, & font un mal incroiable aux fruits de la terre, & aux arbres mêmes qu'ils renverſent fort ſouvent. Cependant ils ſervent à purger l'air, & à le tenir dans une temperature qui ne contribue pas peu à la ſanté des habitans; car dès qu'ils ceſſent de ſouffler, ſeulement 8. ou 10. jours, on voit une infinité de gens ſe plaindre de maux de têtes, & d'autres incommodités.

Chap. III. Il y a peu de relations, ſuivant l'Auteur, auſſi imparfaites & auſſi fauſſes, que celles qu'on a publiées jusqu'à preſent des Peuples qui habitent aux environs du Cap de bonne Eſpérance. On ne ſait lequel l'emporte, de la vanité des

Voiageurs, ou de la credulité des Européens. Si l'on en croit tous ceux qui ont écrit ſur ce ſujet, le mot d'*Hottentot* n'eſt point le nom propre des Naturels du Païs, mais un ſobriquet qui leur a été donné; l'origine de ces peuples eſt la choſe du monde la plus incertaine & la plus fabuleuſe; & leur langage un compoſé de ſons très mal articulés; & plus approchans de ceux que forment les bêtes, que de ceux qui ſont particuliers aux hommes. Mr. *Kolben* emploie ce Chapitre à faire voir que tout cela eſt ou faux ou outré. Les habitans du Cap ne ſe ſervent point du mot d'*Hottentot* en abordant les Etrangers, comme le dit le P. *Tachard* qui croit que c'eſt pour cela qu'on les a appellés de ce nom, mais de ceux-ci *Mutſche Atze*, qui ſignifient *Je vous ſaluë Monſieur*. Il eſt vrai que dans leurs réjouiſſances ils repetent ſouvent ces paroles *Hottentottum Brocqua*, mais il ne s'enſuit point que le nom d'*Hottentot* ſoit un ſobriquet derivé de là Voici l'origine de cette phraſe, & du fréquent uſage qu'ils en font. Le Chapelain d'un Vaiſſeau Hollandois aiant envoié un Hottentot en quelque endroit, & lui aiant promis de lui donner pour ſa peine une groſſe pièce de pain & une certaine quantité de tabac, eut aſſez peu de conſcience pour lui refuſer & l'un & l'autre, quand il ſe fut aquitté de ſa commiſſion. Celui-ci s'en plaignit à ſes Compatriotes, qui tout ſauvages qu'on les fait, ont en horreur la mauvaiſe foi: Et là-deſſus, pour ſe moquer du Chapelain, & témoigner combien ils déteſtoient ſon action, ils compoſérent à leur maniére une chanſon, dont ces mots ſont comme le refrain, *Hottentottum Brocqua*, c'eſt à dire, *donne à l'Hottentot ſon ſalaire.* L'Auteur aſſure que c'eſt un fait qu'il a appris de quelques Hottentots des plus intelligens, avec leſquels il a converſé très familiérement pendant pluſieurs années, auſſi bien que de pluſieurs Hollandois d'age, & d'expérience en ce qui regarde cette nation. Il ajoute que les uns & les autres ſont perſuadés que le mot d'*Hottentot* n'eſt point un ſobriquet, mais le véritable & l'ancien nom des habitans du Cap & des environs; du moins n'ont ils aucune connoiſſance qu'ils s'appellaſſent autrement avant la découverte de ce Païs, ce qui ſeroit la choſe du monde la plus ſurprenante, s'ils euſſent effectivement porté un autre nom.

Pour découvir quelle eſt l'origine des Hottentots Mr. *Kolben* remarque très bien que manquant de monumens, & leur tradition étant fort embrouillée, tout ce qu'on peut faire de mieux c'eſt de comparer cette tradition, auſſi-bien que leurs coutumes & leurs inſtitutions, avec l'hiſtoire, les inſtitutions & les coutumes des autres nations. Or ils diſent que leurs premiers Parens vinrent dans leur Païs par une fenêtre

nêtre ou par une porte, car le mot dont ils ſe ſervent ſignifie l'un & l'autre; que le nom de l'homme étoit *Nôb*, & celui de la femme *Hingnôb*; qu'ils furent envoiés par Dieu lui-même, qu'ils appellent *Tikquoa*; & qu'ils apprirent à leurs deſcendans à garder le bêtail, & pluſieurs autres choſes. Ils diſent encore, comme l'Auteur l'aſſure dans le Chapitre VIII. en parlant de leur Religion, que leurs premiers Péres offenſérent ſi griévement le Dieu ſuprême, qu'il les maudit avec toute leur poſtérité, & endurcit leur cœur, de manière qu'ils en ont très peu de connoiſſance, & qu'ils ſont encore moins enclins à le ſervir. Cette Tradition qu'ils conſervent avec beaucoup de ſoin, a tant de conformité avec l'hiſtoire de la Geneſe, qu'on ne ſauroit guères douter de l'antiquité de leur origine. Les *Juifs* & les anciens *Troglodites* ſont les ſeuls peuples du monde à qui l'on puiſſe dire qu'ils reſſemblent par leurs coutumes & leurs inſtitutions. Ils imitent les premiers dans leurs ſacrifices & leurs offrandes, dans la maniére de règler le tems de leur principales fêtes, par les nouvelles & les pleines lunes, dans la coutume de nè pas approcher de leurs femmes en de certains tems, dans l'abſtinence de certaines viandes, & ſur tout de la chair de pourceau pour laquelle ils ont une grande averſion, &c. Cependant, comme ils ne conſervent aucune mémoire des Enfans d'*Iſraël*, de *Moïſe*, *ſe*, ni de la Loi, ce qui devroit naturellement être s'ils tiroient leur origine & leurs inſtitutions de quelcune des dix Tribus tranſportées en Aſſyrie, Mr. *Kolben* croit qu'il eſt beaucoup plus probable qu'ils ſortent des *Troglodites* deſcendans d'*Abraham* par ſa femme *Ketura*, lesquels obſervoient non ſeulement toutes les coutumes, ou du moins la plus grande partie des coutumes dans leſquelles les Hottentots reſſemblent aux Juifs, mais encore pluſieurs autres que les premiers ſuivent actuellement, comme de donner à leurs enfans, des noms de bêtes favorites, d'un bœuf, d'un mouton, &c. d'attacher ceux qu'une grande vieilleſſe a rendus incapables de prendre ſoin d'eux mêmes, à des pieus plantés dans de petites huttes faites exprès pour cela, & d'y mettre des proviſions ſuffiſantes pour les ſoutenir juſqu'à leur mort, après quoi on les abandonne entierement; leur maniere de chaſſer, leur extrème legereté à la courſe, & leurs funerailles (*a*). Mais ſi les Hottentots deſcendent des anciens *Troglodites*, d'où vient qu'on ne trouve rien dans leur Tradition qui ait le moindre rapport à l'hiſtoire de ce peuple, au païs qu'il habitoit, ni à *Abraham* qui en eſt le Chef? L'Auteur répond que quelque grande que ſoit cette difficulté, elle ne détruit pas les preu-

---

(*a*) Voiés ſur tous ces articles ce qu'en dit Diodore de Sicile.

preuves de fait qu'il vient d'alleguer, & n'empêche pas qu'on ne puiſſe regarder les Hottentots comme une Nation très ancienne qui a toujours habité le même païs depuis le deluge. Ceci paroitra ſans doute un peu outré, & même contradictoire, puiſqu'*Abraham* d'où ſont deſcendus les *Troglodites*, de qui l'on ſuppoſe que ſortent les Hottentots, a vécu près de quatre Cens ans après le deluge.

Le langage de ces derniers eſt de tous les langages connus le plus extraordinaire, & le plus difficile à apprendre. Il n'a rien de commun avec aucun d'eux; ce qui n'eſt pas un petit prejugé en faveur de l'antiquité de cette nation. Un ſeul mot ſignifie ſouvent pluſieurs choſes, & des choſes toutes différentes. La prononciation dépend de certains chocs ou froiſſemens de la langue contre le palais, ſi peu naturels, & de certaines vibrations & inflexions ſi étranges, qu'il eſt impoſſible de la décrire, & preſque auſſi impoſſible à des Etrangers de l'aquerir. Elle eſt ſur tout remarquable en ceci, qu'elle tient beaucoup du begaiement, & qu'à entendre parler les Hottentots, on les prendroit pour un peuple de begues. L'Auteur donne ici une liſte de mots de cette langue, avec l'interprétation à coté, & des accens deſſus pour marquer les lettres où la colliſion doit ſe faire, comme *Kg̃ou* une Oie, *Bünq̃vaá* un Arbre, *Qũaiba* un Ane, *Kq̃vuſſomo* un Tigre, &c.

Chap. IV. Rien n'eſt plus outré que le portrait que les Voiageurs ont fait juſqu'ici des *Hottentots*. On les a repreſentés comme le peuple du monde le plus ſauvage & le plus brutal, incapable en quelque maniére de reflexion, ſans aucun ſentiment de Dieu & de religion, ſans aucune idée d'ordre & d'œconomie, ni la moindre teinture d'humanité. Ce qu'on a remarqué au ſujet de leur tradition, prouve déjà en partie le contraire, & le caractère que Mr. *Kolben* donne dans ce chapitre de leurs mœurs, fait voir qu'ils ne ſont pas à beaucoup près auſſi ſtupides ni auſſi barbares qu'on les a depeints. Il dit qu'il en a connu pluſieurs qui avoient appris parfaitement l'Hollandois, le François, l'Anglois, & le Portugais; & un entre autres, qui prononçoit très bien ces deux derniéres langues, quoi qu'il s'y fut appliqué un peu tard, & que la prononciation en fut infiniment différente de celle de ſa langue maternelle. Il aſſure qu'ils entendent beaucoup mieux l'agriculture que les Européens du Cap qui s'adreſſent ſouvent à eux pour avoir leur avis là-deſſus. Et dans pluſieurs autres arts, ils font paroitre autant de diſcernement & de capacité qu'aucun autre peuple, comme nous le verrons dans la ſuite. Ils ſont d'excellens domeſtiques, & peut être les plus fideles qu'il y ait au monde: Les Hollandois qui en gardent un grand nombre, en font ſi perſuadés qu'ils ne peuvent ſe reſoudre à s'en défaire. On ne les voit jamais abuſer de la confiance qu'on a en eux; & ils s'aquittent des commiſſions les plus importantes avec une exactitude qui eſt une preuve de leur jugement & de leur integrité. L'Auteur fait à cette occaſion l'hiſtoire d'un *Hottentot*, nommé *Claas*, qui peut ſervir à donner de ces peuples une tout autre idée que celle qu'on en a generalement, mais que nous ne ſaurions rapporter ici, ſans nous jetter dans une longueur exceſſive.

Après les avoir montré par leur beau côté, voions les défauts qu'il leur attribue. Ils ſont pareſſeux au delà de toute expreſſion; on diroit qu'ils font conſiſter leur felicité dans l'inaction & l'indolence. Ils ne veulent pas même ſe donner la peine de penſer & de raiſonner, hors des cas d'une abſoluë neceſſité, quoi qu'ils en ſoient auſſi capables qu'aucune autre nation: Et de là vient, ſans doute, que le Chriſtianiſme n'a jamais pu faire aucun progrès parmi eux, comme nous le verrons dans la ſuite. Il n'y a qu'un beſoin preſſant, ou une paſſion violente pour quelque choſe, qui puiſſe les exciter au travail; & alors ils ne le cedent à perſonne en activité & en diligence, mais dès qu'ils ont ce qu'ils ſouhaitent, ils retombent dans leur premiere pareſſe qui ſemble née avec eux.

C'eſt probablement à cette pareſſe generale qu'il faut attribuer leur extrème mal propreté en ce qui regarde le manger & le boire; quoique les Voiageurs l'aient beaucoup exagerée. L'Auteur en allegue un ou deux exemples, mais ils ont quelque choſe de ſi choquant, que nous croions faire plaiſir à nos Lecteurs de les paſſer ſous ſilence. Il remarque enſuite, que quelque grande que ſoit cette malpropreté, elle ne nuit point à leur ſanté, & n'empêche pas qu'ils ne vivent fort long-tems, plus longtems même qu'on ne fait communement en Europe, car il eſt très ordinaire de voir parmi eux des Vieillards de cent ans & au delà qui ſont encore forts & vigoureux.

Mais ce qui rend les Hottentots encore plus ſales, c'eſt la coutume qu'ils ont de ſe frotter le corps, & la peau dont ils ſe couvrent & qui fait tout leur habillement, de beurre ou de graiſſe de mouton mêlée avec de la ſuie, & cela pour paroitre plus noirs, car ils ſont naturellement de couleur d'olive. Ils obſervent cette coutume avec beaucoup de ſoin, & depuis leur plus tendre enfance; & l'on peut dire que c'eſt la ſeule choſe en quoi ils ne ſont pas pareſſeux. Les plus pauvres ſont obligés de ſe ſervir de beurre ou de graiſſe rance, ce qui leur donne une odeur déteſtable, qui fait qu'on ne ſauroit les approcher, & qu'on les ſent plûtôt qu'on ne les voit. Mais ceux qui ſont à leur aiſe, ſont fort délicats là-deſſus, & ne ſe frottent que de ce qu'il y a de plus frais. Plus ils ſont riches, &

plus ils en emploient; c'eſt en cela que conſiſte tout leur luxe, & par où ils ſe diſtinguent des autres. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que loin de ſe ſervir d'huile de poiſſon, ils l'ont en horreur, quoiqu'ils en mangent avec plaiſir la chair. Au reſte, Mr. *Kolben* n'eſt point du ſentiment de quelques Auteurs qui croient que les Hottentots ſe graiſſent ainſi le corps pour le rendre plus agile, quoiqu'il convienne que de tous les peuples il n'y en a point qui ait plus de ſoupleſſe & de legereté de corps, juſques là que quelquefois ils devancent des chevaux à la courſe: Mais outre la raiſon qu'il a déja donnée de cette coutume, il en allegue une autre qu'il prétend être la véritable. C'eſt que comme ces peuples vont tout nuds, à la reſerve d'une peau de mouton qu'ils ſe jettent ſur les épaules, s'ils ne s'oignoient pas le corps de graiſſe, les chaleurs exceſſives qu'il fait dans ce païs là toute l'année, les épuiſeroient entiérement ſelon toutes les apparences, & hâteroient par là même leur mort.

Les Hottentots ne ſont pas ſi petits qu'on les a repreſentés, puiſque la plûpart des hommes ont cinq à ſix pieds de haut: Les femmes ſont beaucoup plus petites. Les uns & les autres ſont droits, & fort bien faits; ni trop gras, ni trop maigres. Ils ont la tête generalement fort groſſe, les yeux à proportion, le nés plat, les lèvres épaiſſes, les dents blanches comme de l'yvoire,

voire, & les jouës naturellement vermeilles, mais à force de ſe barbouiller de graiſſe & de ſuie, on a peine à s'en appercevoir. Leurs cheveux ſont comme ceux des Nègres, courts & noirs comme du jais. Les hommes ont les pieds grands & larges; les femmes les ont fort petits & fort tendres. Ils ne ſavent ce que c'eſt que ſe couper les ongles des mains & des pieds, non plus que de ſe peigner, ce qui n'augmente pas peu leur mal propreté. L'Auteur aſſure qu'il n'a vu parmi eux, pendant tout le tems qu'il a été au Cap, ni boſſu, ni tortu, ni boiteux, à la reſerve de deux qui pouvoient l'être par accident; quoique, dit-il, ils ne prennent aucun des ſoins qu'on prend des enfans en Europe. Bien loin de naitre noirs, comme pluſieurs Auteurs l'ont ſoutenu, ils ne le ſont dans aucun tems, quelque peine qu'ils ſe donnent pour le devenir. Mr. *Kolben* qui a vû un grand nombre d'enfans nouvellement nés, dit qu'ils étoient tous de couleur d'olive claire, qui à la verité devient plus foncée avec l'âge, mais qui ne noircit jamais entiérement. A cette occaſion, il nous apprend une choſe dont il déclare avoir été le témoin, c'eſt que les Negres naiſſent blancs, mais qu'au bout de dix ou quinze jours, cette couleur fait place à un noir foncé qui leur couvre tout le corps, excepté les paumes des mains & la plante des pieds, qui conſervent toujours une couleur

leur blanchâtre. Dans le Chapitre I X. il rapporte un fait fort remarquable qu'il auroit dû naturellement placer ici. C'eſt que les Hottentotes ont toutes une eſpéce de peau dure & large qui leur croit au deſſus de l'os pubis, & qui deſcendant aſſez bas, ſemble deſtinée par la Nature à couvrir leur nudité, quoiqu'elles portent par deſſus une piéce de peau de mouton. *Thevenot* dit qu'il a vû la même choſe dans ſes voiages: Mais au lieu que les femmes dont il parle, coupent de bonne heure cette peau, ou plûtôt la brulent avec un fer chaud, la regardant comme une difformité; les Hottentotes la laiſſent croitre, & ni hommes, ni femmes, n'en ſont choqués.

Chap. V. Avant que de parler en détail des diverſes Nations des Hottentots, l'Auteur a cru qu'il étoit neceſſaire de dire un mot de l'alliance & de l'amitié qui ſubſiſte entre eux & les Hollandois. A peine ces derniers ſe furent ils mis en devoir de cultiver les Terres qu'ils avoient achetées, comme on l'a dit plus haut, & d'y bâtir des Maiſons & des Forts, que les *Gunjemans* qui ſont la Nation du Cap la plus voiſine de la mer, s'oppoſérent à leur établiſſement, & appellérent toutes les autres Nations à leur ſecours pour leur faire la Guerre. Les Hollandois ſe défendirent ſi bien, & firent en differentes rencontres un ſi grand carnage de leurs ennemis, avec leurs armes à feu, que la terreur de leur nom ſe répandant chez tous les Hottentots, ceux-ci ſe virent enfin obligés de demander la paix. On la leur accorda aux conditions qu'on jugea à propos. Non ſeulement le premier marché fait avec eux fut confirmé, mais de plus on ſtipula que toutes les terres qu'ils n'occupoient pas actuellement, appartiendroient deſormais aux Hollandois, avec cette ſeule clauſe que les naturels du païs pourroient s'établir partout où ils voudroient, pourvu que ce fut dans les lieux que les Hollandois eux mèmes laiſſeroient incultes. On conclut en même tems une alliance offenſive & défenſive, qui quoi qu'elle ne fut point couchée par écrit, les Hottentots n'aiant pas l'uſage des lettres, a été religieuſement obſervée de part & d'autre, juſqu'à préſent.

Par ce Traité, les Hollandois ſont devenus en quelque maniere les Maitres de tout le païs; le Gouverneur eſt l'arbitre de tous les différens publics qui s'élevent entre les Hottentots; & ceux-ci forment comme tout autant de grandes armées, toujours campées, & prêtes à marcher au premier avertiſſement, au ſecours des Hollandois qui par conſequent n'ont rien à craindre d'une invaſion étrangére. D'ailleurs, il y en a toujours bon nombre dans la garniſon du Cap, qu'on accoutume à une certaine diſcipline, & comme on les change de tems en tems, il ne ſe peut qu'à la longue les Hottentots n'apprennent du moins à manier leurs propres armes avec avantage, & à ſe battre avec ordre. Les Chefs des Nations viennent ſouvent renouveller l'alliance avec le Gouverneur, & lui faire des préſens de bétail. Ils ſont toujours bien reçus, & on leur donne en échange de leurs préſens, du Tabac, de l'eau de vie, du corail, & d'autres choſes que l'on ſait qu'ils aiment. Ces Chefs, & la meilleure partie de leurs peuples, ont tant d'attachement pour les Hollandois, que s'ils découvrent que quelque Hottentot leur faſſe le moindre tort, ou ait ſeulement deſſein de nuire à leur Etabliſſement, ils le livrent auſſi-tôt au Gouverneur pour le punir comme il jugera à propos.

Chap. VI. Dans le Chapitre ſuivant, l'Auteur traite des différentes Nations qui diviſent les Hottentots. Il en compte ſeize, dont quelques unes ſont ſi conſiderables qu'elles peuvent mettre juſqu'à 20000. hommes ſous les armes. Il les parcourt l'une après l'autre, & marque leur ſituation, la nature du païs qu'elles occupent, & ce qu'elles ont de particulier. Nous ne ſaurions le ſuivre dans ce détail qui nous meneroit trop loin. Il finit en diſant un mot des *Caffres* dont le païs confine avec celui des Hottentots qui ſont au Nord-Eſt du Cap, le long des Côtes. On a ſouvent confondu ces deux peuples, quoiqu'il y ait une très grande différence. Les Caffres ne s'oignent point le corps, ils ne bégaient point, ni ne frappent de leur langue contre le palais en parlant. Ils habitent des maiſons quarrées & faites de platre, ce que ne font pas les Hottentots. Ils cultivent leurs terres d'une maniére toute différente. Ils ſement une ſorte de bled de Turquie, & ils en font de la biére. Ils portent des Croix penduës à leur cou; toutes choſes qui ne ſe pratiquent point parmi les Naturels du Cap.

Le Chapitre ſeptiéme eſt deſtiné à expliquer la forme de gouvernement des Hottentots. Chaque Nation a un Chef appellé *Konquer*, dont l'office eſt de commander l'armée, de diriger les negotiations, & de préſider dans les Conſeils; & ſans ſon conſentement on ne peut faire ni la paix ni la guerre. Anciennement il n'étoit diſtingué que par la beauté de la peau dont il étoit couvert, comme peau de tigre, de chat ſauvage, &c. Mais depuis que les Hollandois firent préſent à chaque Nation, en traitant alliance avec elles, d'une couronne de cuivre, il la porte conſtamment, à la tête de l'armée, dans les Conſeils, & dans toutes les ſolemnités. Sa dignité eſt héréditaire, mais ſon pouvoir eſt fort borné; car hors des cas que nous avons marqués, il n'a d'autorité que dans le village où il fait ſa reſidence. Il n'a même aucun revenu fixe pour ſoutenir ſon rang, ou recompenſer ſes travaux. Une extrème vénération que le peuple a pour lui, eſt tout l'avantage qui lui en revient. Et quoi que ſa dignité ſoit héréditaire, il eſt obligé avant que d'en être revêtu, de s'engager ſolemnellement dans une Aſſemblée nationale, à ne rien changer dans l'ancienne forme de gouvernement, ni rien entreprendre contre les prérogatives des Capitaines des *Kraals*, ou villages, ou contre les droits & les privilèges du peuple.

Après les Chefs, viennent les *Capitaines* établis pour adminiſtrer la juſtice, & veiller à la tranquilité publique dans l'étenduë de leur Juriſdiction, c'eſt à dire de leur village: Et en tems de guerre ils commandent les troupes du village, ſous le Chef ou le Roi de la Nation. Leur emploi eſt auſſi héréditaire, & ils ſont également obligés, avant que d'en faire les fonctions, de s'engager ſolemnellement en préſence du peuple de leur village, à ne point s'écarter des anciennes loix & coutumes qui y ſont en uſage, & à n'y faire aucun changement. Quand ils ont à juger de quelque affaire importante, ils aſſemblent tous les Chefs de famille, ils prennent leurs avis, & la ſentence qu'ils rendent conformément eſt ſans appel. Ils ne ſont diſtingués du reſte du peuple que par les peaux dont ils ſe couvrent, & par une longue Canne ornée d'une pomme de cuivre qu'ils portent à la main, & dont les Hollandois leur firent préſent lorş de leur établiſſement au

Cap. Il n'y a ni gages ni émolumens attachés à leurs charges. On peut les regarder comme la Nobleſſe du païs, & les Deputés de chaque village à l'Aſſemblée qui ſe tient pour règler les affaires generales de la Nation, dans le lieu où le Chef fait ſa reſidence. Celui-ci préſide dans ces Aſſemblées, & recueille les voix des Capitaines qui ſont rangés en cercle autour de lui, car tout s'y decide à la pluralité des voix.

Dans chaque village, il y a un Medecin, & quelquefois deux qui ſont choiſis du nombre des *Sages*, comme ils les appellent, ou des plus experts en Botanique & en Chirurgie. Ils voient tous les malades ſans diſtinction, & ſans aucun profit, l'honneur attaché à cet emploi étant regardé comme une recompenſe ſuffiſante. Ils ont une grande connoiſſance des vertus des ſimples, & ſavent fort bien ventouſer & ſaigner avec la lancette. Les Hottentots ont une très grande confiance en eux. Leur pharmacie eſt un myſtére impénetrable; & ſi les Patients meurent entre leurs mains, ils ſe tirent d'affaire en aſſeurant que l'effet de leurs remèdes a été empêché par quelque ſortilège, car l'idée qu'on a de leur capacité eſt telle qu'on les en croit toujours ſur leur parole.

Les Prêtres ſuivent les Medecins, car ceux-ci ont le pas chés les Hottentots. Il y en a un dans chaque village, lequel eſt auſſi électif, & dont tout l'office conſiſte à préſider aux Sacrifices, à regler ou à pratiquer certaines cérémonies religieuſes, à celebrer les mariages & les funerailles, & à faire ſur les enfans mâles l'operation dont nous parlerons dans la ſuite. On l'appelle *Suri*, c'eſt à dire *Maître*. Son emploi, comme celui des Medecins, eſt honorable, mais ſans profit, & tout ce qui lui en revient, c'eſt d'être de toutes les bonnes fêtes, & de recevoir quelques préſens de veau ou d'agneau.

Chap. VIII. Tel eſt le Gouvernement des Hottentots. Le Chapitre ſuivant roule ſur leur religion: Il n'eſt pas facile d'en donner une juſte idée. Ces peuples ſont généralement ſi reſervés là deſſus, & lors même qu'on peut les engager à en diſcourir, ils s'expliquent ſi différemment, & avec tant de contradiction, qu'on ne ſait à quoi s'en tenir. L'Auteur dit qu'il a demeuré long-tems au Cap avant que de pouvoir s'aſſurer de rien à cet égard. Les Européens qui y ſont, du moins pour la plûpart, loin de chercher à s'inſtruire de la religion des Naturels, & d'en inſtruire les Voiageurs, ne queſtionnent les premiers que pour ſe moquer de leurs opinions & de leurs coutumes, & prennent plaiſir à tromper les autres, en leur débitant là-deſſus mille fictions. Ce ne fut qu'en pénétrant bien avant dans le païs, que Mr. *Kolben* put ſe ſatisfaire en partie;

les habitans aiant moins de commerce avec les Européens, en étoient auſſi moins défians & plus ouverts. Voici ce qu'il en apprit, & qu'il donne pour certain.

Les Hottentots croient un Etre ſuprème, Créateur du Ciel & de la terre, arbitre du monde, par le pouvoir duquel toutes choſes ont été faites & ſubſiſtent, & qui poſſède des attributs & des perfections incompréhenſibles. Ils l'appellent *Gounja Gounja*, ou *Gounja Ticqvoa*, c'eſt-à-dire *le Dieu des Dieux*; & ils diſent qu'il ne fait de mal à perſonne, que perſonne n'a lieu de redouter ſon pouvoir, & qu'il habite fort au deſſus de la Lune. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt qu'ils ne rendent aucune eſpèce de culte à ce Dieu ſuprème qu'ils reconnoiſſent; & quand on leur en demande la raiſon, ils ne peuvent ou ne veulent point en donner. Mais ils adorent la Lune qu'ils régardent comme une Divinité inferieure, ou comme l'image viſible du Dieu inviſible. Ils lui attribuent le pouvoir de diſpenſer à ſon gré la pluie & le beau tems, & c'eſt pour lui demander l'un ou l'autre, ſuivant qu'ils en ont beſoin, qu'ils l'invoquent. Ils s'aſſemblent de nuit en raſe campagne, à la pleine & à la nouvelle Lune, quelque tems qu'il faſſe. Là après avoir fait mille contorſions & mille grimaces auſſi ridicules qu'horribles, ils ſe jettent à terre tout de leur long, & pouſſent des cris affreux qui font retentir tous les environs. Enſuite, ils ſe relèvent ſubitement, & frappant la terre du pied & criant comme des enragés, ils adreſſent à la Lune, vers laquelle ils ont le viſage tourné, ces paroles, *Mutſché Atzé Cheràqua Kabà chori Ounqûa*, c'eſt à dire, *je vous ſaluë, accordés nous de la pâture pour notre bétail & du lait en abondance.* Ils repetent cette priére, ou quelque autre ſemblable, en dançant & battant des mains, juſques à ce qu'ils n'en puiſſent plus; & alors ils ſe repoſent auſſi long-tems qu'il le faut pour recommencer, en s'accroupiſſant, tenant leur tête avec leurs mains, & appuiant leurs coudes ſur leurs genoux. Ils paſſent la nuit entiere, & quelquefois même une partie du jour ſuivant dans cet exercice, & ils s'en retournent chez eux avec toutes les démonſtrations poſſibles de ſatisfaction & de joie.

Les Hottentots adorent auſſi comme une Divinité bienfaiſante, un Inſecte qui eſt, à ce qu'on dit, particulier à leur païs. Il n'eſt pas plus grand que le petit doigt d'un enfant, il a le dos verd, le ventre tacheté de blanc & de rouge, deux ailes, & ſur la tête deux cornes. Dès que les Hottentots l'apperçoivent, ils lui rendent le plus profond hommage; & s'il arrive qu'il honore de ſa préſence un village, tous les habitans ſe raſſemblent autour de lui avec d'auſſi grands tranſports de devotion que ſi le Maitre de l'Univers étoit venu au milieu d'eux. Ils chantent & danſent autour de lui par bandes, comme des gens hors d'eux mêmes, & lui jettent de la poudre d'une herbe qu'ils appellent *Buchu*, & nos Botaniſtes *Spiræa.* Ils couvrent auſſi de la même poudre le dedans & le dehors de leurs huttes, & tout ce qui leur appartient; & ils tuent deux brebis en actions de graces: Car ils s'imaginent que cette divinité ailée leur apporte la proſperité, le pardon de toutes leurs fautes, & la ſageſſe pour mieux vivre à l'avenir; & ils ne doutent point que leur village ne ſoit bien-tôt diſtingué par quelque bénédiction extraordinaire.

S'il arrive que cet Inſecte ſe poſe ſur un Hottentot, on le regarde dès là comme un ſaint, & on le venère comme tel. Le bœuf le plus gras du village eſt offert en ſacrifice d'action de graces, on en donne les entrailles bien nettoiées & bouillies, avec la graiſſe & la coiffe, au prétendu ſaint qui s'en regale ſeul; les hommes en mangent la chair auſſi bouillie, & les femmes le bouillon; la joie eſt univerſelle, & la fête des des plus célèbres. On prend la coiffe qu'on ſaupoudre de *Buchu*, & après l'avoir bien tordüe comme une corde, on la met au cou du ſaint en guiſe de collier, & il eſt obligé de la porter jour & nuit juſqu'à ce qu'elle pourriſſe & qu'elle tombe par piéces, ou que la divinité ailée juge à propos de ſe poſer ſur quelque autre habitant du village. Pour ce qui eſt de la graiſſe, il faut qu'il s'en oigne avec ſoin le corps, qu'il ne ſe ſerve d'aucune autre, tant qu'elle dure, & qu'il n'en perde quoi que ce ſoit. L'Auteur aſſure avoir été plus d'une fois témoin de cette ſolemnité religieuſe, & il rapporte à cette occaſion une hiſtoire aſſés ſinguliére qui eſt arrivée ſous ſes yeux, & qui fait bien voir juſques où va la ſuperſtition de ces peuples pour ce vil inſecte; mais elle eſt trop longue pour l'inſerer ici.

Ils rendent encore un culte religieux à leurs Saints & à leurs Héros qui ſont decedés. Ils ne leur érigent pas, à la verité, des temples, des tombeaux, des ſtatues, ou d'autres monumens publics; mais ils leur conſacrent des bois, des montagnes, des prairies, & des riviéres. Quand ils paſſent auprès de ces lieux conſacrés, ils s'arrêtent pour ſe rappeller la mémoire, ou méditer ſur les vertus du Saint ou du Heros, & pour implorer ſa protection tant pour eux que pour leur bétail. Quelquefois ils s'aquittent de ce devoir ſans branler, & dans un parfait ſilence, la tête enveloppée de la peau qu'ils portent. D'autrefois ils danſent, chantent, & frappent des mains comme des forcenés.

Mais il règne parmi les Hottentots une autre eſpèce d'idolatrie, bien plus étrange que toutes celles que nous venons de décrire. C'eſt qu'ils adorent une certaine Divinité malfaiſante qu'ils appellent *Touqûoa*, & qu'ils regardent comme le principe pe & la cauſe de tous les maux imaginables. Ils diſent que c'eſt un petit Dieu inferieur, d'une humeur bizarre & fâcheuſe, qui ne ſe plait que dans le deſordre, & qui ne laiſſe guère en repos les pauvres Hottentots. Ainſi ils lui rendent hommage pour l'adoucir, & ſe mettre par là à couvert des triſtes effets de ſa noire malice. Ils lui offrent un bœuf ou une brebis, & font pluſieurs cérémonies extravagantes qu'ils croient lui être agréables.

Voilà tout ce que Mr. *Kolben* a pu apprendre de certain touchant la religion des Hottentots. Il ajoute une choſe qui eſt bien triſte, c'eſt que quelques groſſiéres & abſurdes que ſoient leurs pratiques ſuperſtitieuſes, il eſt comme impoſſible de les en faire revenir, tant ils en ſont infatués. Si vous voulés raiſonner avec eux là deſſus, ils affectent auſſi-tôt un morne ſilence, ou ils s'enfuient, & vous plantent là. Ils ſemblent nés avec une antipathie mortelle pour toute autre religion que pour la leur. La Compagnie des Indes n'a épargné ni ſoins ni dépenſe pour les amener au Chriſtianiſme, mais tous ſes effors ont été juſqu'ici inutiles; & l'Auteur oſe aſſurer qu'on ne doit pas s'attendre à un meilleur ſuccés au moins de tout ce ſiécle. Il raconte à ce ſujet une petite hiſtoire qui ne fait que trop connoitre l'éloignement naturel, & preſque invincible de ce peuple pour la foi Chrétienne.

Mr. *Van der Stel* prit chez lui un Hottentot dans ſon enfance, & l'éleva dans la Religion & les mœurs des Européens du Cap, ſans lui laiſſer avoir que peu ou point de commerce avec les Naturels. En peu d'années cet Enfant apprit très bien les principes du Chriſtianiſme, diverſes langues, & tout ce qu'on voulut lui enſeigner. Le Gouverneur en conçut auſſitôt de grandes eſpérances, & dès qu'il eut atteint un certain age, il l'envoïa aux Indes, au ſervice du Commiſſaire general de la Compagnie. Il s'y conduiſit avec beaucoup de prudence & de ſageſſe, & y reſta juſqu'à la mort de ce Commiſſaire, qu'il revint au Cap. Quelques jours après ſon arrivée, étant allé voir ſa famille, il ſe dépouilla de ſon habillement Européen, & s'équippa à la mode de ſon païs, avec une peau de mouton. Cela fait, il empaquetta ſes habits, & les apportant aux pieds du Gouverneur, il lui tint ce diſcours „ Aiés la bonté, Monſieur, de vous „ ſouvenir qu'aujourd'hui je renonce pour „ toujours à cet habillement, & en même „ tems à la Religion Chrétienne. Je veux „ vivre & mourir dans la Religion, les „ mœurs, & les coutumes de mes Ancê„ tres. Je vous demande ſeulement la „ grace de me laiſſer le collier & le cou„ telas que je porte. Je les garderai pour „ l'amour de vous ". A peine eut il prononcé ces mots, que ſans attendre de réponſe,

ponſe, il partit & s'enfuit avec une viteſſe ſurprenante dans ſon pais, d'où il n'eſt, jamais revenu au Cap.

Mr. *Kolben* dit qu'il ſe rencontra pluſieurs fois dans les divers voiages qu'il fit aux environs du Cap, & qu'il fut ſurpris de lui trouver une connoiſſance peu commune de la Religion Chrétienne, & un eſprit très cultivé. Il lui reprocha dans les termes les plus vifs ſon Apoſtaſie, & mit tout en œuvre pour le ramener à la foi; mais il fut ſourd à toutes ſes exhortations, & inſenſible à toutes ſes careſſes. La ſeule raiſon qu'il lui allegua pour juſtifier ſa conduite, fut qu'il lui étoit impoſſible, & à tous ceux de ſa Nation, d'obſerver les préceptes de l'Evangile. L'Auteur fait là deſſus une reflexion très ſenſée, c'eſt qu'il eſt fort à craindre que la mauvaiſe vie des Chrétiens n'eut confirmé cet Hottentot dans cette penſée, & ne ſoit en general une des grandes cauſes du peu de progrès que fait le Chriſtianiſme parmi les Infidèles, & ſur tout au Cap.

Chap. IX. Outre ce qu'on vient de dire de la Religion des Hottentots, ils ont pluſieurs coutumes fort extraordinaires, qu'on peut regarder comme en faiſant en quelque maniére partie. Telle eſt celle de retrancher un teſticule aux Mâles, à l'age de huit ou neuf ans; ce qui s'obſerve avec beaucoup d'exactitude & de cérémonie chez toutes les Nations *Hottentotes*. Mr.

Kolben dit avoir vû pluſieurs fois cette opération, & voici la deſcription qu'il en fait. Après avoir bien frotté le Patient de la graiſſe des entrailles d'une brebis nouvellement tuée pour ce ſujet, on le couche à terre ſur le dos, on lui lie les mains & les pieds, & cinq ou ſix de ſes amis le tiennent de force étendu dans cette poſture. Alors le Prêtre vient avec un couteau bien tranchant (car ils n'ont pas de meilleur inſtrument) & aiant fait dans le *Scrotum* une inciſion d'un pouce & demi, il lui enlève le teſticule gauche, & lie les vaiſſeaux avec une promtitude & une dexterité qui ſurprendroient nos plus habiles Operateurs. Enſuite, il introduit à la place une petite boule de la même groſſeur, faite de la graiſſe de la brebis mêlée avec de la poudre de quelques herbes medicinales, & ſur tout de *Buchu*; & puis il cout la plaie fort adroitement. Pour cela il ſe ſert de l'os d'un petit oiſeau, comme d'une alène, & d'un filament de nerf de mouton en place de fil; ce qui eſt tout auſſi commode, & moins dangereux, à ce que croit l'Auteur, qu'aucun autre inſtrument en uſage parmi les Européens. Il en juge ainſi parce que cette maniére de coudre les plaies n'a jamais eu, que l'on ſache, de mauvaiſes ſuites, & qu'elles ſe gueriſſent bien-tôt ſans beaucoup de ſoin.

L'Operation finie, le Prêtre oint de nouveau le Patient avec de la graiſſe toute chaude de la brebis tuée, ou plûtôt il lui en arroſe tout le corps, & avec tant d'abondance que lorſqu'elle eſt refroidie elle forme une eſpèce de croute. Ce qu'il y a de riſible c'eſt qu'alors l'Operateur fait avec ſes ongles des ſillons dans cette croute, d'une extremité du corps à l'autre, & piſſe deſſus copieuſement, aiant ſoin de ſe reſerver pour l'occaſion; après quoi il le frotte bien fort par tout, & le laiſſe dans cet état. Auſſi-tôt chacun l'abandonne, & le pauvre miſerable tout tremblant, & plus mort que vif, ſe traine comme il peut dans une petite hute qu'on lui a bâti exprès tout proche du lieu où l'opération s'eſt faite. Il y paſſe deux jours ou environ, ſans voir perſonne, & ſans autre rafraichiſſement que la graiſſe qui lui couvre le corps, & qu'il peut lécher s'il veut. Au bout de ce tems, il ſort & ſe montre à tout le village, auſſi bien rétabli que s'il n'avoit eu aucun mal; & pour le prouver, il ſe met à courir avec la legereté d'un cerf.'

Mais les Parens du Patient ne l'ont pas plûtôt abandonné, qu'ils ſe retirent, avec le Prêtre, dans leur hute où tous les hommes du village s'aſſemblent en diligence pour les feliciter, & faire la fête avec eux. On fait bouillir la chair de la brebis qu'on a tuée à cette occaſion; les hommes la mangent, ou pour mieux dire, la dévorent, & ils envoient le bouillon à leurs femmes, ſelon la coutume. Le reſte du jour, & toute la nuit ſe paſſent à fumer, à chanter, & à danſer. Le lendemain ils ſe couvrent la tète de poudre de *Buchu*, & s'oignent le corps du reſte de la brebis, après quoi ils s'en retournent chez eux. Pour ce qui eſt de l'Operateur, ſi les Parens du Patient ſont riches & de bonne volonté, ils lui font préſent d'un Veau ou d'un Agneau pour le recompenſer de ſes peines.

Tous ceux qui ont publié juſqu'ici des Relations du Cap, ont cru ſur des raiſons de vraiſemblance, & même ſur le témoignage de quelques Hottentots, que cette coutume ſi extraordinaire n'a d'autre but que de procurer aux Mâles plus d'agilité & de legéreté à la courſe. Mais quoi que notre Auteur convienne que l'extraction d'un teſticule peut y contribuer, il nie que c'en ſoit là la vraie raiſon, & il dit que l'aiant demandée à quelques Hottentots des plus intelligens, ils lui avoient répondu que c'eſt une Loi établie parmi eux de tems immémorial, qu'aucun homme ne pourra connoitre une femme, qu'on ne lui ait premiérement ôté le teſticule gauche. Cette Loi eſt ſi ſacrée, que ſi quelcun venoit à la violer il n'y iroit pas moins que de ſa vie, & la femme même qui auroit eu le malheur de coucher avec un tel homme, quoi qu'innocemment, courroit riſque d'être miſe en piéces par celles de ſon Sexe.

Auſſi

Auſſi ont elles grand ſoin quand elles ſe marient, de faire examiner préalablement, par leurs Parens, ceux qui les recherchent; d'autant plus que c'eſt une opinion règnante parmi elles, qu'un homme à deux teſticules engendre conſtamment des jumeaux. Au reſte, Mr. *Kolben* croit que cette coutume pourroit bien être une corruption de la circonciſion, quelque peu de rapport qu'elle paroiſſe avoir avec cette ancienne cérémonie. La choſe n'eſt pas impoſſible, mais eſt elle vraiſemblable ? C'eſt à nos Lecteurs à en juger.

Une autre coutume remarquable, parmi les Hottentots, eſt celle de recevoir les jeunes garçons dans la Societé des hommes; ce qui ſe fait lorſqu'ils ont environ dix & huit ans, avec de grandes cérémonies que l'Auteur décrit fort au long & que nous rapporterons en deux mots : Tous les hommes du village s'aſſemblent, & forment un cercle, au dehors duquel celui qui doit être admis ſe tient à quelque diſtance dans une poſture des plus riſibles Le plus âgé de la troupe ſe lève, & après avoir demandé l'avis de l'Aſſemblée, il ſort du cercle, & s'adreſſant au jeune homme, il lui fait une longue exhortation, au bout de laquelle il ſe met à piſſer ſur lui par repriſes, tandis que le gars reçoit ſon urine avec avidité, & s'en frotte le corps, la mêlant avec la graiſſe & la ſuie dont on l'a auparavant enduit. Enſuite il le félicite

cite de l'honneur qu'on va lui faire, & lui donne ſa bénédiction en ces termes, qu'il prononce à haute voix, *Que la bonne fortune t'accompagne! Vis long tems. Crois & Multiplie. Que ta barbe puiſſe bien-tôt paroitre!* Enſuite il l'introduit dans le cercle des hommes, où il eſt proclamé. Juſques l'a il n'eſt pas permis aux Jeunes gens de converſer avec les hommes, pas même avec leurs pères; les mères ont tout le ſoin de leur éducation, elles ne les perdent point de vuë, & les ménent par tout où elles vont. Mais dès lors, elles ſont ſi bien déchargées de ce ſoin, que leurs enfans, ainſi admis au rang des hommes, n'ont abſolument plus de commerce avec elles, & ſemblent avoir oublié tout ce qu'ils leur doivent; ce qui va ſi loin qu'ils peuvent les maltraiter & les inſulter impunément, comme ſi c'étoit une marque d'un courage mâle. La cérémonie de leur reception eſt ſuivie d'une fête à leur maniére, que les parens donnent à tout le village, & qui dure aſſez long-tems. Les Hottentots aiment ſi fort ces ſortes de réjouïſſances, qu'ils en font dans toutes les occaſions tant ſoit peu extraordinaires, comme lorſque quelcun d'eux eſt relevé d'une grande maladie, ou réchappé d'un danger éminent; lorſqu'ils ont fait un grand carnage de bêtes ſauvages qui dévorent leur bétail; lorſque tout un Village change de demeure, ſoit parce que le bétail n'y trouve plus de pâturage, ſoit parce qu'un tant y eſt mort de mort violente ou naturelle; lorſque leur bétail a été delivré de quelque maladie épidemique, après avoir offert à la Lune, qui eſt leur Divinité tutelaire, des ſacrifices propitiatoires en abondance; enfin lorſqu'ils font paſſer par le feu, ou plutôt au travers d'une fumée épaiſſe, leurs beſtiaux pour les impregner d'une odeur qui empéche que les chiens ſauvages ne les attaquent; car ces animaux qui infeſtent le païs & qui vont par troupes, ſont de tous les plus à craindre pour le bétail, & y font quelquefois d'affreux ravages. C'eſt du moins là la raiſon que Mr. *Kolben* dit qu'un Hottentot de bon ſens lui a donnée d'une coutume ſi extraordinaire.

Les naturels du Cap ont adopté le mot Hollandois *Andersmaken*, qui ſignifie *changer en mieux*, pour deſigner toutes ces fètes, comme ſi le but en étoit de les rendre meilleurs & plus ſages, & qu'elles fiſſent partie de leur religion. Auſſi eſt il à remarquer que quoi qu'ils aiment extrèmement les liqueurs fortes, ils n'en boivent jamais, ou ils n'en boivent que très peu dans leurs réjouïſſances publiques: On ne les voit point, comme les Européens, ſouiller leurs feſtins par des excès honteux. Ils peuvent chanter, danſer, & cauſer enſemble avec toute la gaieté poſſible, des jours entiers, pourvu qu'ils aient du tabac ou du *Dacha*, & de l'eau mêlée avec du lait, qui eſt leur boiſſon ordinaire.

Il eſt tems de finir cet Article. Nous donnerons le précis du reſte de ce Livre dans le Volume ſuivant de cette Bibliotheque.

ARTICLE II.

Free Thoughts concerning Souls: In four Eſſays: I. of the Humane Soul conſidered in its own nature. II. Of the Humane Soul compar'd with the Souls of Brutes. III. Of the ſuppoſed Præ-exiſtent ſtate of Souls. IV. Of the future ſtate of Souls. To which is added an Eſſay on Creation. By the Author of the Impartial Inquiry, &c. C'eſt-à-dire, *Penſées libres ſur l'Ame En quatre Eſſais. I De l'Ame conſiderée en elle même: II. De l'Ame humaine comparée avec celle des Bêtes. III. De la prétenduë préexiſtence des Âmes. IV. De l'Etat futur des Âmes après la mort. On y a joint un eſſai ſur la Creation. Par l'Auteur de* l'Examen impartial, &c. A *Londres*, chez R. *Robinſon*, 1734. 8. pp. 168.

L'Auteur de cet Ouvrage eſt Mr. *Colliber* qui publia en 1729, un Livre ſous ce titre, *The Chriſtian Religion founded on rea-*

reaſon, &c. La Religion Chrétienne fondée ſur la raiſon &c. Quelques années auparavant il avoit mis au jour un pétit Traité *ſur l'Exiſtence & la Nature de Dieu*, qui eſt fort recherché. Celui dont nous allons donner le precis renferme, comme on le voit par le titre, cinq Eſſais, & châcun de ces Eſſais eſt diviſé en pluſieurs ſections. Dans le premier qui roule ſur la nature de notre ame & qui fait plus du tiers de ce Volume, l'Auteur fait voir d'abord, que la diſtinction *Ariſtotelicienne* d'ame *ſenſitive*, & d'ame *raiſonnable*, eſt également mal fondée & peu neceſſaire, puiſque la ſenſation & le raiſonnement ne ſont que des facultés particuliéres, ou des modifications différentes d'un ſeul & même principe intérieur. On n'en ſauroit douter, ſi l'on conſidère que toute ſenſation ou perception eſt dans le fond un acte de la penſée, & que le raiſonnement n'eſt que l'examen & la comparaiſon de nos perceptions ou de nos idées. Mais quelle eſt la nature de ce principe intérieur d'où naiſſent ces differentes facultés ou ces differens actes, & que nous appellons proprement notre ame? Eſt ce une ſimple particule, ou un compoſé des particules les plus ſubtiles de notre corps? Ou n'eſt ce point quelque choſe de diſtinct, & d'indépendant du corps? On convient univerſellement que le cerveau, auquel aboutiſſent comme à leur centre tous les nerfs du corps, eſt le ſiége de la ſenſation

tion, de ſorte qu'il eſt naturel de placer l'ame dans cet endroit. Si quelque particule du corps conſtituë ce principe penſant, elle doit aſſurement ſe trouver parmi les eſprits animaux les plus ſubtils qui coulent avec abondance dans le cerveau; comme il paroit par les tournoiemens de tête, qui ne peuvent proceder que d'un mouvement circulaire de ces eſprits, par la chaleur qui monte à la tête, lorſque l'eſprit eſt fortement appliqué à quelque objet, & par l'épuiſement que cauſe une longue & profonde méditation. Si donc l'ame n'eſt pas eſſentiellement diſtincte du corps, il faut que ce ſoit une ſimple particule, ou un compoſé de diverſes particules dans le cerveau.

L'Auteur s'étend à refuter l'une & l'autre de ces ſuppoſitions. La premiére paroitra évidemment fauſſe ſi l'on conſidère qu'une ſimple particule, c'eſt-à-dire, une de ces plus petites parties dont les corps ſont originairement compoſés, eſt incapable de recevoir tout à la fois cette grande varieté de ſenſations dont l'ame eſt ſuſceptible. L'impreſſion des objets exterieurs ne ſauroit ſe faire ſur elle que par le moien d'autres particules des eſprits animaux. Mais ſi toutes les particules primitives qui compoſent ces eſprits ſont d'une égale ou à peu près égale groſſeur, comme Mr. *Colliber* le prouve au long, il eſt impoſſible qu'aucune d'elles ait tout à la fois toutes les ſenſations qui doivent naitre des diverſes impreſſions des autres particules. Quelque capable de ſentiment qu'on la ſuppoſe, elle ne ſauroit jamais recevoir qu'une ſeule impreſſion en même tems, n'y aiant qu'une ſeule particule qui puiſſe agir ſur elle à la fois, & par conſequent elle ne ſauroit jamais éprouver cette varieté de ſenſations que notre ame éprouve. Un exemple rendra la choſe plus ſenſible. L'œil peut recevoir tout à la fois l'impreſſion d'un grand nombre d'objets exterieurs, parce que les particules des raions de lumiére ſont incomparablement plus petites que la prunelle au travers de laquelle ces particules paſſent. Mais ſi elles étoient toutes d'une grandeur égale à celle de la prunelle, il eſt certain que l'œil ne pourroit recevoir qu'un ſeul raion, & par conſequent qu'une ſeule impreſſion à la fois, ce qui ne produiroit aucune varieté de ſenſation, ou de perception des objets extérieurs. Il en eſt de même dans le cas dont il s'agit.

Cependant, l'Auteur veut bien ſuppoſer pour un moment que les particules primitives dont les corps ſont compoſés ſoient d'inégale groſſeur que celles qui ont plus de volume ſoient capables de ſentiment & de penſée, & que les autres leur ſervent ſimplement d'organes: Mais il demande quel avantage l'on peut tirer de cette ſuppoſition. Les particules les plus groſſes ne ſe-

ſeroient-elles pas dans ce cas pour l'eſſentiel, la même choſe que ce que nous appellons eſprit? Auſſi eſt ce probablement ce qui a engagé nos *Matérialiſtes* modernes à abandonner l'opinion que l'ame n'eſt qu'une ſimple particule indiviſible, ou qu'un Atome, & à ſoutenir avec les anciens *Atomiſtes*, qu'elle eſt un composé, ou du moins le reſultat d'un composé de ſemblables particules.

Mais Mr. *Colliber* fait voir par divers argumens que cette derniére ſuppoſition n'eſt pas mieux fondée que la précedente. Déja il eſt certain que le principe penſant doit être quelque choſe de fixe, & non pas de volatil & dans un mouvement perpetuel, comme le ſont les eſprits animaux; autrement nos penſées ſeroient dans une agitation & une confuſion continuelle, & nous ſerions incapables de pourſuivre avec fermeté aucun deſſein. De plus, ſi ce principe intérieur étoit composé, nos ſenſations n'auroient aucune liaiſon, & nos actions qui en ſont les ſuites, aucune uniformité. Les eſprits animaux ſont ſans doute neceſſaires pour que les objets extérieurs puiſſent exciter quelque ſenſation dans notre ame; mais il ne s'enſuit pas qu'ils aient par eux mêmes la faculté de l'exciter; il faut qu'ils agiſſent ſur un ſujet actuellement penſant, ſans quoi leur mouvement, quelque rapide qu'il ſoit, ne produira jamais qu'un changement de ſituation ou de figure. Si l'on dit que les couleurs & les ſons reſultent de la ſeule figure & du ſeul mouvement des objets, quoi que ce ſoit des choſes différentes de la figure & du mouvement, & qu'ainſi la penſée, quoique différente de la figure & du mouvement, peut très bien reſulter de leur compoſition; l'Auteur répond que les couleurs & les ſons ne ſont pas plus dans les objets de la vuë & de l'ouïe, que la douleur n'eſt dans ceux de l'attouchement. C'eſt dans l'ame qu'il faut les chercher; car s'il n'y avoit point d'Etre penſant, la figure & le mouvement, quelque compoſés qu'on les ſuppoſe, ne ſauroient jamais exciter, & beaucoup moins produire la couleur, le ſon, ou la douleur. Ajoutés à cela, que la compoſition, ou le mêlange de certaines parties, ne change point la nature de ces parties. Or comme les particules primitives, des eſprits animaux ſont eſſentiellement diſtinctes les unes des autres, elles doivent retenir cette diſtinction malgré leur union la plus étroite; & par conſequent, quand on les ſuppoſeroit capables de ſenſation, chacune d'elles ne ſauroit appercevoir qu'une partie des objets qui feroient impreſſion ſur leur tout. Mais dans ce cas nous ne pourrions jamais avoir d'idée d'un objet entier, n'y ayant rien dans le compoſé qui fût capable de réünir & de comparer une partie de l'objet avec une autre, ni de reflêchir ſur une telle comparaiſon. Suppoſons, par exemple,

ple, que les particules d'un miroir ſoient révêtuës de la faculté de penſer ; cependant, comme ces particules ſont auſſi réellement diſtinctes les unes des autres, que ſi elles étoient à une grande diſtance, chacune d'elles ne peut appercevoir qu'une certaine partie de l'objet dont le miroir entier reçoit l'impreſſion, c'eſt à dire, une partie proportionnée à ſon étenduë; de ſorte que ce qui eſt apperçu par une de ces particules, ne ſauroit abſolument être apperçu des autres : Et comme le miroir n'eſt composé que de ces particules-là, il n'y a rien en lui qui puiſſe réünir leurs diverſes perceptions imparfaites, & par conſequent il ne ſauroit jamais avoir une idée complette de l'objet, telle que notre ame s'en forme.

Il eſt donc inconteſtable par ce qu'on vient de dire, que l'ame n'eſt pas matérielle & n'eſt point dépendante du corps, & qu'ainſi elle en eſt eſſentiellement diſtincte. Mais ſi l'on veut ſavoir plus particuliérement en quoi conſiſte ſa nature, il n'y a qu'à ſe ſouvenir que ce qui rend les particules de notre corps incapables des ſenſations que nous éprouvons au dedans de nous, c'eſt qu'elles ſont naturellement diſtinctes & ſeparables les unes des autres. Car il ſuit de là que notre ame doit être une ſubſtance ſimple & ſans compoſition, & par conſequent indiviſible. Cependant comme l'experience prouve que l'ame agit ſur le corps, & reciproquement le corps ſur l'ame, l'Auteur croit qu'on peut très bien en conclurre que l'ame eſt une ſubſtance qui tient le milieu entre la matiere & la nature de Dieu. Ce qu'il dit là deſſus eſt fort extraordinaire, & ſent un peu la contradiction. Voici comme il s'exprime.

,, Si l'ame reçoit l'impreſſion des objets
,, extérieurs par le moien de la matiére
,, dont nos corps ſont compoſés, c'eſt une
,, preuve, ce ſemble, qu'elle n'eſt pas d'une
,, nature entiérement différente de la
,, matiére; & ſi elle agit ſur le corps par
,, une force inhérente, comme une conſtante
,, experience le fait voir, cela découvre
,, un pouvoir que nous ne pouvons guère
,, mieux comprendre que celui qui a donné
,, le mouvement aux plus grands corps de
,, l'Univers. Je dis que l'ame humaine ne
,, peut pas être, ce ſemble d'une nature
,, entiérement différente de la matiére,
,, puiſqu'elle eſt paſſive auſſi bien qu'active.
,, Car comme Mr. *Locke* le remarque (*a*),
,, *l'Eſprit pur, c'eſt à dire Dieu, étant ſeulement
,, actif, & la pure matiere ſeulement
,, paſſive, on peut croire que ces autres Etres
,, qui ſont actifs & paſſifs tout enſemble, participent
,, de l'un & de l'autre.* C'eſt au
,, moins là l'opinion la plus naturelle, &
,, la plus conforme au ſentiment commun
,, du genre humain, qui s'élève contre cer-

(*a*) *Eſſai de l'entendement, humain.* Liv. II. chap. 23. p. 239.

„ tains Philoſophes qui en dépouillant l'a-
„ me de tout ce qui appartient à l'idée de
„ matiére, en ont fait ou *un ſimple Acte*,
„ ſans aucun Agent convenable, ou un ſim-
„ ple aſſemblage de *Puiſſances actives*, ſans
„ aucun ſujet qui les renferme “.

S'il nous eſt permis de dire notre penſée ſur cet article, il nous paroit qu'il eſt tout auſſi difficile de concevoir une ſubſtance ſimple, & ſans compoſition, qui tienne de l'eſprit & du corps, que de comprendre comment l'eſprit & le corps agiſſent reciproquement l'un ſur l'autre : Nous n'avons pas même d'idée de cette eſpéce de ſubſtance.

Dans la 5. Section, Mr. *Colliber* remarque que la diſtinction eſſentielle qu'il y a entre le corps & l'ame prouve par une conſequence claire & neceſſaire que l'ame eſt ſeparable du corps. Ainſi ſans s'arrêter à le démontrer, il examine les circonſtances & la maniére de cette ſéparation. L'ame étant une ſubſtance ſimple & ſans compoſition, doit ſubſiſter dans ſon entier après la mort, & conſerver les mêmes proprietés & les mêmes facultés qu'elle poſſedoit auparavant, à moins qu'elle n'en ſoit depouillée pas une Puiſſance ſupérieure. Il n'en faut pas même excepter nos ſenſations, qui bien qu'elles dépendent à préſent du corps, ſeront alors d'autant plus vives qu'elles ſeront excitées immédiatement par les objets exterieurs. Outre ces ſentations, nous en aurons bien d'autres, ſuivant l'Auteur, plus parfaites & plus conformes à la vraie nature des choſes. Ainſi l'ame ſeparée du corps eſt tout comme auparavant, ſuſceptible de joie & de triſteſſe, de deſirs & d'averſion, d'eſpérance & de crainte, & de toutes les autres paſſions qui ſont des ſuites naturelles de nos ſenſations. Non ſeulement elle conſerve le pouvoir qu'elle a de mouvoir ſon corps, mais de plus, ſi l'on en croit Mr. *Colliber*, il eſt très raiſonnable de penſer qu'elle l'exerce actuellement ſur d'autres corps; car dit il, comme elle ne peut connoître les objets extérieurs que par ſenſation, & que pour cela il faut que ces objets faſſent impreſſion ſur elle, on peut très bien en conclurre qu'elle agit auſſi à ſon tour ſur eux, & qu'elle les meut avec une extrème facilité, en ſorte qu'ils ne ſauroient apporter aucun abſtacle à la liberté de ſes opérations.

Tout le monde ne couviendra pas de la juſteſſe de cette concluſion; elle eſt fondée ſur trois ſuppoſitions qui nous paroiſſent également précaires: La premiére, que l'ame ſeparée du corps aura une connoiſſance autant & plus parfaite des objets exterieurs. que celle qu'elle en a préſentement. La ſeconde, que cette connoiſſance ne pourra s'aquerir que par la voie de ſenſation; & la troiſiéme que l'ame participe de la nature du corps, qu'elle à une certaine ſolidité & une certaine étenduë pour recevoir l'impreſſion des objets extérieurs. Juſqu'à ce que l'Auteur ait bien établi ces trois principes, on ne ſauroit regarder le pouvoir qu'il attribuë à l'ame, dans ſon état de ſeparation, de mouvoir les corps à ſon plaiſir, que comme une conjecture en l'air. Auſſi n'a-t-il pû diſſimuler lui même une objection qu'il a bien ſentie qu'on lui feroit, c'eſt que ſi les ames ſeparées du corps ſont ſujettes à l'impreſſion des objets exterieurs, il s'enſuit qu'elles peuvent recevoir & reflechir les raions de la lumiére, & par conſequent devenir viſibles. Mais il croit ſe tirer d'affaire en diſant qu'une ſubſtance peut égaler en étenduë un million de particules de matiére, & cependant être inviſible, comme il paroit parce que quoique les microſcopes groſſiſſent les objets à un degré ſurprenant, ils ne ſauroient pourtant nous faire appercevoir la grandeur ou la figure des particules primitives des fluïdes. Il ajoute qu'outre la petiteſſe des objets, il y a pluſieurs choſes qui peuvent contribuer à les rendre inviſibles, comme l'extrème rapidité de leur mouvement, la diſſipation des raïons de lumière, &c. Cette réponſe fait aſſez voir l'embaras de l'Auteur, & le peu de ſolidité de ſon hypothèſe. Attribuer à l'ame de l'étenduë, & un mouvement local, n'eſt ce pas évidemment la ſuppoſer matérielle, & donner gain de cauſe aux Déïſtes?

Voici une autre objection que Mr. *Collibert* ſe fait ; car il faut lui rendre cette juſtice qu'il ne déguiſe pas ce qu'on peut alleguer contre ſon ſentiment: La ſolidité, d'où reſulte la reſiſtance, n'eſt elle pas une proprieté particuliére de la matiére? Il répond „ que ſi par la ſolidité on entend ici, „ comme on le doit, l'impenetrabilité par la „ matiére, il eſt très certain que la ſolidité n'eſt point une proprieté particuliére „ de la matiére. Au contraire, la ſubſtance de l'Etre increé, quoi qu'abſolument in„ viſible, eſt la plus parfaitement ſolide, „ parce qu'elle eſt tout à fait impenetra„ ble par la matiére, ou par quelque autre „ Etre que ce ſoit : Et de là vient qu'elle „ pénètre, & qu'elle remplit toutes choſes, „ mais ſans aucune reſiſtance ; car la reſiſ„ tance n'a lieu qu'entre des ſubſtances de „ même nature ou de nature approchante, „ comme le ſont tous les Etres créés, „ leſquels ne peuvent par conſequent pene„ trer aucune ſubſtance “. Il eſt à craindre que cette réponſe ne paſſe dans l'eſprit de bien des gens pour un vrai galimathias où l'Auteur ne s'eſt jetté que faute de pouvoir reſoudre l'objection dont il s'agit, & qui nous paroit en effet inſoluble dans ſes principes.

Il emploie la Section ſuivante à faire voir que quoi que les opérations de l'ame ſemblent dépendre du corps, pendant qu'elle lui eſt unie, elle ne laiſſe pas d'agir en pluſieurs cas indépendamment de lui, & d'une maniére qui montre qu'elle en eſt diſtincte & ſeparable : Comme lors qu'elle ſe fait des idées de Dieu, & d'autres choſes qui ne ſont point des objets des ſens ; qu'elle corrige les erreurs des ſens & de l'imagination, &c. De là l'Auteur paſſe à examiner plus en détail les merveilleuſes facultés & opérations de l'ame. La premiére eſt l'*attention* à l'impreſſion des objets des ſens, d'où nait la *ſenſation extérieure*, ainſi appellée pour la diſtinguer de la *ſenſation intérieure* qui eſt produite par la *reflexion*. De ces deux eſpèces de ſenſations dépendent les facultés ou les actes de la *mémoire* & de l'*imagination*. La *mémoire* n'eſt autre choſe que le pouvoir qu'a la faculté ſenſitive de conſerver ou de reveiller les ſenſations & les idées qui s'excitent en l'ame, tant celles qui viennent des ſens, que celles qui n'en viennent pas. Il eſt certain que ce pouvoir dépend du cerveau, par rapport aux premiéres, car l'on voit tous les jours qu'il s'affoiblit conſidérablement & qu'il ſe perd même tout à fait par une bleſſure ou par quelque autre accident qui affecte cette partie. Mais il n'en eſt pas de même à l'égard des ſecondes ; la faculté qu'a l'ame de les retenir & de les rappeller, eſt une bonne preuve qu'elle eſt indépendante & eſſentiellement diſtincte du corps.

L'Imagination dépend de la mémoire, puiſque c'eſt le pouvoir qu'a la faculté ſenſitiſitive de ſeparer ou d'unir les idées des objets abſens que la mémoire ſeule peut rappeller. L'Auteur diſtingue enſuite deux ſortes de *ſenſation comparative*, *l'intuïtive* & la *démonſtrative*. La premiére eſt l'attention que l'ame fait à la convenance ou diſconvenance des idées, & la ſenſation ou perception qu'elle en a, & qui reſulte d'une comparaiſon *immédiate*. La ſeconde eſt auſſi une ſenſation ou perception de cette convenance ou diſconvenance, mais produite par une comparaiſon *mediate*. Ainſi, toute la différence qu'il y a entre ces deux eſpèces de ſenſations, c'eſt que l'*intuïtive* apperçoit l'accord ou l'oppoſition de deux idées, en les comparant enſemble immédiatement, & ſans l'intervention d'aucune autre idée; au lieu que la *démonſtrative* ſe ſert pour cela d'une, ou de pluſieurs idées moiennes. Mr. *Colliber* donne à ces deux actes, ou facultés de l'ame, le nom de *ſenſations*, parce qu'il les regarde comme des opérations de la faculté ſenſitive, qui ſont déterminées par la volonté. C'eſt ce dont tout le monde ne conviendra pas avec lui, & qu'on ne peut même admettre que dans la ſuppoſition que l'ame eſt, comme il le prétend, une ſubſtance qui tient le milieu entre le corps & l'eſprit, & qui participe également des deux. La *volition* eſt un autre acte de l'ame, qui procède de la volonté, ou de la faculté de vouloir, & qui conſiſte dans le pouvoir qu'a l'Eſprit de ſe dé-

déterminer à de certaines actions préferablement à d'autres, en conſequence d'un choix parfaitement libre, ou dans ce choix là même. Or, qu'il y ait en nous un tel principe déterminant, c'eſt ce que l'Auteur prouve par le ſentiment intérieur que nous en avons, & par l'experience que nous en faiſons chaque jour, comme lors qu'entre deux ou pluſieurs objets qui nous paroiſſent d'égale valeur, nous en choiſiſſons un, ſans y être portés par aucun motif qui ne ſoit purement interieur, ou pris du fond même de nos ames. Si quelque choſe doit nous convaincre que l'ame eſt eſſentiellement diſtincte & indépendante du corps, c'eſt cette faculté ou ce pouvoir qu'elle a de ſe déterminer elle même comme elle le juge à propos: Car il eſt démontré que rien de ſemblable ne ſe trouve dans la matiére, & qu'elle demeureroit éternellement en repos, ſi elle n'étoit muë par quelque puiſſance étrangére.

La derniére faculté ou opération de l'ame dont l'Auteur fait mention, c'eſt la *faculté executrice*, comme il l'appelle, ou le pouvoir qu'a l'ame d'executer ce que la *volition* a determiné. Nous n'avons pas d'idée claire de la maniére dont cette faculté agit. Mais néanmoins nous pouvons affirmer qu'elle n'agit pas toujours par les impreſſions qu'elle reçoit du dehors & qu'elle renvoie au dehors, comme les corps qui agiſſent les uns ſur les autres. Souvent un ſeul acte de la volonté qui n'eſt aſſurément ni une impreſſion cauſée par contact, ni l'effet d'une telle impreſſion, ſuffit pour l'éxciter à mouvoir le corps avec une rapidité égale à celle de la penſée. Et c'eſt par là que cette faculté, de même que toutes les autres dont on a parlé, prouve clairement que l'ame eſt eſſentiellement diſtincte du corps, & par conſequent qu'elle peut ſubſiſter & agir ſans le corps.

Mr. *Colliber* finit cet Eſſai en répondant à une difficulté qui s'offre naturellement à l'eſprit, c'eſt que quoique l'ame ne dépende pas du corps, & qu'elle puiſſe vivre ſans lui, il ne s'enſuit pas qu'elle ſubſiſte après la mort. La même puiſſance qui l'a créée peut la dépouiller de ſes facultés, & même l'anéantir: Et comment ſavons nous que cela n'arrivera point? Nous le ſavons, dit il, par le deſir & l'eſpérance de l'immortalité, qui ſe trouvent ſi profondément gravés dans nos ames; & ſur tout par la conſidération de la parfaite juſtice de l'Auteur de la Nature qui demande que la vertu ſoit recompenſée & le vice puni dans un autre monde. D'ailleurs n'eſt-il pas naturel de croire que puiſque les particules mêmes de la matiére dont nos corps ſont compoſés, conſervent & leurs proprietés & & leur exiſtence après la mort, & qu'on ne ſauroit prouver qu'aucune d'elles doive jamais être aneantie, à beaucoup plus forte raiſon notre ame ſubſiſtera-t-elle éternellement

ment avec toutes ſes facultés ? L'Auteur auroit bien dû ajouter à ces preuves celles que la revelation nous fournit, quoi qu'il parle ici en Philoſophe. Car il eſt certain que tous les raiſonnemens du monde ne ſauroient nous donner une pleine certitude de l'immortalité de nos ames, s'ils ne ſont ſoutenus d'une déclaration formelle de la volonté de Dieu à cet egard; & cette déclaration, l'Evangile nous la donne preſque à chaque page.

Dans le ſecond Eſſai, Mr. *Colliber* ſe propoſe de faire voir par une juſte comparaiſon de l'ame de l'homme avec celle des bêtes, combien la premiére ſurpaſſe en excellence la ſeconde. Pour cela il reprend les diverſes facultés ou opérations de notre eſprit qu'il a expliquées auparavant, & il prouve que quelques-unes ne ſe rencontrent abſolument point dans les bêtes, & que la plûpart des autres ne s'y rencontrent que dans un degré fort inferieur. Si l'on conſidère que toutes les bêtes ſont ſuſceptibles de *ſenſation*, on ne ſauroit douter qu'il n'y ait dans les plus viles & les plus ſtupides même, un principe différent de la matiére, qui les fait agir. Il eſt même certain que les ſenſations que pluſieurs animaux ont des objets extérieurs ſont beaucoup plus vives & plus diſtinctes que celles que nous en avons. L'Auteur en allegue pour preuve le chien, qui par ſon odorat peut découvrir ſon Maitre parmi une infinité de gens, &

retourner à la maiſon quoi qu'il en ſoit fort éloigné; le Cerf qui entend le moindre bruit; & l'Aigle qui apperçoit à une grande diſtance les plus petits objets: De là vient que ces ſortes d'animaux ont la *mémoire* très fidèle, comme on le voit en particulier dans le chien. Mais d'un autre coté, ils ſont auſſi incapables de corriger les erreurs de leurs ſenſations, que de ſuppléer aux défauts naturels de leurs organes par des ſecours artificiels: C'eſt-là un privilège particulier à l'homme. De plus, les bêtes ne peuvent retenir qu'un petit nombre d'idées, & encore ces idées ont elles principalement rapport à leur conſervation & à la propagation de leurs différentes eſpèces.

Selon Mr. *Colliber*, les bêtes ont auſſi une eſpèce *d'imagination*; mais comme elles manquent d'un fond ſuffiſant d'idées, leur imagination ne ſauroit leur fournir cette agréable & ſurprenante varieté d'images que celle des hommes eſt capable de former, quoique les effets qu'elle produit ſous le nom d'*inſtinct* tiennent quelquefois du merveilleux. L'*inſtinct* n'eſt autre choſe, ce ſemble, qu'une certaine pente de l'imagination qui porte neceſſairement les animaux aux actions qui tendent à leur conſervation & à leur propagation. Mais dans ce cas, quelques reguliéres que ſoient ces actions, elles ne ſauroient être miſes en parallele avec celles des hommes qui procèdent de liberté & de choix. L'Auteur raiſonne ici

&

& dans tout cet Eſſai, comme ſi l'ame des bêtes & ſes diverſes opérations nous étoient auſſi clairement connuës que les notres, au lieu que nous n'en ſavons rien que par conjecture. Cependant, pour prouver que leurs actions ſont neceſſaires, il allegue l'exemple des oiſeaux qui font leurs nids, & des abeilles qui forment leurs petites cellules & leurs raions de miel, toujours de la même maniére & ſans aucune varieté. Cet exemple ne nous paroit pas concluant, parce qu'il ſuppoſe que le ſeul défaut de varieté eſt une preuve inconteſtable d'un défaut de liberté ou de raiſon, ce qui n'eſt certainement pas toujours vrai. L'uniformité, en fait d'actions, eſt ſouvent une auſſi grande marque de ſageſſe, que la varieté.

L'intuïtion eſt une autre faculté de l'eſprit, que Mr. *Colliber* croit être commune aux hommes & aux bêtes; car, dit-il, il eſt raiſonnable de penſer que les bêtes ſont capables d'appercevoir juſques à un certain point la convenance ou la diſconvenance des idées des choſes qui font impreſſion ſur leurs ſens. Par exemple, un chien peut connoitre par une comparaiſon immediate, & ſans l'intervention d'aucune idée moienne, qu'un homme n'eſt pas un cheval ou un chien. Mais c'eſt là le plus bas degré de *l'intuïtion*, car pour celle qui nous fait appercevoir la liaiſon des termes & des propoſitions, les bêtes en ſont auſſi incapables qu'elles le ſont de parler & de raiſonner.

Cette derniére faculté, je veux dire la *raiſon* ou le *raiſonnement*, eſt ce qui diſtingue principalement notre ame de celle des bêtes. Une preuve, ſelon l'Auteur, que les bêtes en ſont deſtituées, c'eſt l'impuiſſance où elles ſe trouvent, non ſeulement de varier leurs actions les plus réguliéres, comme on l'a déja remarqué, mais encore d'appercevoir les beautés de la peinture & de la muſique, qui conſiſtent ſurtout dans de certains rapports ou de certaines proportions: Pour ce qui eſt de la peinture, on ſait par expérience que les animaux n'en ſont point touchés; mais à l'égard de la muſique on n'en conviendra, peut être, pas également. Auſſi Mr. *Colliber* a t-il ſoin de prévenir les objections qu'on pourroit lui faire là-deſſus. Il remarque que la muſique effraie la plûpart des bêtes, même des bêtes privées, & que s'il y en a qui ſemblent y prendre plaiſir, cela vient de ce qu'elles ſont accoutumées à l'entendre, ou de ce qu'on y a attaché de certaines choſes qui leur plaiſent, comme de leur donner à manger, de les endormir, &c. dans ce tems là. Il traite de fable ce qu'on dit en particulier du Dauphin qu'il aime la muſique à la paſſion, & les exemples qu'on en allegue. Il dit que le chant des oiſeaux n'a rien, ou très peu, de ce qu'on appelle proprement muſique, & que d'ailleurs il n'eſt pas de leur propre compoſition; c'eſt un bruit naturel, & auſſi machinal que le croaſſement du corbeau, ou le glouſſement de la poule. S'il y en a qui apprennent à chanter des airs compoſés par des Muſiciens, on ne voit pas qu'ils prennent plus de plaiſir à ces chants artificiels, qu'à ceux qui leur ſont naturels; & quand même ils paroitroient en être plus touchés, on n'en pourroit rien conclurre, pas plus qu'on ne peut inferer de la facilité qu'a le Perroquet d'imiter les ſons les plus rudes, qu'il y prend un plaiſir reflechi. Nous laiſſons à nos Lecteurs à juger de la ſolidité de cette reflexion.

Pour prouver que les bêtes n'ont point d'idée des proportions, l'Auteur allègue encore l'exemple du chien, qui peut bien diſtinguer par la vuë ſon Maitre des autres perſonnes avec qui il eſt en compagnie; mais qui s'il entre dans une chambre où il y ait compagnie, & où ſon Maitre ne ſoit point, ne ſauroit s'aſſurer par le même ſens que ſon Maitre n'y eſt pas, & eſt obligé pour cela d'avoir recours à ſon odorat, & de ſentir l'un après l'autre tous ceux qui ſont dans la chambre: Preuve manifeſte qu'il n'a aucune notion de la différence des traits & de la proportion du corps, qu'il y a entre ſon Maitre & les autres. Or il ſuit de cet exemple & des précedens, que les bêtes ſont incapables de former des règles generales par rapport à la convenance ou la diſconvenance de quelque idée que ce ſoit, ou ce qui eſt tout un, de former des règles de proportion, de les appliquer aux cas qui ſe préſentent, & par conſequent de raiſonner, puiſque c'eſt en cela même que conſiſte le *raiſonnement*.

Si l'on objecte que les bêtes font pluſieurs actions qui ſuppoſent de la reflexion & du raiſonnement, comme le chien qui cache dans la terre ce qu'il ne peut manger, le reſervant pour quand il aura faim; la fourmi qui amaſſe du grain pendant l'été, pour lui ſervir durant l'hyver, & qui le ronge pour empêcher qu'il ne germe; les castors qui, à ce qu'on dit, ſe bâtiſſent des eſpèces de maiſons avec des appartemens commodes, & s'aſſujettiſſent tous ceux de leur propre eſpèce dont ils peuvent ſe rendre maitres, &c. Mr. *Coll ber* répond que toutes ces actions ne ſont que des effets de l'*Inſtinct* dont on a parlé plus haut, & il prétend le prouver par la raiſon qu'il a déja fait valoir, ſavoir le défaut de varieté. Ces actions ſont toujours exactement les mêmes, ainſi ſelon lui, elles ne ſauroient venir d'un principe de raiſon. D'où il conclut que la plus noble faculté qu'on puiſſe ſuppoſer dans les bêtes c'eſt l'imagination ou la *phantaiſie*, encore avec les modifications qu'il y a attachées.

La *volonté*, d'où procède la *volition*, ne ſe trouve pas non plus chez les brutes, par les raiſons qu'on vient d'alleguer. D'ailleurs, comme elles n'ont aucune idée de proportion, elles n'en ſauroient avoir de la bonté, té, de la convenance, ou du prix des objets qui leur ſont offerts, ni par conſequent ſe déterminer pour l'un plûtôt que pour l'autre, par reflexion & par choix. Si elles ſemblent préferer de certaines choſes à d'autres, on voit qu'elles y ſont portées par pur inſtinct, par la ſeule force de leur appetit, ou par la ſeule impreſſion des objets extérieurs.

Enfin, la *faculté executrice*, ou le pouvoir qu'a l'ame de mouvoir le corps, & de produire par ſon moien diverſes actions, eſt commune aux hommes & aux bêtes, avec très peu, pour ne pas dire point de différence, ſelon l'Auteur. Il nous ſemble pourtant qu'il y en a une très grande dans ſes propres principes; car chez les bêtes cette faculté n'eſt miſe en jeu que par l'impreſſion des objets des ſens, & ne peut par conſequent produire que des actions neceſſaires; au lieu que dans les hommes elle eſt ſouvent excitée par la volonté toute pure, ou par un principe déterminant que l'ame a en elle même, & qui fait que toutes les actions qui en reſultent ſont parfaitement libres. La différence ne valoit elle pas bien la peine d'être relevée, & Mr. *Colliber* eſt il excuſable de ne l'avoir pas apperçuë, puiſqu'elle découle ſi naturellement de ſon hypothèſe?

Il conclut en diſant que „ ſi les reflexions qu'il vient de faire, ſemblent élever la nature humaine, elles tendent en „ mê-

„ même tems à abaiſſer l'orgueil humain. „ Car elles nous apprennent à nous regar„ der comme la plus baſſe claſſe des Etres „ intelligens, puiſque nous avons en appa„ rence ſi peu d'avantage ſur les bêtes les „ plus parfaites, qu'il faut faire de grands „ efforts de raiſonnement pour convaincre „ ceux qui ne jugent des choſes que par les „ apparences, que la différence qu'il y a „ entre elles & nous eſt à tous égards con„ ſidérable ".

Nous nous arrêterons ici ; la matiére eſt ſi abſtraite que nous croions faire plaiſir à nos Lecteurs de renvoier à une autre fois le précis des trois Eſſais ſuivans. Celui qui roule ſur l'état des ames après la mort, mérite plus qu'aucun autre que nous en rendions compte, par les penſées nouvelles, ou miſes dans un jour nouveau, qu'il renferme.

ARTICLE III.

A New account of ſome parts of Guinea and the Slave trade. Containing I. The hiſtory of the late conqueſt of the Kingdom of *Johidaw* by the King of Dahomè, the author's journey to the conqueror's camp where he ſaw ſeveral captives ſacrificed &c. II. The manner how the Negroes become Slaves,

ves, the numbers of them yearly exported from Guinea to America, the lawfulneſs of that trade, the mutinies among them on board the ships where the author has been &c. III. A relation of the author's being taken by pirates, and the many dangers he underwent. By Captain William Snelgrave. London, printed for James, John and Paul Knapton 1734. C'eſt-à-dire *Nouvelle relation de quelques endroits de la Guinée, & du commerce qu'on y fait des eſclaves; Contenant l'hiſtoire de la dernière Conquête du Royaume de Judah par le Roy de Dahomè* &c. in 8. pagg. 288. ſans la préface.

LA lecture des Voyages eſt des plus amuſantes: elle ſeroit en même temps des plus utiles ſi l'on pouvoit toujours compter ſur la bonne foy & l'intelligence des voyageurs. Il eſt ſi rare d'en trouver qui poſſedent ces deux qualitez, que pluſieurs curieux ſont rebutez par l'infidelité des relations. On peut dire à l'avantage de celle-ci, qu'elle a un air de ſincerité qui prévient les lecteurs: point de faux merveilleux qui gâte la plus part des livres de cette nature. Le Capitaine *Snelgrave* fait dans ſa preface une deſcription generale du vaſte pays de la Guinée, dont la côte s'etend depuis le Cap verd à quatorze degrez trente minutes de latitude boreale, au Sud & à l'Eſt, juſqu'à la côte d'*Angolla*: la riviere de *Congo*, au ſixiéme degré de latitude meridionale, eſt l'endroit le plus éloigné où les Anglois negocient. Leur commerce s'y eſt ſi fort augmenté depuis la paix d'Utrecht, qu'au lieu qu'en 1712. Il n'alla que trente trois navires Anglois à la côte de Guinée, on fit voir devant les Commiſſaires du Commerce, en 1726, que l'année precedente, il y étoit allé 200. violes, au grand avantage de la navigation, & des colonies Angloiſes de l'Amerique. Il n'eſt preſque pas poſſible, dit notre auteur, de connoître l'interieur, de ce pays, dont les côtes ſont ſi étendues & ſi frequentées: la barbarie, & l'humeur défiante & ſoupçonneuſe de ſes habitans forment un obſtacle qu'on ne ſauroit encore ſurmonter. Les difficultez ſont même devenues plus grandes par la ſanglante revolution qui en a depeuplé la meilleure partie: Ajoutons à cela que tout le long de 250 lieues de côte, entre le Cap de *Palmas*, & la riviere d'*Ancober* près d'*Axim*, les Européens n'ont fait encore aucun établiſſement; leurs vaiſſeaux ſe tiennent à l'ancre au ſignal que font les Negres qui vont avec leurs Canot, faire des Echanges de leurs marchandiſes avec celles d'Europe. Ils n'ont eu garde de s'avanturer dans le pays, ſachant combien il en a couté aux plus entreprenans qui ont peri par la jalouſie des Negres : ils craignent qu'on ne faſſe des decouvertes qui leur deviennent fatales.

On ſait que les marchandiſes qu'on tire de ce pays là, conſiſtent ſurtout en Eſclaves Negres, en dents d'Elephant &c. que les naturels du pays portent aux vaiſſeaux d'Europe ſans crainte, excepté quand on leur a fait quelque mauvais traitement ou quelque ſupercherie, ce qui n'eſt arrivé que trop ſouvent, dit notre auteur, à la honte des nations Angloiſe & Françoiſe. Ces accidens ont porté coup au commerce, les innocens ont payé pour les coupables, & pluſieurs Européens ont été maſſacrez pour la ſcelerateſſe de quelques-uns de leurs compatriotes.

L'auteur ajoute aux difficultez qu'on a de s'inſtruire de l'interieur du pays, que les Negres qui demeurent bien avant dans les terres, ſe défient de ceux de leur Nation qui ſont au ſervice des Comptoirs Anglois ou François. Ces barbares ſavent mentir & en faire accroire aux Européens. C'eſt ſeulement à la côte d'or que les habitans ſont civiliſez par le Commerce reglé qu'ils ont avec ceux-ci. C'eſt là que les Etrangers peuvent aller à terre ſans peril : mais depuis le Royaume de *Jacquin* juſqu'à la baye de *Bennin* qui comprend les *Callabars*, les *Camerons*, & le Cap *Lopez*, ce qui fait un eſpace de plus de trois cens lieues ;

l'auteur a dit plus haut 250, tout le long de cette côte, disje, il n'y a point de Comptoir d'aucune nation de l'Europe : cela fait que les naturels du pays ſont pour la plus part brutaux & barbares. Mr. *Snelgrave* rapporte un exemple de leur barbarie dont il fut le témoin en 1704. Le Roy d'une ville nommée *Jabrue* étant tombé malade, ſes prêtres lui conſeillerent de ſacrifier à ſes Dieux un enfant qui avoit dix mois. L'auteur le vit pendre à une branche d'arbre avec un cocq vivant attaché au pied, ce qui étoit un acceſſoire de la ceremonie. Il raconte auſſi de quelle manière il ſauva un autre enfant qui auroit eu le même ſort: les recits circonſtanciez qu'il fait, montrent que ces *Africains* ſont plongez dans un aveuglement brutal dont les idées communes de l'humanité ne ſauroient les faire revenir; le naturel l'emporte. Nous ne devons pas oublier qu'à la fin de la preface, l'auteur donne de grandes louanges à la relation de la Guinée par Mr. *Boſman* Hollandois; il dit que c'eſt l'hiſtoire la plus exacte que nous ayons de ce pays là; & que tout ce qu'elle contient ſe trouve conforme aux obſervations qu'il a faites: c'eſt à cette relation qu'il renvoye les lecteurs qui ſouhaiteront de connoître, à fond les mœurs, les coutumes, & la maniere de negocier des Negres qui habitent cette côte.

Après cette introduction, l'auteur raconte la deſolation du Royaume de *Whidaw*, ou *Fida*, ou *Juda* comme l'appellent les François. La côte de cette portion de la Guinée eſt au ſixieme degré quarante minutes courant Oueſt au Nord de l'équateur: *Sabée* en eſt la capitale, ſituée à ſept milles d'Angleterre de la mer: c'eſt dans cette ville que le Roy avoit accordé aux Européens des maiſons commodes pour leurs factories; & les protegeoit par rapport à leurs marchandiſes & à leurs perſonnes; il leur étoit permis de s'en retourner après avoir fini leurs affaires. La Rade où les navires jettoient l'ancre étoit comme un port franc pour toutes les nations de l'Europe qui achetoient des Negres dans ce pays là. Ce negoce eſtoit ſi conſiderable que les François, Anglois, Hollandois & Portugais tiroient plus de vingt-mille negres par an de ce Royaume, & des pays voiſins: ce grand commerce avec les Européens avoit ſi fort apprivoiſé & civiliſé, les habitans de cette part de l'Afrique, qu'il y avoit du plaiſir à négocier avec eux. Le plus grand inconvenient étoit l'inclination du peuple au larcin, dont on avoit peine à ſe garantir, quoi que le coupable pris ſur le fait devint l'eſclave de celui dont-il avoit volé les effets. l'Auteur donne une raiſon de la quantité d'habitans de ce pays là qui ne s'accorde pas avec les obſervations faites en Turquie, en Perſe & en d'autres pays où la Polygamie eſt pratiquée. Il dit que la liberté d'avoir plusieurs femmes avoit rempli le Roiaume d'habitans, que ce peuple induſtrieux avoit parfaitement bien cultivé la terre naturellement fertile, & que le pays ſe trouvoit couvert de villes & de villages. Mais tous ces avan. tages rendirent bien-tôt ces Negres ſi fiers ſi effeminez & ſi adonnez aux plaiſirs, que quoi qu'ils puſſent mettre au moins cent mille hommes en campagne, leur lacheté fut ſi grande que de ſe laiſſer chaſſer de leur Capitale par deux cens de leurs ennemis, & ils virent detruire tout leur pays par une nation qu'ils avoient auparavant mepriſée. Mr. *Snelgrave* rapporte cet évenement avec toutes les circonſtances qu'il a pu ramaſſer, & qui ſont auſſi inſtructives que celles qu'on trouve dans l'Hiſtoire des peuples les plus celebres. On y voit combien il importe à un Prince d'agir & de gouverner par lui même le Roy de *Judah* avoit vecu juſqu'à l'age de trente ans éloigné de la connoiſſance des affaires par ſes Miniſtres & ſes Courtiſans. Il s'etoit livré à tous les plaiſirs brutaux ; & c'eſt ce qui le perdit, comme cela eſt arrivé à pluſieurs Princes auſſi imprudens que lui.

Le Roi de *Dabomè* dont les Etats ſont fort éloignez de la mer, s'étoit rendu fameux par pluſieurs victoires ramportées ſur ſes voiſins. Il envoya un Ambaſſadeur au Roy de *Judah* pour obtenir la liberté du commerce ſur la côte, offrant de payer les droits ordinaires pour les Negres qu'on vendroit aux Europeens ; Cela lui ayant été refuſé, il reſolut de s'en venger à la première occaſion. Le Roy de *Judah* étoit ſi éloigné de rien craindre de ce coté là, qu'il dit à l'Auteur dans une audience qu'il lui donna après le depart de l'Ambaſſadeur, que ſi le Roy de *Dabomè* venoit attaquer ſes Etats, lui Roy de *Judab*, ne le traiteroit pas quand il l'auroit pris, à la maniere du pays, qui eſt de couper la tête au vaincu, mais qu'il le rendroit eſclave, pour ſervir aux emplois les plus vils. Ce Prince avec toutes ſes fanfaronnades fit des fautes capitales qui ſont ici racontées, avec un detail qui ne peut que plaire aux Lecteurs : On y voit des avantures curieuſes & intereſſantes, qui font connoitre le caractere perfide & cruel des Negres de *Dabomè* qui maſſacrent leurs ennemis vaincus, ſans ſonger que de cette maniere ils depeuplent les pays dont ils ont fait la conquête. Cette conſideration ne ſauroit l'emporter ſur leur humeur barbare & ſanguinaire ; cela eſt ſurprenant quand on conſidere les égards qu'ils ont pour les blancs dont le commerce leur attire quelque profit : on en trouve ici des exemples, non ſeulement par rapport à l'Auteur, mais encore à pluſieurs perſonnes dont il raconte les avantures.

Le Culte que ces peuples rendent aux ſerpens, dont on voit ici la deſcription, eſt connu par diverſes autres relations ; Il eſt remarquable que ce Culte eſt fort étendu en Afrique & dans les Indes Orientales: On en trouve des traces dans l'Antiquité Egyptienne, Grecque & Latine. Le ſacrifice que le Roy de *Dabomè* fit faire d'environ quatre mille Captifs aux manes de ſes guerriers morts, reſſemble beaucoup à ceux d'Achille pour la mort de Patrocle, & d'Enée pour celle de Pallas. Il y auroit ici un vaſte champ pour raiſonner ſur le rapport d'idées de tant d'hommes qui ont vécu dans des ſiecles & dans des pays ſi eloignez les uns des autres (*a*). Mais ces reflexions pourroient nous mener trop loin: revenons au Capitaine *Snelgrave*.

Les ſerpens que les Peuples de *Judah* adorent ſont particuliers à ce pays la, dit l'Auteur; il nous paroit pourtant que ceux que décrit le Docteur *Kempfer* dans ſes *amœnitates exoticæ* & qu'il a vus dans la Perſe meridionale & dans les Indes, leur reſſemblent beaucoup. Ils ſont fort gros au milieu du corps, qu'ils ont rond comme celui d'un cochon: ils ont la tête & la queue fort petites, ce qui rend leur mouvement fort lent; leur couleur eſt entre jaune & blanc, avec des rayes noires. Ils n'ont aucun venin, & ſi on leur marche deſſus par hazard, car ce feroit un crime capital de le faire à deſſein, leur morſure n'a aucune ſuite dangereuſe: c'eſt la raiſon que les Negres

---

(*a*) *Liſez le Livre du Pere Lafiteau ſur les mœurs & les Coutumes des ſauvages de l'Amerique.*

gres donnent du Culte qu'on leur rend. Joignez à cela une tradition établie parmi eux, que quand leur pays eſt menacé de quelque malheur, ils en ſont delivrez par l'aſſiſtance de leurs ſerpens; cela manqua pourtant dans cette dernière revolution. Les vainqueurs en ayant trouvé beaucoup dans les maiſons où ils étoient fort familiers, leur couperent la tête, leur diſant que s'ils étoient Dieux, ils ſe ſauvaſſent eux mêmes; après quoi ils les firent cuire & les mangérent. Nôtre Auteur en racontant cet évenement, s'étonne que ces Barbares mepriſent ſi fort les Dieux du pays, eux qui leur ſacrifient des hommes après une victoire; comme il en a été temoin.

Il parle enſuite de la ſurpriſe des Soldats du Roy de *Dabomè*, lorſqu'ils virent des hommes blancs pour la premiere fois: le Lecteur ſe rappellera celle des Gaulois qui après avoir pris le Capitole ſe continrent quelque temps à l'aſpect venerable des Senateurs qu'ils maſſacrerent enſuite. Les Negres dont il eſt ici queſtion, quelques Barbares qu'ils ſoient, ne maltraitérent pas beaucoup les objets de leur ſurpriſe; & quoi qu'ils viſſent que le Sieur *Duport* Gouverneur de la Compagnie d'Afrique, n'étoit qu'un ſimple homme comme eux ils ſe contentérent de le faire priſonnier avec quarante autres blancs après leur avoir pris tout ce qu'ils avoient. Le Roy conquerant en uſa dans cette rencontre avec une humanité d'autant plus remarquable qu'il n'épargnoit rien dans le pays conquis; On ſe perſuadera ſans peine qu'il a cru trouver ſon interêt dans cette conduite; mais quel qu'en ſoit le motif elle eſt fort louable, ſur tout dans un Barbare. Ces évenemens ſe paſſérent en 1727; l'Auteur étant arrivé dans ce pays là vers la fin du mois de Mars, apprit des priſonniers blancs, les ravages que les conquerans avoient faits dans le Royaume de *Judah*: Tout le pays étoit jonché de morts que les ſoldats avoient paſſé au fil de l'épée ſans aucune diſtinction; Ils avoient auſſi mis le feu aux habitations. On verra ici pluſieurs recits lamentables de cette nature, au lieu d'obſervations ſur l'hiſtoire naturelle du pays pour laquelle il faut conſulter d'autres Auteurs. N'oublions pas de remarquer que le Roy de *Dabomè* uſa de clemence non ſeulement envers les blancs, par le moyen deſquels il croyoit faire fleurir le commerce; mais encore qu'il ſe contenta d'un leger tribut du Seigneur d'*Ardra* par le même motif. Il jugea, dit Mr. *Snelgrave* que les habitans de *Jaquin* lui ſeroient utiles parce qu'ils entendent le Commerce, & que par leur moyen il pourroit été fourni d'armes à feu & de poudre, pour continuer ſes conquêtes. Outre cela, les *Jaquins* ont été toujours les rivaux de ceux de Judah en fait de negoce, & les haïſſent mortellement à cauſe qu'ils l'avoient attiré tout chez eux; l'agrément du pays

& la douceur du gouvernement des Negres precedens avoient porté les Européens à rendre la ville de *Sabée* le centre de leur commerce dans la Guinée.

L'Auteur raconte enſuite ſon voyage au Camp du Roy de *Dabomè*, où il vit bien des choſes ſurprenantes. Les principales ſont le ſacrifice de quatre mille priſonniers, dont nous avons deja parlé ; & les ceremonies bizarres que l'on fit à ſa reception ; Ceremonies qui lui firent craindre que l'on ne meditât quelque choſe de funeſte contre ſa perſonne ; mais il en fut quitte pour la peur. Les tentes des Negres ſont faites de branches d'arbres & couvertes de chaume, & ne reſſemblent pas mal à des ruches. C'eſt ici que la foule des curieux l'incommoda beaucoup ; il falut des ordres vigoureux pour empecher qu'il ne fut etouffé par le concours de perſonnes qui venoient de fort loin pour voir des hommes blancs. l'Auteur vit pluſieurs ſoldats de la garde qui portoient à leur cou des dents d'homme enfilées en guiſe de Chapelets qui deſcendoient juſqu'à la ceinture. Il y en avoit aſſez, dit il, pour garnir pluſieurs boutiques de barbiers en Europe ; il devoit dire en Angleterre, où cet étalage eſt plus commun qu'ailleurs. Les dents que partoient ces ſoldats étoient une partie de la dépouille des ennemis : c'étoit à leur égard comme la Croix de St. Louis en France, ou telle autre Chevalerie militaire. Le Roy de *Da-*

bomè étoit aſſis ſur une chaiſe dorée, qu'il avoit priſe au Roy de *Judah*, & entouré d'une garde de femmes bien miſes ſelon la coutume du pays, & dont quelques-unes avoient le fuſil ſur l'epaule. C'eſt un Prince de bonne mine, dit Mr. *Snelgrave*, & qui paroit avoir beaucoup d'eſprit & de courage; du reſte très vindicatif, on en voit ici un exemple terrible, dont on pourroit attribuer une partie à la politique & à l'idée ſuperſtitieuſe de ces peuples, qui croyent que leurs amis morts ont beſoin de valets en l'autre monde. Ce Prince fit maſſacrer un grand nombre de priſonniers d'une nation ennemie qui lui avoit defait cinq cens hommes commis à la garde de douze de ſes Concubines, que ces Barbares tuérent. Il en retint une partie pour ſon uſage, & vendit les autres aux Européens. Des Officiers nommez pour cela, les achetoient des Soldats qui les avoient pris, ſur le pied de vingt ſhillings d'Angleterre, ou d'environ vingt deux livres monnoye de France; la monnoye étoit de petites coquilles qu'on fait venir des Indes Orientales qui ne ſont pas communes en Europe: on en voit dans les Cabinets des Curieux. Ajoutons à cette Barbarie celle de manger leurs priſonniers; car ces peuples ſont antropophages, comme pluſieurs autres d'Afrique & d'Amerique. Les habitans de *Judah* ne le font pas & regardent leur conquerans avec horreur par rapport à cet uſage. Cette horreur ne contribua pas peu à faciliter la conquête de leur pays, parce qu'elle en intimida les habitans qui n'oſerent tenir tête à un ennemi dont ils craignoient d'être mangez : c'eſt du moins ce qu'ils avouerent à l'Auteur pour excuſer leur lâcheté.

A cette occaſion Mr. *Snelgrave* fait quelques reflexions ſur la difficulté que ſes Lecteurs auront à croire les choſes ſurprenantes qu'il raconte de la barbarie de ces peuples, dont il a cependant été temoin; & qu'il confirme par le temoignage de quelques Anglois qui virent vendre publiquement de la chair humaine dans un marché voiſin du Camp du Roy de *Dahomè*. Ce Prince faute de Cavalérie a eu beaucoup de peine à ſe defendre d'un peuple voiſin qui en a: Les *Joës*, c'eſt le nom de ce peuple, n'ont pas eu neantmoins tout le ſuccez qu'ils pouvoient attendre contre le Roy de *Dahomè*, à cauſe que ſes ſoldats ont des armes à feu qui effaroucherent les chevaux. Ce Prince ſe ſervit dans cette rencontre de la ruſe que Tomiris employa contre Cyrus; les *Joës* ayant trouvé une grande quantité d'eau de vie dans le Camp prétendu abandonné de *Dahomè*, s'enivrerent d'autant plus facilement, que cette liqueur leur étoit inconnue: leurs chevaux leur furent alors d'un auſſi grand ſervice que jamais, & leurs éperons auſſi, ſuppoſé qu'ils s'en ſervent, c'eſt ce que l'Auteur ne nous apprend pas. Il raconte enſuite la maniere dont il traita avec un Officier du Roy de *Dabomè* pour le droit du tranſport des eſclaves, & celle dont il ſe garantit des ſupercheries de cet Officier; car ces Barbares, tout groſſiers qu'ils ſont, entendent auſſi finement leurs interêts que les nations les plus ruſées de l'Europe. Le Roy fut plus traitable que ſon Officier, & parut être très porté à favoriſer les Européens. Il decouvrit bien ſon humeur vindicative, en diſant qu'il ne quitteroit pas les armes qu'il n'eut la tête du Roy de *Judah*; ce fut à l'occaſion de la reflexion que nôtre Capitaine leur fit faire, qu'il etoit de l'interêt d'un Prince de ne pas depeupler les pays dont il faiſoit la conquête. On trouve ici une partie des avantures d'un Noir du Royaume de *Jaquin* qui ſervoit d'interprete aux Anglois, & qu'on a vu en Angleterre en 1731. L'Auteur ſe moque des idées extravagantes qu'on y donna de ce jeune homme; les gazettes communes dans cette Iſle & ſi commodes pour faire connoitre les raretez phyſiques, morales & politiques, ont cet inconvenient, qu'elles contiennent beaucoup de choſes fauſſes & ſouvent même abſurdes.

Nous n'entrons dans le detail des avantures de nôtre Auteur qu'autant qu'elles nous apprennent quelque uſage des pays qu'il a parcourus: ſon troiſième livre ne contient que le recit de ce qui lui arriva avec des pirates qui le prirent. Il ne nous apprend rien de nouveau ſur les mœurs de ces Meſſieurs, grands yvrognes, blaſphemateurs, &c. l'Hiſtoire ſeule des Flibuſtiers ſuffit pour les faire connoître à fond. On trouvera plus de plaiſir à voir dans le premier livre l'hiſtoire d'un Courtiſan du Roy de *Dabomè*, qui vit pour la première fois la mer & des vaiſſeaux : ſa ſurpriſe eſt fort bien decrite : on apperçoit dans les queſtions qu'il fit à notre Capitaine, qu'il ne manquoit pas d'eſprit; Il avoit cinq cens femmes, & auroit voulu que cinquante d'entre elles euſſent auſſi bien entendu la cuiſine que la femme unique de notre Auteur. Ce Courtiſan accepta de bon cœur les preſens que le Capitaine lui fit : cette hiſtoire eſt accompagnée de celle d'une femme avancée en âge qu'on vouloit vendre à Mr. *Snelgrave* & qu'il refuſa d'acheter, ſur quoi le Courtiſan la fit jetter dans la mer, pieds & poings liez, & crût qu'elle avoit été devorée par des requiens, poiſſons fort voraces dans ces mers là; Mais elle fût ſauvée par une avanture qui rappelle le ſouvenir de l'extrait qu'on voit dans la Republique des lettres de Mr. Bayle, d'un livre compoſé par un Allemand intitulé *De examine Sagarum in aquam frigidam projectarum &c.* On examine la raiſon qui fait que certains corps vivans ſurnagent, que d'autres vont au fond de l'eau. Notre Negreſſe auroit paſſé pour Sorciere devant les tribunaux d'Allemagne, où l'on fait peut-être encore cette épreuve. L'Auteur qui par compaſſion, la prit ſur ſon bord & la tranſporta en Amerique, s'en trouva fort bien : cette bonne vieille avoit l'oeil ſur la conduite des eſclaves de ſon Pays, & en rendoit un bon compte à ſon Patron qui lui en temoigna dans la ſuite ſa reconnoiſſance, comme on le voit ici. Après cela l'Auteur rapporte la ſuite des evenemens qui ſe paſſerent dans les pays conquis par le Roy de *Dabomè*. Ce recit eſt fort curieux, & fait voir que l'Afrique eſt un auſſi grand theatre pour l'hiſtoire qu'aucun autre : le tragique & le ſingulier s'y trouvent autant qu'ailleurs. Voila en general ce que contient le premier livre de cette relation.

Le ſecond décrit la maniere dont les Negres deviennent eſclaves, & celle dont ils ſont tranſportez en Amerique; le nombre qu'on en tire tous les ans d'Afrique; leurs mutineries dans les vaiſſeaux où l'Auteur s'eſt trouvé &c. Nôtre Capitaine, tout homme de mer qu'il eſt, fait ici le Juriſconſulte & le Moraliſte : il ſoutient que le commerce d'hommes eſt licite, & il ne manque pas de raiſons apparentes qui ont été deja miſes en œuvre par *Charron* (*a*), & par un Juriſconſulte Allemand, dont Mr. le Clerc a parlé dans ſa *Bibliotheque Univerſelle* : A cette occaſion il propoſe un plan de guerre contre les Turcs où l'on verſeroit moins de ſang; ſavoir de rendre eſclaves tous les priſon-

---

(*a*) Dans ſon traité de la Sageſſe.

ſonniers de guerre ; ce ſeroit, dit-il, le moyen de porter les ſoldats à faire plus de priſonniers pour leur profit

Vendere cum poſſis captivum occidere noli,
Serviet utiliter.

Il aſſure ; que les Eſclaves qu'on tranſporte dans les plantations de l'Amerique y menent une vie plus douce que celle qu'ils menoient dans leur propre pays, à cauſe que les proprietaires ayant mis un grand prix aux Negres, il eſt de leur interêt d'en avoir ſoin. On ne ſauroit croire, d'ailleurs, combien les plantations Angloiſes ſe ſont ameliorées, & les avantages qui en reviennent à la nation, ſur tout dans les Iſles qui produiſent le ſucre, dont le Climat approchant de celui de la Guinée, les Noirs y peuvent mieux ſoutenir le travail que les Blancs. Les Negres qui vendent leurs criminels peuvent compter auſſi qu'ils ne les reverront plus ; avantage qui manque à l'Angleterre dont les criminels tranportez retournent dans leur Patrie pour s'y faire pendre. Si l'on propoſoit aux Anglois l'expedient que l'Auteur approuve à l'egard des Negres, ils le rejetteroient avec horreur : Ils aiment mieux voir perir un grand nombre d'hommes par la main du bourreau, que de les reduire à un eſclavage dont le public tireroit une grande utilité : on pourroit s'en ſervir pour les mines de charbon, pour defricher des terres incultes, pour reparer les grands chemins &c. l'Amour de la liberté eſt ſi grand chez les Anglois, qu'ils trouvent la mort un inconvenient moindre pour leurs compatriotes: Ils prennent pourtant patience comme les autres peuples, quand les Corſaires d'Afrique les rendent eſclaves. Mr. *Snelgrave* après avoir juſtifié de ſon mieux le commerce des Negres, dit qu'il en eſt de cela comme de toutes choſes de la vie, qui ſont mêlées de bien & de mal.

On verra ici l'hiſtoire de quelques mutineries des eſclaves, & la manière de les prevenir, en s'aſſurant d'eux & en empêchant les matelots de les maltraiter. L'Auteur fait ſur cela des reflexions ſages, dont il eſt à ſouhaiter que tous les Patrons ſoient inſtruits pour leur ſureté & leur honneur. Il ne faut pas qu'ils ignorent la crainte ridicule de quelques uns de ces Negres, qui croyent que les Européens les achetent pour les manger: quelques autres ſont aſſez deniaiſez pour n'en rien croire; mais l'amour de la liberté eſt ſi puiſſant en eux, qu'ils tentent tout pour la recouvrer, mepriſant toute ſorte de chatimens, & la mort même. Ils ſe pendent ſouvent par deſeſpoir: on a remedié à cette fureur, en profitant de certains prejugez de ces miſerables, & en les traitant avec plus de douceur qu'à l'ordinaire: Il arrive même que les chatimens font l'effet qu'on en attend ſur les plus determinez: il y a une ſurprenante varieté dans le caractere des hommes, & quelquefois dans l'humeur d'un même homme; ceux qui les gouvernent ſauroient bien des choſes là deſſus, s'ils ſe donnoient la peine de les remarquer: faute d'y faire l'attention neceſſaire, il arrive des accidens tragiques. Mr. *Snelgrave* termine ſon ſecond livre par le recit d'une ſedition de Negres dont un grand nombre fut tué ou noyé après qu'ils eurent maſſacré pluſieurs Blancs: cette ſedition arriva dans le vaiſſeau qui tranſportoit les Negres à la Jamaïque. La mutinerie ayant recommencé quand on les eut mis à terre, perſonne ne voulut les acheter au plus vil prix, & ces miſerables perirent à cauſe que le vaiſſeau qui les avoit tranſportez ayant coulé à fond par un ouragan, ils ne purent point être portez en d'autres lieux où l'on auroit ignoré ce qui s'étoit paſſé. Les nouvelles publiques nous ont appris un ſoulevement des Negres dans la même Iſle, qu'il ſera difficile d'appaiſer à cauſe de leur grand nombre, & de leur reſolution. On y envoye des troupes, & l'on eſt dans l'attente des évenemens qui juſtifieront la conduite des Blancs ou des Noirs. Ils ont peut être tous tort: ce qui ſe paſſe entre divers Patrons & divers Eſclaves, eſt ſi mêlé de pour & de contre qu'il eſt difficile d'en porter un jugement certain.

Nous avons deja dit du troiſième livre, qui fait la cloture de cette relation, qu'il ne conte que les triſtes avantures de nôtre Capitaine dont le vaiſſeau fût pris par des pirates qui infeſtoient les côtes de Guinée en 1718. Ils ſont de diverſes nations; & l'on a pluſieurs livres qui décrivent leurs moeurs & leurs uſages. L'Auteur faillit à être tué diverſes fois, & cependant quelques uns de ces pirates eurent la generoſité de le renvoyer en Angleterre chargé de préſens. Il arriva à Briſtol le premier d'Aout 1719, & y fut reçu fort humainement par Mr. Caſamajor marchand françois établi dans cette ville, qui donna par ordre de ſon correſpondant, aux pauvres matelots du Capitaine, dont on avoit pris le vaiſſeau, dequoi s'en retourner chez eux. On promit à Mr. *Snelgrave* le commandement d'un autre navire; Il faut qu'on lui ait tenu parole, ſes avantures du premier livre étant poſterieures à de celles celui ci.

ARTICLE IV.

Of the true years of the birth, and of the death of Chriſt; Two Chronological Diſſertations C'eſt - à - dire, *Diſſertations Chronologiques ſur l'année de la Naiſſance de Jeſus Chriſt, & celle de ſa Mort.* à Londres chez J. Wilcox, à la tête de Virgile, dans le Strand, 1733, 1733, in 8. pages; 212 ſans l'Epitre Dedicatoire, & la table des matieres.

MR. *Nicolas Mann*, Auteur de ces *Diſſertations*, les dedie à Mr. l'Evêque de Chicheſter, ſous qui il a été elevé. Mais ſon *Epitre Dedicatoire* n'a pas les defauts de tant d'autres qui ne ſont remplies que de fades adulations. Il a voulu la rendre inſtructive, en ramaſſant, dans un précis exact & curieux, divers endroits de la *Chronologie de Newton*. Et il donne en même tems, des marques d'une grande indignation contre certaines gens qui ont traité avec mepris *l'ouvrage poſthume* de ce grand homme. Ils auroient pu apprendre de *Sturmius*, que dans les ſçiences qui ſont liées avec les *Mathematiques*, il n'y a rien de plus epineux que les diſcuſſions de *Chronologie*. Cependant, Mr. Mann pretend que *Newton* a repandu un plus grand jour ſur l'hiſtoire du monde, que n'ont fait enſemble *Scaliger*, *Petau*, *& Uſſerius*. En voici un *Exemple* qui regarde le tems de *Seſoſtris*; premiere Epoque, ou l'Hiſtoire Sacrée ſe lie avec l'Hiſtoire Profane.

1. Les Grecs & les Egyptiens conviennent generalement, que l'on voit le même Heros dans *Oſiris* & *Bacchus* (*a*). Ce n'eſt plus

---

(*a*) Herodot. lib. 2. c. 42. Diodor. Sic. lib. 1. c. 3. 4. & lib. 4. c. 1. Plut. de Iſide & Oſiri, p. 356. 362.

plus un ſujet de diſpute d'ailleurs Joſeph aſſure que les grandes actions, qu'on raporte de *Seſoſtris*, ont été faites par *Seſac*, & qu'il n'y a eu entre eux d'autre difference que celle du nom (*a*).

2. *Oſiris* & *Seſoſtris* furent tous deux Rois d'*Egypte*, & tous deux conquirent l'*Ethiopie*. Cependant il n'y a jamais eu qu'un ſeul Roi d'Egypte qui ait été maître de l'*Ethiopie* (*b*).

3. L'un & l'autre, comme Rois d'Egypte, furent à la tête d'une puiſſante *Armée*, ſoutenue d'une *flotte* egalement formidable. Avec cette armée & cette flotte, ils envahirent toute l'Aſie : Et du côté du Nord, l'aſſujettirent juſqu'au Tanaïs : du côté de l'Orient juſques à la mer des Indes (*c*).

4. Tous deux erigerent des *Colomnes* dans les païs qu'ils avoient conquis. Elles aprenoient quelle reſiſtance les habitans de ces païs avoient faite : Et qu'il n'y en eut preſque point de la part de ceux de la Paleſtine (*d*).

5. Tous

(*a*) Antiq. lib. 8. c. 10.

(*b*) 2. Chron. XII. 2. Herodot. lib. 2. c. 110. Diodor. Sic. lib. 1 p. 10, 11. 35.

(*c*) 2. Chron. ubi ſupra. Herodot. u. ſ. 102. Diodor. u. ſ. 12-35. Manetho ap. Joſ. c. Apion lib. 1. Joſeph. Antiq. lib. 8. c. 10. Nonnus Dionyſiac. lib. 47. Ver. 624.

(*d*) Herod. & Diod. ubi ſupra. Dionys. Perieg. Ver. 623. & 1152. Apollodor. lib. 3. p. 162.

5. Tous deux, aiant paſſé l'Helleſpont, vinrent en Europe, & n'y trouverent pas ſeulement une forte oppoſition dans la Thrace, mais coururent même grand riſque d'y perdre leur armée.

6. L'un & l'autre ſe virent accompagnez, dans leurs expeditions, d'un grand nombre de jeunes gens nez le même jour que ces Princes & qui avoient été elevez avec eux (*a*).

7. Tous deux bâtirent, & embellirent extremement la ville de Thebes dans la haute Egypte.

8. Tous deux changerent la face de ce païs, & d'ouvert qu'il étoit auparavant, ils en firent un païs impraticable à la Cavalerie en le coupant par des canaux Navigables, qui du Nil ſe rendoient aux grandes villes.

9. Ils ſe virent l'un & l'autre ſur le point de perir par la conſpiration d'un de leurs Freres.

10. L'un & l'autre au retour de leurs conquêtes firent leur entrée en Egypte ſur des chars de triomphe: Et dans les Poëtes on donne à celui d'Oſiris un attelage de Tigres; dans l'Hiſtoire celui de Seſoſtris eſt trainé par des Rois captifs.

11. L'un & l'autre ont regné 28 à 30 ans (*b*).

(*a*) Diodor. p. 35-143.

(*b*) Plut. de Iſ. & Oſ. p. 356, 367.

12. Ils n'ont eu, ni l'un ni l'autre, qu'un ſeul ſucceſſeur de leur famille (*a*).

13. On a fixé le tems, où vecurent Oſiris & Bacchus, à deux Generations avant la Guerre de Troie : & le regne de Seſoſtris precedoit cette guerre de deux regnes (*b*).

Enfin l'invaſion de la Judée, par Seſac, dans l'an de la Periode Julienne 3743, arriva environ 260 ans avant l'invaſion d'Egypte par Sennacherib, du tems de Sethon l'un des Succeſſeurs de Seſac. Et de Seſoſtris à Sethon incluſivement, ſelon Herodote, il y a dix Regnes qui font exactement 260 ans, à compter 26 ans pour chaque Regne.

Dans des Siecles ſi eloignez, il n'eſt pas poſſible de demontrer plus clairement qu'Oſiris & Bacchus, Seſoſtris & Seſac ne ſont que les differens noms d'un même Roi. Car voila un amas de circonſtances & d'actions où tout paroit uniforme. Cela poſé il ſuit manifeſtement que l'Expedition des Argonautes, la Ruine de Troie, la Revolution cauſée par les Heraclides dans le Peloponneſe, & les autres Evenemens qui accompagnerent ceux là, ou qui les ſuivirent, ont dû arriver dans le tems même qu'ils ſont placez dans la Chronologie de Newton, ou à peu près.

Mais venons à celle de notre *Auteur*, ſi on peut ainſi apeller ſes *deux Diſſertations*. Il

---

(*a*) Herod. lib. 2. c. 111. 144.

(*b*) Cephalion in Euſeb. Chronic. p. 32.

Il ne faut pas douter que le Sujet n'en ſoit très intereſſant, quoiqu'il ſemble que l'Evangile n'ait pas voulu ſatisfaire là-deſſus la curioſité des Sçavans, comme l'Auteur l'inſinue. Ce ſujet demande cependant des diſcuſſions aprofondies, & des calculs exacts. On doit y aporter toute l'attention que Mr. Mann y a ſçu donner.

Sa *Premiere Diſſertation*, qui regarde le Tems de la Naiſſance de Jeſus Chriſt, commence par l'Oracle celebre touchant le Sçilo (*a*). L'Auteur fait voir que ce n'eſt point une independance entiere, ou une autorité ſouveraine, que l'Oracle promettoit aux deſcendans de Juda: mais la continuation de leur Gouvernement juſqu'à la venue du Meſſie. Qu'en effet le Sanhedrin s'eſt-maintenu quoi qu'avec une grande diminution de ſon pouvoir: Et cela juſqu'à la guerre ſous Veſpaſien. On produit divers exemples de l'exercice de cette jurisdiction dans le déclin de la Republique des Juifs. Mais tout cela n'indique qu'en gros le tems où le Meſſie aura dû venir au monde. Il faut emprunter des lumieres d'ailleurs, ſi on veut marquer avec quelque préciſion celui de la *Naiſſance de Jeſus Chriſt*. Et ſur cela l'Auteur propoſe ces cinq ou ſix *Conſiderations*.

1. Que Jeſus Chriſt eſt né peu de tems avant la fin du regne d'Herode ſurnommé le Grand.

2. Qu'il

(*a*) Livre de la Geneſe chap. XLIX, v. 10.

2. Qu'il nâquit dans le tems d'un Denombrement general des Juifs par l'ordre d'Auguſte.

3. Que ce Denombrement fut le premier qui ſe fit ſous l'Adminiſtration de Cyrenius ou Quirinus ; Ce que Tertullien met ſous Sentius Saturnin qui étoit alors le Gouverneur ordinaire de Syrie.

4. Qu'il y avoit une paix generale, lorſque Jeſus Chriſt vint au monde.

5 Que ſa conçeption tombe ſur le ſixiéme mois après celle de Jean Batiſte, & la naiſſance par conſequent 15, à 16. mois après la Viſion qu'eut Zacharie, lorſqu'il officioit au Temple dans le rang d'Abia.

Enfin que Jeſus Chriſt avoit environ trente ans, l'an 15 ou 16 de Tibere. D'où l'Auteur croit pouvoir inferer qu'il faut placer la Naiſſance de Jeſus Chriſt au Printems de la 747 Année de la Fondation de Rome, qui repond à l'Année Julienne 39. C'eſt la 4707 de la Periode Julienne, & plus de ſix Ans avant notre Ere commune.

Mais avant que de donner des Preuves qui juſtifient la premiére de ces Conſiderations, Mr. Mann a cru devoir s'arrêter à faire voir, qu'Herode n'étoit pas un Etranger parmi les Juifs : mais un vrai Juif, quoiqu'il y ait eu quelque difference à cet égard entre Herode & ceux qui étoient de la poſterité de Juda. L'erreur, qui en a fait un Etranger, eſt pourtant ancienne. Mais on pretend qu'Euſebe (*a*). ſeul y a donné cours; ne prenant pas garde qu'elle détruit l'application qu'il fait lui-même de l'Oracle de Jacob. Les Epiphanes, les Auguſtins, les Photius, & cent autres chez les Anciens & les Modernes, ont ſuivi Euſebe aveuglément en cela. Mais ils auroient dû faire plus d'attention, qu'apparemment ils n'en ont fait, à ce qu'on lit dans Nicolas de Damas, dans Strabon (*b*) dans Joſeph (*c*): Ils en auroient pu recueillir qu'Herode deſcendoit d'une maiſon ancienne qui à la verité étoit Proſelyte d'origine, mais pourtant Juive.

Quelque parti qu'on prenne, il faut convenir qu'Herode commença à regner l'an quarente avant l'Ere Chretienne, qui repond à l'an 4674 de la Periode Julienne, & 714 de la fondation de Rome. Mr. Mann qui népargne pas ailleurs les Citations pour ſoutenir ce qu'il avance, auroit pu, ce ſemble, indiquer un Paſſage qui établit ce Principe Fondamental. Joſeph (*d*) dit, qu'Herode fut établi Roi de Judée, par le Senat, dans la 184 Olympiade, ſous le Conſulat de *Domitius & Pollion*. L'année Olympiadique, où ces deux Romains étoient Conſuls, finit avec le mois de Juin dans l'an-

---

(*a*) Hiſt. Eccl. lib. 1. c. 6.

(*b*) Geograph. lib. 16. p. 765.

(*c*) Antiq. lib. 19. c. 7. p. 683.

(*d*) Ibid. c. 11. p. 699

l'année que l'Auteur venoit de marquer. Cela eſt certain. Deſorte qu'Herode a dû être fait Roi, vers le milieu de cette année.

Il eſt très certain encore qu'Herode aſſiegea Jeruſalem occupée par Antigone. Cette ville fut priſe, & ce Prince, peu de tems après mis à mort. C'eſt delà que Joſeph compte les années du regne d'Herode. Mr. Mann ſuprime encore ici la Datte de cet Evenement ſi bien marquée dans Joſeph (*a*) par le Conſulat d'*Agrippa & de Gallus*. L'Hiſtorien en donne même cinq ou ſix autres caracteres qui ne permettent pas d'y voir d'autre année que la *Trente ſeptieme* avant l'Ere commune vers le milieu de l'année. Mais ſur l'autorité de Dion, on avance ici ce ſiege d'un an. Dion toutesfois ne devoit pas être au fait de cela, comme Joſeph. Ce qui a pu embarraſſer notre Auteur, c'eſt que Joſeph paroit avoir compté un an de trop pour le Syſteme qu'on a imaginé. On n'a ſans doute pas fait reflexion que l'Hiſtorien Juif a compté les années par les Conſulats. On l'a pourtant dû ſuppoſer ainſi par raport au I. commencement du Regne d'Herode. Car la premiere & la derniere année de ce regne ayant été incomplettes, on n'a pu les compter, pour des années, que ſur le pied d'années Conſulaires, ou marquées par leurs Conſuls, dans les Faſtes.

(*a*) Ibid. c. 15. p. 656-8.

Faſte. Et ſur ce pied là Herode aiant regné, ſelon le temoignage exprès de Joſeph, & ſa maniere de compter (*a*) *trente ſept ans*, depuis qu'il fut fait Roi par les Romains, & *trente quatre ans*, depuis qu'il ſe fut défait d'Antigone; ſon Regne a fini l'an IV. avant notre Ere commune. C'eſt la même année que poſe Mr. Mann, & qu'il va établir par de nouvelles preuves.

L'une qui eſt eſſentielle, c'eſt la durée du Regne d'Archelaus fils & en quelque ſorte ſucceſſeur d'Herode, pendant neuf ou dix ans. On s'exprime ainſi pour deux raiſons, la premiere que Joſeph dit *Neuf*, dans ſes livres de la Guerre des Juifs; & *Dix*, dans ceux de ſes Antiquitez. La ſeconde qui met Joſeph à couvert de cette contradiction apparente, c'eſt qu'Archelaus gouverna la Judée en vertu des dernieres volontez de ſon Pére, qui devoient néanmoins étre ratifiées par l'Empereur. Or il ſe paſſa quelques mois entre la mort d'Herode, & la ratification de ſon Teſtament par Auguſte. Ainſi voila deux commencemens de regne pour Archelaus; l'un d'environ 10, & l'autre de 9 ans entiers. Mais la fin de l'un & de l'autre, ou du même regne

---

(*a*) Ainſi il compte 70 ans depuis la bataille d'Actium, Antiq. liv. 18. c. 1. p. 794. 37 ans pour le regne de Philippe liv. 18. c. 5. p. 803. & 2 ans du voiage d'Antoine Guerre liv. 2. c. 13. p. 986. coll. Antiq. liv. 14. c. 13. p. 643.

gne diverſement commencé tombe dans l'an 6 de l'Ere Chretienne, toſt ou tard; Et il faut que cela ſoit ainſi, puiſque ſous les Conſuls de cette année (*a*) qui étoit la 759 de Rome, Dion dit expreſſement qu'*Herode de Paleſtine*, comme il appelle Archelaus, *fut exilé, & ſa principauté adjugée au fiſc* de l'Empire. C'eſt cette même année que Joſeph dit que naquit Mathias ſon Pére.

Mais ce qui merite ſur tout d'être obſervé, c'eſt que la Judée aiant été reduite en Province, Cyrenius y impoſa une Taxe, que l'Hiſtorien Juif raporte à l'année 37 après la Bataille d'Actium (*b*). Cette année, à compter du jour de cette bataille qui fut donnée le 2. de Septembre l'an 723 de Rome, commence au même jour de l'an 6 de l'Ere commune, & de Rome 759. Archelaus étoit alors exilé, & ce fut après cela que Cyrenius vint en Judée.

Voici une autre Datte qui peut ici ſervir de preuve. On la prend du regne d'un des freres d'Archelaus nommé Philippe. Ce Prince mourut l'an 20 de Tibere après 37 ans de regne (*c*) ce qui en place le commencement à l'an de Rome 747, & 4 ans avant notre Ere.

A l'egard de la ſaiſon de l'Année, *Kepler* a

(*a*) M. Emile Lepidus & L. Aruntius Nepos.

(*b*) Antiq. lib. 18. c. 8 p. 791.

(*c*) Ibid. c. 5. p. 803.

a trouvé, dans l'année en queſtion, une *Eclypſe de Lune*, de Six Doigts, le 13. Mars, a 3 heures du matin. Et ſelon ſon calcul il n'y eut point d'Eclypſe avant Pâque, dans aucune des années ſuivantes. Or il paroit par la Narration de Joſeph (*a*) qu'Herode mourut, à Jericho, 9 ou 10 jours après cette Eclypſe, & 3 ſemaines avant Pâque qui ſe rencontroit cette année au 10. d'Avril. Si bien qu'Herode y mourut cette année, 4, avant l'Ere Chretienne, environ le 21. de Mars.

Mais quoi que nous ſçachions ainſi ſuffiſamment le tems de la mort d'Herode, nous ne ſçavons pas pour cela celui de la Naiſſance de Jeſus Chriſt. On l'a communément fixée au 25. *de Decembre*, 4 ans & quelques jours avant notre Ere, & 3 mois avant la mort d'Herode. Mais Mr. Mann ne s'accomode point de cette opinion. Selon lui, les Mages arriverent à Jeruſalem après la Purification de Marie. S'ils fuſſent venus auparavant ils auroient decouvert, quoique ſans deſſein, l'enfant Jeſus à Herode. C'eſt ce que diſent Origene, Ammonius & Euſebe. Sur le même fondement que ces Ecrivains ont poſé, Mr. Mann dit qu'on peut reculer, de quinze mois après la Purification, la venue des Mages. Auſſi allegue-t-on une tradition ancienne qu'Epiphane admet, & que des Juifs ont cru fondée

---

(*a*) Ibid. liv. 17. c. 6. p. 763.

dée dans l'Evangile, c'eſt que l'Enfant Jeſus demeura 2 ans entiers en Egypte (*a*).

Ce qui ſuit paroitra peut-être plus important & mieux fondé. S. Luc. parle d'un *Denombrement* qui ſe fit dans la Judée avant que Jeſus Chriſt vint au monde. On croit communement que cela ſe paſſa lorſque *Cyrenius* étoit Gouverneur de Syrie; Et *Juſtin Martyr* (*b*) renvoie ſur cela aux Archives de l'Empire qu'on gardoit à Rome. Mais *Tertullien* (*c*) qui dit auſſi qu'on y trouvoit ce Denombrement, aſſure qu'il ſe fit ſous le Gouvernement de *Saturnin*. Mr. Mann ſe perſuade qu'il eſt aiſé de concilier tout cela. Il n'y a qu'à dire que Cyrenius & Saturnin avoient en même tems le Gouvernement de Syrie; mais en vertu de differentes commiſſions, celui là comme *Proconſul*, & celui-ci comme *Procurateur*. Joſeph ne met pas même entre eux cette difference de titre, puiſqu'il les appelle, l'un & l'autre, des *Gouverneurs*. Tels ceux que, ſelon Tacite, les Bretons opprimez appelloient leurs Rois dont l'un leur ſuçoit le ſang, & l'autre la bourſe. Il y avoit auſſi dans le tems de la Republique deux de ces grands Officiers. Metellus etoit Proconſul d'Eſpagne, lorſqu'on y envoia Pompée pour commander l'armée contre Sertorius. Et

---

(*a*) Munſter Not. in Math. cap. 2.

(*b*) Apolog. 2. quæ ad Imperator.

(*c*) Contra Marcion. lib. 4. c. 7. & 19.

Et *Ciceron* (*a*) propoſe au Senat de nommer Cæpio en qualité de Proconſul dans la Macedoine pour agir de concert avec Hortenſius qui y étoit déja. Ailleurs (*b*) il demande que Caſſius ſoit déclaré ſuperieur aux Proconſuls de chaque Province, où il étoit pour les affaires de la Republique. Voici encore un fait plus exactement parallele à celui dont il s'agit. Lorſque, du Tems de Neron, Quadratus gouvernoit la Province de Syrie, Corbulon y fut envoié pour commander l'armée Romaine contre les Parthes (*c*) & ce même commandement fut encore donné à Corbulon huit ans après, quoique Ceſtius fut Gouverneur ordinaire de la Province.

On pouvoit ajouter à tout cela, que *Saturnin* & *Volumnius* enſemble avoient été Gouverneurs de Syrie (*d*) quoique Saturnin eut un caractere ſuperieur à celui de Volumnius (*e*). Ce fut en cette qualité là qu'ils jugerent le procès entre *Herode* & *Syllæus*, & enſuite les fils même de ce Roi, *Alexandre* & *Ariſtobule*.. Il y a donc lieu

---

(*a*) Philippic. X.

(*b*) Phil. XI.

(*c*) Tac. Annal. l. 13. c. 8.

(*d*) Τῆς συρίας ἐπιστατέντων. Antiq. lib. 16. c. 2. p. 734.

(*e*) Legatus Proprætor Syriæ Saturninus, Procurator tantum Volumnius. Vide Noris. Cenotaph. Piſan. p. 206. & Pagi in Baron. p. 30.

lieu de croire que Cyrenius, qui revenoit de la guerre contre les *Homonomades*, où il avoit acquis beaucoup de reputation (*a*), reçut en paſſant par la Syrie, un ordre particulier d'Auguſte, de faire le Denombrement du peuple dans les païs limitrophes; Ce que Saturnin fit auſſi; comme Gouverneur de cette Province.

L'Auteur remarque fort bien que ces deux ſortes de Gouverneurs etoient ſouvent établis en tems de guerre, & que ce n'eſt pas ce que l'on conteſte: mais on doute qu'il y en eut en tems de paix. Il nous ſemble pourtant que ce que Joſeph vient de raporter fait voir que cela ſe pratiquoit auſſi dans ce tems: Et ſelon notre Auteur il y avoit à peu près autant de neceſſité d'envoier des Gouverneurs extraordinaires, lorſqu'il s'agiſſoit de faire un *Denombrement*, qu'en tems de guerre. Dans l'Italie même, *Auguſte* ne put pas venir à bout d'achever un Denombrement, crainte des émeutes populaires. (*b*) Druſus s'y emploia dans les Gaules, quoiqu'il n'y eut pas guerre alors dans cette Province. Il n'en étoit pas non plus Gouverneur, de la maniere que Ceſtius ou Saturnin l'avoient été en Syrie. Germanicus fit la même choſe, lorſqu'il alla en Allemagne. (*c*) Et on voit, ſous Ne-

---

(*a*) Tacit. Annal. lib. 5. & Dio lib. 55.

(*b*) Dio, ubi ſupra.

(*c*) Tac. Annal. lib. 1. c. 31. & l. 2. c. 6.

Neron, juſqu'à 3 Commiſſaires envoiez enſemble pour un pareil ſujet dans la premiere de ces Provinces. (*a*) Ainſi on comprend ſans peine que le Denombrement, dont il eſt parlé dans S. Luc, a pu ſe faire en même tems, ſous Saturnin & ſous Cyrenius.

De plus, il faut obſerver qu'ils ne furent obligez, ni l'un ni l'autre, à ſe tranſporter pour cet effet dans la Judée; il ſuffiſoit qu'ils communiquaſſent à Herode, les ordres d'Auguſte, par raport à ce Roiaume qui pour être Allié du Peuple Romain, n'en étoit pas moins dans l'enceinte de l'Empire. D'ailleurs Joſeph dit (*b*) que l'Empereur avoit fait Herode *Procurateur en Chef* de Syrie; ce qui, ſous pretexte de lui faire honneur l'obligeoit à preter les mains à l'execution de l'Edit Imperial dans la Paleſtine. Il importe peu que cet Hiſtorien, n'ait pas parlé du *Denombrement*, dont il eſt queſtion, mais d'un autre qui ſe fit quelques années après, & dont S. Luc. fait auſſi mention dans les Actes des Apotres: Celui-ci eut lieu, lorſque la Judée fut reduite en Province. Mais le premier n'eut point d'influence ſur l'état de Juifs, c'eſt-à-dire qu'il ne changea rien au Gouvernement, ſous lequel ils vivoient. Ils n'eurent qu'à ſe rendre chacun dans ſa ville où leurs Genealogies étoient conſervées. Dans les autres

---

(*a*) Id. ibid. lib. 14. c. 46.

(*b*) Antiq. lib. 17. c. 2. p. 753.

tres païs de la dependance des Romains, chacun ſe faiſoit inſcrire, non dans le lieu de ſa naiſſance, mais partout où étoient ſes biens ; comme on l'apprend du Digeſte (*a*).

Mr. Mann va plus loin encore. Il pretend qu'on voit des traces du Denombrement, dont il s'agit, dans un *Serment de fidelité*, que les Juifs furent obligez de prêter, tant à Auguſte, qu'à Herode, & dont le refus coûta une groſſe ſomme d'argent à ſix mille Phariſiens, & à quelques-uns d'eux la vie même (*b*). Dans ce tems-là Herode avoit perdu les bonnes graces d'Auguſte qui lui avoit écrit que *Si juſque là il l'avoit traité en ami*, *deſormais il le traiteroit en eſclave* (*c*). Il n'eſt pas etonnant que ſes ennemis le regardaſſent comme un homme perdu ſans reſſource: Et peut-être qu'Auguſte fut bien aiſe de le mortifier par ce moien d'un *Denombrement dans la Judée*. C'étoit lui faire ſentir tout le poids de ſon autorité: D'autant plus que le Denombrement, & le *Serment* ont dû ſe faire la même année, ſi on s'en raporte aux *Argumens Grecs* que l'on a mis à la tête des livres des *Antiquitez*; car on voit là que le XVII. contient l'hiſtoire de 14. ans, à compter de la mort d'Alexandre & d'Ariſtobule, juſqu'à l'Exil

---

(*a*) 50. Tit. 15.

(*b*) Antiq. lib. 17. c. 2. p. 753.

(*c*) Ibid. 16. 9. 735.

l'Exil d'Archelaus. C'eſt ce qui placeroit le ſerment vers l'an 747 de Rome, & le 7 avant l'Ere Chrétienne; Année qui, ſelon l'auteur, repond à la derniere du Gouvernement de Saturnin en Syrie. On tache d'établir cela par des Medailles que fourniſſent *Noris* & *Spanheim*, & que l'on compare avec les recits de *Joſeph*, de *Plutarque* & de *Dion Caſſius*. Mais les bornes de notre *Extrait* ne nous permettent pas d'entrer dans ce detail.

Paſſons à la 4. *conſideration*, tirée de *La Paix* qui, dit-on, regnoit alors dans tout l'Empire Romain. La guerre contre la Thrace, que les uns font commencer en l'an de Rome 743, les autres 744, ne dura que 3 ans; Si bien qu'elle étoit finie en 747, où on pretend que Jeſus eſt né. On aſſure enſuite ſur l'autorité de *Patercule* (*a*) & de *Dion* (*b*) que Tibere triompha des Allemans le 1. jour de cette même année. S'il fut obligé, preſque immediatement après, de retourner en Allemagne où il ſe faiſoit de nouveaux mouvemens contre l'Empire, c'eſt ce qui n'eut aucune ſuite conſiderable. Enfin *Noris* temoigne (*c*) que ſelon les Saints Péres, Jeſus Chriſt eſt venu au monde dans le tems d'une *paix univerſelle.* Mais a notre avis, il vaut bien autant s'en rapporter

---

(*a*) Lib. 2. c. 97.

(*b*) Lib. 55.

(*c*) Cenotaph. Piſan. p. 200.

porter au temoignage d'Oroſe (*a*) qui dit que le *Temple de Janus fut fermé* l'an 5 avant l'Ere Commune.

Dans la 5. *Conſideration*, Mr. Mann voudroit bien pouvoir fixer le *Jour même de la Naiſſance* de Jeſus Chriſt. Il eſt vrai que Clement d'Alexandrie ſemble regarder de pareilles Recherches comme de vaines curioſitez : Et Scaliger croit qu'il eſt impoſſible d'y réuſſir. Cependant *Clement* même (*b*) nous apprend que les uns mettoient cette naiſſance au 19. ou 20. d'Avril, & d'autres au 20. de May. Notre Auteur doit pancher pour l'une ou l'autre de ces opinions, puiſqu'il a placé le Denombrement dans ces mois là, par la raiſon que ſi on eut fait ce *Denombrement en hyver*, cela auroit été extremement incommode à bien des gens qui ſe virent obligez de quitter les lieux de leurs demeures, pour aller où les Chefs de leur famille, & eux-mêmes pour la plus part étoient nez.

Quoiqu'il en ſoit, la *tradition d'occident* l'a emporté pour le 25. de Decembre : mais elle ne remonte guerres plus haut que le IV. Siecle. Nous paſſerons cela volontiers à notre Auteur, & même ce qu'il conclut que ſi la *Naiſſance de Jeſus Chriſt*, fut dans l'année qu'il tache d'etablir, elle arriva *au Printems*: Saiſon, dit il, où il faut, ſelon *Virgile*,

---

(*a*) Hiſt. lib. 6. c. 22.

(*b*) Stromat. I. p. 340.

gile, placer le commencement du monde. *Ver magnus agebat* Orbis (*a*).

La 6. conſideration regarde une Année de Tibere, qui paroit liée avec la 30 année de Jeſus Chriſt. Selon S. Luc. (*b*) *La parole de Dieu fut adreſſée à Jean Batiſte dans la* 15 *année de Tibere. Alors Jean Evangeliſoit & batiſoit, Et Jeſus Chriſt commençoit d'avoir environ* 30 *ans.* Mais tout cela n'eſt point ſans difficulté. Car on peut au moins demander ce qu'emporte l'expreſſion de S. Luc, ſelon le grec; Si c'eſt que Jeſus Chriſt étoit alors entre 29 & 30 ans, ſoit courans, ſoit accomplis? ou bien ſi cela veut dire qu'à 30 ans, Jeſus Chriſt entra dans l'exercice de ſon Miniſtere? Euſebe s'eſt declaré pour le 1. ſens, & Origene pour le 2. C'eſt celui que Mr. Mann croit le plus conforme à l'original. De quelque maniére qu'on l'entende, il s'agira toujours de fixer le tems où Jeſus Chriſt avoit l'age que S. Luc lui donne. L'Auteur dit qu'il n'y a aucune raiſon de ſuppoſer que ces termes *d'environ* 30 *ans* puiſſent s'emploier pour marquer l'age d'un homme depuis 25 juſqu'à 35 ans. Il lui paroit qu'on ne peut l'entendre que de l'age de 29 à 31. Nul des Anciens n'a été au delà de 32 (*b*).

On fait là deſſus une difficulté conſiderable. C'eſt que ſi Jeſus Chriſt eſt né *plus de ſix*

(*a*) Georg. II. Ver. 335. & 6.

(*b*) Pagi in Baron. p. 18.

ſix ans avant l'Ere Commune, il aura eu dans la 15 *année de Tibere*, 33 ans paſſez. Car cette 15 année coïncide avec la fin de l'année Vulgaire 28, & le commencement de 29.

Quelques-uns ont cru pouvoir repondre à cela, que ce qui eſt dit, de l'age de Jeſus Chriſt, n'a aucune liaiſon avec la 15 année de Tibere, cette datte ne regardant que le Miniſtere de Jean Batiſte. Et qu'ainſi on ſe fait une difficulté qui n'eſt pas réellement dans S. Luc. Mais c'eſt couper le nœud ou éluder la difficulté. Mr. Mann, après l'avoir pouſſée dans toute ſa force, pretend la reſoudre en donnant à Tibere un commencement de Regne, anterieur à ſon avenement à l'Empire. Car Auguſte l'avoit aſſocié, & cette *aſſociation* dura trois ans un peu plus ou moins. De cette maniere l'Auteur fait tomber la 30 année de Jeſus Chriſt ſur la 15 de Tibere, à compter depuis ſon aſſociation par Auguſte. C'eſt au reſte ce qu'il ſe reſerve à developer dans ſa *ſeconde Diſſertation*, dont nous rendrons compte une autre fois.

ARTICLE V.

Collections Relating to the Hiſtory of Mary Queen of Scotland, in four volumes &c. C'eſt-à-dire, Recueil de Pieces concernant l'Hiſtoire de

Marie Reine d'Ecoſſe &c. en 4. vol. *à Edimbourg* 1727. *Second extrait.* (*On peut voir le premier* dans la I. Part. du IV. Tome de cette Bibliotheque p. 19. Le ſecond volume de ce Recueil, dont nous nous propoſons de parler ici, contient les Piéces ſuivantes.

I. EXpoſition de la conduite de Marie Reine d'Ecoſſe écrite par Buchanan en vieux Ecoſſois, avec une Preface de l'editeur.

II. Les Confeſſions de Guil. Powrie & de George Dalgleiſh domeſtiques du Comte de Bothwell, & de Jean Hay & Jean Hepburn vaſſaux & complices du dit Comte, touchant le meurtre du Roi Henri Darnley, pour lequel meurtre ils ont été tous quatre executez.

III. L'examen & la declaration de Nicolas Hubert, appellé communement *French Paris* (parce qu'il etoit né dans cette ville) & qui auſſi a été executé pour le ſuſdit meurtre.

IV. Acte du Parlement d'Ecoſſe de Dec. 1567. qui ratifie la Ceſſion que la Reine Marie avoit faite de la Couronne en faveur de ſon Fils, & confirme la Regence au Comte de Murray qu'elle avoit declaré Regent d'Ecoſſe.

V. Acte qui ratifie la nomination & l'acceptation du C. de Murray, comme Regent d'Ecoſſe.

VI. Acte du Parlement touchant la Detention de la Reine, où l'on voit les Raiſons, pour leſquelles on la retenoit en priſon.

VII. Declaration du Parlement au Seigneur de Lochlevin touchant la detention de la Reine dans le Chateau de Lochlevin.

VIII. Liſte de ceux qui ont été preſents dans le Parlement aſſemblé à Edimbourg le 15. de Dec. 1567.

IX. Aſſociation de pluſieurs de la Nobleſſe d'Ecoſſe & d'autres, ſur la Ceſſion que la Reine Marie avoit faite de la couronne & du Gouvernement en faveur du Prince ſon Fils.

X. Acte du Conſeil privé d'Ecoſſe, touchant l'abdication de la Reine Marie en faveur de ſon Fils, lorſque le Lord Lindſay en preſenta l'acte aux Seigneurs du Conſeil privé.

XI. Relation du Couronnement du Roy Jaques.

XII. Proclamation de l'avenement de ce Roy à la Couronne.

XIII. Acception de la Regence par le Comte de Murray.

XIV. Proclamation de la Regence du C. de Murray.

XV. Acte du Conſeil privé, ſur ce qu'on avoit delivré entre les mains du C. de

Murray Regent une boëte d'argent, contenant les lettres &c. de la R. Marie & du C. de Bothwell.

XVI. Declaration du C. de Murray & des Commiſſaires nommez avec lui, portant que les Lettres & autres Papiers qui leur avoient été donnez à Weſtminſter en Angleterre, contre la R. Marie, étoient des Pieces originales & authentiques.

XVII. Copie d'une Lettre écrite de Londres, où l'on fait voir, qu'on peut ajouter foy à ce qui eſt rapporté dans l'Ecrit intitulé. *Expoſition de la Conduite de la R. Marie d'Ecoſſe.*

XVIII. Courte Relation en forme de Journal, des Evenemens les plus remarquables de la vie de Marie d'Ecoſſe, depuis la naiſſance de ſon Fils en 1566, juſqu'au temps qu'elle alla en Angleterre en May 1568.

XIX. Juſtification de Mr. Jean Craig Miniſtre d'Edimbourg, ſur ce qu'il avoit fait publier les Bans, pour le mariage de la Reine Marie d'Ecoſſe & de Jacques C. de Bothwell; avec un Acte de l'Aſſemblée de l'Egliſe d'Ecoſſe touchant cette affaire.

XX. Acte de l'aſſemblée generale, approuvant la juſtification de Mr. Craig.

XXI. Acte de l'aſſemblée generale, depoſant l'Evêque d'Orkney, pour avoir Marié la Reine avec Bothwell.

XXII. Acte de l'aſſemblée generale, qui retablit l'Eveque.

Dans le premier Extrait que nous avons donné de cet Ouvrage, nous avons rendu compte de *la Defenſe de la Reine Marie d'Ecoſſe* écrite par Leſley Eveque de Roſſ. On pourra comparer les raiſons que cet Eveque allegue en faveur de la Reine, avec celles que Buchanan employe contr'Elle, dans l'*expoſition de la Conduite de cette Princeſſe*: C'eſt la premiere Piece de ce Second Volume; elle avoit dabord été écrite en en latin, & Mr. Anderſon avertit dans la Preface qu'il a miſe à la tête, que l'on croit communement que Buchanan lui même l'a enſuite traduit en Ecoſſois. Leſley & Buchanan ſuivent des methodes fort differentes dans ce qu'ils alleguent pour & contre la Reine Marie. L'ouvrage du premier n'eſt, comme on l'a vu, qu'une Declamation continuelle, où il employe ſouvent en faveur de Marie d'Ecoſſe, des raiſons tirées d'un peu loin: Buchanan au contraire ſans faire aucune reflexion ſur les demarches de cette Princeſſe, ſe contente de donner un expoſé ſimple & exact de toute ſa Conduite, & qu'il addreſſe à la Reine Eliſabeth.

„ Ce ne fut, dit il, qu'après la naiſſance „ de ſon Fils en Juin 1566. que l'on commença à s'appercevoir du deſſein que la „ Reine Marie avoit de ſe defaire du Roy, „ par quelque moyen que ce fut, & d'epouſer enſuite Bothwell. Mais pour „ parvenir à ſes fins, ſans qu'on put la

„ ſoupçonner du crime qu'elle étoit reſo-
„ luë de commettre; elle commença à ſemer
„ ſecretement de la diſſention entre le Roi
„ & les Seigneurs du Royaume, & rem-
„ plit tellement tous les eſprits de jalouſie
„ & de mefiance, qu'il n'y avoit perſonne
„ de quelque rang à la Cour, qui ne fut
„ dans la neceſſité de prendre parti. Un
„ jour qu'Elle s'etoit entretenue avec le
„ Roy Jacques fort avant dans la nuit, elle
„ lui perſuada ſi bien que toute la Nobleſſe
„ avoit conſpiré ſa mort, & ne cherchoit
„ que l'occaſion de le tuer, que ce Prince
„ ſe retira tout effrayé: à peine fut il par-
„ ti, qu'elle envoia chercher en diligence
„ le Comte de Murray, comme ayant une
„ affaire de la derniere importance à lui
„ communiquer: & lui dit, que le Roy
„ avoit conçu une haine ſi violente contre
„ lui, & étoit ſi piqué de la faveur qu'el-
„ le lui temoignoit, qu'il étoit fermement
„ reſolu de ſe defaire de lui: Deſorte que
„ le Roy & le C. de Murray en ſeroient
„ ſans doute venus à quelqu'extremité, ſi
„ la trahiſon n'avoit été decouverte.

„ Ce projet ayant échoué, la Reine,
„ ſous pretexte de ſa Groſſeſſe, voulut
„ engager le Roy à s'attacher à quelque
„ Dame de la Cour, & lui nomma entr'au-
„ tres la femme du C. de Murray, afin
„ d'avoir enſuite une raiſon de le repudier
„ & d'épouſer Bothwell: cela ne lui réuſ-
„ ſit pas mieux. Mais auſſi tot après qu'el-
le

„ le fut accouchée, elle ne garda plus de „ meſures ; toutes les fois que le Roy ve„ noit la voir, elle le recevoit de maniere „ à lui faire aſſez connoitre que ſa preſen„ce deplaiſoit, pendant que Bothwell avoit „ accès à toute heure, & qu'on ne pouvoit „ rien obtenir de la Reine que par ſon „ moyen.

„ A peine la Reine étoit-elle relevée de „ ſes Couches, qu'un matin elle ſe leve & „ s'en va du coté de la mer, ſuivie ſeule„ment de quelques uns de ſes Domeſtiques „ les plus affidez, & comme on étoit en „ peine de ſavoir où elle pouvoit aller „ en ſi grand hate, elle entra ſubitement „ & ſeule dans un vaiſſeau, où il n'y avoit „ que des gens appartenant à Bothwell, „ reconnus pour voleurs & pyrates, & ſe „ fait conduire au Chateau d'*Aloe*. Là elle „ mena publiquement une vie ſi licentieuſe, „ que tous les honnetes gens en étoient „ ſcandaliſez: & lorſque le Roy ayant ap„pris cette equippée alla la trouver pour „ la ramener, il en fut très mal reçu ; à „ peine lui permit elle de reſter là quelques „ heures, deſorte qu'il fut obligé de s'en „ retourner en diligence, au peril meme „ de ſa vie.

„ Après avoir reſté quelque temps dans „ cet endroit, Elle s'en revint à Edimbourg, „ où elle alla loger, non pas dans ſon Pa„lais, mais dans une maiſon particuliere, „ d'où par les jardins on pouvoit entrer

,, dans la maiſon d'un *David Chamberis*
,, domeſtique de Bothwell. Là elle
,, avoit pour principale confidente la Dame
,, Reves, femme qui avoit été autrefois
,, maitreſſe de Bothwell, & qui
,, après avoir fait le metier de fille de
,, joye, faiſoit alors celui d'entremetteuſe.
,, Par le moyen de cette honnete Dame,
,, Bothwell fut introduit un ſoir dans la
,, Chambre de la Reine, & lui fit violence,
,, à ce qu'elle diſoit. Mais qu'elle violence !
,, s'écrie l'Auteur, c'eſt ce que la ſuite
,, a fait aſſez connoitre. Cependant la Reine
,, voulut avoir ſa revenche & faire à
,, ſon tour violence à Bothwell; elle envoya
,, la Dame Reves, qui entra de nuit
,, dans la Chambre de ce Seigneur pendant
,, qu'il dormoit, l'arracha d'entre les bras
,, de ſon Epouſe & le força de venir à demi
,, nud trouver la Reine.

,, En Octobre Elle alla à *Jedburg* pour y
,, tenir les Aſſizes, & le C. de Bothwell ſe
,, retira à *Liddisdaill* où il ſe comporta d'une
,, maniere ſi peu digne d'un homme de ſa
,, qualité, qu'il prit querelle avec un voleur
,, qui le bleſſa dangereuſement. La Reine
,, n'eut pas plû-tôt appris cette nouvelle
,, qu'elle devint comme une forcenée;
,, malgré les incommoditez de la ſaiſon elle
,, ſe mit en chemin, alla trouver le Comte
,, & n'eut point de repos juſqu'à ce qu'il
,, fut en état d'être tranſporté à *Jedburg*,
,, & Elle en prit tant de ſoin, qu'elle tomba

,, ta elle meme malade, enſorte qu'on
,, deſeſperoit preſque de ſa vie. Le Roy
,, qui aimoit toujours tendrement la Reine,
,, & qui avoit fait tout ce qu'il avoit pu
,, pour regagner ſes bonnes graces, ayant
,, appris ſon état, s'en vint auſſi-tot à *Jedburg*
,, pour en prendre ſoin : mais ce malheureux
,, Prince trouva à peine où ſe loger,
,, des ordres exprès ayant été donnez
,, de ne le recevoir nullepart : la Reine le
,, reçut ſi mal, & on eut ſi peu d'égard pour
,, lui à la Cour, qu'il fut obligé de s'en
,, retourner : & la Reine fit auſſi-tot tranſporter
,, Bothwell comme en triomphe
,, dans ſa maiſon, & le fit coucher dans
,, une chambre au deſſous de la ſienne.
,, Dès qu'ils furent un peu mieux l'un &
,, l'autre, ils vecurent enſemble dans un
,, commerce ſi ſcandaleux & ſi public, qu'ils
,, ſembloient craindre que leur conduite ne
,, fut pas aſſez connuë. Le Roy ecrivit à
,, la Reine ſur la vie qu'elle menoit, elle
,, lut ſa lettre en preſence du Regent, du
,, C. de Huntley & du Secretaire, & entra
,, dans une telle fureur qu'on craignoit
,, qu'elle ne retombât malade; elle proteſta
,, ouvertement qu'à moins qu'elle ne trouvât
,, quelque moyen de ſe defaire du Roy,
,, elle n'auroit jamais un jour de repos, &
,, que plustot que de vivre dans cet état,
,, elle ſe tueroit elle meme.

,, La Ceremonie du Bateme du jeune
,, Prince ſe fit à *Striveling* vers le commen-

„ cement de Decembre; il étoit venu des
„ Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre
„ pour y aſſiſter; & afin que Bothwell put
„ y paroitre avec honneur & ſe diſtinguer
„ par ſa magnificence du reſte de la No-
„ bleſſe, la Reine lui fournit de l'argent
„ pour ſe faire un Equipage, & lui aida
„ elle meme à choiſir ſes habits & les or-
„ donna, avec autant de ſoin & de peine
„ que ſi elle avoit été non pas ſa femme,
„ mais une de ſes Domeſtiques: pendant que
„ le Roy manquoit de tout au bateme de
„ ſon propre fils, & n'avoit pas ſeulement
„ de quoi ſubvenir aux depenſes les plus ne-
„ ceſſaires: bien plus il lui fut defendu de
„ paroitre en la preſence des Ambaſſadeurs;
„ & la Nobleſſe eut ordre de ne lui faire
„ aucun honneur: la Reine lui fit meme
„ enlever toute ſon argenterie & lui en-
„ voya de l'étain en la place. Le Roy fut
„ ſi outré de ce procedé qu'il quitta *Strive-*
„ *ling* & s'en alla à *Glasgow*, chez ſon Pere.

„ Juſqu'ici on n'a vu que des marques du
„ Souverain mepris que la Reine avoit pour
„ ſon Epoux; mais voici des preuves d'u-
„ ne cruauté inouïe & d'une haine implaca-
„ ble. A peine ce malheureux Prince eut il
„ quitté *Striveling*, qu'il ſe ſentit extreme-
„ ment mal, enſorte qu'il étoit aiſé de ſoup-
„ çonner que c'étoit l'effet de quelque poi-
„ ſon. Dès qu'il fut arrivé à *Glaſgow* tout
„ ſon Corps ſe trouva couvert de taches noi-
„ res, il reſſentoit des douleurs violentes
„ dans

„ dans tous ſes membres, il deperiſſoit à
„ vuë d'œil, & on deſeſpera bien-tot de ſa
„ vie: malgré tout cela, la Reine ne vou-
„ lut permettre à aucun Medecin de l'aller
„ voir: & dès que la Ceremonie du Bate-
„ me fut achevée, elle alla avec Bothwell
„ à *Tillibarne*, où ils paſſèrent huit jours
„ dans leurs familiaritez accoutumées.

„ Mais la Reine voyant que le Poiſon
„ n'avoit pas produit tout l'effet qu'elle en
„ attendoit, & que le Roy par la force de
„ ſon temperament avoit ſurmonté la vio-
„ lence du mal, elle alla à *Glaſgow*, ſous
„ pretexte, diſoit elle, de voir ſon Mari:
„ mais ſes lettres à Bothwell (dont nous
„ parlerons bien-tot) font aſſez voir ce
„ qu'elle ſe propoſoit par cette viſite, c'e-
„ toit de prendre des meſures plus effica-
„ ces pour ſe defaire de ſon Epoux. Dans
„ cette vuê elle fit ſemblant dabord de
„ vouloir ſe reconcilier avec lui, & le fit
„ tranſporter à *Edimbourg* & loger dans
„ une maiſon peu digne d'un Roy & fort
„ peu commode pour un malade, mais
„ très convenable à l'exécution de ſon
„ deſſein: C'étoit une maiſon écartée,
„ qui tomboit en ruine & qui depuis long-
„ temps n'avoit pas été habitée; il y avoit
„ au fonds du jardin une porte qui donnoit
„ dans la campagne, par où il étoit aiſé
„ d'entrer à toute heure & de reſſortir en
„ cas de beſoin. C'eſt la demeure que choi-
„ ſit la Reine pour ſon Epoux, ſous pre-

,, texte, diſoit elle, qu'il y ſeroit plus commodement
,, & afin qu'il ne ſoupçonnât
,, rien, & qu'on la crut entierement reconciliée
,, avec lui, elle prit une Chambre au
,, deſſous de celle où étoit le Roy & y coucha
,, les deux nuits avant celle de l'execution
,, de ſon projet. Comme elle vouloit
,, faire tomber le ſoupçon ſur le C. de
,, Murray, elle fit tout ce qu'elle put pour
,, l'obliger à reſter à *Edimbourg* : il vouloit
,, partir pour aller trouver ſon épouſe qui
,, étoit prête d'accoucher, la Reine le pria
,, de reſter au moins encore une nuit (qui
,, étoit celle où l'on devoit ſe defaire du
,, Roy) mais il partit avant l'execution :
,, on ne laiſſa pas cependant de l'en accuſer.

,, Tout étant prêt pour l'execution de
,, cet abominable deſſein, la Reine après
,, ſouper alla voir le Roy, & paſſa quelques
,, heures avec lui. Elle lui temoignoit plus
,, d'amitié qu'elle n'avoit fait depuis ſix ou
,, ſept mois, lorſque Paris entra : Ce Paris
,, étoit un jeune homme né en France,
,, qui avoit été au ſervice de Bothwell &
,, étoit alors à la Reine : il étoit le principal
,, confident de leur commerce ſecret.
,, Sa venuë devoit être le ſignal que tout
,, étoit prêt. La Reine auſſi-tôt ſe leve,
,, prend congé du Roy & ſe retire chez
,, elle, où étoit le C. de Bothwell avec
,, qui elle s'entretint juſqu'à minuit, après
,, quoi ce Seigneur s'en retourna chez lui,

,, changea d'habits pour n'être pas reconnu
,, & alla avec ſes complices à la maiſon
,, où étoit le Roy. On avoit mis de la
,, poudre dans la Chambre au deſſous de
,, celle où il couchoit , la meme que la
,, Reine avoit choiſie pour elle. Par ce
,, moyen on fit ſauter la maiſon & ce Prince
,, y périt miſerablement. Bothwell auſſitôt
,, courut chez lui ſe mettre au lit : &
,, la Reine de ſon coté attendoit impatiemment
,, le ſucces de l'entrepriſe, lorſqu'elle
,, entendit le bruit de la chute de la maiſon
,, & les cris du Peuple: Elle cependant
,, reſtoit toujours tranquile dans ſon lit ,
,, comme ſi de rien n'étoit , juſqu'à ce que
,, Bothwell , faiſant ſemblant d'être lui meme
,, tout effrayé , vint avec pluſieurs Seineurs
,, & Dames lui annoncer le malheur
,, qui venoit d'arriver au Roy. Elle reçut
,, cette nouvelle avec beaucoup de fermeté ,
,, donna des ordres pour s'informer
,, des Auteurs , & puis ſe recoucha & dormit
,, tranquilement juſqu'au lendemain à
,, midi. Cependant pour ſauver les apparences
,, elle fit publier le deuil , qui ne
,, devoit pas durer long.temps : elle ſe comporta
,, à cet egard de maniere que le Peuple
,, ne ſçavoit ſi elle rioit ou ſi elle pleuroit :
,, mais ce qui fait voir juſqu'où elle
,, pouvoit pouſſer la cruauté & l'effronterie ,
,, c'eſt qu'après avoir fait mourir
,, ſon époux ſi inhumainement, elle voulut
,, voir ſon Corps mort , & repaitre ſes
,, yeux

„ yeux d'un ſpectacle qui auroit dû lui fai-
„ re horreur, & enſuite elle le fit enter-
„ rer de nuit, ſans aucune ceremonie, &
„ placer à coté de *David Rizzo.*

„ Mais comme le Peuple commençoit à
„ murmurer de ſa Conduite, il fallut au
„ moins faire ſemblant de prendre le Deuil:
„ la coutume étoit que les Reines, après
„ avoir perdu leur époux; ſe renfermoient
„ pendant 40 jours ſans voir la lumie-
„ re: Celle-ci ſe renferma à la vérité
„ dans ſa chambre, tenoit les portes fer-
„ mées, mais avoit toutes les fenetres
„ ouvertes; & à peine eut-elle paſſé quatre
„ jours dans ce triſte état qu'elle quitta le
„ voile & reparut en public. Il arriva alors
„ une choſe deſagreable & comique en
„ meme temps: Henri Killegree étoit ve-
„ nu en Ecoſſe pour complimenter la Rei-
„ ne de la part de la Reine d'Angleterre.
„ Le jour & l'heure étoient pris pour lui
„ donner audience: il vint à la Cour plu-
„ tôt après qu'avant le temps marqué, &
„ cependant il trouva tout en deſordre au
„ Palais; toutes les fenêtres étoient ou-
„ vertes les bougies n'étoient pas allumées;
„ en un mot rien n'étoit encore prêt pour
„ jouer la comedie. Après douze jours
„ d'un pareil deuil la Reine alla à la maiſon
„ de *Setoun* avec peu de ſuite; Bothwell
„ y vint auſſi, & fut logé, peu convena-
„ blement ce ſemble à ſa qualité, dans une
„ Chambre joignant la cuiſine; il eſt vrai

„ que

,, que cette chambre étoit directement au deſſous de celle au couchoit la Reine, dans laquelle on pouvoit entrer par un eſcalier derobé, fort étroit à la verité, mais aſſez large pour donner paſſage à Bothwell. Une conduite ſi etrange ſit du bruit juſqu'en France, & Mr. du Croc étant arrivé ſur ces entrefaites en qualité d'Ambaſſadeur du Roy très Chrétien, il obligea la Reine à quitter ce ſejour & à s'en retourner à Edimbourg.

,, Cependant tout le monde étoit indigné du peu de ſoin avec lequel on recherchoit les meurtriers du Roy, & le C. de Bothwell fut accuſé ouvertement d'en être le chef. Il fallut enfin ſe reſoudre à ſubir un jugement : mais on prit de ſi bonnes meſures qu'il ne courrut aucun riſque d'être condamné : on ne donna pas le temps au C. de Lenox pere du feu Roy, d'être préſent au Procès, & Bothwell comparut ſuivi d'une troupe de Gens armez ; enſorte que ſans obſerver aucune forme de Loy il fut abſous. Il ne lui reſtoit plus pour parvenir à ſes fins que d'épouſer la Reine : elle le ſouhaitoit paſſionnément, mais elle n'oſoit paroitre y conſentir : il fut donc reſolu que le Comte de Bothwell l'enleveroit & qu'ainſi il paroitroit que le mariage s'étoit fait malgré elle. Comme elle revenoit de *Striveling* le Comte l'attendit en chemin, ſe ſaiſit de ſa Perſon-

,, ne & la fit conduire à *Dunbar* où il la
,, retint priſonniere en apparence. Mais
,, cela ne ſuffiſoit pas encore : Bothwell
,, étoit marié ; il falloit pour contracter un
,, nouveau mariage qu'il fut ſeparé juridiquement
,, de ſa femme (*Jeanne Gordon*)
,, on trouva moyen de perſuader à cette
,, Dame de pourſuivre elle meme ſon divorce
,, avec ſon Mari. On allegua pour
,, pretexte qu'avant leur mariage, Bothwell
,, avoit eu commerce avec une parente
,, de ſa femme. Cela etoit vrai & le
,, Pape lui avoit donné là-deſſus une Bulle
,, de diſpenſe. Mais la Bulle ne fut point
,, produite & le mariage fut caſſé, enſuite
,, de quoi Bothwell épouſa la Reine.

L'Auteur produit enſuite pluſieurs pieces juſtificatives de ce qu'il vient d'avancer. Le C. de Morton avoit pris à un Domeſtique de Bothwell, une petite Caſſette de vermeil doré, ou il y avoit pluſieurs vers & lettres de la propre main de la Reine. On y voit auſſi ſon Contract de mariage avec Bothwell, daté du 5 d'Avril 1567. c'eſt-à-dire huit ſemaines après la mort du Roy, qui fut tué le 10 de Fevrier, & quelques jours avant que le Comte fût abſous du Crime dont il étoit accuſé, & que ſon premier mariage fut diſſous. On ne ſera pas faché ſans doute de voir des vers de la façon de la Reine d'Ecoſſe ; ils ſont addreſſez au Comte de Bothwell, & écrits en François : nous en choiſirons quelques endroits qui expriment le mieux la violence de ſon Amour.

O Dieux, ayez de moi compaſſion,
Et m'enſeignez quelle Prouve certain
Je puis donner, qui ne lui ſemble vain
De mon amour & ferme affection.
Las! n'eſt il pas ja en poſſeſſion
Du Corps, du Cœur, qui ne refuſe paine
Ny deshonneur, en la vie incertaine,
Offenſe de Parentz, ne pire affliction?
Pour luy tous mes amis j'eſtime moins que rien,
J'ay hazardé pour luy & nom & conſcience;
Je veux pour luy au monde renoncer:
Je veux mourir pour luy avancer.
Que reſte il plus pour prouver ma conſtance?
Entre ſes mains & en ſon plein pouvoir,
Je metz mon Fils, mon honneur, & ma Vie,
Mon Païs, mes ſubjectz, mon Ame aſſubjectie,
Eſt tout à luy, & n'ay autre vouloir
Pour mon Object, que ſans le decevoir
Suivre je veux malgré toute l'Envie
Qu'iſſir en peult: Car je n'ay autre envie
Que de ma Foy, luy faire appercevoir
Que pour tempeſte ou bonnace qui face,
Jamais ne veux changer demeure ou place.

Bref je farai de ma foy telle preuve,
Qu'il connoitra ſans fainte ma conſtance,
Non par mes pleurs, ou fainte obeiſſance,
Comme autres ont fait, mais par divers Eſpreuve.
Elle pour ſon Honneur vous doit Obeiſſance,
Moy vous obeiſſant j'en puis recevoir blaſme,
N'eſtant, à mon regret, comme elle votre Femme.
Et ſi n'aura pourtant en ce point prééminence.
Pour ſon profit elle uſe de conſtance,
Car ce n'eſt peu d'honneur d'être d'voz biens Daſme;
Et moy pour vous aimer j'en puis recevoir blaſme:
Et ne lui veux ceder en toute l'obſervance.
Elle de voſtre mal n'a l'apprehenſion,
Moy je n'ay nul repos tant je crains l'apparence.
Par l'advis des Parentz elle eut voſtre accointance,
Moy malgré tous les miens vous porte Affection,
Et de ſa loyauté prenez ferme aſſurance.
Par vous, mon Cœur, & par voſtre Alliance
Elle a remis ſa maiſon en honneur;
Elle a joui par vous de la grandeur

Dont tous les ſiens n'avoient nulle aſſurance;
De vous, mon Bien, elle a eu la conſtance,
Et a gaigné pour un temps voſtre Cœur.
Par vous, elle a eu plaiſir en bon heur,
Et pour vous a receu honneur & reverence,
Et n'a perdu ſinon la jouïſſance
D'un facheux ſot, qu'elle aimoit cherement.
Je ne la plains d'aimer donc ardamment,
Celui qui n'a en ſens ni en vaillance
En beauté, en bonté n'y en conſtance
Point de ſecond. Je vis en cette Foy.

……

Mais vous l'aimez, las, trop je l'appercoy,
Et vous doutez de ma ferme conſtance,
O mon ſeul Bien, & mon ſeul Eſperance,
Et ne vous puis aſſurer de ma Foy.
Et ſi n'avez en moi nulle aſſurance,
Et ſoupconnez mon Cœur ſans apparence
Vous defiant à trop grand tort de moi.
Vous ignorez l'amour que je vous porte,
Vous ſoupçonnez qu'autre amour me tranſporte,
Vous eſtimez mes paroles du vent,
Vous depeignez de Cire mon, las, Cœur,
Vous me penſez Femme ſans jugement:
Et tout cela augmente mon ardeur.

……

Mon Cœur, mon Sang, mon Ame, mon Soucy.
Las! vous m'avez promis qu'aurons ce plaiſir.
De deviſer avecques vous à loyſir.
Toute la nuict, où je languis icy,
Ayant le Cœur de extreme paour tranſy,
Pour voir abſent le but de mon deſir.
Craint de oublir un coup me vient ſaiſir:
Et le autre fois je crains que rendurcy
Soit contre moi votre amiable Cœur.
Je crains quelque dit de un mechant rapporteur.
Une auſtre fois je crains quelque avanture
Qui par chemin detourne mon Amant
Par un facheux & nouveau accident.
Dieu, detourne toute malheureux Augure &c.

Apres ces Vers on trouve pluſieurs Lettres de la Reine au Compte de Bothwell: elles étoient écrites originairement en françois; on n'en voit ici que le commencement, mais elles ſont en en entier en Ecoſſois. Elles meritent d'être luës, nous voudrions pouvoir les produire ici toutes, mais cela nous meneroit trop loin: nous nous contenterons de rapporter les principaux traits de la ſeconde Lettre, qui fait le mieux connoitre le caractere de la Reine & les diſpoſitions dans leſquelles elle étoit envers le Roy & envers Bothwell: elle commence ainſi.

,, Eſtant party du lieu où je avois laiſſé
,, mon Cœur, il ſe peult aiſement juger
,, quelle eſtoit ma contenance; veu ce que
,, peult un Corps ſans Cœur, qui a été cauſe
,, que juſques à la diſnée je n'ay pas
,, tenu grand propos, auſſi perſonne ne
,, s'eſt voulu advancer, jugeant bien qu'il
,, n'y faiſoit bon (*il faut que nous prenions
le reſte de l'Ecoſſois*). ,, Comme j'étois à
,, quelques miles de la ville (*de Glaſgow*)
,, Le Comte de Lenox m'envoya un Gentilhomme
,, pour me complimenter, & pour
,, s'excuſer de ce qu'il ne venoit pas au
,, devant de moi; mais qu'il n'avoit oſé le
,, faire à cauſe de quelques paroles que
,, j'avois dites ſur ſon compte: je repondis
,, qu'il n'y avoit point de remede contre
,, la peur, & qu'il n'auroit pas ſujet de
,, craindre, s'il n'étoit pas coupable. . . .
,, Dès que je fus arrivée à Glaſgow, le
,, Roy envoya chercher Joachim, & lui
,, demanda d'où vient que je n'étois pas
,, venuë loger avec lui, que cela ſerviroit
,, beaucoup à retablir ſa ſanté. Il s'informa
,, encore pourquoi j'étois venuë, ſi c'étoit
,, à bonne intention; ſi vous étiez
,, avec moi; ſi j'avois pris à mon ſervice
,, *Paris* & *Gilbert*, & ſi je ne voulois pas renvoyer
,, *Joſeph*; il parla meme du mariage
,, de *Baſtiane*. (*C'étoit un Auvernois, habile
muſicien & un des favoris de la Reine*) ,, Je
,, ne puis comprendre d'où il a pu ſavoir
,, toutes ces particularitez. J'allai le voir
,, &

„ & lui demandai ce qu'il vouloit dire par
„ ſes lettres où il ſe plaignoit de la cruau-
„ té de quelques perſonnes. Il repondit
„ qu'il étoit tout tranſporté, qu'il étoit ſi
„ charmé de me voir, qu'il croyoit qu'il en
„ mourroit: il parut cependant un peu cho-
„ qué de me voir penſive: il me dit enſuite
„ qu'il ſe ſentoit fort mal, mais qu'il ne
„ vouloit point faire de teſtament, qu'il me
„ laiſſoit la diſpoſition de tout, quoique je
„ fuſſe cauſe de ſa maladie, par le chagrin
„ qu'il avoit de ce que je me comportois
„ d'une maniere ſi étrange à ſon égard. Il
„ ajouta : vous me demandez ce que je
„ veux dire par la cruauté dont je parle
„ dans mes lettres; c'eſt de vous ſeule que
„ je veux parler, parceque vous ne vou-
„ lez pas recevoir mes offres de repentir :
„ je confeſſe que j'ai manqué à mon de-
„ voir, mais non pas en ce que vous
„ m'avez reproché. Je ſuis jeune; vous
„ direz peut-être que vous m'avez deja
„ pardonné pluſieurs fois & que je ſuis re-
„ tombé en faute; il eſt vrai, mais ſi j'en
„ obtiens le pardon, je proteſte que jamais
„ plus je n'y retomberai : je ne ſouhaite
„ qu'une choſe au monde, c'eſt que nous
„ puiſſions vivre enſemble comme Mari &
„ Femme, & ſi vous ne voulez pas y con-
„ ſentir, jamais je n'en releverai; je vous
„ prie de me dire votre reſolution là deſ-
„ ſus. Dieu ſçait combien je ſuis puni,
„ pour avoir fait mon Dieu de vous, &

„ pour ne penſer qu'à vous ſeule: & ſi „ jamais je vous ai offenſé, vous en êtes „ l'unique cauſe, parce que lorſqu'on me „ fait quelque tort, ſi j'oſois m'addreſſer „ à vous, je n'en voudrois parler à nul au- „ tre; mais n'y ayant point entre nous cet- „ te familiarité qu'il devroit y avoir, je „ ſuis obligé de renfermer mes chagrins „ dans mon Cœur, & c'eſt là ce qui me „ fait tourner l'eſprit. Je lui repondis „ bien des choſes là deſſus qu'il ſeroit trop „ long de vous écrire. . . . . . Il auroit „ fort ſouhaité que je vinſe demeurer „ dans ſa maiſon: mais je lui dis que cela „ ne ſe pouvoit: il paroiſſoit avoir quel- „ que crainte que je n'euſſe deſſein de l'en- „ voyer en priſon: je lui dis que je vou- „ lois l'emmener à *Craigmillar* où les mede- „ cins & moi pourrions mieux le ſecou- „ rir: il me repondit qu'il étoit prêt à fai- „ re tout ce que je voudrois: je lui de- „ mandai, d'où vient qu'il étoit faché „ contre quelques Seigneurs. Il le nia & pro- „ teſta qu'il les aimoit tous, & me pria de „ ne point ajouter foy à ce qu'on pour- „ roit me dire contre lui; & que pour ce „ qui me regarde il aimeroit mieux mour- „ rir que me cauſer aucun deplaiſir, & là „ deſſus il me parla d'une maniere ſi flat- „ teuſe, avec tant d'art & de tendreſſe que „ vous en auriez été étonné. Jamais je „ ne le vis plus tendre & plus ſoumis; & ſi „ je n'avois pas des preuves certaines que

„ ſon Cœur eſt mou comme de la cire, &
„ que le mien ne fut pas dur comme le
„ diamant, à l'épreuve de tous les traits,
„ excepté de ceux qui partent de vôtre
„ main, j'aurois preſqu'eu pitié de lui :
„ mais ne craignez rien, la place tiendra
„ juſqu'à la mort; & vous, ne vous laiſſez
„ pas gagner par celles qui ſans doute fe-
„ rons tous leurs efforts pour cela. . . . .
„ Le Roy ſouhaiteroit que je lui donnaſ-
„ ſe moi meme à manger : il a toujours
„ la larme à l'œil : il ſaluë & careſſe tout le
„ monde : aujourd'hui ſon Pere a ſaigné
„ du né & de la bouche, devinez ce que
„ cela preſage; je vous écris tout, juſqu'à
„ des choſes de peu d'importance. Je fais
„ ici un perſonnage que je haï beaucoup :
„ n'avez vous pas eu envie de rire en vo-
„ yant que je ſçai ſi bien diſſimuler : Il
„ m'a fort parlé de l'Eveque de Sudder-
„ land, & moitié par force & moitié par
„ mes careſſes, en l'aſſurant qu'il pouvoit
„ mettre en moi une entiere confiance, j'ai
„ ſi bien fait que j'ai tiré de lui tout ce
„ qu'il en ſçavoit. . . . . Nous ſommes
„ alliez à deux mechantes races; le Dia-
„ ble nous en ſepare, & Dieu nous uniſſe
„ pour toujours comme le couple le plus fi-
„ dele qu'il y ait jamais eu. C'eſt là ma
„ Foy, dans laquelle je veux mourir . . . .
„ Excuſez ſi j'écris ſi mal, je ne ſaurois
„ qu'y faire, j'ai mal aux yeux & cepen-
„ dant je ſuis charmée de vous écrire pen-

„ dant que le reſte du monde dort, parce„ que je ne ſaurois dormir comme eux, „ ni comme je le ſouhaiterois, c'eſt à dire, „ entre vos bras, mon cher Cœur, que je „ prie Dieu de preſerver de tout mal & „ de lui donner un bon repos. Je ſuis cha„ grine de ne pouvoir pas vous entretenir „ de moi ſeule ; ſans ce Verolé qui me „ cauſe tant de peine, j'aurois un ſujet „ bien plus agreable ſur quoi parler. Il „ n'eſt pas extremement changé, quoiqu'il „ en ait pris beaucoup (*Elle parle du poiſon qu'elle avoit donné à ſon Mari*) „ il m'a „ preſqu'empeſtée par ſon haleine, elle eſt „ pire que celle de votre Oncle, cependant „ je m'en tiens toujours à une certaine di„ ſtance étant aſſiſe ſur une chaiſe au pied „ du lit (*Elle parle enſuite du projet de ſe defaire du Roy, & inſinuë qu'elle craignoit qu'il n'en eut quelque ſoupçon & finit ſa lettre en diſant*) „ Brulez cette lettre, car il ſeroit „ dangereux qu'on la vit . . . n'ayant d'au„ tre deſir que de vous obeir, je ne veux „ conſiderer ni honneur, ni conſcience, „ ni danger, ni grandeur : prenez le tout „ je vous prie en bonne part, & n'ajoutez „ point de foy à ce qu'on pourroit vous „ dire contre la plus fidele amante que „ vous eutes jamais & que jamais vous au„ rez. Ne voyez pas celle de qui les lar„ mes feintes ne doivent pas être comp„ tées pour autant que les fideles travaux „ que j'ai ſoutenus pour meriter ſa place :

„ pour l'obtenir j'ai trahi, contre mon naturel, ceux à qui je devois le plus: Dieu me
„ pardonne, & vous accorde à vous, mon
„ cher Cœur, tout le bonheur que vous
„ ſouhaite votre humble & fidele amante,
„ qui eſpere de vous être bien-tôt quelque
„ choſe de plus pour la recompenſe de mes
„ penibles travaux. Il eſt tard & je ſouhaiterois de ne jamais ceſſer de vous
„ écrire; cependant après vous avoir baiſé
„ le mains, il faut que je finiſſe ma lettre:
„ excuſez ſi elle eſt ſi mal écrite, liſez la
„ deux fois; ſouvenez vous de vos amours;
„ écrivez moi ſouvent. Aimez moi comme je vous aime.

Les autres lettres ſont à peu près du meme Stile.

La ſeconde & la troiſieme Piece contiennent les Depoſitions de cinq criminels, qui furent excutez pour le meurtre du Roy.

Les quatre premiers Criminels, qui étoient domeſtiques du Comte de Bothwell depoſent unanimement que ce Comte étoit le principal Auteur du meurtre du Roy: & par la depoſition du cinquieme. (St. Nicolas Hubert dit Franch Paris) il paroit que la Reine elle meme avoit connoiſſance de ce deteſtable Deſſein, & qu'elle y étoit conſentante: Voici ſes Paroles. . . . . .

„ Le Sieur de Boduel defendiſt aud: Paris
„ de ne dreſſer le liſt de la Royne droiſt
„ ſoubz le liſt du Roy, car je y veulx

„ mettre la pouldre en cet endroit là, ce
„ dict il. Cette nuit là après que le lict
„ fut dreſſé en la chambre de la Royne,
„ ce que je fis au meme endroit là où il
„ me ſut défendu par led: de Boduel; la
„ Royne me dict; ſot que tu es je ne veulx
„ pas que mon lict ſoit en cet endroit là,
„ & de fait le feiſt oſter, par leſquells paroles
„ j'ay apperceu en mon eſprit qu'elle
„ avoit connoiſſance du faict; là deſſus je
„ prins la hardieſſe de lui dire, Madame,
„ Monſ. de Boduel m'a ordonné de lui
„ apporter les Clefs de votre Chambre &
„ qu'il a envie d'y faire quelque choſe,
„ c'eſt de faire ſauter le Roy en l'air par
„ pouldre qu'il y fera mettre: Ne me parle
„ point de cela ceſte heure cy, ce dict elle,
„ fais en ce que tu vouldras. La deſſus
„ je ne eſſayai parler plus avant. A ceſte
„ heure cy je commence à conſiderer
„ que j'étois employé en ce Faict mechant.
„ . . . .

„ Etant interrogué ſi la Royne paſſoit
„ plus outre cette nuit ſur ce propos là,
„ dict que non, mais le preſſayt après plus
„ fort que jamais, de parler à elle du propos
„ de Monſ. de Boduel, & de ſa femme
„ . . . . & étant couchée elle écrivoit
„ des lettres à Mr. de Boduel & les envoye
„ par led: Paris, auquel le Sieur
„ de Boduel dit en lui baillant la reponſe.
„ Dites à la Royne que je ne
dormirai point que je ne aſcheve mon
„ en-

„ mon entrepriſe, quand je debvrois trainer la pique toute ma vie pour l'amour „ d'elle &c.

„ La II. Piece contient la Ceremonie „ du Couronnement du Roy Jacques VI. „ On y voit une proteſtation du Duc de „ Chatelleraud & le ferment que le Roy „ étoit obligé de faire à ſon couronnement. Le Lecteur ne ſera peut-être pas faché de les trouver ici.

„ La Nobleſſe, le Clergé & les Deputez du tiers Etat étant aſſemblez pour „ le Couronnement de très excellent Prince Jacques, par la grace de Dieu „ Prince & (*a*) Steward d'Ecoſſe, comparut *Arthur Hamilton* Procureur de *Jean* „ Archeveque de *Saint André* & de *Gawin* „ Commandataire de *Killwyning*, Commiſſaires conſtituez par le noble & puiſſant „ Prince *Jacques* (*Hamilton*) *Duc de Chatelleraud*, dans toutes ſes affaires pendant qu'il ſeroit abſent du Royaume: Le-
„ dit

(*a*) La maiſon de Steward deſcend de Gauttier qui avoit rendu de grands ſervices à Malcolm Roy d'Ecoſſe lequel fut tué en 1093. en combattant contre Guillaume le Roux. Ce Malcolm avoit fait Gauttier ſon *Steward* ou Intendant, & depuis ce temps là ſes Deſcendants ont toujours porté le nom & le titre de *Steward* (c'eſt-à-dire Intendant ou Gouverneur) d'Ecoſſe, meme après qu'ils furent parvenus au Throne, ce qui arriva en 1370. en la perſonne de Robert Steward.

,, dit *Arthur Hamilton* Procureur proteſta
,, au nom du dit *Duc de Chatelleraud*, que
,, quelque choſe qui eut été faite ou ſeroit
,, faite dans la ſuite par rapport au Couronnement
,, du ſuſdit très excellent Prince,
,, que les Actes & Conſtitutions qui ſeroient
,, faits là deſſus, ne prejudicieroient
,, en aucune maniere au noble & puiſſant
,, *Duc de Chatelleraud* & à tous ceux qui
,, deſcendent legitimement du ſang Royal
,, de la Reine d'Ecoſſe, dans leur titre &
,, ſucceſſion à la dite Couronne, lorſqu'il
,, plairoit à Dieu de les y appeller par leur
,, droit indubitable, & là deſſus il demanda
,, les inſtruments & documents des Connotaires
,, publics ſouſſignez. C'eſt ce qui
,, fut fait dans la Sale du Conſeil au Chateau
,, de Striveling.

,, L'Aſſemblée ſe rendit enſuite dans l'Egliſe
,, paroiſſiale de Striveling, où le
,, Comte de Morton preta ſerment au nom
,, du Roy Jacques en ces termes.

,, Moi Jacques Prince & Steward d'Ecoſſe,
,, promets fidelement & devant
,, l'Eternel mon Dieu, que pendant tout
,, le cours de ma vie je ſervirai l'Eternel
,, mon Dieu de toutes mes forces, ſelon
,, qu'il l'a ordonné dans ſa Sainte Parole
,, revelée & contenuë dans le vieux & le
,, nouveau Teſtament, & que ſelon cette
,, Sainte Parole je maintiendrai la veritable
,, Religion de Jeſus Chriſt; la Predication
,, de ſa Parole & l'adminiſtration de

„ ſes Sacrements, comme il eſt reçu &
„ pratiqué maintenant dans ce Royaume ;
„ que j'abolirai toute fauſſe Religion, &
„ que je gouvernerai le Peuple commis à
„ ma Charge, ſuivant la volonté & commandements
„ de Dieu & conformement
„ aux Loix & Conſtitutions reçuës dans
„ ce Royaume, nullement contraires à la
„ Parole de l'Eternel mon Dieu : je procurerai
„ de tout mon pouvoir à l'Egliſe de
„ Dieu & à tout le Peuple Chretien entiere
„ & parfaite paix : je preſerverai & garderai
„ inviolablement les droits & privileges
„ de la Couronne d'Ecoſſe, ſans les
„ transferer, ni les aliener : j'interdirai &
„ redreſſerai toute ſorte de torts & d'oppreſſions
„ dans quelqu'état & degré que
„ ce ſoit : je commanderai & ferai en ſorte
„ que la juſtice & l'equité ſoient obſervées
„ envers tous ſans exception : & je
„ ferai tous mes efforts pour extirper dans
„ mes Etats & Empires tous heretiques &
„ ennemis de la veritable Religion, qui auront
„ été convaincus comme tels par la
„ veritable Egliſe de Dieu. Tout ce que
„ cy-deſſus je proteſte d'obſerver par un
„ ſerment ſolemnel.

Apres quoi le Roy Jacques fut oint & couronné par l'Eveque d'Orkney &c.

ARTICLE VI.

The Koran, &c. C'eſt-à-dire, *L'Alcoran traduit de l'Arabe*; *avec des Notes & un Diſcours preliminaire, par Mr.* G. Sale, *ſecond Extrait* (*a*).

APrès avoir parlé de l'état des Juifs & des Chrétiens lorſque Mahomet parut, Mr. Sale nous dit, que l'Arabie étoit alors dans un état heureux & floriſſant, ayant été peuplée au dépens de l'Empire d'Orient. Car ceux d'entre les Chrétiens, que l'Eſprit perſécuteur des Sectes dominantes ne permettoit pas de vivre tranquiles dans leur païs, trouvèrent une retraite aſſeurée dans l'Arabie, où ils purent ſuivre en liberté les mouvemens de leur conſcience.

La nature du Gouvernement des Arabes favoriſa beaucoup le deſſein qu'avoit Mahomet d'établir une nouvelle Religion; car les différentes Tribus étant toutes indépendantes l'une de l'autre, il fut aiſé au faux Prophète de leur perſuader ſa Religion, & de les ſoumettre à ſa puiſſance l'une après l'autre: au lieu qu'il lui auroit été preſque impoſſible d'executer ce deſſein, ſi les

---

(*a*) On a vû le premier dans le Tom, III, de cette Biblioth. P, II. pag. 340. &c.

les Arabes n'euſſent formé qu'une ſeule ſociété réunie ſous le même Gouvernement.

Mahomet n'ignoroit pas ſans doute quelle étoit la ſituation des affaires dans l'Orient, tant par rapport à la Religion, que par rapport à la politique: ſes frequens voyages lui avoient fourni les occaſions de s'inſtruire ſur ces ſujets: & quoiqu'il n'y ait pas lieu de croire, qu'il ait d'abord forgé le vaſte projet de ſubjuguer tout l'Orient, on ne ſauroit pourtant douter, que la connoiſſance qu'il avoit de l'état des affaires ne lui ait fait eſpérer avec raiſon de réuſſir dans ſon entrepriſe: ayant des talens extraordinaires, & une grande habileté, il ſeut profiter des moindres événemens, & tourner à ſon avantage, les choſes mêmes, qui auroient fait échouer tout autre que lui.

Ce ne fut, dit Mr. Sale, que lorſque Mahomet ſe trouva dans l'abondance, après avoir épouſé Chadijah, qu'il forma le deſſein d'établir une nouvelle Religion, ou, comme il s'exprime lui-même, de rétablir la Religion ancienne & véritable, qu'Adam, Noé, Abraham, Moïſe, Jeſus-Chriſt, & tous les Prophètes avoient profeſſée; de détruire l'Idolatrie groſſière, dans laquelle ſes compatriotes étoient tombez, de purifier le culte du vrai Dieu des erreurs & des ſuperſtitions, que les Juifs & les Chrétiens y avoient introduites, & de le reduire à ſa pureté primitive, qui conſiſte principalement à n'adorer qu'un ſeul Dieu.

„ Je ne déciderai point, dit notre Au„teur, ſi c'étoit là un effet de l'enthouſiaſ„me de Mahomet; ou s'il employa cet„te voye dans le deſſein d'envahir le Gou„vernement de ſon païs: l'opinion géné„rale des Chretiens eſt, que l'ambition, „& le deſir de ſatisfaire ſes paſſions bru„tales furent les ſeuls motifs de l'entrepri„ſe de ce faux Prophète. Cela peut „être, quoiqu'il y ait de l'apparence, „qu'au commencement ſes vues ne fu„rent pas ſi interreſſées. Le deſſein d'em„mener les Arabes payens à la connoiſ„ſance du vrai Dieu étoit ſans doute „grand & digne de louange; & je ne ſau„rois adopter la penſée d'un ſavant Au„teur (*a*), que *Mahomet ne fit que ſubſtituer à „l'idolatrie des Arabes une Religion auſſi mau„vaiſe.* Il étoit ſans contredit fortement „convaincu de cette vérité importante, „qu'IL N'Y A QU'UN DIEU; c'eſt ſur„quoi il inſiſte principalement dans ſon „Alcoran, les autres Dogmes qu'il y éta„blit, n'étant pour ainſi dire enſeignez „qu'accidentellement & par occaſion, ou „par néceſſité, plutôt que de deſſein pré„médité.

„ Puis donc que Mahomet étoit lui-mê„me

(*a*) Prideaux Vie de Mahomet, pag. 76. de l'Anglois.

„ me perſuadé de cet article fondamental
„ de la Foy, qu'il croioit avoir été ob-
„ ſcurci non ſeulement par les Idolatres,
„ mais même par les Chrétiens ; dont les
„ uns adoroient Jeſus-Chriſt comme Dieu,
„ & les autres rendoient outre cela un
„ culte ſuperſtitieux à la Vierge, aux
„ Saints, & aux Images. . . . . Il eſt ai-
„ ſé de comprendre, que Mahomet a crû
„ faire une œuvre méritoire, en retirant
„ le monde de l'idolatrie & de la ſuperſti-
„ tion ; & avec le ſecours d'une imagina-
„ tion vive & échauffée, qui eſt aſſez or-
„ dinaire aux Arabes, il aura pû aiſément
„ s'imaginer, que la Providence l'avoit
„ particulièrement deſtiné à exécuter ce
„ beau deſſein. On objectera peut-être,
„ que l'enthouſiaſme qu'on attribue à ce
„ grand Prophète des Arabes ne s'accor-
„ de guère avec cette ſage conduite, &
„ cette grande prudence, qu'il a fait pa-
„ roitre dans l'exécution de ſes deſſeins,
„ & qui paroiſſent être incompatibles avec
„ les folles imaginations d'un violent & zé-
„ lé fanatique. Mais quoiqu'il y ait peu
„ de fanatiques, qui aient agi avec autant
„ de prudence & de circonſpection que
„ lui, il ne feroit pourtant pas le premier
„ qui auroit été enthouſiaſte ſur un ſujet
„ particulier, & qui à tout autre égard ſe
„ ſeroit conduit avec beaucoup de ſa-
„ geſſe „.

On voit par ce paſſage, que notre Auteur eſt aſſez porté à croire, qu'il y avoit un peu d'enthouſiaſme dans le fait de Mahomet. Mr. Bayle eſt d'un autre ſentiment (*a*): Après avoir remarqué, que Mahomet ne put point faire de Miracles, il ajoute (*b*), ,, Un homme, qui auroit crû pendant quelque tems, que Dieu lui envoye ſon Ange, pour lui reveler la véritable Religion, ne ſe deſabuſeroit-il pas en éprouvant, qu'il ne peut juſtifier ſa miſſion par aucun Miracle? Or voilà l'état où Mahomet ſe trouva; les Koreiſchites lui promirent d'embraſſer ſa nouvelle Religion, pourveu qu'il fit des Miracles; mais jamais il n'eut la hardieſſe de leur en promettre; il éluda ſubtilement leur propoſition, tantôt en diſant que les Miracles n'étoient plus néceſſaires, tantôt en renvoyant à l'excellence de l'Alcoran *. N'y avoit-il pas là dequoi ſe convaincre ſoi-même, que l'on n'étoit pas envoié de Dieu extraordinairement, pour fonder une nouvelle Religion ,,? On pourroit répondre à cela, que tout l'enthouſiaſme de Mahomet conſiſtoit à ſe perſuader, qu'il étoit appellé par la Providence Divine à rétablir le culte du ſeul vrai Dieu; & que pour parvenir à ce but

---

(*a*) V. Dict. Crit. Art. MAHOMET, Rem. K. & T. (*b*) Rem. K.

(*c*) Voyez Hottinger, Hiſt. Orient. pag. 301. 303.

ut il crût qu'il lui étoit permis de perſuader au peuple, qu'il avoit receu de Dieu es doctrines qu'il leur enſeignoit, & les préceptes qu'il leur donnoit.

Quoiqu'il en ſoit; Mr. Sale nous dit, que Mahomet avoit toutes les qualitez néceſſaires pour exécuter ſon entrepriſe: Les Auteurs Mahométans lui donnent les plus magnifiques éloges; & l'on peut dire avec Mr. de Boulainvilliers (*a*), que ,, Mahomet impoſteur n'a été ni groſſier ni barbare; qu'il a conduit ſon entrepriſe avec ,, tout l'art, toute la délicateſſe, toute la ,, conſtance, l'intrépidité, les grandes vues ,, dont Alexandre & Céſar euſſent été capables dans ſa place. Il eſt vrai que ſes ,, mœurs ont été plus ſimples que celles de ,, ces deux Conquérans, qu'il a moins ,, connu l'intérêt, l'avarice, le luxe & la ,, prodigalité; au lieu deſquels il a employé la Réligion pour motif de ſes exploits ,,. C'eſt à peu près à quoi ſe réduiſent les témoignages des Auteurs Arabes, que Mr. Sale rapporte en faveur de Mahomet.

Après ces Reflexions ſur la perſonne de ce fameux Légiſlateur des Arabes, Mr. Sale nous donne l'hiſtoire de ſa vie, & de l'établiſſement de ſa Religion; nous en rappor-

---

(*a*) Vie de Mahomet, p. 248. Edition de Londres.

porterons les particularitez, qui nous paroitront les plus remarquables.

Durant les douze prémieres années de ſon Miniſtere, Mahomet n'employa que des moyens legitimes pour établir ſa Religion, la prédication, les exortations, les raiſonnemens; de ſorte que tout le ſuccès qu'il eut avant ſa fuite de la Mecque doit être uniquement attribué à la perſuaſion, & nullement à la force; Juſqu'alors il ne lui fut point permis d'employer la contrainte; & il déclare lui même dans pluſieurs paſſages de l'Alcoran, qu'on prétend lui avoir été revelé durant ſon ſéjour à la Mecque, que tout ſon Miniſtere conſiſtoit à prêcher, & à exorter, & qu'il n'étoit point autoriſé à forcer perſonne d'embraſſer ſa Religion. Que l'on crût ou non à ſa parole, ce n'étoit point ſon affaire, diſoit-il, mais celle de Dieu. Il étoit même alors ſi éloigné de permettre que ſes Diſciples uſaſſent de contrainte, qu'il les exhorta vivement à ſouffrir avec patience & avec réſignation tous les affronts & tout le mal qu'on leur feroit *à cauſe de leur foy*: & lors qu'il fut perſécuté lui même, il aima mieux quitter le lieu de ſa naiſſance, & ſe retirer à Médine, que de repouſſer la force par la force. Mais il ſemble, dit Mr. Sale, que ſa modération & ſa patience n'aient été que les effets de ſa foibleſſe, & de la grande puiſſance de ceux, qui s'oppoſèrent à lui durant les douze premières années de ſa Miſſion: Car auſſitôt

tôt que par le ſecours de ceux de Médine il fut en état de réſiſter à ſes ennemis, il publia que Dieu avoit permis à ſes Sectateurs & à lui de ſe défendre contre les Infidéles : Et lorſqu'il fut devenu plus puiſſant encore, il prétendit avoir permiſſion de les attaquer, de détruire l'Idolatrie, & d'établir la véritable foy l'épée à la main, trouvant par expérience, que ſans cela il ne feroit pas de grands progrès. Sur quoy, ajoute notre auteur, les Politiques remarquent, „ Que les Prophètes, qui ont eu la force „ en main ont toujours réuſſi, au lieu „ que les autres ont échoué. Moyſe, Cy„ rus, Theſée, & Romulus n'auroient ja„ mais pû établir leur Religion ou leurs „ Loix, s'ils n'euſſent été ſoutenus d'une „ force capable de les faire obéir (*a*).

„ Peut-être, ajoute Mr. Sale, accordera„ t-on, que Mahomet avoit droit d'em„ ployer la force pour ſe défendre contre „ ſes injuſtes perſécuteurs: Mais pouvoit„ il dans la ſuite employer avec juſtice la mê„ me voye, pour établir ſa Religion ? C'eſt „ une queſtion, que je ne decideray point. „ On ne convient pas juſqu'où le Magiſtrat „ civil peut ou doit employer ſon Autorité „ en matière de Religion. Ceux qui em„ ployent la contrainte ne donnent pas une „ idée fort avantageuſe de la Religion, „ qu'ils veulent établir par cette voye, „ que

---

(*a*) Machiavell. Princ. Cap. 6.

„ que l'on condamne toujours dans les au„ tres, quoiqu'on ſoit diſpoſé à s'en ſervir „ pour établir ſa propre Religion, préten„ dant, que quoyque la contrainte ſoit illé„ gitime pour établir l'erreur, on peut juſ„ tement s'en ſervir en faveur de la vérité. „ Auſſi ceux, qui ont été les plus forts „ ont ils conſtamment employé la violence „ pour établir leur Religion, comme les „ plus foibles, à qui on faiſoit violence, „ l'ont toujours condamnée.

Dès que Mahomet fut arrivé à Médine, il y fit bâtir un Temple pour le culte public de la Divinité, & une maiſon pour lui même. Le terrein qu'il employa á cela appartenoit à deux jeunes Orphelins; ſur quoy Mr. Prideaux (*a*) s'eſt recrié à l'injuſtice, prétendant que Mahomet avoit privé par force ces enfans d'un bien qui leur appartenoit, & qu'il avoit ainſi commencé à établir le culte du vray Dieu par un crime. Mais, dit notre Auteur, ſans nous arrêter au peu d'apparence qu'il y a, que Mahomet ait voulu agir dès ſon arrivée à Médine d'une manière ſi imprudente, les Auteurs Mahometans rapportent le fait tout autrement. L'un d'eux (*b*) nous dit, que Mahomet entra en marché avec ces jeunes gens pour achetter le terrein en queſtion; mais qu'ils le priérent de l'accepter en preſent.

(*a*) Vie de Mahomet, p. 58.

(*b*) Al Bokhari, in Sonna.

ſent. D'autres Hiſtoriens (*a*), auſſi dignes de foy que celui là, aſſurent, que Mahomet achetta réellement ce terrein, & qu'Abubeker en paya le prix. Mais quand même Mahomet l'auroit accepté en pur don: les Orphelins, dont il s'agit, étoient aſſez riches pour faire un tel préſent. Ils étoient de très bonne famille, de la Tribu de *Naijar*, une des plus illuſtres parmi les Arabes; & non pas les fils d'un ſimple charpentier, comme Mr. Prideaux le dit, prenant le nom de Naijar, qui à la vérité ſignifie un charpentier, pour un nom *appellatif*, au lieu qu'il ſe doit prendre ici pour le nom propre d'une Tribu.

Dans la ſeptième année de l'Hégire Mahomet forma le deſſein d'étendre ſa Religion au de là des bornes de l'Arabie. Il écrivit aux Princes voiſins, pour les inviter à embraſſer le Mahometiſme. *Khoſrû Parvis* Roi de Perſe témoigna beaucoup de mépris pour Mahomet, & déchira ſa lettre en colère; ce que Mahomet ayant appris, il dit, *Dieu déchirera ſon Royaume.* Quelque tems après *Badhan* Roy de *Yaman*, qui étoit dans la dépendance des Rois de Perſe, envoya dire à Mahomet, qu'il avoit ordre de l'envoyer à *Khosrû*. Le Prophète remit le Meſſager au lendemain; & lui dit alors, que durant la nuit, il lui avoit été revelé, que *Khoſrû* avoit été tué par ſon fils

---

(*a*) Al Sannabi.

fils *Shirûyah*; il ajouta, qu'il étoit bien aſſeuré que ſa nouvelle Religion & ſon nouvel Empire parviendroit à un auſſi haut degré de gloire, que celui de *Khoſrû*, c'eſt pourquoy il conſeilloit à *Badhan* d'embraſſer le Mahometiſme. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que ce Prince receut peu de jours après une Lettre de *Shirûyah*, qui lui apprenoit la mort de ſon Pére, & lui commandoit de ne plus inquiéter le Prophéte: Surquoy Badhan, & tous les Perſans qui lui étoient ſoumis embraſſérent la Religion de Mahomet.

Les Hiſtoriens Arabes prétendent, que l'Empereur Heraclius receut avec beaucoup de reſpect la lettre, que Mahomet lui écrivit, & traita fort honorablement le Meſſager, qui la lui apporta. Quelques-uns ajoutent, qu'il eut embraſſé le Mahométiſme, s'il n'eut craint de perdre ſa couronne. Le Roy d'Ethiopie, & pluſieurs Princes de l'Arabie ne furent pas ſi ſcrupuleux, peut être parce qu'ils n'avoient pas le même malheur à craindre; ils ſe firent Mahométans, & l'Auteur de cette Religion eut le plaiſir de la voir établie avant ſa mort ſur les ruines de l'Idolatrie & de la Superſtition dans toute l'Arabie, à l'exception de la province de *Yamana*, où *Moſeilama*, le compétiteur de Mahomet avoit un grand parti; cette province n'embraſſa le Mahométiſme, que ſous le Califat d'Abubeker.

La troiſieme Section du Diſcours préliminaire de Mr. Sale traite de l'Alcoran, des particularitez qui le regardent, de la manière dont il fut écrit & publié, & du but de ce Livre Sacré des Muſulmans; nous n'en extrairont, que ce qui nous paroitra le plus curieux & le plus intereſſant.

On convient generalement, que l'Alcoran eſt écrit d'un ſtile très pur & très elegant dans le Dialecte des Coreiſchites, la Tribu la plus noble & la plus polie de l'Arabie; il y a pourtant dans l'Alcoran quelque mélange des autres Dialectes, mais en fort peu d'endroits. Cet ouvrage eſt la régle de la Langue Arabe, & ſelon les plus Ortodoxes, le ſtile en eſt inimitable à tout homme mortel: ce que les Muſulmans regardent comme un miracle permanent, plus grand que la Reſurrection d'un mort, & qui par conſequent eſt ſelon eux, une preuve démonſtrative de la Divinité de ce livre. Auſſi eſt ce à ce prétendu miracle que Mahomet en a principalement appellé, défiant publiquement les plus éloquens écrivains de toute l'Arabie, qui étoit alors remplie de gens, dont toute l'ambition conſiſtoit à exceller dans l'éloquence, & dans la pureté du Stile, de produire une ſeule pièce, qui pût être comparable au moindre chapitre de l'Alcoran. On pouroit citer, dit Mr. Sale, un grand nombre d'exemples, qui prouvent, que l'Alcoran étoit admiré pour la bonté du ſtile & du langage, par tous ceux, qui étoient juges compétans en ces matières: En voici un exemple entre mille. On avoit affiché ſur une des portes du Temple de la Mecque un poëme de *Labid Ebn Rabin*, un des plus grands génies de l'Arabie au tems de Mahomet: C'eſt-là un honneur, qu'on n'accorde qu'aux Ouvrages les plus eſtimez: aucun poëte n'oſa rien montrer, qui put être comparé à ce poëme. Mais le ſecond chapitre de l'Alcoran ayant été affiché quelque tems après, *Labid* lui même, alors encore idolatre, en ayant lû les premiers verſets, fut ſi pénétré d'admiration, qu'il embraſſa ſur le champ la Religion de Mahomet, déclarant que de telles paroles ne pouvoient avoir été écrites que par un homme divinement inſpiré. Ce *Labid* rendit dans la ſuite de grands ſervices à Mahomet, en répondant aux Satyres & aux invectives, que les infidéles publioient contre lui.

Le Stile de l'Alcoran, dit Mr. Sale, eſt pur & coulant, ſur tout dans les endroits, où il imite les phraſes & le Stile prophétique de nos Ecrivains ſacrez; il eſt concis, & ſouvent obſcur; orné de figures hardies, ſelon le goût des Orientaux; vif par les expreſſions fleuries & ſententieuſes dont il eſt rempli; ſouvent majeſtueux & ſublime, ſurtout dans les paſſages, qui parlent des Perfections de Dieu. Quoyque l'Alcoran ſoit écrit en proſe, cependant la fin des ſentences eſt ordinairement rimée, & ſouvent

vent pour l'amour de la rime le ſens eſt interrompu, & les mêmes choſes ſont repetées d'une manière ennuieuſe.

Selon un ſavant Auteur (*a*), le but de l'Alcoran ſemble avoir été de réunir les Idolatres de l'Arabie, les Juifs & les Chrétiens dans la connoiſſance & dans le culte d'un ſeul Dieu éternel, inviſible, par la puiſſance duquel toutes les choſes, qui exiſtent, ont été faites, & celles qui ne ſont point peuvent être faites; le Gouverneur, le Juge ſuprême, & le Maître abſolu de toutes les Créatures; qui a établi dans l'Alcoran des Loix & des Céremonies, en partie anciennes, & en partie nouvelles, & qui en preſſe l'obſervation en propoſant aux hommes des recompenſes & des peines temporelles & éternelles. Le but de l'Alcoran eſt auſſi de ſoumettre tous les hommes à l'autorité de Mahomet, l'Ambaſſadeur de Dieu, & ſon Prophète, qui après les diverſes exhortations, promeſſes, & menaces, faites aux hommes de la part de Dieu dans les ſiècles précédens, devoit enfin établir ſur la terre la véritable Religion, & le Culte du vrai Dieu par la force, & être reconnu pour ſouverain Pontife, auſſi-bien, que pour Magiſtrat ſuprême.

Il y a dans l'Alcoran pluſieurs paſſages, qui ſe contrediſent; mais les Docteurs Mahometans ont un moyen fort aiſé de lever ces

---

(*a*) *Golius* Append. ad Gram. Erpen. p. 176.

ces contradictions. Ils diſent, que Dieu ayant ordonné ou commandé diverſes choſes pour de bonnes raiſons, ces raiſons ne ſubſiſtent plus; il abrogea, ou revoqua dans la ſuite, ce qu'il avoit commandé; de ſorte que lorſque deux paſſages ſe contrediſent, les Mahométans ſoutiennent, qu'un de ces paſſages eſt *abrogé*.

Il y a trois ſortes de ces paſſages là: les uns dont le ſens & la lettre ſont également *abrogez*: tels ſont certains verſets, qui ſuivant la Tradition d'*Ans ebn Malec* ſe liſoient dans l'Alcoran du tems de Mahomet, mais qu'on n'y voit plus aujourd'hui. Il y a d'autres paſſages, dont la lettre ſeulement eſt *abrogée*, mais le ſens demeure; tel eſt ce paſſage, qui ſuivant la tradition d'Omar étoit autrefois dans l'Alcoran, mais qui ne s'y trouve plus: ,, N'ayez point ,, en horreur vos parens, car ce ſeroit une ,, ingratitude. Si un homme & une femme de réputation commettent adultère, ,, vous les lapiderez tous deux, c'eſt une ,, punition ordonnée de Dieu, car Dieu ,, eſt puiſſant & ſage ,,. Quoique ce paſſage ne ſoit plus dans l'Alcoran, cependant le ſens du paſſage ſubſiſte encore, c'eſt-à-dire, que cette Loi eſt encore dans toute ſa force. Nous rapporterons à cette occaſion un fait, que notre Auteur allégue dans une de ſes Notes ſur l'Alcoran; c'eſt ſur ce paſſage du Chapitre III. ,, N'as- ,, tu pas obſervé ceux, à qui une partie ,,

„ de l'Ecriture a été donnée (*a*)? Ils ont
„ été renvoyez au livre de Dieu, afin
„ qu'il jugeât entr'eux; mais quelques-uns
„ ont tourné le dos, & ſe ſont retirez „.

Notre Auteur remarque (*b*) que ce paſſage fut revelé à l'occaſion d'une diſpute, que Mahomet eut avec quelques Juifs, & qui eſt diverſement rapportée par les Commentateurs. *Al Beidawi* dit, que Mahomet entrant un jour dans une Synagogue des Juifs, deux d'entr'eux lui demandèrent, de quelle Religion il étoit? Mahomet répondit, de la Religion d'Abraham. Abraham étoit Juif, dirent-ils. Surquoi Mahomet propoſa de décider la Queſtion (ſur la véritable Religion) par le Pentateuque; mais les Juifs ne voulurent point accepter ſon défi. Un autre Commentateur (*c*) rapporte la choſe autrement; il dit, que deux perſonnes de la Religion Judaïque ayant commis adultère, on laiſſa leur punition à la déciſion de Mahomet, qui ordonna qu'ils fuſſent lapidez ſelon la Loi de Moïſe. Les Juifs refuſèrent de ſe ſoumettre à cette ſentence, alléguant qu'il n'y avoit point de telle Loi dans le Pentateuque. Mais Mahomet en ayant appellé au livre même, on y trouva la Loi, ſurquoi les criminels furent lapidez, au grand mé-

---

(*a*) C'eſt-à-dire, *les Juifs.*

(*b*) Rem. c. de la pag. 37.

(*c*) *Jallalo'ddin.*

mécontentement des Juifs. Il eſt à remarquer, dit là-deſſus notre Auteur, que cette Loi, qui ordonne de lapider les Adultères eſt citée, dans le Nouveau Teſtament (*a*), (quoique quelques perſonnes doutent de l'autenticité de ce paſſage) mais on ne la trouve plus, ni dans le Pentateuque Hébreu, ni dans le Samaritain, ni dans la Verſion des Septante; on y voit ſeulement, qu'il faut faire mourir les adultères (*b*); Les Mahométans alléguent ce changement entre les preuves de leur opinion, que la Loi de Moïſe a éte corrompue par les Juifs. Il eſt auſſi à remarquer, ajoute Mr. Sale, qu'il y avoit autrefois un paſſage dans l'Alcoran, qui ordonnoit la même peine contre les Adultères (*c*), & les Commentateurs diſent, que les paroles ſeulement ont été *abrogées*, mais que le ſens, ou la Loi eſt encore dans toute ſa force. Nous obſerverons en paſſant, que Du Rier traduit le paſſage de l'Alcoran, que nous avons rapporté, d'une manière bien differente de celle de notre Auteur. Voici comment le Traducteur François fait parler le Prophète des Muſulmans. „ Ne „ vois-tu pas une partie de ceux, qui ſui„ vent la Loi écrite? Comment ils ont été „ appellez à la lecture du Livre de Dieu, „ afin

---

(*a*) Jean VIII. 5. (*b*) Levit. XX. 10.

(*c*) C'eſt le paſſage, que nous avons rapporté ci-deſſus.

„ afin qu'ils jugent avec équité les différens, qui ſont entr'eux? Mais pluſieurs „ ſont retournez en leurs péchez, ils ont „ mépriſé l'Ecriture (*a*) „. C'eſt à ceux qui entendent l'Arabe à juger, ſi notre Auteur a mieux attrappé le ſens de l'Original, que Du Rier.

La troiſième eſpèce de paſſages *abrogez* eſt de ceux dont le ſens eſt *abrogé*, quoique la Lettre ſubſiſte. On trouve dans ſoixante & trois Chapitres différens de l'Alcoran 225 de ces paſſages. Tels ſont les préceptes de ſe tourner vers Jéruſalem en priant, de jeuner ſelon l'ancienne coutume, de tolerer les Idolatres, d'éviter les ignorans, &c. Divers Ecrivains ont recueilli avec beaucoup d'exactitude ces paſſages *abrogez*, & Mr. Sale a eu ſoin de les marquer dans ſa traduction.

Il y a eu de grandes diſputes parmi les Mahométans ſur cette Queſtion, ſi l'Alcoran eſt increéé, éternel, ſubſiſtant dans l'Eſſence même de Dieu, ou non. Les Sennites ou Ortodoxes tiennent pour l'affirmative, & on prétend, que Mahomet lui-même a déclaré, que quiconque ſoutient le contraire, eſt un infidèle. Cependant la négative a été ſoutenue par pluſieurs Muſulmans, particulièrement par la Secte des *Motazalites*, & par les Diſciples d'*Iſa Ebn So-*

(*a*) Alcoran de Mahomet, traduit par Du Rier, p. 40, 41.

Sobeib Abu Muſa, qui n'ont pas fait difficulté d'accuſer d'infidélité ceux qui ſoutiennent que l'Alcoran eſt increé, comme s'ils admettoient deux Etres éternels.

Cette Diſpute, qui a cauſé bien des troubles & des perſécutions, ſemble n'avoir été au fond qu'une diſpute de mots, comme il paroit par le moyen qu'*Al Ghazali* employa pour réunir ces deux opinions en apparence incompatibles. L'Alcoran, diſoit-il, eſt lû, prononcé, écrit, retenu dans la mémoire, cependant il eſt éternel, ſubſiſtant dans l'eſſence même de Dieu, dont il ne ſauroit être ſéparé, pour être tranſmis dans la mémoire des hommes, ou ſur les feuillets d'un Livre. Par où, dit Mr. Sale, ce Commentateur ſemble entendre, que l'idée originale de l'Alcoran eſt réellement en Dieu, & par conſequent coeſſentielle, & coéternelle avec lui, mais que les copies de cette Idée ſont créées & l'ouvrage des hommes.

L'Alcoran étant la Règle de la Foi & des mœurs des Mahométans, on ne doit pas être ſurpris qu'un grand nombre de Commentateurs aient entrepris de l'expliquer. Un des plus ſavans d'entr'eux diſtingue les ſujets contenus dans ce livre en deux claſſes; dans la première il range tous les paſſages obſcurs, figurez ou énigmatiques, & ceux, qui ont été *abrogez*: Dans la ſeconde il place ceux, qui ſont clairs & aiſez, qui n'ont point de difficulcultez, & qui ſont dans toute leur force.

Pour bien comprendre l'Alcoran, dit Mr. Sale, il faut ſavoir par l'étude & par la tradition, en quel tems chaque paſſage a été revelé, dans quelles circonſtances, & pour quelles raiſons particulières; s'il a été revelé à la Mecque ou à Medine, s'il eſt *abrogé*, ou s'il *abroge* quelqu'autre paſſage; s'il eſt placé ou non dans ſon rang, ſelon l'ordre du tems, dans lequel il a été revelé; s'il eſt lié avec la ſuite du diſcours, ou s'il en eſt indépendant; s'il a un ſens particulier, ou general; & enfin s'il faut s'attacher au ſens, ſans avoir beaucoup d'égard aux expreſſions, ou s'il faut preſſer la force des termes.

Notre Auteur finit cette Section en remarquant, que les Mahométans ſont ſi éloignez de croire, que l'Alcoran ſoit prophané par quelque traduction, comme quelques Auteurs l'ont prétendu, qu'au contraire ils ont pris ſoin de le traduire en Perſan, & en pluſieurs autres langues; il eſt vrai, que par reſpect pour l'original, leurs verſions ſont ordinairement *interlineaires*.

La quatrième Section traite des dogmes & des préceptes poſitifs de l'Alcoran. La Doctrine ſe reduit à cet Article fondamental, *Qu'il n'y a point d'autre Dieu que le ſeul vrai Dieu, & que Mahomet eſt ſon Apotre.* La Foy des Mahométans à cet égard renferme les ſix articles ſuivans; 1. Croire en Dieu; 2. Aux Anges; 3. Aux Ecritures; 4. Aux Prophètes, 5. La Reſurrection & le Jour du jugement; 6. Les Decrets de Dieu & la Prédeſtination abſolue, tant par rapport au bien, que par rapport au mal.

Les Préceptes poſitifs ſont, 1. La Priére, ſous laquelle on comprend auſſi les ablutions, & les purifications requiſes avant que de s'adreſſer au Throne de Dieu; 2. Les Aumones; 3. Les Jeunes; 4. Les Pélérinages à la Mecque: Notre Auteur s'étend beaucoup ſur chacun de ces articles en particulier, & nous apprend beaucoup de choſes curieuſes, que nous reſervons pour un autre Extrait.

ARTICLE VII.

Bishop Burnet's Hiſtory of his own time. Vol. II. C'eſt-à-dire, *Mémoires de l'Evêque Burnet, contenant l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé de ſon tems, depuis la Révolution juſqu'à la concluſion du Traité de paix d'Utrecht.* Tome II. Fol. Troiſiéme Extrait.

UN des prémiers ſoins du Parlement, après la mort de la Reine, fut de chercher les moyens de remédier au mauvais état de la monnoye. Il y en avoit alors de deux ſortes. L'une qui étoit faite au moulinet, s'étoit fort bien conſervée.

L'autre qu'on pouvoit rogner facilement, avoit ſi fort diminué qu'elle ne valoit pas la moitié de ſa valeur intrinſéque. On propoſa d'abord de refondre celle-ci, & de hauſſer les eſpèces à un prix qui balançoit la perte qu'on ſeroit obligé de faire en reprenant la vieille monnoye. Mais on rejetta cette voye qui auroit pû exciter de grands troubles en *Angleterre*, & faire un tort conſidérable au commerce. Cette affaire ſe termina enfin heureuſement par la ſage réſolution qu'on prit de faire fabriquer de nouvelles eſpèces, & de reprendre les vieilles ſelon leur prémière valeur. Il en couta douze cent mille livres ſterling à la Nation.

L'an 1699. Le *Czar* de *Moſcovie* arriva en Angleterre. L'Auteur eût occaſion de le voir très ſouvent, ayant reçû ordre du Roi, de l'Archevêque & des Evêques de l'informer de tout ce qu'il ſouhaiteroit de ſavoir touchant la Religion & le Gouvernement d'Angleterre. Cette facilité, qu'eut Mr. Burnet, d'entretenir ce Prince, le mit en état de juger de ſon caractère. Voici ce qu'il en dit. „ C'eſt un homme „ d'un tempérament bouillant, fort emporté, & fort brutal. Il augmente ſa „ chaleur naturelle en buvant beaucoup „ d'eau de vie. Il ne manque pas de capacité, & a plus de ſavoir qu'on n'en „ devroit attendre d'un Prince qui n'a „ point eu d'éducation; mais il manque

„ de jugement, & eſt d'une humeur fort „ inégale. La nature ſemble l'avoir deſti„ né à être un bon Charpentier de Navi„ re, plûtôt qu'un grand Prince, &c. „.

Cette même année mourut le Marquis de *Winchester*, que le Roi avoit créé Duc de *Bolton*. C'étoit un Seigneur d'un caractère extraordinaire, capricieux au ſuprême degré, & affectant des manières qui alloient juſqu'à l'extravagance. Quelquefois il avoit la fantaiſie de ne point parler pendant pluſieurs ſemaines, & d'autrefois il n'ouvroit la bouche qu'à l'heure qu'il s'imaginoit que l'air étoit le plus pur. Il faiſoit du jour la nuit, & ſouvent il s'aviſoit d'aller à la chaſſe à la lueur des flambeaux. Pendant les dernières années du Roi *Charles*, & tout le tems que règna *Jaques II.* il contrefit l'inſenſé; conduite qu'il compara dans la ſuite avec celle de *Brutus* ſous le regne des *Tarquins*. Avec tout cela, il avoit du ſavoir & étoit grand Politique; il ſavoit flatter adroitement quand il le falloit, & ne manquoit guères de parvenir à ſes fins par cette voye. Quoiqu'il fut haï & mépriſé, il l'emportoit ſouvent ſur ſes concurrens avec tant d'autorité & de ſuccès, qu'on le regardoit comme l'*Enigme du ſiècle*.

Il ſembloit que le Parlement de l'an 1700. avoit oublié de régler la Succeſſion Proteſtante, quoique le Roi eût commencé ſon Diſcours par leur recommander cette affaire. Les nouveaux Miniſtres quoique *Torys* la propoſèrent & en parlèrent d'abord avec beaucoup de zèle. Cette conduite étoit ſi éloignée de leurs principes, qu'on la regarda comme un maſque qui couvroit leurs mauvais deſſeins, où comme une voye de rétablir leur réputation. La manière dont ils traitèrent enſuite cette affaire, contribuoit encore à rendre leur ſincérité ſuſpecte. Ils la renvoièrent pendant long-tems ſous divers prétextes; & lors qu'enfin le jour fut nommé pour la régler, *Harley*, depuis Comte d'*Oxford*, dit, qu'il avoit obſervé que la précipitation avec laquelle la Nation avoit établi le Gouvernement préſent, l'avoit empêchée de prendre toutes ſes ſeuretez: qu'à préſent que l'on n'étoit pas ſi preſſé, il ne falloit pas commettre la même faute, & qu'ainſi il étoit d'avis qu'on fit quelques règlemens préalables, qui tendiſſent à maintenir la liberté du Peuple, & à lui aſſurer pluſieurs autres avantages. Cette propoſition avoit ſi belle apparence que perſonne n'oſa la rejetter. On employa pluſieurs ſemaines à dreſſer ces réglemens. Le Roi en fut allarmé, parce qu'ils ſembloient preſque tous l'attaquer directement. On vouloit impoſer aux Rois à venir, entre autres conditions, celles de ne jamais ſe ſervir d'Etrangers, de ne point ſortir ſi ſouvent du Royaume, & de ne rien faire ſans l'avis de ſon Conſeil privé, dont tous les Membres ſeroient obligèz de donner leur ſentiment par écrit, & ſigné de leur main. Du reſte, tous ceux qui auroient des emplois ou des penſions de la Cour, étoient déclarez incapables d'avoir ſéance à la Chambre des *Communes.* Après avoir ainſi réglé les Préliminaires, il s'agiſſoit de nommer le Succeſſeur. Les Miniſtres engagèrent le Chevalier Jean *Bowles*, qui avoit l'eſprit dérangé, & qui le perdit bien-tôt tout-à-fait, à nommer l'*Electrice de Brunſwik.* C'eſt l'uſage de la Chambre des Communes de choiſir pour Préſident du grand *Commité* celui qui a fait la première ouverture de l'affaire qu'on doit examiner. Ainſi c'étoit au Chevalier à préſider à l'Aſſemblée qui devoit nommer un Succeſſeur Proteſtant, & il ſemble qu'on avoit jetté exprès les yeux ſur un tel perſonnage, afin de tourner l'affaire de la Succeſſion en ridicule. Le *Commité* s'aſſembla deux fois ſur ce ſujet, mais à peine eût-on commencé d'en parler, que la plûpart des Membres ſortirent tumultueuſement de la chambre. Il n'y reſta guère plus de cinquante ou ſoixante Membres. A la fin cependant l'Acte paſſa; & ayant été porté à la Chambre des Seigneurs, il y fut approuvé. Il n'y eût que quatre Seigneurs qui proteſtèrent contre cet Acte.

L'an 1701. Il y eût une Aſſemblée du Clergé. Elle prétendoit avoir droit de tenir ſes ſéances en même tems que le Parlelement. Ainſi elle ſoutenoit qu'elle ne pouvoit être prorogée, à moins que le Parlement ne le fût. Autrefois le Clergé ſe taxoit lui-même pour ce qu'il devoit fournir au Roi ; mais depuis l'an 1665, il s'eſt ſoumis à être taxé par la Chambre des Communes : Et comme c'étoit là le ſoin principal des *Convocations*, elles n'avoient plus rien à faire après cela ; car quoique la Religion fut ſouvent attaquée, elles ne prétendirent jamais d'avoir le droit d'agir comme un Synode juſqu'au tems, dont nous parlons, que la Chambre Baſſe de l'Aſſemblée du Clergé ſoutint que ce droit lui appartenoit, & ſe plaignit d'être ſi ſouvent prorogée. Elle en rejetta la faute ſur les Evêques & ſur tout ſur l'Archevêque de Cantorbéry. Elle leur reprocha qu'ils avoient une ſi grande attention à leur intérêt particulier, qu'ils oublioient celui de l'Egliſe, où que pour mieux dire ils le trahiſſoient. La plus grande partie du bas Clergé étoit irritée, haïſſoit la Tolerance & ſupportoit impatiemment les Taxes qu'on lui impoſoit : cette diſpoſition parût favorable aux Jacobites. Ils en profitèrent, & tâchèrent d'animer de plus en plus les mécontens. Les premiéres ſéances de la Chambre baſſe de la *Convocation* ſe paſſèrent à entendre pluſieurs Harangues qui attaquoient les Evêques leſquels jugèrent à propos de les mépriſer. Le Docteur Hooper, Doyen de Cantorbéri, fut fait Préſident

dent de cette Chambre. C'étoit un homme de ſavoir & de conduite, mais fin, caché & ambitieux, qui quoiqu'il fût revêtu d'une dignité fort conſidérable dans l'Egliſe, croioit mériter beaucoup davantage.

Après pluſieurs diſputes ſur de ſimples formalitez, les Membres de la Chambre baſſe voulant ſignaler leur zèle pour la Religion, entreprirent la cenſure des Ouvrages hérétiques ou impies. Ils commencèrent par celui de *Toland*, intitulé *Le Chriſtianiſme ſans Myſtères.* Ils en tirèrent pluſieurs propoſitions qu'ils qualifièrent de ſcandaleuſes & d'impies; mais ils le firent avec ſi peu de jugement, qu'ils omirent ce qu'il y avoit de plus condamnable, & s'attachèrent à ce qui pouvoit bien avoir été écrit à mauvaiſe intention, mais qui étoit pourtant ſuſceptible d'un bon ſens. Ils portèrent cette Cenſure aux Evêques, & leur demandèrent leur approbation. Ceux-ci regardèrent cette démarche comme une atteinte qu'on portoit à leur Autorité, puiſqu'eux ſeuls avoient le droit de juger des Points de Doctrine: & par le conſeil du Chevalier Edouard *Northey*, depuis *Procureur-Général*, ils laiſſèrent tomber cette affaire, puiſque la *Convocation* n'avoit pas une permiſſion expreſſe du Roi de traiter des ſujets de Religion, formalité qui étoit pourtant néceſſaire, & ſans laquelle toutes leurs réſolutions n'aboutiſſoient à rien. Il y avoit plus, le défaut de cette formalité faiſoit que les Membres de la Chambre baſſe encouroient les peines portées par la Loi *Premunire.* Enfin tout ce que cette *Convocation* produiſit c'eſt que les factions & les diviſions s'accrûrent viſiblement parmi le Clergé.

Le Roi *Jaques* mourût au mois de Septembre 1701. Il avoit ſupporté ſon malheur avec beaucoup d'indifférence. Il alloit ſouvent à la *Trappe* où les Moines étoient extrêmement édifiez de ſon humilité & de ſa dévotion. Son principal divertiſſement étoit la chaſſe. „ C'étoit un Prince, dit notre Auteur, qui promettoit „ plus dans ſa jeuneſſe, qu'il n'a tenu dans „ la ſuite de ſa vie. Il n'avoit point de „ vivacité ni dans l'imagination, ni dans „ ſes diſcours, mais ne manquoit pas de „ bon ſens lors que les préjugez de ſa Religion & de ſon éducation ne s'y oppoſoient pas. Il avoit ſuccé avec le lait „ d'étranges idées ſur l'obéiſſance que les „ Sujets doivent à leurs Princes; & il ne „ tarda pas à s'en former d'auſſi étranges „ ſur la ſoumiſſion dûe aux Prêtres. Il étoit naturellement ſincère, fidèle, & „ juſte; mais ſa Religion avoit un ſi grand „ empire ſur lui, & il ſe laiſſoit ſi fort „ gouverner par les Prêtres, que les Principes que la Nature avoit mis en lui „ ſembloient entierement éteints lorſqu'il „ s'agiſſoit de l'intérêt de ſon Egliſe. Il

„ étoit bon Maitre, & fort doux envers „ tous ceux qui l'approchoient; cependant il ne pardonnoit pas facilement. Il „ n'avoit qu'un vice, c'étoit d'aimer les „ femmes. Mais les Prêtres lui paſſoient „ ce défaut, en faveur de ſon zéle pour „ l'Egliſe. En un mot ſans ſon entêtement pour le Papiſme, il auroit été, ſinon un grand, au moins un bon Prince„.

Le Roi Guillaume ne lui ſurvécût pas long-tems. Se promenant au mois de Février de l'année ſuivante, dans le Parc de *Hamptoncourt* ſon cheval fit un faux pas, de ſorte qu'il tomba & ſe demit la clavicule. Elle fut parfaitement bien remiſe, & il paroiſſoit en avoir ſi peu ſouffert qu'on négligea de le faire ſaigner. Il avoit ſenti tout l'hyver qu'il s'affoibliſſoit, & il dit au Comte de *Portland*, avant & après ſon accident, qu'il n'en reviendroit pas. En effet, ſes forces diminuoient de jour en jour, cependant il conſerva toute ſa raiſon juſqu'à la fin. Après avoir reçû la *Communion* avec beaucoup de dévotion, il envoya chercher le Comte d'*Albemarle* & lui confia ſes papiers. Il remercia Mr. d'*Auverquerque* de ſes longs & fidèles ſervices, prit congé du Duc d'*Ormond*, & demanda le Comte de *Portland*, mais lors que celui-ci fut venu, il avoit déja perdu la parole. Il lui prit la main, & la porta à ſon cœur avec beaucoup de tendreſſe.

,, Ainſi (*a*) mourut Guillaume III. Il avoit
,, le corps fluet & foible, étoit brun &
,, d'une conſtitution délicate. Il avoit le
,, nez aquilin, les yeux vifs & étincelans,
,, le front large, l'air grave & plein de
,, Majeſté. Il étoit ſérieux, & rarement
,, gai, & quand cela lui arrivoit, c'étoit
,, avec un très petit nombre de perſonnes.
,, Il parloit peu, lentement, & d'ordinaire
,, avec une ſéchereſſe dégoutante. C'é-
,, toit là ſon caractère conſtant, excepté
,, un jour de bataille; car alors, il étoit
,, tout feu, on le voioit par-tout & rien
,, ne lui échapoit. Son éducation ne lui
,, avoit pas été fort avantageuſe. Il avoit
,, ſû profiter des diſcours que tenoient de
,, lui les *De Witt*; & comme il avoit à
,, faire à des gens qui obſervoient de près
,, ſes paroles & ſes actions, il avoit con-
,, tracté l'habitude d'être reſervé avec tout
,, le monde, ce qui lui fit autant de tort
,, durant ſon règne, qu'il lui avoit été u-
,, tile dans les commencemens de ſa vie.
,, Il parloit également bien le *Hollandois*,
,, le *François*, l'*Anglois* & l'*Allemand*, &
,, entendoit l'*Eſpagnol*, le *Latin* & l'*Italien*;
,, de manière qu'il étoit très propre à com-
,, mander à des armées compoſées de diſ-
,, férentes Nations. Il avoit une mémoi-
,, re ſurprenante, mais plus de diſcerne-
,, ment & de jugement que d'imagination
,, &

(*a*) Caractère de Guillaume III.

,, & d'invention. Ses deſſeins étoient toujours grands & louables; mais on trouvoit qu'il ſe confioit un peu trop dans la bonté de ſa cauſe, & qu'il n'avoit pas aſſez d'égard au génie & au gout de la Nation *Angloiſe*. Il n'aimoit point à être contredit, ni qu'on cenſurât ſes actions. Il favoriſoit & emploioit ceux qui ſavoient être adroitement complaiſans, quoiqu'il ne pût ſouffrir les flatteurs. Son génie étoit porté principapalement à la guerre, bien qu'on y admirât plus ſa valeur que ſa conduite. Il faiſoit trop de dépenſe en de certaines occaſions, comme dans les Bâtimens, ou pour ſes Favoris, & dans d'autres il n'étoit pas aſſez libéral pour recompenſer les ſervices, & bien paier les eſpions. Il entendoit les affaires Etrangères, & connoiſſoit l'état des différentes Cours de l'*Europe*; mais il ne s'attachoit pas autant qu'il auroit dû aux affaires Domeſtiques. Il étoit fermement perſuadé de la vérité de la Religion Chrétienne, & avoit en horreur l'*Athéiſme* & la *Profanation*; & quoiqu'il y eût des perſonnes à la Cour qui y avoient quelque penchant ils n'en oſoient jamais rien témoigner en ſa préſence. Il croioit la Prédeſtination, & ſa grande raiſon pour cela comme il le diſoit à notre Auteur, étoit qu'il ne voioit pas comment on pouvoit ſans admettre ce dogme, ſe

„ perſuader qu'il y a une Providence. Son „ indifférence pour les diverſes formes de „ Gouvernement Eccléſiaſtique, & ſon zèle pour la Tolérance joint à la froideur „ qu'il marquoit au Clergé, faiſoit qu'il „ n'en étoit point aimé. Il ne diſtinguoit „ pas aſſez ceux qui le ſervoient bien d'avec ceux qui le ſervoient mal. Il aimoit les Hollandois & en étoit aimé. „ Les Anglois avoient ſi peu reconnû ſes „ ſervices, & par la jalouſie qu'ils avoient „ conçue mal à propos contre lui, lui avoient rendû au contraire de ſi mauvais „ offices, que cela avoit aigri ſon eſprit, „ & leur avoit fait perdre toute ſa confiance: effet qu'il ne cacha pas autant „ qu'il convenoit au bien de ſes affaires. „ Pendant les dernières années de ſon règne il parut les négliger entiérement, „ juſqu'à ce que les entrepriſes de la Cour „ de France le reveillèrent, & allarmèrent „ toute l'Europe. Il avoit toujours eu „ l'œil ſur ce que faiſoit cette Cour, & ſa „ paſſion dominante étoit de mettre tout „ en œuvre pour en rompre les meſures. „ Peu de perſonnes avoient l'art de cacher „ & de gouverner leurs paſſions comme „ lui, & cependant peu de perſonnes avoient les paſſions plus vives. Ses Domeſtiques inférieurs en reſſentoient ſouvent les effets, mais il les conſoloit de ſon „ emportement par de bonnes recompenſes; de ſorte qu'ils étoient charmez d'eſ-

„ ſuier ſa mauvaiſe humeur. Il pardonnoit „ trop facilement les défauts de ceux qui „ l'approchoient, quand ces défauts ne le „ regardoient pas, & ne traverſoient pas „ ſes deſſeins. Il chagrinoit quelquefois „ ſes Miniſtres, & prenoit plaiſir à leur „ faire ſentir leur dépendance, même dans „ des bagatelles. Ses Favoris avoient plus „ de crédit, cependant il les avoit accoutumez „ à l'informer ſeulement des choſes „ qui ſe paſſoient, & à ne point ſe mêler „ de lui donner des conſeils quand il n'en „ demandoit pas. On ignoroit les raiſons „ qu'il avoit d'honorer preſque également „ de ſa confiance les Comtes de Portland „ & d'Albemarle, deux Seigneurs d'un caractère „ non ſeulement différent, mais „ même oppoſé, & qui n'avoient rien de „ commun que leur fidélité pour leur Maitre „.

Malgré les défauts que Mr. Burnet attribue à ce Prince, il le met au nombre des plus grands Rois dont l'Hiſtoire d'Angleterre, ou même quelque autre Hiſtoire que ce ſoit, faſſe mention.

Nous donnerons le reſte de cet Extrait dans le Journal ſuivant.

ARTICLE VIII.

The Analyſt, or, A Diſcourſe addreſſed to an Infidel Mathematician, whe-

rein it is examined, whether the Object, Principles, and Inferences of the modern Analyſis are more diſtinctly conceived, or more evidently deduced, than the religious Myſteries, and Points of Faith. By the Author of the *Minute Philoſopher.* C'eſt-à-dire, *L'Analiſte, ou, Diſcours adreſſé à un Mathematicien incredule, dans lequel on examine, ſi l'objet, les principes, & les conſequences de l'Analiſe moderne ſe peuvent concevoir plus diſtinctement, ou prouver avec plus d'évidence, que les Myſtères de la Religion, & les Articles de la Foy Chrétienne.* Par l'Auteur du *Petit Philoſophe. Ote premièrement de ton œil le chevron, & alors* tu y verras clair *pour ôter le fétu de l'œil de ton Frére.* A Londres chez Tonſon, 1734, octavo, pp. 94.

Geometry no friend to Infidelity; or, A Defenſe of Sir Iſaac Newton, and the British Mathematicians in a Letter to the Author of the Analyſt; wherein it is examined how far the Conduct of ſuch Divines, as intermix the intereſt of Religion with their private Diſputes and Paſſions, and allow neither learning nor reaſon to tho-

ſe they differ from, is of honour or ſervice to Chriſtianity, or agreable to the example of our Bleſſed Saviour and his Apoſtles. By Philalethes Cantabrigienſis.

Nec Deus interſit niſi dignus Vindice nodus
Inciderit.

C'eſt-à-dire, *La Geometrie ne favoriſe point l'Incrédulité: ou, Défenſe de Mr. Newton & des Mathematiciens Anglois dans une Lettre à l'Auteur de l'Analiſte, où l'on examine juſqu'où la conduite de ces Théologiens, qui dans leurs diſputes perſonnelles mêlent les intérêts de la Religion avec ceux de leurs paſſions, eſt honorable ou utile au Chriſtianiſme, & s'accorde avec l'exemple de notre Sauveur & de ſes Apotres. Par Philalethes Cantabrigienſis.* A Londres, chez Cooper, octavo, pp. 84.

MR. Berkeley, préſentement Evêque de Cloyne en Irlande, eſt Auteur de la premiére de ces deux piéces. A juger de ſon deſſein par le titre de ſon Ouvrage, on croiroit qu'il ſe propoſe de montrer, que les Mathematiques renferment des propoſitions auſſi difficiles à comprendre,

dre, que les Myſtères de la Religion, & qui pourtant n'en ſont pas moins inconteſtables; d'où il ſeroit aiſé de conclure, que l'incompréhenſibilité des Myſtères n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour les rejetter, lorſqu'ils ſont établis auſſi ſolidement que le permet le genre de preuve, qui leur convient. C'eſt là ſans doute ce qu'on auroit droit d'attendre d'un Auteur, qui promet d'examiner, *ſi l'objet*, les principes & les conſequences de l'Analiſe moderne ſe peuvent concevoir plus diſtinctement, ou prouver avec plus d'évidence que les Myſtères de la Religion. Mais on eſt bien ſurpris après avoir lû ſon Livre, de n'y avoir rien trouvé de tout cela, & de voir au contraire, que l'Auteur fait tous ſes efforts pour prouver, que ce qu'il nomme l'Analiſe moderne, c'eſt-à-dire, la *Méthode des Fluxions*, eſt fondée ſur des principes ou faux ou inintelligibles, que les demonſtrations en ſont fautives, & les conſequences mal tirées; d'où il conclut (*a*), que ceux, qui raiſonnent ſi mal en Mathematique, & qui peuvent digerer des Myſtères auſſi abſurdes & inintelligibles, que les *Fluxions des Fluxions*, ou les *Differences ſecondes*, *troiſiemes*, &c. ne devroient pas faire les délicats ſur les Myſtères de la Religion.

C'eſt là en general le deſſein de Mr. Berkeley; mais il paroit qu'il a eu encore une au-

---

(*a*) §. VII.

autre vûe. Il ſuppoſe, que la plûpart des Mathematiciens d'Angleterre ſont de francs incrédules, qui font tous leurs efforts pour répandre le venin de l'irreligion, & qui n'y réuſſiſſent que trop, par le crédit & l'autorité que leur donne la réputation qu'ils ont acquiſe par leur ſavoir dans les Mathematiques. Mais il eſt bon d'entendre l'Auteur lui-même; voici comment il s'adreſſe à ſon prétendu Mathematicien incredule.

„ Quoique je ne vous connoiſſe pas perſonellement, je n'ignore pourtant pas, „ Monſieur, quelle eſt la réputation, que „ vous avez acquiſe dans la ſcience, à laquelle vous vous êtes particuliérement „ attaché, ni quelle autorité vous avez uſurpée dans les choſes même qui ſont étrangères à votre profeſſion, ni l'abus, „ que vous & vos ſemblables faites ouvertement de cette injuſte autorité, pour „ ſéduire ceux qui ſont ſi imprudens, que „ de s'en rapporter à vous ſur des ſujets „ de la dernière importance, & dont malgré toutes vos lumières en fait de Mathematique, vous n'êtes point juges competans. Il eſt vrai que le bon ſens devroit nous obliger à n'avoir aucun égard „ pour le jugement d'un homme, ſur les „ ſujets, qu'il n'a point examinés, ou qui „ ne ſont pas de ſon reſſort. Cependant „ pluſieurs de ceux, qui ſe declarent le „ plus hautement contre l'Autorité en matière de Religion, font préciſément ce

„ qu'ils ſemblent condamner ; ils ſe ſou-
„ mettent aux opinions d'autrui, & ont
„ une déference aveugle pour le jugement
„ de vous autres Meſſieurs les Mathemati-
„ ciens, qui paſſez pour les plus grands
„ Maitres en fait de raiſonnement, qui n'a-
„ vez que des idées claires & diſtinctes,
„ qui n'admettez jamais rien ſans examen,
„ qui marchez toujours le flambeau à la
„ main, & qui êtes uniquement occupez
„ à trouver la vérité, par les conſequen-
„ ces les plus juſtes, tirées des principes
„ les plus évidens. Avec ces préjugez,
„ on ſe ſoumet aveuglément à vos déci-
„ ſions, dans les ſujets mêmes ſur leſquels
„ vous n'avez aucun droit de décider. J'ai
„ appris par des voyes ſûres, que c'eſt là
„ une Méthode abrégée de faire des In-
„ crédules.

„ Puis donc que l'on ſuppoſe, que vous
„ concevez les choſes plus diſtinctement,
„ que vous les examinez avec plus d'exac-
„ titude, & que vous raiſonnez avec plus
„ de juſteſſe que les autres hommes, &
„ que ſi vous avez moins de Religion
„ qu'eux, c'eſt que vous êtes plus judi-
„ cieux & plus raiſonables, qu'il me ſoit
„ permis d'uſer du privilège de la liberté
„ de penſer pour examiner l'objet, les
„ principes & la manière de démontrer des
„ Mathematiciens de ce ſiècle, avec la mê-
„ me hardieſſe, avec laquelle vous oſez
„ traiter les Myſtères de la Religion ; afin

„ de faire voir à tous les hommes quel „ droit vous avez de les conduire, & à „ quoi ils doivent s'attendre en vous ſuivant „.

Ainſi ſelon Mr. Berkeley le meilleur moyen de prevenir les dangereux effets de l'aveugle déference qu'on a pour les Mathematiciens, c'eſt de montrer que cette déference eſt mal fondée, qu'ils raiſonnent très mal dans cette ſcience même, qui eſt de leur reſſort; C'eſt ce que Mr. Berkeley tache de montrer dans la plus grande partie de ſon Ouvrage; car de cinquante Sections ou Paragraphes qu'il contient, il y en a 46, ou 47 employez à developper les faux principes & les inconſequences de la Méthode des Fluxions.

Des accuſations ſi graves, & une attaque ſi vive ne pouvoient pas manquer de reveiller le zèle de quelque amis des Mathematiciens: Un habile homme, qui ſe cache ſous le nom de Philalethes, a pris leur défence, & ſoutient leur cauſe avec beaucoup de chaleur.

Il commence par quelques Reflexions ſur le peu de conformité qu'il y a entre le Titre & le ſujet du Livre de Mr. Berkeley; enſuite il paſſe au but que cet Auteur s'eſt propoſé, ſelon lui, & qui eſt de diminuer la reputation de Mr. Newton & de ſes Sectateurs, & de décrier la ſcience des Mathematiques. „ Ce deſſein, dit Philaléthes, „ nous a paru très étrange à nous Mem-

,, bres de l'Univerſité, qui connoiſſons com-
,, bien les Mathematiques ſont utiles au
,, Genre-humain. . . . . Nous avons de la
,, peine à comprendre, quel motif a pû
,, vous porter à décrier une ſcience, dont
,, l'utilité eſt généralement reconnue. Les
,, Mathematiciens ſont des incrédules, di-
,, tes vous, qui abuſent de leur réputation
,, & de leur autorité, pour pervertir le
,, monde. En vérité, Monſieur, ceci nous
,, paroit nouveau, & nous ſurprend beau-
,, coup; nous n'appercevons rien de tel
,, ici, & nous avons de la peine à croire,
,, qu'il en ſoit autrement ailleurs. Mais
,, ſuppoſons pour un moment que l'accuſa-
,, tion ſoit fondée; avez vous bien exami-
,, né, s'il eſt de l'intérêt de la Religion,
,, de publier dans le Monde, qu'un nom-
,, bre conſiderable de gens ſavans, & ſi
,, ſavans, qu'*ils paſſent pour concevoir les*
,, *choſes plus diſtinctement*, *pour les examiner*
,, *avec plus de ſoin*, *& pour raiſonner avec*
,, *plus de juſteſſe que les autres hommes*, ne
,, croient pas la vérité de la Religion Chré-
,, tienne? C'eſt là, ſi je ne me trompe,
,, un langage plus convenable à un *Alci-*
,, *phron* ou a un *Liſicles* (a), qu'à un Théo-
,, logien Chrétien. *Ne le dites point dans*
,, *Gad*, *& ne le publiez point dans les rues*
,, *d'Aſcalon*. Car quoique la vérité de la
,, Re-

(a) Perſonages, qui combattent la Religion dans le *Petit-Philoſophe*.

„ Religion Chrétienne ſoit établie ſur des
„ preuves ſolides, . . . je craindrois pour-
„ tant, que ce ne fut un grand ſujet de
„ ſcandale pour les Eſprits foibles, ſi on
„ leur perſuadoit, que géneralement par-
„ lant, les plus grands hommes, & ceux
„ qui raiſonnent le mieux ſont incrédules.

„ Faiſons une nouvelle conceſſion, ſup-
„ poſons avec vous, qu'il ſoit non ſeule-
„ ment vrai, mais même de notorieté pu-
„ blique, que le Corps entier des Ma-
„ thematiciens ſoit ennemi de la Reli-
„ gion Chrétienne; Quelle méthode fau-
„ droit-il employer contre eux? Quelle
„ méthode? direz vous; il faut les ruiner
„ de réputation; & ſi nous ne ſaurions les
„ attaquer du coté des mœurs, travaillons
„ au moins à montrer, qu'ils n'ont ni ſa-
„ voir ni bon ſens: ce ſera le moyen de
„ détruire l'autorité qu'ils ont aquiſe par-
„ mi le Peuple, & d'empécher qu'ils ne
„ ſéduiſent ceux, qui ſeroient aſſez im-
„ prudens, pour s'en rapporter à leur ju-
„ gement, dans des choſes de la dernière
„ importance, &c. En vérité, Monſieur,
„ cette Méthode eſt admirable, ſoyez aſ-
„ ſuré de réuſſir en la ſuivant, au moins
„ faut il avouer, que vous ſuivez parfaite-
„ ment bien la *voye ancienne*, & que vous
„ ſavez faire un meilleur uſage de l'*Odium*
„ *Theologicum*, de ce zèle immoderé, que
„ les Théologiens ont ſi bien ſçû faire va-
„ loir depuis long-tems. Mais eſt-ce là la
„ Mé-

,, Méthode, que J. C. & ſes Apotres ont ,, employée?.... On dira peut-être, que ,, ce ſont là de trop grands exemples pour ,, vous; & que ſi le ſavoir, la réputation, ,, ou l'autorité de quelque adverſaire que ,, ce fut, ne pouvoient pas empêcher le ,, ſuccès de la Prédication de J. C. & de ,, ſes Apotres, il n'en eſt pas de même à ,, preſent, & qu'il faut pour réſiſter aux ,, ennemis de la Religion d'autres armes, ,, que celles, que J. C. & ſes Apotres employèrent ,, ... Mais s'il faut abſolument ,, avoir recours aux moyens humains ,, contre les Incrédules, ne peut-on pas ,, au moins en employer, qui ſoient innocens ,, & permis, au-lieu de cette voye odieuſe ,, de noircir la réputation de ſes adverſaires ,, ? Et quels ſont, dites-vous, ces ,, moyens? C'eſt, Monſieur, de les combattre ,, avec leurs propres armes, de travailler ,, à exceller dans ces ſciences, par ,, leſquelles ils vous combattent. Si les ,, Mathematiciens ſont de ſi dangereux Ennemis ,, , que l'Egliſe Anglicane prenne un ,, plus grand ſoin de l'Education de ſon ,, Clergé; qu'elle faſſe mettre ſur chaque ,, chaire l'inſcription, que Platon avoit miſe ,, ſur la porte de ſon Ecole; 'Οὐδεὶς ἀγεομέτρητος ,, εἰσίτω; Que perſonne ne reçoive ,, les ordres, à moins qu'il ne ſoit ,, habile dans les Mathematiques,,.

Pour montrer, que le Clergé eſt capable

de cette étude, on fait ici un grand éloge des Eccléſiaſtiques d'Angleterre, qui négligent tous les plaiſirs du ſiècle, toute occupation mondaine, pour ſe rendre capables d'exercer les fonctions de leur charge. Cet éloge a bien l'air d'être un peu ironique, ſur-tout lors qu'on fait attention à ce qui eſt dit de Mr. Berkeley en particulier.
,, Vous, Monſieur, lui dit-on, avez déja
,, montré au Clergé avec combien de faci-
,, lité il peut le faire, (étudier les Ma-
,, thematiques) puiſque malgré le grand
,, nombre, & l'importance des affaires,
,, dont vous avez été chargé ici, & dans
,, des païs très éloignez non ſeulement
,, vous avez pénétré dans ce qu'il y a de
,, plus abſtrait & de plus difficile dans les
,, Mathematiques, mais même par votre
,, extrême application, vous en avez ſçû
,, découvrir les défauts les plus cachez, &
,, en avez developpé les Sophiſmes les
,, plus embarraſſans & les plus ſubtils. Je
,, ne doute point, que votre exemple ne
,, reveille ſi bien le zèle, la piété & l'in-
,, duſtrie de vos confréres, que deſormais
,, ſi Euclide, Archimede, ou Apollonius,
,, ſe trouvent le moins du monde oppoſez
,, au progrez du Chriſtianiſme, on ne faſſe
,, voir aiſément, qu'ils ſont coupables d'er-
,, reurs & d'inconſequences autant que Mr.
,, Newton lui-même,,. On ajoute à tout cela pluſieurs traits vifs & piquants contre Mr.

Mr. Berkeley, auxquels il n'eſt pas à propos de nous arrêter, parce qu'ils ſont trop perſonels.

Juſqu'ici on a ſuppoſé la vérité de l'accuſation d'incrédulité, que Mr. Berkeley intente aux Mathematiciens; mais on vient enſuite à en demander la preuve; car on n'en trouve aucune dans toute la piéce de l'Accuſateur. „ *Vous n'ignorez pas*, lui dit-
„ on, *quel abus les Mathematiciens font de*
„ *leur Autorité*, *la choſe*, dites vous, *eſt*
„ *connue*, *vous l'avez appriſe par des voyes*
„ *ſeures*. Fort bien: Que l'on pende donc,
„ que l'on brule tous les Mathematiciens;
„ que l'on crie haro ſur eux; qu'on excite
„ la populace à les déchirer en piéces,
„ *Tros*, *Rutuluſve fuat*, Laïques & Eccle-
„ ſiaſtiques, quoiqu'un grand nombre de
„ ces derniers ayent fait honneur à leur
„ ordre, par leurs prédications, leurs E-
„ crits, & leurs mœurs irréprochables.
„ Qu'on déterre les corps des Barrows &
„ des Newtons, qu'on les brule ſous la
„ potence, & qu'on démoliſſe les monu-
„ mens, qu'on leur a dreſſez. Quoi! Le
„ premier n'a-t-il pas toujours été regardé
„ comme une des plus grandes lumieres
„ de l'Egliſe; & ne convient-on pas, que
„ le ſecond étoit un très bon Chrétien;
„ qui même a fourni d'excellentes preuves
„ de la bonté, de la ſageſſe, & de la puiſ-
„ ſance de l'Etre ſuprême? N'importe.
„ Leurs Sectateurs ſont des Libertins, de
„ *Pe-*

„ *Petits Philoſophes*, des Incrédules, qui tachent de pervertir le monde; Le Docteur B....y *ne l'ignore pas*, *la choſe eſt* „ *connue*, *il l'a appriſe par des voyes ſures.* „ Quoi, Monſieur. Sommes nous en Angleterre ou en Eſpagne? Le langage „ que vous tenez eſt-il celui d'un faux ami, qui dénonce quelque Hérétique à „ l'inquiſition; ou eſt-ce celui d'un Théologien Proteſtant, qui accuſe un grand „ nombre de perſonnes, qui font profeſſion de la Religion Proteſtante, & cela „ dans un païs Proteſtant? J'avoue qu'en „ Eſpagne une ſemblable accuſation ſeroit „ terrible, quelque innocent qu'on fut. „ Mais ici, graces à Dieu, & à nos Libertez en matières civiles & eccléſiaſtiques, puiſqu'on n'allégue aucune preuve „ contre nous, nous n'avons autre choſe „ à faire, qu'à proteſter de notre innocence, à nier abſolument l'accuſation, „ & à vous dire, que ceux qui ont témoigné contre nous, quelques croyables qu'ils vous paroiſſent, ne ſont que „ d'impudens & d'infames calomniateurs „. Ceci eſt un peu fort; Philalethes l'avoue, mais il croit, qu'une accuſation auſſi grave, & en même tems auſſi mal fondée, que celle-là, juſtifie ce langage. Il ajoute, qu'il ne croit point que l'Evêque ſoit l'Auteur d'une ſi horrible calomnie, mais, dit-il, on ne ſauroit nier, qu'il n'ait été bien crédule, s'il y a ajouté foy; & il eſt coupable d'une injuſtice impardonnable, pour avoir publié & répandu par tout le Royaume une ſi noire calomnie.

On paſſe enſuite au ſecond chef d'accuſation contre les Mathematiciens modernes, ſavoir, qu'ils travaillent à pervertir le monde. Suppoſant que cela ſoit vrai, quoique Mr. Berkeley n'en allégue aucune preuve, on demande, s'il y a quelque apparence, qu'un homme défére au jugement d'un Mathematicien en fait de Religion, plûtôt qu'en matière de Droit ou de Médecine, ſeulement parce qu'il eſt Geométre? Ou que des Eſprits foibles reçoivent ſes déciſions contre le Chriſtianiſme, parce qu'il raiſonne bien en Mathématiques? Le Docteur Barrow étoit le plus grand Mathematicien de ſon ſiécle en Angleterre; il étoit en même tems Théologien ſavant & Orthodoxe: Cependant les Ariens, les Sociniens, les Quakres ſubſiſtent encore, quoique *ce grand maitre en fait de Raiſonnement* ait été d'un autre ſentiment qu'eux. Et par rapport à Mr. Newton, les François mêmes reconnoiſſent qu'il étoit plus grand Mathematicien, qu'aucun de ſes contemporains même en France; cependant on n'a pas ouï dire, que l'autorité de Mr. Newton, zèlé Proteſtant, ait emmené aucun Mathematicien à la Religion Proteſtante. Et lors que ce grand homme étoit malade, quoiqu'un *grand maitre en fait de raiſonnement*, il ne s'en rapportoit pourtant pas à ſon propre jugement pour prendre des remédes, mais il envoyoit chercher le Medecin, aux ordonnances duquel il ſe ſoumettoit, & il y a lieu de croire, que dans l'occaſion il auroit eu le même égard pour ſon Avocat.

On vient après cela aux objections, que Mr. Berkeley a faites contre les Mathématiques, ou plûtôt contre cette partie des Mathematiques, qu'on appelle la *Methode des Fluxions.* Ces Objections ſe reduiſent à trois claſſes. 1. L'obſcurité de la doctrine en elle-même. 2. Les faux raiſonnemens employez par Mr. Newton, & reçus implicitement par ſes Sectateurs. 3. Les artifices & les déguiſemens, dont Mr. Newton s'eſt ſervi, pour en impoſer à ſes diſciples, & leur faire recevoir ſon Syſtême. Ces objections nous obligent à retourner au Livre de Mr. Berkeley, afin de les rapporter avec fidélité; nous joindrons à chacune la réponſe de l'Auteur de Cambridge.

I. L'Obſcurité de la Doctrine des *Fluxions.* Mr. Berkeley promet d'examiner cette doctrine avec toute l'impartialité poſſible; & ſoumet ſes Reflexions au jugement de tout Lecteur équitable; & il faut avouer qu'il a aſſez bien traduit un paſſage de Mr. Newton dans ſon introduction au Traité des Quadratures; il remarque après cela, qu'il y a encore des *Fluxions de Fluxions*, qu'on appelle *Fluxions ſecondes*; qu'il y a des *Fluxions* de celles-ci, qu'on appelle troiſiémes, qu'il y a les quatriémes, cinquiémes, ſixiémes *Fluxions*, &c. ,, Et comme ,, les ſens, ajoute-t-il, ont de la peine à ,, appercevoir les objets extrêmement petits ,, & deliez, ainſi l'imagination, faculté ,, qui dérive des ſens, eſt fort embarraſſée ,, lorſqu'il faut ſe former des idées ,, claires des plus petites parties du tems, ,, ou des petits *incrémens* engendrez dans ,, ces petits eſpaces de tems ; & encore ,, plus, lorſqu'il faut comprendre ces *momentums* ,, ou incrémens des *quantitez fluentes* ,, dans leur premiére origine, dans le ,, commencement de leur exiſtence, avant ,, qu'ils deviennent des particules finies ; ,, il paroit plus difficile encore de concevoir ,, les velocitez de ces imparfaites ,, *entitez* naiſſantes. Mais les *Vélocitez des* ,, *vélocitez*, les *ſecondes*, *troiſiémes &c. velocitez*, ,, ſurpaſſent ſi je ne me trompe toute ,, intelligence humaine : Plus l'Eſprit analiſe ,, & pourſuit ces idées fugitives, ,, plus il s'égare & ſe perd ; des objets ſi ,, déliez échappent bien-tôt à notre vue. ,, Certainement dans quelque ſens qu'on ,, prenne ces termes de *Fluxions ſecondes*, ,, *troiſiémes*, *&c.* ils renferment un Myſtère ,, bien obſcur. *La vélocité naiſſante d'une* ,, *vélocité naiſſante*, l'*Augment naiſſant* ,, *d'un Augment naiſſant*, c'eſt-à-dire d'une ,, choſe, qui n'a point encore de grandeur ; ,, conſiderez cela ſous quel point

,, de vue il vous plaira, & je me trompe
,, fort ſi vous ne trouvez qu'il eſt impoſſible
,, de le concevoir clairement ; j'en
,, appelle à l'expérience de tout Lecteur
,, intelligent : Et ſi les fluxions ſecondes
,, ſont inconcevables, que penſerons nous
,, des troiſiémes, quatriémes, cinquiémes,
,, &c. & ainſi de ſuite, ſans fin ni bornes,,.

Mr. Berkeley attaque enſuite de la même manière la méthode des Mathematiciens étrangers, qui au-lieu de quantitez *fluentes* & de Fluxions, parlent de Quantitez *variables*, & de leurs differences infiniment petites. Il trouve la même obſcurité dans cette méthode, que dans celle des Fluxions ; les Quantitez infiniment petites ſurpaſſent, dit-il, ſa compréhenſion, & les differences ſecondes, troiſiémes, &c. ſont ſelon lui, de pures chiméres, des impoſſibilitez, des contradictions. Voyons comment on lui répond ſur ces articles.

On avoue d'abord, que la Doctrine des Fluxions eſt une des parties les plus difficiles des Mathematiques. Mais ſi les principes de cette Doctrine paroiſſent inintelligibles à Mr. Berkeley, ils ne le paroiſſent pas à une infinité d'autres perſonnes, qui les comprennent très bien. Il eſt vrai que Mr. Berkeley en appelle à l'expérience de tout Lecteur intelligent. Mais on lui demande, s'il entend par là un Lecteur verſé dans les Mathematiques, ou un homme, qui n'en a aucune connoiſſance ; au emier cas on conſent de s'en rapporter jugement d'un tel Lecteur; mais au ſe- nd on demande comment un homme, i n'eſt point Mathematicien, pourra ju- r de la Méthode des Fluxions? Mr. Ber- ley dira peut-être, qu'il leur a donné e idée de cette Doctrine, & qu'ils peu- nt en juger par ce qu'il en a dit. Mais, i dit-on, ,, avez vous repreſenté cette doctrine avec impartialité, en avez vous donné une juſte Idée? N'avez vous pas extrêmement abrégé, ce que Mr. Newton, dans l'endroit que vous citez, avoit dit avec plus d'étendue, dans le deſſein de faire mieux comprendre ſon Syſtême? Avez vous rapporté ce qu'il dit dans un autre endroit de ſes Ecrits (a), où il démontre geométriquement, le fondement de ſa Méthode, où il l'explique au long; où il lève les difficultez, & répond aux objections dont elle eſt ſuſceptible? N'avez vous pas changé ſes expreſſions de manière à confondre & faire égarer le Lecteur, au lieu de l'inſtruire? Où trouvez vous, que Mr. Newton ait jamais employé ces expreſſions, les *Vélocitez des Vélocitez*, ſecondes, troiſiémes, quatriémes, &c. *Vélocitez*; *La Vélocité commençante d'une Vélocité commençante*; l'*Augment naiſſant d'un Augment naiſſant*? Eſt-ce là la ſignification

---

(a) Princip. Phil. Math. Lib. I. Sec. I.

„ propre & naturelle de ces expreſſions,
„ *Fluxionum mutationes magis aut minus ce-*
„ *leres*, (les changemens plus ou moins
„ rapides des Fluxions) ? Croyez moi,
„ Monſieur, il eſt aiſé avec de ſemblables
„ fraudes pieuſes de faire paroitre abſurde,
„ quelque doctrine que ce ſoit, même au
„ Lecteur le plus intelligent, à moins qu'au
„ lieu de s'en rapporter à ce que dit un
„ adverſaire, il veuille bien ſe donner la
„ peine de recourir à l'Auteur même qu'on
„ prétend critiquer „.

II. La ſeconde objection de Mr. Berkeley regarde les faux Raiſonnemens de Mr. Newton, adoptez aveuglement par ſes diſciples. Il en donne deux exemples, qui ſurprendront ſans doute ceux qui ont quelque connoiſſance du Calcul differentiel, ou des Fluxions. Voici le premier exemple.

Mr. Newton démontre (*a*), que ſi les côtez d'un Rectangle $A\ B$ croiſſent ou décroiſſent continuellement, l'*Incrément*, ou pour parler avec les Mathematiciens François la *difference* de ce Rectangle ſera $a\ B + b\ A$. Car lors que les côtez A & B étoient deficiens de la moitié de leur *momentum* ou *difference*, le Rectangle étoit $\overline{A - a}\ X\ \overline{B - b}$, c'eſt-à-dire, $A\ B - \frac{1}{2}\ a\ B - \frac{1}{2}\ b\ A + \frac{1}{4}\ a\, b$ & dès que les côtez ſont augmentez des deux moitiez de leur *momen-*

(*a*) *Ibid.* Lib. II. Lem. II. Caſ. 1.

mentum, le Rectangle devient $\overline{A + \frac{1}{2} a}\ X\ \overline{B + \frac{1}{2} b}$, c'eſt-à-dire $AB + \frac{1}{2} aB + \frac{1}{2} bA + \frac{1}{4} ab$: De ce Rectangle retranchez le premier, il reſtera $aB + bA$, incrément du Rectangle AB, produit par les incrémens des côtez.

Mr. Berkeley trouve cette manière de parvenir à l'incrément du Rectangle AB indirecte & fautive. La Méthode directe, dit-il, ſeroit de prendre les côtez du Rectangle augmentez de tout leur incrément, & de les multiplier l'un par l'autre, $\overline{A + a}\ X\ \overline{B + b}$; alors on trouvera que l'incrément du Rectangle AB eſt $Ab + Ba + ab$, qui excede celui, que Mr. Newton a trouvé de la quantité ab. Il ne ſert à rien de dire, ajoute Mr. Berkeley, que la Quantité ab eſt infiniment petite par rapport aux deux autres; puiſqu'on nous aſſeure, qu'en Mathematique, il ne faut pas négliger la plus petite erreur. *In rebus Mathematicis errores quam minimi non ſunt contemnendi* (*a*). Là-deſſus l'Auteur accuſe la Méthode des Fluxions d'obſcurité & d'inconſequence. „ On ne ſauroit faire un „ pas, dit-il, avant que de s'être débar-„ raſſé de la Quantité ab; pour cet effet „ on change la notion des Fluxions, on „ la met dans des jours differens, on em-„ barraſſe des Principes, qui devroient „ être

---

(*a*) Introduct. ad Quadrat. Curvar.

,, être de la derniere clarté; & les termes ,, dont le ſens devroit être fixe & déterminé, ſont équivoques & ambigus. Et ,, malgré toute l'adreſſe & l'habileté de ,, l'Auteur, il ne ſauroit ſe debarraſſer de ,, cette Quantité $a b$ par un raiſonnement ,, légitime & concluant ,,. Ceci eſt accompagné de quelques accuſations perſonnelles contre Mr. Newton, dont nous parlerons dans la ſuite: mais il faut voir premiérement, comment l'Apologiſte de ce grand homme répond à cette terrible difficulté, qui embarraſſe ſi fort Mr. Berkeley.

Après avoir expliqué en peu de mots la Propoſition, que Mr. Newton vouloit prouver, on remarque, ,, 1. que lui & Mr. ,, Berkeley s'accordent à prendre le terme de *momentum* pour ſignifier indifferemment l'*incrément* ou le *décrément* d'une Quantité variable. 2. Que Mr. Berkeley a bien démontré, que l'Incrément ,, du Rectangle $A B$ eſt $a B + b A + a b$. ,, 3. Que $a B + b A - a b$ eſt le décrément du même Rectangle, comme on ,, peut le prouver par la méthode que Mr. ,, Berkeley a employée.

,, A preſent, ajoute-t-on, en s'adreſſant ,, à lui, je prens la liberté de vous demander à vous, qui voyez beaucoup ,, plus clair dans ces matières, que Mr. ,, Newton, ou qu'aucun de ſes Sectateurs, ,, laquelle de ces deux Quantitez vous ,, voudrez nommer le *momentum* du Rectan-

„ gle *A B.* En vérité le cas eſt embarraſ-
„ ſant; la difference de ces deux Quanti-
„ titez eſt 2 *a b*, précifement le double de
„ ce malheureux *a b*, qui vous cauſe tant
„ de peine. Cependant ces deux Quanti-
„ tez prétendent avoir un droit au titre de
„ *momentum*, & ſi égal, que quoique je
„ ſois convaincu de votre adreſſe & de
„ votre habileté, je ne vois aucun moyen
„ de finir leur diſpute par un *raiſonnement*
„ *concluant & juſte.* Il n'a, je crois, que
„ deux voyes pour les accorder. L'une
„ eſt de les faire jouer à croix & à pile,
„ pour ſavoir laquelle des deux aura le ti-
„ tre de *momentum*; ou ſi cette voye pa-
„ roit trop enfantine, & peu digne de la
„ gravité des Quantitez Mathematiques,
„ il faut qu'elles finiſſent leur different à
„ l'amiable, & que ſans prétendre aucune
„ prééminence l'une ſur l'autre, elles con-
„ viennent qu'elles ſont enſemble deux
„ *momentums*.. Voici ce qui en arrivera;
„ puiſque $aB + bA + ab + aB + bA +$
„ ab ſont enſemble deux *momentums* du
„ Rectangle *A B*, il ſuit de là, que $aB +$
„ bA eſt un ſeul *momentum* du même
„ Rectangle.

On voit, que le Défenſeur de Mr. Newton badine ici; & en effet la difficulté de Mr. Berkeley ne méritoit guères d'autre réponſe, que d'être tournée en ridicule; cependant on repond auſſi à cette difficulté d'une maniére plus ſérieuſe, en developpant la Méthode des Fluxions; & pour faire mieux comprendre à ceux, qui ne ſont pas fort verſés dans les Mathematiques, que la négligence de cette quantité ab n'eſt d'aucune importance, on leur propoſe l'exemple ſuivant.

Suppoſé que deux Arithmeticiens diſputent entre eux, s'il faut préferer l'uſage des fractions vulgaires, à celui des fractions décimales: celui qui ſeroit pour l'uſage des fractions vulgaires, & qui ſoutiendroit qu'il faut exprimer le tiers d'un denier par exemple, de cette manière $\frac{1}{3}$, ſeroit-il raiſonnable, s'il accuſoit l'autre d'agir à l'aveugle, & de ne ſavoir ce qu'il fait, lorſqu'il exprime la même quantité en fractions décimales, 0. 33333, ſous prétexte que cette expreſſion ne donne pas la valeur exacte du tiers d'un denier. Il eſt aiſé de faire l'application de ceci à la difficulté propoſée par Mr. Berkeley.

Ce Prélat a attaqué auſſi Mr. le Marquis de l'Hoſpital, qui démontre (a), que la difference de xy eſt $ydx+xdy$, au lieu que ſelon Mr. Berkeley elle doit être $ydx+xdy+dxdy$; mais comme ce $dxdy$, qui répond à la quantité ab de Mr. Newton, embarraſſoit l'Auteur de l'*Analyſe &c.* il s'en défait cavaliérement & la *rejette ſans céremonie.* „ Cela eſt-il vrai, demande-t-on là-deſſus à Mr. Berkeley; Mr. le

---

(a) Analiſe des Infin. petits, Part. I. Prop. 2.

„ Marquis de l'Hoſpital, dans le tems mê-
„ qu'il rejette cette quantité, n'en donne-
„ t-il pas la raiſon, & cela dans la Propo-
„ ſition même, que vous citez? Ne dit-il
„ pas, qu'il la rejette, parce qu'elle eſt
„ infiniment petite par rapport aux deux
„ autres termes xdy & ydx? Ne le dé-
„ montre-t-il pas? Et pour prouver le
„ droit qu'il a de rejetter cette quantité
„ ne renvoye-t-il pas à ſa premiére deman-
„ de? Avez vous donc rendu juſtice à ce
„ grand homme, en cachant tout cela à
„ votre *Lecteur intelligent*, au jugement
„ duquel vous vous ſoumettez? Et n'en
„ impoſez vous pas au Lecteur, en diſant
„ que cette quantité eſt rejettée ſans la
„ moindre façon?

„ Vous direz peut-être, que vous ne
„ paſſez pas à Mr. de l'Hoſpital ſa deman-
„ de. En ce cas, Monſieur, vous ne de-
„ vez point lire ſon Livre; cette demande
„ eſt à la tête de ſon Ouvrage, comme
„ une déclaration authentique à tout Lec-
„ teur, que s'il ne l'accorde pas, on n'en-
„ treprend pas de lui rien prouver de tout
„ ce fait. Si vous accordez la Demande,
„ vous ne pouvez pas nier, qu'il n'ait rai-
„ ſonné juſte, & en véritable Mathemati-
„ cien, lorſqu'il a rejetté la Quantité
„ $dxdy$. Et ſi vous n'accordez pas ſa
„ demande, vous n'avez aucun droit d'at-
„ taquer les Raiſonnemens, qu'il fonde là-
„ deſſus, mais ſeulement d'alléguer les rai-
„ ſons,

„ ſons, pour leſquelles vous rejettez cette demande „.

La ſeconde Propoſition combattue par le cenſeur de Mr. Newton, eſt celle dans laquelle ce grand Mathematicien démontre, que les Fluxions de deux Quantitez quelconques x & x^n ſont comme 1 à x^{n-1}. Ceux qui ont quelque connoiſſance du calcul des Fluxions, peuvent aiſément s'imaginer, ſur quoi tombe la difficulté de Mr. Berkeley, & comment on y répond ; & ceux, qui n'ont point d'idée de cette Méthode, ne comprendroient rien à tout ce que nous pourrions dire là-deſſus. Nous ne ſaurions cependant nous empêcher de faire remarquer la bonne foy du Cenſeur, qui traduit ces expreſſions de Mr. Newton, *evaneſcant jam augmenta illa*, *que ces* incrémens *deviennent nuls*, ou *qu'il n'y ait point d'incremens* ; il n'eſt pas neceſſaire de dire, que cette fauſſe traduction eſt vivement relevée.

Mr. Berkeley, qui prétend que les principes de la nouvelle Analyſe ſont faux, avoue pourtant que les conſequences, qu'on en a tirées ſont véritables: Mais il explique bien-tôt cet étonnant Paradoxe, en faiſant voir, que l'erreur, qu'on a commiſe dans le Principe, ſe trouve exactement corrigée par une erreur contraire & équivalente, erreur pourtant, que les nouveaux Analyſtes n'ont jamais ſoupçonnée, & qui leur auroit été toujours inconnue, ſi Mr. Ber-

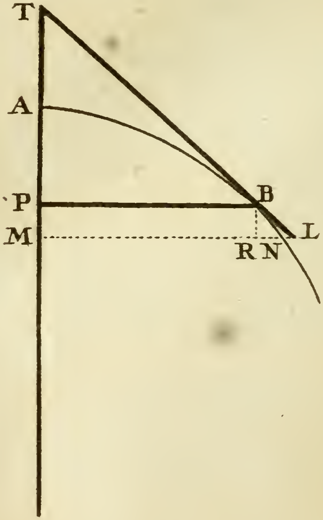
T
A
P
B
M
L
R N

Berkeley n'avoit eu la bonté de la découvrir. Cette découverte eſt ſi ingenieuſe, que nous croyons devoir la communiquer à nos Lecteurs de delà la Mer, qui apparemment ne verront jamais la piéce de Mr. Berkeley.

Soit la Courbe AB (a); la Coupée AP, x; l'Ordonnée PB, y; la difference de la Coupée, PM, dx, celle de l'Ordonnée RN, dy. Par la Méthode de l'Analyſe des infiniment petits on trouve, RN, $RB :: BP$, PT, c'eſt-à-dire, dx, $dy :: y$, $\frac{y\,dx}{dy}$, que l'on ſuppoſe être la ſouſtangente PT. Mais il y a ici une erreur, car ce n'eſt pas le Triangle RNB, mais RLB, qui eſt ſemblable à PBT. De ſorte, que le premier Terme de la Proportion doit être RL, c'eſt-à-dire, $RN + NL$ ($dy + z$), ce qui donne $\frac{y\,dx}{dy + z}$ pour la véritable expreſſion de la ſouſtangente. Maintenant l'Equation de la Courbe $yy = px$ donne ſelon la Méthode ordinaire, $2y\,dy = p\,dx$, & $dy = \frac{p\,dx}{2y}$. Mais il y a encore ici une erreur; car la difference de yy eſt $2y\,dy + dy\,dy$: D'où il ſuit, que $2y\,dy + dy\,dy = p\,dx$, & $dy = \frac{p\,dx}{2y} - \frac{dy\,dy}{2y}$; l'erreur eſt donc ici égale à $\frac{dydy}{2y}$, & cette ſeconde erreur étant préciſement égale à la premiére (a), & affectée d'un ſigne contraire, elles ſe compenſent reciproquement.

(a) Voyez la Figure.

Il n'eſt pas difficile de répondre à ces Remarques. „ En commettant les deux „ erreurs, dit l'Auteur de Cambridge, ou „ en les évitant toutes deux, vous trou„vez la véritable ſouſtangente $s = 2X$. „ Si en corrigeant la premiére erreur vous „ commettez la ſeconde, vous aurez $s = 2x \times \frac{2y}{2y + dy}$. Enfin ſi corrigeant la „ ſeconde erreur, vous commettez la pre„miére, vous trouverez $s = 2x \times \frac{2y + dy}{2y}$. „ Or je ſoutiens, que ces trois valeurs de „ s ſont exactement égales entre elles. Je „ ſais que vous le nierez; vous ſoutien„drez, que $2x \times \frac{2y}{2y + dy}$ eſt moindre „ que $2x$, & que $2x \times \frac{2y + dy}{2y}$ eſt plus „ grand que $2x$. Permettez-moi, Mon„ſieur, que pour l'inſtruction de quelques„uns de mes Lecteurs, je vous faſſe une „ Queſtion. Suppoſé que la véritable ſouſ„tangente $2x$ ait deux mille lieues de „ longueur, de combien la ſeconde valeur „ ſe-

---

(a) L'Auteur le démontre dans le §. ſuivant.

„ ſeroit elle plus petite, ou la troiſiéme plus „ grande? ſeroit-ce d'une aulne, d'un pié, „ d'un pouce, ou d'une ligne? non pas mê- „ me de la cent milliéme partie d'une ligne.

„ Quelle eſt donc cette difference? Peut- „ on dans le nombre infini de Fractions „ poſſible, en aſſigner une qui exprime „ cette difference? Vous devez convenir „ vous-même, que cela eſt impoſſible; & „ vous êtes forcé d'avouer, que s'il faloit „ exprimer ces trois valeurs en nombres, „ il faudroit les exprimer toutes trois par „ 1000, ſans la moindre variation, addi- „ tion, ou diminution. Voila donc la ter- „ rible poutre, qu'on a découverte dans „ les yeux des Mathematiciens, & en „ comparaiſon de laquelle toutes les diffi- „ cultez de la Théologie ne ſont que des „ fétus & des atomes „!

III. Le troiſiéme chef d'accuſation contre Mr. Newton renferme les Artifices & les Fraudes dont il s'eſt ſervi, ſelon Mr. Berkeley, pour faire recevoir ſes faux raiſonnemens à ſes aveugles Sectateurs. On a déja refuté cette accuſation en faiſant voir, que les prétendus faux raiſonnemens de Mr. Newton ne ſont rien moins que faux, & par conſequent que l'Auteur n'avoit pas beſoin, d'employer la Fraude & l'Artifice, pour les faire recevoir à ſes diſciples. Cependant pour mettre la bonne foy du Cenſeur de Mr. Newton dans tout ſon jour, on rapporte un paſſage tiré de l'*Analyſte*, ſur lequel on fait quelques Reflexions; voici ce paſſage.

„ Lors qu'on conſidère, dit-il (*a*), les „ Artifices & les détours qu'employe le „ grand Auteur de la Méthode des Flu„ xions; les differentes faces ſous leſquel„ les il préſente ſes Fluxions; les diverſes „ méthodes auxquelles il a recours pour „ prouver la même choſe, on eſt porté à „ croire, qu'il doutoit lui-même de la juſ„ teſſe de ſes Démonſtrations; & qu'il „ n'étoit plainement ſatisfait d'aucune de „ ſes idées particulieres, de ſorte qu'il n'o„ ſoit s'arrêter à un point fixe. Ce qu'il „ y a de ſûr, c'eſt qu'il a lui-même avoué, „ qu'il étoit perſuadé de certaines choſes, „ qu'il ne pouvoit pourtant pas entrepren„ dre de démontrer aux autres (*b*) „.

Voici la Réponſe de Philaléthes. „ En „ vérité, Monſieur, dit-il, tout cela me „ paroit bien injuſte. Mr. Newton ayant „ fait de nouvelles découvertes très uti„ les.... veut bien nous faire connoitre „ ſa Méthode; & parce qu'il n'eſt pas aiſé „ de la comprendre, il a la bonté de la „ repreſenter ſous differentes faces, afin „ de nous la rendre plus facile; & vous „ oſez vous en plaindre: Pour moi je lui „ en ſuis infiniment obligé. . . . . Mais „ vous, Monſieur, qui ne comprenez pas „ en-

---

(*a*) The Analyſt, pag. 27.

(*b*) Voyez Lettre à Collins, Nov. 8. 1676.

„ encore ſa méthode, de quoi vous plaignez vous? Vous êtes encore dans l'obſcurité, & vous trouvez mauvais qu'il „ ait tant travaillé à repandre la lumiére.

„ Mais, dites vous, *il doutoit lui-même* „ *de la juſteſſe de ſes Démonſtrations.* Quoi, „ Mr. lors qu'un Prédicateur inſtruiſant „ ſes Auditeurs ſur quelque ſujet difficile, „ ſe donne la peine d'employer des preuves de divers genres, & de repreſenter „ ſon ſujet ſous pluſieurs faces differentes, „ afin de le mettre à la portée de ſes Auditeurs, direz vous, qu'il le fait, parce „ qu'il doute lui-même de la ſolidité de „ ſes raiſonnemens? .... Il eſt certain, „ que quoiqu'une ſeule preuve puiſſe ſuffire, lorſqu'elle eſt concluante, cepandant il y a des ſujets ſi difficiles ou ſi „ importans, qu'ils méritent qu'on employe pluſieurs ſortes d'argumens & de „ reflexions, pour les éclaircir & les bien „ établir. Ceci ſuffit pour répondre à votre troiſiéme chef d'accuſation. Seulement je vous prie de corriger, ou plutôt „ de ſupprimer ce que vous avez cité, ou „ prétendu citer de la Lettre à Mr. Collins. Il y a une grande difference entre „ dire, je ne *puis pas* entreprendre de prouver une choſe, & *je ne veux pas* l'entreprendre. Mr. Newton n'a dit que le „ dernier, & d'ailleurs le ſujet dont il parle n'eſt point celui dont il s'agit dans „ votre Livre „.

La Réputation de Mr. Berkeley nous a obligé à donner un Extrait étendu de ſon ouvrage, & de la réponſe qu'on y a faite, afin qu'on ne s'imaginât pas, que les accuſations & les objections d'un auſſi habile homme que lui, fuſſent bien fondées. On en jugera par cet Extrait, où nous n'avons preſque fait que traduire & abreger les deux piéces, qui en font le ſujet. Au reſte on aſſure que Mr. Middleton, dont le nom a déja paru pluſieurs fois dans notre Journal, eſt l'Auteur de cette Réponſe, qu'il a compoſée de concert avec Mr. Smith, Profeſſeur en Aſtronomie à Cambridge.

ARTICLE IX.

A new pandect of Roman Civil Law, as anciently eſtablish'd in that Empire, and now received and practiſed in moſt European nations: with many uſeful obſervations thereon, shewing wherein that Law differs from the municipal Laws of great Britain, from the Canon Law in general, and from that part of it now in uſe here with us in England. Whereunto is prefix'd by way of introduction a preliminary diſcourſe touching the riſe and progreſs of the Civil Law; the names of the authors and compilers of them; the ſeverall editions and the beſt commentators thereon. By John Ayliffe LL. D. late fellow of New Colledge Oxon. C'eſt-à-dire: *Nouveau recueil du droit civil tel qu'il eſt reçu & ſuivi chez la plupart des nations de l'Europe, accompagné de pluſieurs obſervations utiles où l'on voit en quoi ce droit differe des loix municipales de la Grande Bretagne, du droit canon en general, & de cette partie des loix canoniques qui eſt en uſage en Angleterre: le tout precedé d'un diſcours où l'on expoſe l'origine & les progrez du droit civil depuis les premiers temps de l'Empire Romain, & où l'on a auſſi inſeré un détail particulier ſur les livres de cette Juriſprudence, les noms des auteurs, & des compilateurs des loix, leurs diverſes editions, & les meilleurs commentateurs: par* Jean Ayliffe *Docteur en droit, ci-devant membre du nouveau College d'Oxford.* A Londres, *imprimé pour* Jean Osborne *dans* Gray's Inn. 1734. in fol. pagg. 608. *ſans le diſcours preliminaire.*

ON voit dans la preface de cet Ouvrage dedié au Comte de Cheſterfield Ambaſſadeur extraordinaire d'Angleterre auprès des Etats Generaux, que l'auteur ſe

pro-

propoſe ſur tout, de le rendre utile à ceux de ſes Compatriotes qui ſe deſtinent aux emplois publics. Les Anglois ont des loix qui leur ſont particulieres: Elles ſont un compoſé de Jurisprudence Saxonne, Danoiſe, Lombarde, & Normande. L'auteur remarque que ces loix ſont defectueuſes en bien des points, & il ſouhaiteroit que dans les cas auxquels elles n'ont point pourvu, les juges Anglois euſſent recours aux loix Romaines dont on ne ſauroit trop admirer la ſageſſe & l'équité. La connoiſſance qui en eſt repandue dans les Etats voiſins de l'Angleterre doit encore obliger les habitans de ce Royaume à les étudier à l'exemple de leurs voiſins afin de ſe pourvoir d'une règle generale & commune pour terminer les differens qui peuvent ſurvenir à l'occaſion du commerce, & des negociations d'Etat. Ceux qui n'ont pas une connoiſſance exacte des termes, & des principes du droit Romain ſont expoſez à bien des ſurpriſes: ils les éviteroient ſans peine s'ils ne negligoient pas l'étude de cette jurisprudence qui a reglé autrefois le plus grand Empire de l'univers, & qui regle encore un fort grand nombre d'Etats.

Le diſcours preliminaire commence par l'éloge de la jurisprudence Romaine dont l'auteur ſe propoſe de donner un ſyſtême complet dans ce volume, & dans celui qui le ſuivra. Il dit que cette negligence dont il ſe plaint, commença vers la fin du regne d'Eliſabeth, & conſiderant la faute que l'on a commiſe en cela, il s'étonne que les nations voiſines de l'Angleterre ne ſoient pas dans l'admiration quand elles voyent que pendant tout ce long periode de temps la nation Angloiſe a pu ſe ſoutenir au point de grandeur où elle eſt encore, & ſe maintenir avec honneur au dehors ayant à faire à des gens qui les ſurpaſſent en prudence & en adreſſe dans les negociations, & dans la connoiſſance des matieres de commerce tant par mer que par terre. Mr. Ayliffe entre ſur cela dans des détails dignes de la conſideration des Anglois.

On voit après cela une hiſtoire fort detaillée de la jurisprudence Romaine. Les Romains n'avoient dans les commencemens de leur ville aucune loy écrite. L'authorité deſpotique de leurs Roys terminoit tout: chacun de ces Monarques faiſoit des reglemens à ſa fantaiſie: *Numa Pompilius* établit la forme du Culte divin ſans faire aucune loy qui regardât le gouvernement civil; *Tullus* & *Ancus* firent à la verité quelques loix abſolument neceſſaires, mais du reſte il y a apparence que les Romains ſe conformoient alors aux uſages des anciens habitans du *Latium*, laiſſant à leurs Roys le pouvoir de regler les differens des particuliers par des ſentences arbitraires. Les Loix & reglemens faits par les Roys furent recueillis aux premiers temps de la Republique par *Sextus Papirius*. Le premier des Romains qui ſe rendit

dit remarquable par la connoiſſance des loix. Son recueil porte ſon nom: il n'y a eu pourtant d'autre part que la peine de le compiler, & de le mettre en ordre. L'auteur croit que c'eſt le même Papirius qui dans ſon enfance trompa adroitement ſa mere: Cette Dame s'informoit de lui trop curieuſement de ce qu'on avoit mis en deliberation dans le Senat.

Les Conſuls qui ſuccederent aux Roys eurent l'autorité legiſlative, mais ils ne la purent pas beaucoup faire valoir contre un peuple jaloux de ſa liberté & en poſſeſſion de ſe gouverner plus par la coutume que par des loys établies: C'eſt ainſi que les Romains vécurent pendant vingt ans après l'expulſion de leurs Roys. Les loix de Junius Brutus, & de Publicola regardoient la conſervation de la liberté du peuple opprimé par la nobleſſe qui vouloit gouverner à ſa fantaiſie, cela excita des ſéditions comme on le peut voir dans Tite Live, ſi l'on n'aime mieux le lire dans l'hiſtoire des revolutions Romaines de l'Abbé de Vertot. Les Decemvirs furent nommez trois cens ans après la fondation de Rome pour aller en Grece afin d'y recueillir les loix les plus ſages des Republiques confederées de ce pays-là: On en compoſa les loix des *douze tables* que Ciceron dit être d'un plus grand uſage que tous les écrits des Philoſophes. L'auteur qui s'eſt propoſé de faire connoitre les progrez de la juriſprudence Romaine,

maine, entre dans tous les détails néceſſaires à ſon plan; il explique ce que c'étoit que les *plebiſcites*, les *Senatus-conſultes*, &c. avec les differentes manieres dont le peuple s'aſſembloit pour donner ſon conſentement aux loix propoſées. Il rapporte la creation des Preteurs qui tenoient la place des Conſuls quand ceux-ci commandoient les armées. Leurs fonctions étoient de ſuppléer à ce qui manquoit aux loix: ils ſe ſervoient pour cela des principes de l'Equité, en quoi le tribunal du Chancelier en Angleterre leur reſſemble. Les Empereurs qui chargerent le gouvernement Republicain conſerverent les noms des charges auxquels le peuple étoit accoutumé: Cependant les Edits de ces Souverains eurent force de loy & furent recueillis dans le corps du droit Romain. L'auteur explique les diverſes formes de ces Edits que l'on voit dans le *Code* compoſé par l'authorité de Juſtinien. Tout ce qu'on dit ici ſur les recueils des loix Imperiales eſt fort curieux, & ſera lu avec plaiſir par ceux qui aiment l'hiſtoire Romaines, qu'on ne ſauroit bien entendre ſans une connoiſſance ſuffiſante des loix de ce grand Etat.

Notre auteur ne ſe contente pas de rapporter les noms de ceux qui ont redigé en corps les loix Romaines, tant celles de la Republique que celles des Empereurs, il fait encore le denombrement de tous les commentateurs qui ſe ſont acquis de la reputaputation par leurs explications & leurs gloſes : il remarque que la plus part de ces Juriſconſultes écrivoient mal en Latin ; qu'ils ignoroient l'hiſtoire & les belles lettres. C'eſt dommage que de ſi bons eſprits dont nous admirons la penetration & le bon ſens, ayent été privez des connoiſſances qui leur étoient ſi neceſſaires, & qui auroient fait lire leurs ouvrages dans les ſiecles les plus polis. Peu de gens liſent aujourd'hui *Accurſe*, *Azon*, *Bartole* &c. les *Cujas*, les *Duarens* & autres ſavans hommes qui les ont ſuivis ont fait oublier ces anciens ultramontains, qui meriteroient pourtant d'être lus plus qu'ils ne le ſont. Il eſt ſurprenant que Mr. Ayliffe ne diſe rien du grand & bel ouvrage de feu Mr. *Domat* Avocat du Roy à Clermont en Auvergne, nouvellement traduit en Anglois par Mr. Guillaume Strahan Docteur en droit. Mr. Domat s'étoit appliqué comme notre auteur, à faciliter l'étude des loix Romaines : ſes prefaces ſont admirées par les connoiſſeurs, qui d'ailleurs ſont partagez ſur le ſuccez de ſon entrepriſe. Il a voulu changer l'ordre des loix Romaines pour le rendre plus naturel : Cependant bien des Juriſconſultes, & en particulier Mr. Ayliffe, pretendent que l'ordre de Juſtinien, ou pour mieux dire de Tribonien & de Dorothée, qui travaillerent ſous ſes ordres, eſt le mieux entendu qu'il ſoit poſſible. On peut voir cela par les *Synopſes* de Cujas, de Pacius, & de Colombet : On le verroit peut être encore mieux par les ouvrages de feu Mr. Cauſſe Profeſſeur en droit à Montpellier, ſi Mr. ſon fils qui occupe la même chaire, vouloit bien donner au public ce que ſon pere a laiſſé en état d'être imprimé.

Notre auteur en racontant ce qui regarde les differens recueils des loix Romaines, ne manque pas de juger de la difference du ſtyle Latin ſelon les differens ſiecles : Bien des Critiques ont apperçu comme lui, la difference du Latin du Digeſte d'avec celui du Code qui eſt enflé & prolixe. Le ſtyle des reſcrits des Empereurs qui reſidoient à Conſtantinople, ſe ſent plus de ce defaut que celui des predeceſſeurs de Conſtantin, dont les expreſſions étoient conciſes & nerveuſes, comme on peut le voir dans ce qu'on en trouve recueilli dans le Digeſte. Cet ouvrage eſt immenſe par la raiſon qu'il faloit l'extraire des écrits d'un très grand nombre de Juriſconſultes, mais on l'eſtimera moins ſi l'on conſidere que les compilateurs n'y employerent pas tout le temps neceſſaire, ce qui fait regreter la perte des Originaux. Mr. Ayliffe rapporte les divers ſentimens des écrivains qui ont attribué cette perte à Juſtinien ou à ceux qu'il avoit chargez de compoſer ce corps de droit; & des auteurs qui juſtifient la deſſus cet Empereur. Quoiqu'il en ſoit les gens de lettres regrettent ces beaux ouvrages tronquez & mutilez dans le recueil de Tribonien qu'on a accuſé d'avoir travaillé avec negligence, & avec peu de bonne foy.

Les Inſtitutions ou les élemens du droit Romain furent compoſez après le Digeſte: ainſi les Juriſconſultes prétendent que ce petit livre déroge aux loix du grand recueil quand celui-ci s'y trouve contraire. Après la publication des Inſtitutions, l'Empereur Juſtinien publia ſon Code ou recueil des loix Imperiales avec des corrections & des additions: Il y ajouta les *Nouvelles*; c'eſt ainſi qu'on appelle les Conſtitutions des Empereurs qui ne ſont pas inſerées dans le Code. C'eſt ſur ces *Nouvelles* que notre Auteur étale beaucoup de litterature & de critique en rapportant les diverſes opinions des Juriſconſultes ſur leur nombre, & ſur la langue dans laquelle elles furent écrites; & ſur le nom des Empereurs qui en ſont les auteurs. Les loix ſur les fiefs ne ſont pas d'extraction Romaine, comme dit notre Auteur; Ce ſont des Conſtitutions Gothiques d'une date plus moderne, reduites en corps par des Ecrivains qui ont vécu long-tems après. On verra encore ici l'hiſtoire des Manuſcrits du Digeſte, ou des Pandectes, dont le principal, ou pour mieux dire le ſeul eſt à Florence dans la Bibliothéque du Grand Duc.

Notre Auteur fait ici une digreſſion ſur les loix des Goths & des Lombards. Les loix des Viſigoths étoient établies en Italie avant le regne de l'Empereur Juſtinien. Ces peuples barbares vécurent d'abord dans le pays conquis ſans aucune regle : Ils ſe civiliſèrent enfin, & formèrent un Corps de loix écrites qu'Iſidore attribue à *Euricus*. Il eſt vrai qu'*Atalulphe* ordonna l'an 412, que ſes Sujets obſerveroient les loix Gothiques conjointement avec les loix Romaines, & *Atharic* ordonna que ces mêmes loix ſeroient communes aux Goths & aux Romains. On voit malgré l'obſcurité des faits hiſtoriques qui regardent ces loix, que *Caricus* qui gouverna les Goths établis dans la Gaule Narbonnoiſe depuis l'an 465 juſques à l'an 484, recueillit les loix éparſes des Goths, & en fit une eſpèce de Code dont les Viſigoths ſe ſervirent. Dans la ſuite *Levigilde* étendit beaucoup ce Code en y ajoutant divers decrets faits par les Succeſſeurs de *Caricus*, & particulierement par *Chindeſindus* & *Receſwindus* à qui tout le monde a attribué la correction des loix Gothiques. Les Eſpagnols les appellent *Fuero juzgo*, c'eſt-à-dire, Juriſdiction des Juges. Ce recueil des loix Gothiques que *Pithou* & *Lindenbruch* nous ont conſervé en entier, fut en force pendant quelque tems, ſans exclure entierement le Droit Romain. *Anian* Goth de Nation conſerva les reſtes des loix Romaines, & fit en Latin un abregé du Code Theodoſien par ordre d'*Alaric* le jeune. Il y fit entrer les regles d'Ulpien, les inſtitutions de Cajus, & les ſentences de Paulus.

Après que ce Code eut été fait pour les *Atures* dans la Novempopulanie l'an 22 du regne d'*Alaric* le jeune, on en envoya des copies à tous les *Comtes* ou Juges des Etats d'*Alaric* pour regler le jugement de toutes les cauſes. Il n'y avoit alors en Italie aucune autre loi reçue, & quoiqu' *Alaric* fut tué dans une bataille, l'année ſuivante, & que le Royaume de Toulouſe fut conquis par les Francs, *Theodoric* Roi des Oſtrogoths fut admis au partage de cette conquête, & voulut que ſa portion fut gouvernée par les loix des Goths. Un decret du Roy *Chindiſwind* abolit entierement le droit Romain ſous certaines peines, & l'on mit à ſa place les loix des Wiſigoths. *Receſwind* ſon fils confirma ce decret, & dans la ſuite le Roy *Egica* confia la correction des loix Gothiques aux Evêques d'Eſpagne qui furent chargez de les rendre conformes aux regles du Chriſtianiſme, à la reſerve des decrets de Chindeſwind.

De cette manière les loix Gothiques furent en force dans toute l'Eſpagne, l'Italie, & la France, juſqu'à ce que Sanche Ramire Succeſſeur de *Chindeſwind* dans l'onziéme ſiécle, introduiſit les loix Imperiales, d'où Alphonſe dixiéme tira la compilation intitulée les *Partita* qui fut le fondement des loix d'Eſpagne. Enſuite *Papian* Bourguignon de Nation fit un recueil des reponſes des Juriſconſultes tiré du droit Romain. Les Bourguignons & les autres Nations venues de la Germanie, qui infeſtoient les

Gaules accordèrent à leurs Sujets la liberté de ſe ſervir du droit Romain. Ce qui regarde les loix des Oſtrogoths en Italie eſt fort incertain. L'Auteur rapporte un paſſage de *Jornandes*, où l'on voit que *Dicenæus* dès le premier ſiécle du Chriſtianiſme obligea les Goths de ſuivre leurs propres loix: ce qui pourroit s'entendre des *Getes*: Il eſt plus certain que Theodoric Roy des Oſtrogoths donna de l'autorité aux loix Romaines, comme il paroit par le préambule d'un de ſes Edits. Ni lui ni ſes Succeſſeurs ne firent aucun corps de droit, mais à peine Juſtinien eut-il conquis l'Italie ſur les Goths que ſes loix s'y établirent, ſans pourtant que les loix des Goths y fuſſent entierement abolies.

Les Lombards ſous le regne d'*Alboin* ſe rendirent les maitres de l'Italie & y introduiſirent leurs loix: Environ l'an 637 *Rotharis* mit ces loix par écrit, & *Grimoald* par ordre de ce Prince y fit quelques additions. *Luitprand* après *Grimoald*, ajouta d'autres loix auxquelles on joignit les Edits de *Rachiſe*, & d'*Aiſtulphe.* Les Empereurs Charlemagne, Louïs le débonnaire, Lotaire, Pepin, Gui, Othon, Henry, & Conrad ajoutèrent diverſes choſes inſerées dans le droit Lombard. Lindenbruch a inſeré ce corps de loix Lombardes dans ſon Code des loix anciennes, diviſé en trois livres ſubdiviſez en divers titres qui portent le nom des Roys ou Empereurs auteurs de ces divers Capitulaires. Le premier compilateur de ces Capipitulaires ne nous eſt pas connu, mais on voit qu'il doit être aſſez ancien, puiſque *Cotta* Sicilien, qui vivoit cinq cens ans avant les loix des fiefs, a fait un Commentaire ſur ces Capitulaires. On peut voir ſur toutes ces diſcuſſions *Conringius* de Origine juris cap. 22.

Le droit Romain ne laiſſoit pas de conſerver toujours quelque autorité parmi toutes ces revolutions. Il ſuppleoit à ce qui manquoit aux loix des Nations conquerantes ſans choquer leur autorité. *Ariſtulphe* Roy de Lombardie qui dans le huitiéme ſiécle, mit fin à l'Exarchat de Ravenne par l'expulſion des Grecs, eut beaucoup d'égard pour les reſtes des loix Romaines, comme on le voit par les frequentes citations qu'en font les loix Lombardes. Nous ſortirions des bornes d'un extrait ſi nous nous étendions davantage ſur ce ſujet, que le Juriſconſulte Baudoin a très bien éclairci dans les prolegomenes de ſon Commentaire ſur les Inſtitutions de Juſtinien. On y voit la diverſe manière dont les Sujets des Francs, Gaulois ou Italiens, reconnoiſſoient le Code de Theodoſe ou celui de Juſtinien, ſelon la liberté que leurs maitres leurs en avoient accordée; & l'oubli où tomba le Digeſte qui a failli à être perdu pour toujours.

L'Auteur rapporte après cela l'hiſtoire des révolutions des loix Romaines qui furent entierement négligées, & la manière dont elles ſont parvenues juſqu'à nous. Elles eurent à combattre la jalouſie de quelques Empereurs qui ſuccédèrent à Juſtinien, & la fureur des Barbares qui vouloient abolir juſqu'au nom Romain. Les Baſiliques ou loix de l'Empereur Baſile qu'il vouloit oppoſer à celles de l'Empereur Juſtinien, n'ont point force de loi dans les Etats qui ſuivent le droit Romain; mais elles ſont d'un grand uſage pour donner du jour, & pour retablir le texte des loix de Juſtinien que les Baſiliques paraphraſent quelquefois. Nous ne ſaurions ſuivre l'Auteur dans ces diſcuſſions critiques ſans tomber dans une longueur inutile; ces matières ſe trouvant redigées dans pluſieurs ouvrages des Juriſconſultes François, Allemans, & Italiens.

Il continue après cela à expoſer l'hiſtoire du retabliſſement du droit Romain en Italie & en France: Il rapporte les noms des illuſtres Profeſſeurs qui expliquèrent à Bologne, à Montpellier & dans les autres Univerſitez de ce tems-là. En nommant les Profeſſeurs qui ſuccedèrent à ces premiers, il met par erreur *Hugo Donellus* au nombre des Allemans: ce Juriſconſulte étoit François: On peut voir ſon article dans le Dictionaire hiſtorique & critique où l'on trouve auſſi celui de *Duaren* dont notre Auteur a mal orthographié le nom, ſi ce n'eſt pas une faute d'impreſſion. Ce qu'il dit du reglement de Philippe le Bel ſur l'étude du droit Romain n'eſt pas exact: Ce Roi de France ne prétendoit pas que tout ſon Royaume ſe gouvernât ſelon le droit non écrit, puiſque pluſieurs Provinces ſuivoient déja le droit Romain : entre autres celle de Languedoc, comme l'Auteur le dit lui-même. Ce même Monarque établit un Parlement fixe à Toulouſe ville que Mr. Ayliffe paroit ne pas connoitre l'ayant confondue avec *Toulon* ville maritime de Provence. Il expoſe tout ce qui regarde les tribunaux d'Eſpagne, & d'Allemagne : L'Auteur paroit n'avoir rien négligé de tout ce qui mérite d'être ſçu là-deſſus, non plus que ſur l'uſage des loix Romaines tel qu'il eſt établi dans les pays qui ſuivent leurs coutumes particulières. Le droit Romain ſupplée à ce qui n'a pas été reglé par le droit coutumier, ou par le droit canon dans les Etats du Pape, où ce droit a prévalu ſur le droit Romain par l'autorité des ſouverains Pontifes. Ce droit canon ne contient preſque rien de bon & de conſiderable qu'il ne doive au droit Romain; l'Auteur fait là-deſſus une alluſion à la fable du Geai paré des plumes des autres oiſeaux qu'il avoit dépouillez.

Il finit ſon diſcours préliminaire en reflechiſſant ſur ce qui regarde les loix des Lombards, les Capitulaires de Charlemagne, & le mêlange qu'on a fait en Angleterre des loix Romaines avec les loix des Saxons, des Danois, & des Normands, ſur-tout dans les cauſes qu'on juge à l'Amirauté. Cette Juriſdiction dit Mr. Ayliffe, eſt ſouvent bornée par les cours ordinaires qui trouvent le moyen de s'attribuer le jugement des cauſes dont l'Amirauté devroit connoitre. On refute ici certains Juriſconſultes François, qui faute d'entendre le langage dans lequel les loix d'Angleterre ſont écrites, ont cru que le droit Romain n'y étoit pas connu, ſur-tout ne connoiſſant pas le peu d'Anglois qui ſe ſont appliquez à le commenter, au lieu qu'il y en a beaucoup parmi les autres Nations. Notre Auteur fait voir par des exemples conſiderables que les Anglois ſe ſervent du droit Romain non ſeulement dans la forme de proceder mais encore dans le jugement du fonds. On cite là-deſſus l'Auteur du livre intitulé *Fleta* & *Bracton* deux anciens Juriſconſultes Anglois qui ont beaucoup emprunté du droit Romain: Ils l'ont incorporé avec le droit d'Angleterre que l'on peut comparer au vaiſſeau des Argonautes par les additions & reparations qui y ont été faites en divers tems. L'Auteur nous apprend qu'en Ecoſſe le droit Romain eſt ſuivi quant à la forme de proceder, & que dans les Provinces unies le droit Romain a plus d'autorité qu'en France, & en Allemagne. Les loix Romaines étant pleines d'équité, on les citoit ſur ce pied-là dans les tribunaux de cette République avant qu'on les eut reçues comme une loi conſtante & établie, ſur laquelle on ſe régle toutes les fois qu'elle n'eſt point contredite par celle qui eſt communement reçue dans le pays; & les Juges ſont obligez par ſerment d'obſerver le droit Romain ſur ce pied-là. Les habitans de la Friſe s'attachent au droit

Romain avec plus de rigueur encore que leurs Conféderez, & en préférent les loix à toutes les autres.

L'auteur qui a ſuivi exactement l'ordre general des Juriſconſultes qui redigerent en corps les loix Romaines, diviſe ſon grand ouvrage en quatre livres dont le premier traite des loix en general, des coutumes, des ordonnances, des reſcrits, des privileges, de l'interpretation des loix, des decrets du Senat Romain neceſſaires pour l'intelligence de cet ouvrage, des regles & principes du droit, de l'equité en general, des rubriques & titres des loix &c. du droit civil Romain tel qu'il eſt ſuivi en Angleterre, & de quelle maniere il feroit neceſſaire d'en admettre la pratique ſans prejudice de la loy commune du pays, en diſtinguant ce qui feroit pris du droit Romain, de ce qui le feroit de la loy commune, ce que l'on confond ſouvent au grand prejudice des plaideurs, & autres ſujets du Royaume. On termine ce livre par l'explication des termes de droit, des definitions, des diviſions &c.

Le ſecond livre traite de l'état des perſonnes, peres de famille, fils de famille, maris & femmes &c. les actes d'emancipation, de manumiſſion, les citoyens Romains, les Empereurs, Roys, Princes, Conſuls, Preteurs, Eccleſiaſtiques, Ambaſſadeurs, &c.

Dans le troiſieme livre on parle des choſes,

ſes, elles ſont le ſecond objet du droit; on voit ici leur diviſion en ſacrées & profanes &c. avec la maniere de les acquerir, contracts, teſtamens, & autres voyes du droit des gens & du droit civil &c.

On voit dans le quatrieme livre, ce qui regarde les obligations en general, les contracts & leurs dependances, ce qui eſt d'une grande étendue: Les obligations qui viennent du delict, du vol & de la rapine, &c. Voila le plan de cet ouvrage tiré comme nous l'avons dit des Juriſconſultes Romains qui diviſerent leur compilation ſelon trois grands objets, ou titres, les perſonnes, les choſes & les actions, ou moyens de pourſuivre en juſtice ce qui nous eſt dû.

Avant que de finir cet extrait nous rendrons compte de ce que notre auteur dit au titre neuviême du premier livre, où il explique l'uſage du droit Romain en Angleterre. Il y eſt reçu, dit il, à l'égard des affaires de Marine tant civiles que criminelles: il eſt ſuivi auſſi dans le Jugement des delicts militaires avec des limitations. Cela eſt accompagné de diſcuſſions inevitables quand on traite une matiere ſujette à des contradictions. Les principales dit notre auteur viennent ſouvent des gens qui n'ont pas examiné à fond la matiere en queſtion. On voit ici quelles ſont les fonctions de diverſes charges en Angleterre, comme de celles de *Connetable*, & de *Marechal*; le tribunal de cette derniére connoit de tout ce

qui

qui regarde les Armoiries, & les Drapeaux ou pavillons, conformement à la diſpoſition du droit civil des Romains, qui juge que tout cela eſt de ſa jurisdiction. Cela doit être ainſi autant que cela ne contredit pas les loix qui ont pris pied en Angleterre. Dans les matieres qui regardent l'honneur, elles ont derogé aux diſpoſitions du droit Romain ; mais la Cour d'honneur a ceſſé ſes fonctions depuis long-temps, par de grandes raiſons d'Etat, ſelon Mr. Hales premier juge du Royaume.

Voici quelques exemples des cas où l'auteur ſouhaiteroit que le droit Romain ſuppleât à ce qui manque aux loix d'Angleterre : Elles ſont defectueuſes à l'égard des devoirs mutuels des Peres & des Enfans. Il n'y a point de loy qui y pourvoye ſi l'on excepte la déclaration d'Eliſabeth qui reregarde uniquement les enfans des pauvres qui ſans cela pourroient être à charge à la paroiſſe. Cette declaration ne pourvoit point à la ſubſiſtance des parens & des Enfans abandonnez ſoit par la negligence, ſoit par la dureté des uns & des autres. Au lieu que dans le droit Romain, il y a un reglement qui contraint le Pere de reconnoitre & d'entretenir ſon enfant dans les cas où il peut y avoir des differens entre le Mari & la femme ſur des ſoupçons d'adultere, & même ſur de violentes preſomptions de ce crime. Que ſi la femme eſt convaincue juridiquement alors le Mari peut refuſer les alimens

mens à la mere & à l'enfant. Dans les autres cas un pere eſt obligé d'entretenir, habiller, nourrir, & donner une partie de ſes biens à ſon enfant à proportion de ſes facultez. De même que le pere eſt obligé envers l'enfant, l'enfant l'eſt envers ſes pere & mere qu'il doit nourrir & entretenir ſelon ſon pouvoir, étant contre la nature & la raiſon que les enfans n'ayent pas ſoin de leurs parens, auquel cas le juge peut interpoſer ſon authorité & contraindre ceux qui refuſent de faire leur devoir. Voici une autre eſpece qui montre la neceſſité de recourir au droit Romain. Un homme meurt en Angleterre & laiſſe ſa femme executrice de ſon teſtament: Si elle ſe remarie elle peut tranſporter tout le bien de ſon premier Mari au ſecond qui le depenſe & le diſſipe ſans égard pour les enfans du premier lict, ce qui les fait tomber dans la pauvreté. Le remede à cela ſeroit, ſelon Mr. Ayliffe, d'avoir recours au droit Romain qui fait perdre au Mari ou à la femme qui ſe remarient ayant des enfans d'un premier lict, la proprieté des biens que le premier Mari a laiſſez, & cette proprieté paſſe aux enfans; le pere ou mere ſurvivans n'en ayant que l'uſufruict pendant leur vie. L'auteur rapporte encore d'autres exemples moins conſiderables qui prouvent la neceſſité d'introduire l'uſage du droit Romain, non ſeulement dans les cas qu'il propoſe, mais en bien d'autres qu'il eſt aiſé de prevoir, & qui re-

regardent principalement les executeurs, & adminiſtrateurs des biens des defunts parens, ou étrangers. Il n'y a point de loy en Angleterre pour brider un prodigue qui diſſipe ſon bien; le droit Romain y pourvoiroit. Cet article du livre de Mr. Ayliffe eſt des plus intereſſans, & merite l'attention ſerieuſe de ceux qui peuvent remedier aux deſordres auxquels les loix du pays n'ont pas pourvu ſuffiſamment.

Ce que l'on voit de l'importance de cet ouvrage doit faire attendre avec impatience le ſecond volume que l'auteur promet. Il s'étendra ſur la nature & les fonctions des tribunaux d'Angleterre. Nous en rendrons un compte exact quand il paroitra.

ARTICLE X.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE DUBLIN.

Mr. l'Evêque de *Down* & *Connor* vient de publier un Ouvrage fort curieux ſous ce titre, *A Defence of the ancient Hiſtorians &c.* c'eſt-à dire, Apologie des anciens Hiſtoriens, ſur tout en ce qui regarde l'Hiſtoire d'*Irlande*, de la *Grande Bretagne*, & de tous les autres Païs du Nord. En forme de dialogue entre un Proteſtant & un Papiſte, un Anglois & un Irlandois. On y a joint deux Sermons, dont le premier a été prononcé à l'occaſion de l'Union de l'*Ecoſſe* avec l'*Angleterre*, & le ſecond dans le tems que l'on confèra les dégrez dans l'Univerſité de *Cambridge. in* 8. Se vend à *Londres* chez *T. Longman.*

D'EDIMBOURG.

G. *Stewart*, & S. *Symmer* ont imprimé depuis peu, *The Hiſtory of the Affairs of Church and State* in *Scotland &c.* c'eſt-à dire Hiſtoire des Affaires d'Ecoſſe, tant par rapport à l'Egliſe que par rapport à l'Etat, depuis le commencement de la Reformation ſous le règne de *Jaques V.* juſqu'à ce que la Reine *Marie* ſe retira en Angleterre, en 1568. Tirée des Regiſtres publics, &d'autres Piéces autentiques. Tome I. *in folio.* Se trouve à Londres chez *Longman.* Pour ſe former quelque idée de cette Hiſtoire, il ſuffit de ſavoir qu'un Evêque *Non-jureur* en eſt l'Auteur, & que la partialité y règne d'un bout à l'autre.

DE CAMBRIDGE.

On a imprimé ici *Oratio de Phyſiologiæ explicandæ Munere, ex celeberrimi Woodwardi Teſtamento inſtituto: Habita Cantabrigiæ in ſcholis publicis a Carolo Maſon A. M. Impenſis Gulielmi Thurlbourn.* 8.

A compendious ſyſtem of natural Philoſophy, &c. Syſtème abregé de Phyſique generale, avec des Notes qui contiennent les démonſtrations mathématiques, & quelques remarques particuliéres. Partie I. qui traite des proprietez des Corps, des loix de leur mouvement, & de leur mechaniſme. Cet Ouvrage ſe publie par Brochures, ou *Parties.* La ſeconde vient de paroitre, & traite de l'*Hy-*

droſtatique & des proprietez des corps. A quoi l'on a joint trois Diſſertations, ſavoir ſur les Sons, les Tuyaux capillaires, & l'Origine des Fontaines. L'Auteur ſe propoſe de traiter de la même maniére toutes les autres parties de la Phyſique, & d'y joindre des Diſſertations ſur les phénomenes de la Nature les plus curieux, qui quoi qu'ils n'entrent pas proprement dans un ſyſteme de Phyſique generale, n'en méritent pas moins l'attention des Philoſophes.

LONDRES.

On a réimprimé la Géographie de *Varenius* traduite en Anglois par Mr. *Dugdale*; avec des corrections conſiderables, & de nouvelles Notes.

Mr. *Leadbetter* Maitre de Mathematique vient de nous donner un nouvel Ouvrage de ſa façon, ſous ce titre, *Uranoſcopia, Or the Contemplation of Heaven, &c.* c'eſt-à-dire La Théorie du Ciel, ou Démonſtration de l'équation du Tems; Avec la methode d'obſerver l'entrée du Soleil dans chaque point de l'Ecliptique, de trouver l'aphelie & l'eccentricité des Planetes, & de déterminer le plus grand éloignement du Soleil où ſe trouvent Venus & Mercure, le mouvement moien de la Terre, ſes aphelies, & la retrogradation de l'Equinoxe, le lieu veritable & apparent du Soleil & de la Lune par le Calcul & les Obſervations, & la veritable heure de la nuit par les Etoiles en ſe ſervant d'un nouveau quart de Cercle; comme auſſi l'explication & la demonſtration de la Methode de *Kepler* & de *Flamſtead* pour ſupputer le tems des Eclipſes du Soleil les plus remarquables. A quoi l'on a joint de nouvelles Tables, la parallaxe de la Lune, ſa longitude, & ſa Latitude. *in* 8. chez *J. Wilcox.*

Mr. *Clifton* Medecin de S. A. R. le Prince de Galles, a traduit en Anglois les Traitez d'*Hippocrate* ſur l'Air, l'Eau, la ſituation des lieux, & l'influence que ces diverſes choſes ont ſur le corps humain; les Maladies epidemiques, & les prognoſtics, ſur tout dans les Maladies aigues: Avec des Notes pour l'intelligence de cet Ouvrage. *in* 8. chez Osborne.

Rivington vient d'imprimer. *A Journey over Land, from the Gulph of Honduras to the great South Sea,* &c. c'eſt-à-dire Relation d'un Voiage par terre, depuis le Golfe d'Honduras juſqu'à la grande Mer du Sud, fait par Jean *Cockburn*, & cinq autres Anglois, qui avoient été pris ſur un Vaiſſeau de cette Nation par un Garde-côte Eſpagnol, & mis enſuite à terre, dans un lieu nommé *Porto-Cavalo*, nuds & bleſſez, comme on l'a rapporté dans les Nouvelles publiques du mois d'Octobre 1731. Ouvrage contenant une grande varieté d'avantures extraordinaires, & de nouvelles découvertes très utiles ſur cette partie de l'Amerique, qui eſt preſque inconnuë; comme auſſi une relation exacte des mœurs & des coutumes des divers Indiens qui l'habitent, & en particulier de leurs diſpoſitions envers les Eſpagnols & les Anglois. A quoi l'on a joint une Piéce curieuſe compoſée ſous le règne de *Jaques I.* qui n'avoit jamais été imprimée, & dont voici le titre, *Courte relation de ce qu'il y a de plus remarquable dans les Voiages de Nicolas Withington, Facteur dans les Indes Orientales.* gros Volume *in* 8.

Mr. le Docteur Sykes a publié une ſeconde *Défenſe de ſa Diſſertation ſur l'Eclipſe mentionné par Phlegon.* C'eſt une Brochure *in* 8. imprimée chez les *Knapton.*

Davis vient d'imprimer un cinquiéme Tome des Mêlanges du Dr. *Swift*, en proſe & en vers, *in* 8.

Voici quelques autres Livres nouveaux.

1. *Explanatory Notes and Remarks on Milton's Paradiſe loſt &c.* c'eſt-à-dire Notes & Remarques ſervant à l'intelligence du *Paradis perdu de Milton.* Par J. Richardſon Pere & Fils. Avec la Vie de cet Auteur, & un Diſcours ſur ſon Poëme. gros *in* 8. chez les *Knapton.*

2. *Status humanæ naturæ expoſitus in Oratione coram Medicis Londinenſibus, habita Feſta D. Lucæ Die* 1734. *A Johanne Hollings. Apud J. Tonſon. in* 8. On a traduit cette Harangue en Anglois.

3. *Roberti Welſted Tentamen alterum de propriis naturarum habitibus, remediiſque ad ſingulos accommodandis. Ubi Morbi eorum ſeu ſimplicium, ſeu mixtorum affines notantur; atque ex iis orti fontes ſymptomatum indicantur; quo accuratius cognoſcantur, certiuſque ac tutius tollantur. Londini, Impenſis J. &* P. Knapton. *in* 8. Le premier Eſſai avoit été publié quelques mois auparavant ſous ce titre, *Roberti Welſted Tentamen de variis hominum naturis; remediiſque ad ſingulas accommodandis: Ubi morbi earum ſeu Simplicium, ſive Mixtorum affines notantur. Ex quibus nata ſymptomatum diverſitas exploratur, ipſoſque ſanandi rationes deducuntur. Londini Impenſis J. & P.* Knapton *in* 8.

4. *A Diſſertation concerning God's Command to Abraham &c.* c'eſt-à-dire Diſſertation ſur l'ordre que Dieu donna à Abraham de lui offrir ſon fils en ſacrifice. Par *Guillaume Whiſton* Maitre ès Arts. Chez *Jean Whiſton. in* 8.

The Hiſtory of the Church under the Old Teſtament &c. Hiſtoire de l'Egliſe ſous le Vieux Teſtament, depuis la Création du monde: Où l'on parle auſſi en détail des affaires & des ſciences des

Payens avant la venuë de *Jeſus Chriſt*, & de l'état des Juifs depuis la captivité de Babylone juſqu'à ce jour. On y a joint un Diſcours tendant à faciliter la Converſion des Juifs, une Table Chronologique, & un Index alphabetique fort exact. Par *Robert Millar* Maitre es Arts. *in folio.* chez *A. Millar* dans le *Strand*, à la tête de *Buchanan.*

Un Volume de Sermons poſthumes de Mr. *Rogers* Docteur en Théologie, Vicaire de *St. Giles Cripplegate*, Sous-Doien & Chanoine de *Wells*, & Chapelain ordinaire de SA MAJESTE. On a mis à la tête un Eloge hiſtorique de l'Auteur, compoſé par Jean *Burton* Bachelier en Theologie, & Bourſier du College d'*Eaton*. Chez *G. Innys* & *R. Manby*. gros *in* 8.

The Religious, *Rational*, *and Moral Conduct of Matthew Tindal &c.* Lettre à un Ami ſur la Conduite de feu *Matthieu Tindal* Docteur en Droit, & Bourſier du College d'*All ſouls* dans l'Univerſité d'*Oxford*, ſoit en fait de Religion, de Philoſophie, ou de Bonnes mœurs. Par un membre du même Collège. *Il viendra aux derniers jours des Moqueurs qui ſuivront leurs propres convoitiſes.* 2 Pier. III. 3. Chez T. *Cooper. in* 8.

Deux Volumes de Sermons poſthumes de Mr. *Cooke* Recteur des Paroiſſes unies de *St. George Martyr*, & de *Ste. Marie Madelaine* à *Cantorbery*, & l'un des ſix Prédicateurs de la Cathedrale. Chez les Libraires de *Londres. in* 8. Ce Mr. *Cooke* s'étoit aquis une grande reputation par ſa manière de prêcher, & il auroit lui meme fait imprimer ces Sermons ſi la mort ne l'avoit prévenu.

La Traduction de l'*Hiſtoire du Concile de Trente de Fra Paolo*, par le P. *Le Courayer*, dont nous avons donné le Projet dans la 2. Part. du Tome III. de cette Bibliotheque, eſt actuellement ſous preſſe, & paroitra bien-tôt.

Mr. *Beſombe* Chapelain de Mylord *Baltimore*, & fils de Mr. *Beſombe* Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe communément appellée *de Londres*, vient de publier le Projet ſuivant.

,, Projet pour imprimer par voie de ſouſcription
,, une Traduction Françoiſe d'un Livre Italien
,, intitulé, *l'Incredulo ſenza ſcuſa*; c'eſt-à dire,
,, l'*Incredule ſans excuſe*, *ou l'Impie forcé juſques*
,, *dans ſes derniers retranchemens*, compoſé par le
,, Pere *Segneri*.

,, La Traduction que j'offre aujourd'hui au Public
,, doit ſa naiſſance à une cauſe aſſez ſinguliere.
,, Liſant il y a quelque tems une Apoſtille
,, du célèbre *Samuel Clarke*, (*a*) dans laquelle
,, cet Auteur citoit avec éloge un paſſage de Mr.
,, *Woollaſton* (*b*), il me ſouvint d'avoir vû autrefois
,, les memes penſées, & à peu près les memes
,, termes dans l'*Incredulo ſenza ſcuſa* du Pere
,, *Segneri*. Je cherchai d'abord de toutes parts ce
,, Livre qui malgré les fréquentes Editions qu'on
,, en a faites, ne ſe trouve qu'avec difficulté; je
,, le lus avec ſoin, & y découvris bien-tôt le paſſage
,, que je m'étois rappellé (*c*), ſuivi de pluſieurs
,, autres, pour le moins auſſi dignes du
,, ſuffrage des perſonnes pieuſes & éclairées. Convaincu
,, des lors par ma propre expérience, du
,, mérite de l'Illuſtre Apologiſte de la Foy, qui a
,, toujours paſſé pour le Theologien le plus ſavant,
,, le plus ſpirituel, le plus éloquent que
,, l'*Italie* ait produit depuis pluſieurs ſiécles, je
,, formai le deſſein de traduire ſon Ouvrage, perſuadé

(*a*) A la fin de ſon *Diſcours ſur l'Enchainement des Prophéties*, &c.

(*b*) Dans ſon *Ebauche de la Religion naturelle*, p. 67. de l'Anglois.

(*c*) Pag. 14. *Edit. Venet.*

„ ſuadé que la Traduction n'en pourroit qu'être „ tres utile dans un tems où le libertinage d'eſprit étoit à ſon plus haut periode, & où les „ Livres impies ſe multiplioient tous les jours. „ Cependant quelqu'excellent que me parut le „ Traité du Pere *Segneri*, comme la plus grande „ partie de ce Traité ne rouloit que ſur ces premieres veritez, *l'Exiſtence de Dieu*, *la Providence*, *l'Immortalité de l'Ame*, je reſolus d'y ajouter „ trois Diſſertations; la première ſur la neceſſité „ d'une Revelation, & l'excellence du Chriſtianiſme; la ſeconde ſur l'Inſpiration de Moïſe, & „ des Prophetes; la troiſiéme ſur les Miracles, „ dont la certitude me donneroit occaſion d'établir la verité des faits contenus dans l'Evangile.

„ Voilà le plan que j'ai ſuivi, & qui formera, „ j'eſpère, une varieté également agréable & utile. „ On trouvera dans le Pere *Segneri* un Theologien ſolide, mais qui ne néglige point les ornemens, qui donne ſouvent l'eſſor à ſon imagination, qui emprunte des Arts & des Sciences „ ce qui peut enrichir ſon ſujet.

„ Le ſupplément contiendra les preuves les „ plus convaincantes que m'aient fourni, & de „ mûres reflections, & la lecture des meilleurs „ Ouvrages: Quand je parle des meilleurs Ouvrages, on peut croire que je n'oublie point „ les Auteurs Anglois: Il ſemble que cette raiſon „ forte & pure qui les éclaire toujours plus ou „ moins, ſe dévoile entiérement à leurs yeux „ lorſqu'il s'agit de repouſſer l'Incredulité, & de „ conſerver les doux & ſublimes objets de leurs „ eſpérances.

„ J'ai ajouté des Notes par tout où elles m'ont „ paru utiles, ſoit pour répandre quelque lumiére

„ ſur les endroits obſcurs, ſoit pour confirmer
„ les veritez naturelles.

Conditions.

„ L'Ouvrage entier ſera un Volume *in Quarto* „ d'une groſſeur raiſonnable.

„ Il ſera corrigé avec toute l'exactitude poſſible.

„ On n'épargnera rien pour la beauté du Papier „ & des Caracteres.

„ On commencera à imprimer dès qu'on aura „ un nombre ſuffiſant de ſouſcriptions.

„ Le prix ſera de dix Chellings, dont on paiera „ cinq d'avance, & les autres cinq en retirant „ l'Ouvrage.

„ Le nom des ſouſcrivants ſera mis à la tête „ du Livre.

„ On recevra les ſouſcriptions à *Amſterdam*, „ chez Mr. *Changuion*; à *Paris* chez Mr. *Briaſon*, „ Ruë *St. Jaques*; à *Londres*, chez Mr. *Paul Vaillant* dans le *Strand*, Mr. *Hoguel* près de *Somerſet-houſe*, Mr. *Du Noier* à la tête d'*Eraſme*, „ dans le *Strand*, & chez l'Auteur dans *Litle Winchester Street*.

Au reſte, Mr. *Beſombe* s'eſt déja fait connoitre par un Sermon Anglois qu'il publia l'année derniére, ſur ces paroles des *Juges* I. 19. *Et l'Eternel fut avec Juda, & ils dépoſſedérent les habitans de la montagne, mais ils ne dépoſſedérent point les habitans de la Vallée, parce qu'ils avoient des chariots de fer.*

TABLE DES MATIERES

DU TOME QUATRIEME.

A.

Alcoran (l') de Mahomet, traduit de l'Arabe avec des Notes par Mr. Sale. 368

Ame. (L') Penſées libres de Mr. *Colliber* ſur l'Ame, en quatre Eſſais, le premier ſur ſa nature 276. le ſecond combien celle de l'homme ſurpaſſe celle des bêtes. 291

Analogie ; Difference entre elle & la Metaphore. 2

Anderſon; (Mr. Jaques) Recueil concernant l'Hiſtoire de Marie Reine d'Ecoſſe, en 4 vol. *Prémier Extrait.* 19. Il laiſſe à chacun la liberté de juger de la conduite de la Reine *Marie* ſelon qu'il lui plaira. 21. plus en état qu'aucun autre de fournir un Recueil de pieces authentiques touchant l'hiſtoire de cette Reine. 22. *Second Extrait.* 338.

Andrews. (L'Evêque) Son Hiſtoire. 186-190. Catalogue de ſes Ouvrages. 191

Anglois (Un) ſe ſoumet difficilement à un Maitre étranger. 41

Anthoine (Nicolas) mort pour le Judaïſme. 67

Ayliffe; (Mr. Jean) Nouveau Recueil du Droit Romain, tel qu'il eſt ſuivi chez la plupart des Nations de l'Europe; &c. 431

Bayle

B.

Bayle (Mr.) Traduction Angloiſe de ſon Dictionaire, avec des Additions, des Corrections & des Remarques. 176

Berkeley, (Mr. l'Evêque) l'Analiſte, ou Diſcours addreſſé à un Mathematicien incrédule; &c. 400. Tourné en ridicule. 420

Bernard (Mrs.) *Birch*, *Lockman* & *Sale*; Leur Traduction du Dictionaire de Mr. BAYLE en Anglois, &c. 176

Beſombe (Mr.) Projet de ſouſcription pour ſa Traduction du livre intitulé *l'Incredulo ſenza ſcuſa* compoſé par le P. Segneri. 456

Birch (Mrs.) *Bernard*, *Lockman* & *Sale*; Leur Traduction du Dictionaire de Mr. BAYLE en Anglois, &c 176

Bolſec (Jerome) pour quelles raiſons il fut condamné. 57. Infame Calomniateur. *ibid.*

Bolton. (le Duc de) Portrait qu'en fait Mr. Burnet. 390

Brown; (Mr. le Dr.) Les Operations, &c. de l'Entendement humain. .... Les choſes Divines & ſurnaturelles conçuës par Analogie avec les choſes naturelles & humaines. Second Extrait. 1. Quelle difference il met entre l'Analogie & la Métaphore. 2. Il ſoutient que la connoiſſance que nous avons des perfections morales de Dieu, n'eſt qu'Analogique. 12. Il rembarre vivement les Arriens & le Dr. *Clarke*. 14. Lui meme vivement attaqué par l'Auteur de l'*Alciphron*. 16. Il remarque un peu de colere dans ſa reponſe à cet Auteur. 17. Son livre a été regardé comme tres dangereux par des perſonnes éclairées. 18

Bu-

hanan. Son Expoſé de la Conduite de la Reine
Iarie d'Ecoſſe. 21
net, (Mr. l'Evêque) Ses Memoires concer-
ant l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé de ſon tems
n Angleterre; &c. *Second Extrait.* 151. Selon
ii le Roi Guillaume III. mécontenta les An-
lois par ſon humeur ſombre. 151. *Troiſieme
xtrait* de ſes Memoires 388. Portrait qu'il fait
u *Czar de Moſcovie.* 389. Autre portrait du
Iarquis de *Winchester.* 390. Portrait du Roi
uillaume. 397

C.

Alvin. Invective de Mr. Chandler contre lui.
56. Le ſort de Servet à ſervi de prétexte
x ennemis de Calvin pour le déchirer. 58
bden; (Mr.) s'eſt ſouvent trompé dans ſes
nnales, par une lache complaiſance pour ſes
perieurs. 23. Ce qui a fait tomber bien des
iſtoriens dans l'erreur. 24
de Bonne Eſperance. Les Portugais le décou-
irent en 1493. 241. Les Hollandois commen-
rent en 1660. d'y toucher. 242. Ce que c'eſt
e le Païs. 243
dler; (Mr. Samuel) Sa Traduction en An-
ois de l'Hiſtoire de l'Inquiſition par Limborch,
c. *Second Extrait.* 54. Sa longue invective con-
e Calvin. 56. Se trompe ſur le mot latin *Ser-
nem.* 57. Il n'a pas honte de produire ſur la
ene l'infame calomniateur Bolſec contre Calvin.
). Il étale avec un air de confiance les chicanes
e *la Bibliotheque Raiſonnée* a refutées. 60. 61. Il
vante d'avoir raporté l'affaire de Servet de la
aniere la plus impartiale. 64. De Suiſſe il paſſe
Pologne, de là en Hollande & enfin en An-

gleterre en trouvant partout l'eſprit de perſécution. 67-69. Il peint *Laud* des plus noires couleurs 71. Il ſe moque de ce qu'on prétend l'ériger en Martyr de l'Egliſe d'Angleterre. 72. Il ſe recrie que les Succeſſeurs des Apotres leur reſſemblent peu. 76. Ses Remarques ſur l'hiſtoire de l'Inquiſition. *ibid.* Il y a du bon dans ces Remarques, qui plairoient plus, s'il s'étoit moins laiſſé emporter à ſon zèle. 78

Cheyne (Mr. George) La Maladie Angloiſe, ou Traité de la Maladie des Nerfs, &c. *Troiſieme Extrait.* 163. Hiſtoire de ſa Maladie. 170

Cockburn (Mr. Jean) ſa Relation d'un voyage par terre depuis le Golphe d'Honduras juſqu'à la grande Mer du Sud. 453

Colliber (Mr.) ſes penſées libres ſur l'Ame, en quatre Eſſais. 275

Cooke (Mr.) Deux volumes de Sermons poſthumes. 455

Cotton (Le Chev. Robert) pourquoi il écrivoit ſon nom ainſi *Rob. Cotton Bruceus.* 23

Courayer (le P.) Sa Traduction de l'*Hiſtoire du Concile de Trente par Fra Paolo*, ſous preſſe. 455

Czar de Moſcovie. Portrait qu'en fait Mr. Burnet. 389

D.

D*Avid*; (François) ſavoir ſi Socin eut quelque part à ſa mort. 66

Down (L'Evêque de) & *Connor*; ſon Apologie des Anciens Hiſtoriens; &c. 450

E.

ECrivains Suiſſes. Qui Mr. Salmon apelle ainſi 143. Qu'il peut à juſte titre être rangé dans leur claſſé. 151

G.

GUillaume (le Roi) III. mécontenta les Anglois par ſon humeur ſombre, ſelon Mr. Burnet. 152. Ses principaux favoris. *ibid.* Son amour pour les plaiſirs l'empêchoit de s'appliquer aux affaires. 153. Huit Evêques refuſent de lui prêter ſerment. 153. Declaré Roi d'Ecoſſe. 155. Il vouloit remettre le Gouvernement entre les mains de ſon Epouſe & ſe retirer en Hollande. 156. Il étoit reſervé avec la Reine. 157. Il reſout d'aller en Irlande, *ibid.* Un parti dans le Parlement ſe déclara ouvertement contre le Gouvernement. 158. Selon Mr. Burnet il aimoit plus les Hollandois que les Anglois, *ibid.* Il donna l'exemple de pieté à la Nation. 161. Il eut une affliction ſi vive de la mort de la Reine, qu'elle paſſa toutes les bornes. *ibid.* Chagrins qu'il eut à l'égard du reglement de la Succeſſion Proteſtante. 390. Il tomba de ſon Cheval, ſe demit la clavicule, & mourut quelque téms aprés 396. Portrait qu'en fait Mr. Burnet. 397.

Guinée. Relation de quelques uns de ſes endroits, & du Commerce qu'on y fait des Eſclaves. 299.

H.

H*Iſtoire* des Affaires d'Ecoſſe, &c. par un Eveque Non-jureur. 451

Hollandois. La terreur de leur nom obligea les Hottentots de leur demander la paix. 256. Ils ſont devenus en quelque maniere les Maitres de tout le Païs du Cap de Bonne Eſperance. *ibid.*

Hottentotes. (Les) ont une certaine peau dure & large qui leur croit au-deſſus de l'os pubis. 255. Quand elles ſe marient, elles font examiner ſi ceux qui les recherchent ont plus d'un teſticule. 272

Hottentots, maltraitez par les Portugais. 241. Traité fait avec eux par le Gouverneur van Riebeek. 243. Le nom d'*Hottentot* eſt le véritable des Habitans du Cap de Bonne Eſperance. 246. Leur Origine. *ibid.* Leur Langage. 249. Le Caractère de leurs mœurs. 250. Leurs défauts. 251. Leur ſtature. 253. Differentes Nations qui les diviſent. 257. La forme de leur Gouvernement. 258. Leur Religion. 261. Ils adorent un Inſecte. 263. Et une Divinité malfaiſante qu'ils appellent *Touqúoa*. 266. Il eſt impoſſible de les faire revenir de leurs ſuperſtitions *ibid.* Exemple de cette impoſſibilité. 267. Coutumes extraordinaires. 268. Ils retranchent un teſticule aux Males à l'âge de neuf ans. *ibid.* Ce qu'ils obſervent comme une Loi ſacrée. 271. Quand & comment ils reçoivent les jeunes garçons dans la ſocieté des hommes. 272. Ils ont adopté le mot des Hollandois *Andersmaken* pour déſigner leurs fêtes. 274

J.

J*Aques* (le Roi) mourut en 1701. Portrait qu'en fait Mr. Burnet, 395

Jeſus Chriſt. Diſſertations Chronologiques ſur l'année

née de la Naiſſance du Sauveur, & ſur celle de ſa mort. 318

Inquiſition (l'Hiſtoire de l') de Mr. Limborch traduite en Anglois. 54

K.

Kolben; (Mr. Pierre) Etat préſent du Cap de Bonne Eſperance, traduit de l'Allemand par Mr. MEDLEY. 237

Koran (le) ou l'*Alcoran de Mahomet*, traduit de l'Arabe, avec des Notes, par Mr. Sale. 368

L.

Leadbetter (Mr.) La Theorie du Ciel; &c. 452

Clifton (Mr.) ſa Traduction Angloiſe des Traitez d'Hippocrate ſur l'Air, l'Eau, &c. 453

Lesley Eveque de Roſs; ſa défenſe de la Reine Marie d'Ecoſſe. 21. Sa vie. 29.35

Limborch; (Mr.) Son Hiſtoire de l'Inquiſition traduite en Anglois. 54

Lockman (Mrs.) *Bernard*, *Birch* & *Sale*; Leur Traduction du Dictionaire de Mr. BAYLE en Anglois, &c. 176

Luther ne croyoit pas qu'il falloit mettre à mort les Hérétiques. 55. On aſſure qu'il dit à *Bucer* qu'il falloit que ſes partiſans & ceux de *Zuingle*, fuſſent des Miniſtres de Satan. 56

M.

Mann; (Mr. Nicolas) Diſſertations Chronologiques ſur l'année de la Naiſſance de Jeſus-Chriſt, & celle de ſa Mort. 318

Marie Stuart. Reine d'Angleterre. Declarée Reine d'Ecoſſe. 155. Son Epoux vouloit lui remettre le Gouvernement & ſe retirer en Hollande. 156. Il étoit reſervé avec elle. 157. Son inimitié contre la Princeſſe de Danemark dura, dit Mr. Burnet, juſqu'à la fin de ſa vie. 159. Elle donna l'exemple de pieté à la Nation. 161, Sa mort. *ibid.* Son éloge. 162
Marie (La Reine) d'Ecoſſe. Le Lecteur impartial eſt fort embarraſſé ſur l'idée qu'il doit s'en former. 20. *Leſley* Evèque de Roſſ & *Buchanan* les deux prémiers Antagoniſtes dans l'hiſtoire de la Reine. 21. Conſiderations ſur ſon mariage projetté avec le Duc de *Nortfolk*. 36. Sa conduite. 342 - 363. Depoſitions de cinq Criminels exécutez pour le meurtre du Roi. 363
Marlborong, (Le Duc de) diſgracié auprès du Roi Guillaume. 158
Mathematiciens Anglois defendus contre l'Evêque Berkeley. 400
Medley; (Mr.) Sa Traduction de l'état préſent du Cap de Bonne Eſperance. 237
Memoires Philoſophiques, &c. Volume XXXV. 196
Metaphore; Difference entre elle & l'Analogie. 2
Midleton (Mrs.) & *Smith*; Leur Défenſe de Mr. Newton & des Mathématiciens Anglois, contre l'Evêque Berkeley. 400
Motteux; (Mr. Le) ſuite de ſes Remarques ſur RABELAIS, traduites de l'Anglois. 80
Millar (Mr. Rob.) Hiſtoire de l'Egliſe ſous le Vieux Teſtament, &c. 454

N.

N*Ewton* (Mr. le Chev.) défendu contre l'Eveque Berkeley. 400

Nortfolk; (Le Duc de) Conſiderations ſur ſon-Mariage projetté avec la Reine Marie d'Ecoſſe. 36

Nouvelles Litteraires. 229 & 450

P.

P*Eſtelius* (Pierre) condamné à mort pour Zuinglianiſme. 56

Q.

Q*Uakre* (Le) impartial, ou Reponſe à l'Anglican de Mr. Warren. 210. L'Auteur Anonyme de cette Reponſe donne trop dans la plaiſanterie. 217

R.

R*Abelais.* Suite des Remarques de Mr. *le Motteux* ſur cet Auteur. 80-130

Rapin (Mr. de) Thoyras. Eloge de cet Hiſtorien 140. Son Hiſtoire d'Angleterre traduite en Anglois par Mr. Tindal. *ibid.* Satyre de Mr. Salmon contre cette Hiſtoire. 141-151

Recueil (Nouveau) du Droit Civil Romain, par Mr. Ayliffe. 430

Richardſon (Meſſrs.) Notes & Remarques ſervant à l'intelligence du *Paradis perdu de Milton.* 454

Riebeek (Mr. van) Chirurgien de Vaiſſeau, fait Amiral de quatre Vaiſſeaux & Gouverneur du

Cap de Bonne Eſperance. 242. Gagne les bonnes graces des Hottentots. 243

Rogers (Mr. le Dr.) un Volume de Sermons Poſthumes, avec l'Eloge de l'Auteur. 455

Ruſſel; (l'Amiral) remporte une Victoire complette ſur le Marechal de Tourville. 160

S.

SAle (Mr. George) & *Meſſrs. Bernard*, *Birch*, & *Lockman*; Leur Traduction en Anglois du Dictionaire de Mr. BAYLE. 176. Sa Traduction en Anglois du KORAN, appellé communément l'ALCORAN DE MAHOMET, avec ſes Notes tirées des meilleurs Commentateurs. 368

Salmon; (Mr.) Defenſe de l'Hiſtoire d'Angleterre contre les falſifications de Mr. DE RAPIN THOYRAS, dans ſon Hiſtoire de ce Royaume. 139. Sa Satyre contre cet Auteur. 141. Son Hiſtoire moderne traduite en Hollande, honneur auquel il ne devoit pas s'attendre. *ibid.* Sa Brochure contre Mr. *de Rapin* n'a pas eu plus de ſuccès que ſes autres Ecrits en Angleterre. *ibid.* Pour le ſuivre dans ſes invectives il faudroit preſque tout copier. 142. Il a fort à cœur qu'un Etranger ait oſé entreprendre d'écrire l'Hiſtoire d'Angleterre. 143. Mr. de Rapin étoit Etranger, il étoit François Refugié, il n'en falloit pas d'avantage pour émouvoir la bile de Mr. Salmon. 145. Il ſuffit que Mr. de Rapin ait parlé avec éloge d'Edouard III. pour que Mr. Salmon y trouve de quoi le reprendre. 149. Ses invectives doivent être attribuées à l'eſprit de de parti. 150. Il n'a d'autre moyen pour ſubſiſter, que ce qu'il gagne par ſes Libelles. 151

Servet. Son ſort a ſervi de prétexte aux ennemis de *Calvin* pour le déchirer. 58. Executé à Geneve. 63

Smith (Meſſrs.) & *Midleton.* Leur Defenſe de Mr. Newton & des Mathematiciens Anglois contre l'Evêque Berkeley. 400

Snelgrave ; (Mr. Guill.) Nouvelle Relation de quelques endroits de la Guinée, & du Commerce qu'on y fait des Eſclaves ; &c. 298. Sa Relation a un air de ſincerité qui prévient les Lecteurs. 299. Il fait le Juriſconſulte & le Moraliſte au ſujet du Commerce d'hommes. 314

Socin. Savoir s'il a eu quelque part à la mort de François David. 66

Steward (La Maiſon de) ſon Origine. 365. *dans les Notes.*

Swift (Mr. le Dr.) Le cinquieme tome de ſes Mélanges en Proſe & en Vers. 453

Syſtême abrégé de Phyſique générale, &c. 451

Sykes (Mr. le Dr.) ſa ſeconde Défenſe de ſa Diſſertation ſur l'Eclipſe mentionnée par Phlegon. 453

T.

T*Indal* (Mr. le Dr.) Lettre à un Ami ſur ſa conduite, &c. 455

Townshend; (Mr. le Colonel) Senſation extraordinaire qu'il a éprouvée dans ſa maladie, qu'en ſe tenant tranquile il pouvoit mourir lorſqu'il vouloit, & revivre de nouveau. 168

U.

UYtenbogard ſe trompe après *Grotius* au ſujet de Calvin. 59

V.

VArenius. Nouvelle Edition corrigée & augmentée de nouvelles notes, de ſa Geographie. 452

W.

WArren; (Mr. Robert) L'Anglican impartial, ou l'excellence & la beauté de l'Egliſe Anglicane fidelement repréſentées, &c. Le Quakre impartial, ou Reponſe à l'Anglican de Mr. WARREN. 210

Waterland. (Mr.) Lettre au ſujet de ſon dernier Ouvrage qui a pour titre, *l'Importance du Dogme de la Ste. Trinité maintenue.* 130

Whiſton (Mr. Guill.) Diſſertation ſur l'ordre que Dieu donna à Abraham d'offrir ſon Fils en ſacrifice. 454

Wincheſter. (Le Marquis de) Portrait qu'en fait Mr. Burnet. 390

Woodman (Meſſrs.) & *Lyòn*; leur Recueil de pieces touchant l'Hiſtoire de la Reine Marie d'Ecoſſe. 22

F I N.

CATALOGUE DES LIVRES

qui ſe trouvent à la Haye chez

PIERRE DE HONDT.

HISTOIRE Métallique des XVII. Provinces des Païs-Bas par Mr. Ger. van Loon. 3. vol. fol.

- - - - Tom. 4. & 5. ſous preſſe.

Jo. Harduini Opera varia, cum Tabulis æneis, & Indicibus. fol.

Examen du Pyrrhoniſme ancien & moderne, par Mr. de Crouſaz; fol. NB. cet Ouvrage eſt imprimé ſur le même format du Dictionaire & des Oeuvres de Bayle.

H. Cannegieter Diſſertatio de Brittenburgo, Matribus Brittis, Herba Britannica, & antiquiſſimis Britannorum per Galliam & Germaniam Sedibus. 4. fig.

Hiſtoire du ſeiziéme Siecle, par Monſr. Durand, 4. vol. 12°.

Les cent Nouvelles Nouvelles, par Mad. Gomez, 6. vol. 12.

Les Dons des Enfans de Latone, ou la Chaſſe du Cerf, avec un Dictionaire des Termes de la Chaſſe, de la Muſique, & de belles Figures. 2. vol. 8.

Les Principes de l'Architecture par Felibien. fig. 4.

L'Art de monter à cheval, avec les figures de Picart. fol.

Butkens trophées du Braband, 4. vol. fol. fig. en grand & en petit papier.

- - - - Le Supplement apart.

Hiſtoire d'Angleterre par Monſieur de Rapin Thoiras. 10. vol. 4.

- - - - Tom. XI. & XII. ſéparement.

Sallengre Novus Theſaurus Antiquitatum Romanarum. 3. vol. fig. fol.

- - - Idem ch. Maj.

Quinte Curce, Latin & François, avec des Cartes Géographiques. 8.

Diſcours Hiſtoriques, Critiques, Théologiques, & Moraux ſur les Evénemens les plus mémorables du vieux & du nouveau Teſtament, 2. vol. fol. avec les belles Figures de Hoet, Houbraken & Picart.

- - - - Le troiſiéme & le quatriéme Volumes ſont ſous preſſe & paroitront dans peu.

- - - - On vend auſſi les Figures ſéparement, pour les inſerer dans la Bible.

Le Grand Dictionaire Géographique & Critique par Mr. Bruzen la Martiniere, 4. Tomes 6. vol. fol.

- - - - On publiera dans peu de jours un nouveau Volume.

Etat Militaire de l'Empire Ottoman, 2. vol. fol. fig.

Theatrum Civitatum & Urbium Sabaudiæ & Pedemontii, 2. vol. cum fig. Charta Imperiali.

Hiſtoire Univerſelle par une Societé de Gens de Lettres à Londres. 4.

Scacchi Sacrorum Eleochriſmaton Myrothecia, ſive Theſaurus Unguentorum &c. quorum in S. Scriptura fit mentio. fol. fig.

Junius de Pictura Veterum. fol.

Teſtelin Maniere de Deſſiner, fol. fig.